This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

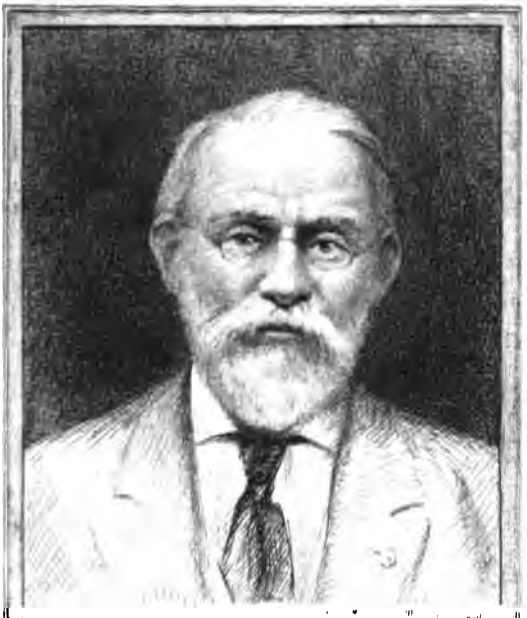

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

REVUE DU TARN

VINGT-TROISIÈME VOLUME

REVUE

HISTORIQUE, SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

DU

DÉPARTEMENT DU TARN

(ANCIEN PAYS D'ALBIGEOIS)

FONDÉE EN 1875 PAR M. ÉMILE JOLIBOIS

PUBLIÉE SOUS LA

DIRECTION DE M. JULES JOLIBOIS

ET SOUS LE PATRONAGE DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DU TARN

TRENTE ET UNIÈME ANNÉE — VINGT-TROISIÈME VOLUME

2e SÉRIE — 15e ANNÉE

BUREAUX DE LA *REVUE*
ALBI
42, Avenue Villeneuve.

1906

Dunning
Nijhoff
10-31-21
17085

L'INSTRUCTION PRIMAIRE DANS LE TARN AU XIXe SIÈCLE

L'instruction primaire. Organisation : comités, délégués, conseils, commissions ; inspecteurs ; écoles normales. — Etat de l'enseignement primaire dans le premier tiers du siècle. Progrès réalisés : écoles élémentaires ordinaires et de hameau ; personnel enseignant ; fréquentation des écoles (garçons et filles, écoles publiques et privées) ; écoles maternelles ; écoles supérieures. — Institutions auxiliaires : cours d'adultes, sociétés diverses, caisses des écoles et d'épargne, bibliothèques scolaires et pédagogiques, musées scolaires. — Dépenses pour l'instruction primaire. Résultats : proportions des conscrits sachant au moins lire, des femmes ayant signé leur contrat de mariage.

L'ordonnance royale du 29 février 1816 est, dans le cours du XIXe siècle, le premier acte législatif tendant à organiser sérieusement l'instruction primaire. L'article 1er prescrivait l'institution d'un comité de surveillance des écoles dans chaque canton. Le recrutement de ce personnel fut à ce point laborieux, que la loi resta lettre morte dans une grande partie de la France. Il ne semble pas qu'il ait rien été fait dans le Tarn avant l'arrêté ministériel du 25 août 1828, rendu en application de l'ordonnance du 21 avril de la même année. Cet arrêté crée six comités d'arrondissement à Albi, Gaillac, Lavaur, Lacaune (pour les cantons de Lacaune, Murat et Vabre), Mazamet (pour ceux de Mazamet, Saint-Amans et Anglés) et Castres (pour les autres cantons de l'arrondissement). Chaque comité est composé de neuf membres qui sont : le curé, le maire et le juge de paix du chef-lieu, plus six notables dont deux nommés par l'archevêque, deux par le préfet et deux par le recteur. Réorganisés en 1830 et 1834, ces comités furent réduits au nombre de quatre (un par arrondissement) en vertu d'un arrêté ministériel du 21 septembre 1840. La loi du 15 mars 1850 confia leur mission de surveillance à des délégués cantonaux que devait désigner le conseil académique et, quelques années plus tard, ces pouvoirs de délégation passèrent au conseil départemental de l'instruction primaire créé par la loi du 14 juin 1854. Le mode de nomination des membres de ce conseil, ses attributions ainsi que celles des délé-

gués cantonaux ont subi des modifications plus ou moins importantes par l'effet de la loi du 30 octobre 1886 et du décret du 18 janvier suivant.

D'autre part, la loi du 28 mars 1882 rendant l'instruction primaire obligatoire a prescrit la formation de commissions municipales scolaires pour contrôler et encourager la fréquentation des écoles.

La surveillance exercée bénévolement et par suite avec un zèle très variable par les personnes composant les comités d'arrondissement a paru de bonne heure insuffisante. C'est pourquoi une ordonnance royale du 26 février 1835 a créé dans chaque département un poste d' « inspecteur spécial de l'instruction primaire ». Le contrôle de ce fonctionnaire, supérieur hiérarchique des instituteurs et tenu de rendre compte du résultat de ses tournées, est venu doubler en quelque sorte l'action souvent trop tiède ou inexpérimentée des comités d'abord, puis des délégués.

Le Tarn a donc eu un inspecteur primaire à partir de 1835. La loi de 1850, prescrivant d'en attribuer un à chaque arrondissement, ne fut pas, pour des raisons budgétaires, immédiatement observée. Les arrondissements de Gaillac et Lavaur n'ont eu d'abord ensemble qu'un inspecteur. Ce n'est que le 28 janvier 1868 que Lavaur est devenu le chef-lieu d'une circonscription spéciale, la 4e. Plus tard, en 1877, on en a établi une 5e pour les cantons d'Anglés, Brassac (chef-lieu), Lacaune, Montredon, Murat, Roquecourbe et Vabre. L'arrondissement de Castres a eu dès lors deux inspecteurs et un arrêté ministériel du 20 juin 1882 a fixé à Brassac la résidence obligatoire du second. La circonscription de Brassac a été modifiée à deux reprises : le canton de Roquecourbe a été rattaché à Castres (arrêté du 22 décembre 1882) et celui de Saint-Amans est passé du ressort de Castres au ressort de Brassac (arrêté du 2 février 1883).

Le personnel ainsi dirigé, inspecté et surveillé s'est recruté d'abord un peu partout. La fondation de l'école normale d'instituteurs d'Albi date de 1831 et a à peine survécu au siècle (1). Les élèves maîtres des premières promotions allaient s'exercer à la pratique pédagogique dans une école modèle d'enseignement mutuel récemment établie à Albi. Ils étaient tous externes ; l'internat ne fut organisé qu'en 1838. Le nombre des professeurs et professeurs adjoints était de 5 au début, de 9 en 1900 : celui des élèves s'élevait à 14 la première année puis à 30 ou 40 ; il a dépassé ce dernier chiffre en 1885 (43 élèves) mais est descendu à 21 en 1900.

(1) Elle a été réunie à l'école normale de Toulouse à la fin de l'année classique 1903-4.

L'école normale d'institutrices d'Albi a été créée en 1890. Le personnel enseignant se compose de 9 professeurs ou adjoints pour une moyenne de 35 à 40 élèves.

Les dépenses pour l'école des instituteurs, puis pour les deux écoles normales ont été d'environ 17 000 fr. en 1837, 30 000 fr. en 1880, 77 000 en 1890 et 68 500 en 1901. Ce budget s'est donc accru dans la proportion de 1 à 4.

*
* *

Pour apprécier l'œuvre accomplie dans le domaine de l'instruction primaire, œuvre dont le mérite revient non seulement aux législateurs mais aussi au cadre administratif dirigeant et au personnel enseignant, il est nécessaire de constater au préalable la situation au début du siècle.

Le préfet Lamarque affirme dans sa *Statistique* de l'an IX que le « nombre des maîtres d'école répandus dans les campagnes et dans les petites communes est assez considérable » et que « l'instruction publique négligée pendant quelques années présente chaque jour un aspect plus satisfaisant ». Ce préfet était un optimiste et n'avait sûrement demandé aucun renseignement à ses sous-préfets. Son successeur, l'année suivante, recevait du sous-préfet de Castres un rapport détaillé qui montre la situation sous un jour bien différent. Sur les 107 communes de cet arrondissement 16 seulement ont une école ou plutôt un instituteur, — ce qui n'est pas la même chose, comme on va voir, — et le nombre total de leurs élèves (garçons) est de 580. En l'an XII, on ne trouve que 3 écoles et 200 élèves de plus. Les cours se font dans la maison de l'instituteur ou dans un immeuble loué à cet effet. Il y a des instituteurs nommés par les municipalités, d'autres choisis par des groupes d'habitants, d'autres qui sont ambulants et qui donnent des leçons à domicile (à Brassac et ailleurs). A Venès les 7 élèves sont instruits par un malheureux pédagogue qui mange et couche chez leurs parents à tour de rôle. A Castres même pas d'instituteur ; le conseil municipal vote pour l'an XIII une somme de 600 fr. pour le logement de celui « qu'on se propose de nommer. »

Dans l'arrondissement de Lavaur 7 communes ont une ou plusieurs écoles pour 400 élèves environ. On y apprend à lire. « Peu ou presque point d'écriture et de calcul », dit le sous-préfet dans une lettre du 7 frimaire an X. Dans un autre rapport, du 15 novembre 1805, il s'exprime ainsi : « l'instruction publique est à peu près nulle dans mon arrondissement, tout se borne à quelques instituteurs qui enseignent les premiers principes de la lecture, de l'écri-

ture et du calcul..... il n'y a d'école primaire [publique] qu'à Puylaurens, Graulhet, Saint-Paul et Briatexte ». Pour les filles, 4 écoles tenues par d'anciennes religieuses sont ouvertes à Lavaur, Puylaurens et Graulhet.

Des renseignements analogues manquent pour les arrondissements d'Albi et Gaillac (1). Mais si l'on multiplie par 2 les chiffres fournis en l'an X (1801-2) pour Castres et Lavaur, on obtiendra une approximation assez rapprochée de la vérité probable. On aurait donc pour tout le département 52 communes (26 × 2) possédant un ou plusieurs instituteurs pour environ 1960 élèves (980 × 2).

Il s'agit là d'écoles ou maîtres publics *et privés*, sans distinction, et seulement d'élèves du sexe masculin. Cela explique pourquoi un état dressé en 1807, — cinq ans plus tard, — n'accuse que 21 écoles avec 26 instituteurs et 2 institutrices pour 957 garçons et 74 filles, au total 1031 élèves. Cette statistique ne porte que sur les écoles *publiques*. Un autre état, de 1809, ramène à notre approximation pour l'an X. Celui-ci résume les déclarations faites en vertu du décret du 17 septembre 1808, art. 13, qui obligeait les personnes s'occupant d'enseignement de faire connaître si leur intention était de faire partie de l'Université. L'Administration reçut alors 112 réponses de maîtres d'écoles de garçons répartis entre 59 communes. On voit que ce dernier nombre, 59, rend très vraisemblable celui de 52 évalué pour 1801-2, soit 6 ans auparavant.

Ces diverses constatations font ressortir combien l'instruction primaire a été négligée au début du siècle ; plus de 300 communes étaient sans écoles. L'Empire, engagé dans des guerres continuelles, resta, sinon indifférent, tout au moins impuissant à organiser une institution que la détresse financière de la Révolution avait empêché de créer autrement qu'en théorie. L'ordonnance de 1816 n'apporta, dans notre pays, qu'une atténuation insignifiante, à peu près nulle, à cette situation. Comme le faisait fort bien remarquer M. Levasseur dans un congrès des Sociétés savantes, si la loi Guizot (1833) n'a fait que consacrer les effets de la législation de 1816 et des mesures qui la complétèrent dans les régions du nord et de l'ouest de la France, il en fut « autrement dans les autres » (2). On peut dire que dans notre département l'enseignement primaire ne se développa

(1) En 1807, le sous-préfet de Gaillac écrit que, dans son arrondissement, 69 communes (sur 85) sont dépourvues d'écoles [publiques ou privées] ; les trois quarts de la population « sont voués à l'ignorance la plus parfaite. »

(2) *Bulletin du comité des travaux historiques. Section des sciences économiques. Congrès de 1901*, p. 388.

d'une façon sensible et efficace qu'avec l'application de la loi du 23 juin 1833 obligeant toute commune à avoir une école, soit spéciale, soit recevant les enfants d'un groupe de communes. En 1832, le rédacteur de l'*Annuaire* du Tarn, publication quasi officielle, cite les mesures prises par le préfet dans ce département « si pauvre « jusqu'à ce jour sous le rapport de l'instruction primaire. »

Anacharsis Combes, particulièrement compétent en ces matières, avoue dans sa *Statistique* de 1834 que, en 1831 encore, presque aucun maître d'école dans l'arrondissement de Castres ne connaissait le système métrique.

La loi Guizot a transformé tout cela. Les progrès de l'instruction sont devenus rapides après 1850 (loi Falloux) et cette impulsion n'a plus subi de ralentissement. Les lois sur la gratuité (1881), sur l'obligation de l'enseignement primaire (1882) ont couronné l'œuvre si philanthropique des législateurs de la première heure.

Il a déjà été dit que le nombre des écoles publiques et privées devait être en 1801-2 d'environ 52 et qu'il s'élevait à 59 en 1809. En 1828, on en compte 296, mais la population scolaire est très faible et les effets de l'ordonnance de 1816 sont en somme fort médiocres

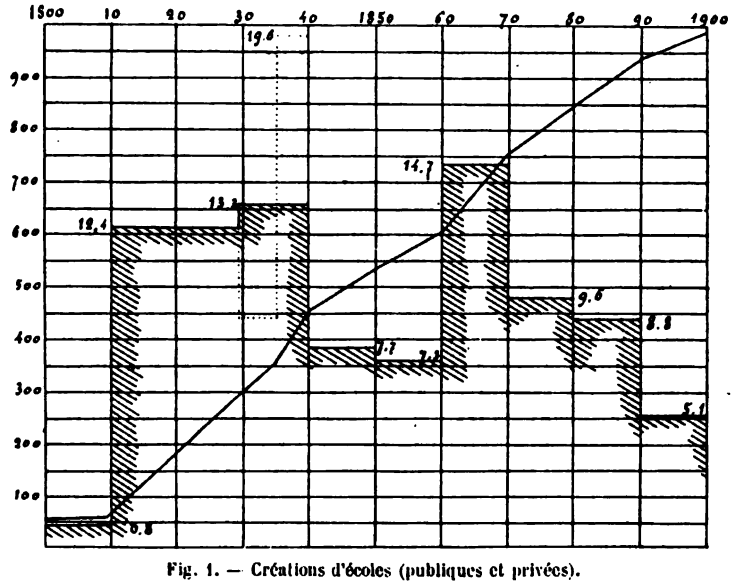

Fig. 1. — Créations d'écoles (publiques et privées).

si l'on considère le nombre des écoliers. Après la loi Guizot (1833), on constate l'existence de 358 écoles en 1835, 456 en 1840, 533 en 1850, 606 en 1860, 753 en 1870, 849 en 1880, 937 en 1890 et 988 en

1900. On voit que la première différence se chiffre par 100, ou peu s'en faut, pour les cinq années qui s'écoulent entre 1835 et 1840, ce qui donne une moyenne de 20 nouvelles écoles par an. La proportion oscille, dans la suite, entre 7 et 14 et descend à 5 environ dans la dernière période décennale. Le diagramme ci-joint (fig. 1) montre que les efforts les plus sérieux pour la multiplication des écoles ont été faits vers 1835 et de 1860 à 1870. L'époque la plus remarquable à ce point de vue correspond aux années 1835-40 pendant lesquelles la moyenne atteint le chiffre de 19,6.

Dans cette statistique sont comprises les écoles de hameau dont l'institution remonte à la loi du 10 avril 1867. Le Tarn devait en avoir 52, suivant un état approuvé par le ministre l'année suivante. On en comptait 62 en 1880, 83 en 1881. A cette dernière époque, un décret du 10 octobre a prescrit de considérer comme écoles ordinaires toutes celles qui recevaient 25 élèves au moins. Il y en avait alors 51 rentrant dans cette catégorie. Il est donc resté 32 écoles de hameau. On n'en trouve plus que 10 en 1885. Mais, dès 1886, les effets de la loi du 20 mars 1883 se sont fait sentir et le nombre des écoles de hameau a atteint le chiffre de 250 en 1900.

Le nombre des communes sans écoles a donc constamment diminué. Il s'élevait au chiffre de 310 en 1801, de 306 en 1809. La Restauration, par le fait de l'ordonnance de 1816, le fait descendre à 177 en 1824 ; la loi Guizot le réduit ensuite à 121 en 1836, à 77 en 1840. Le mouvement ne cesse pas : il y a 50 communes sans école en 1850, 17 en 1864, 8 en 1866, 6 en 1867 et 3 depuis 1880 (Amarens, Broze et Ratayrens). La commune de Marssac est la seule qui n'ait pas d'école *publique*, elle en a une de *privée*.

On peut ajouter encore cette indication que, en 1840, 42 communes possédaient les bâtiments de leurs écoles. De ce côté aussi le progrès a été considérable. En 1867, 217 maisons d'école appartenaient aux communes. De 1878 à 1888, on a construit 172 écoles nouvelles et en 1900, sur 766 immeubles, 538 sont propriétés communales, les 228 autres étant loués.

Un des effets (entre autres) de la loi Falloux a été de fournir un personnel congréganiste à l'Université. Ainsi, de 1850 à 1877, la proportion des établissements publics et privés tenus par des membres du clergé régulier est passée de 14 à 25 pour cent, et en 1875 on comptait 101 écoles publiques dans cette catégorie, soit 16 pour cent environ. Le pourcentage est encore de près de 12 en 1888 ; mais l'application de la loi de laïcisation du 30 octobre 1886 aboutit à ce résultat que, au 31 décembre 1900, tous les instituteurs sont laïcs et 38 institutrices seulement (sur 474) sont congréganistes.

Le personnel enseignant des écoles publiques est représenté en 1809 par 112 instituteurs, le nombre des institutrices (inconnu) ne devait guère dépasser la vingtaine si même il l'atteignait. En effet, en 1837, à côté de 242 instituteurs ne figurent que 45 institutrices, proportion analogue à celle de notre hypothèse. Il suffira de citer les nombres suivants :

	Instituteurs	*Institutrices*	*Total*
1837	242	45	287
1870	423	223	646
1900	483	474	957

La progression a donc été régulière, si l'on considère l'ensemble, et particulièrement accentuée quant aux institutrices, qui sont dix fois plus nombreuses en 1900 qu'en 1837, alors que les instituteurs ne le sont que deux fois plus. En dernier lieu, les deux totaux ne diffèrent que de quelques unités.

Le revenu *moyen* annuel d'un instituteur public (ou d'une institutrice — celle-ci un peu moins rémunérée) n'atteint que 300 fr. en 1807 et encore de cette somme faudrait-il retrancher 60 à 70 fr. d'indemnité de logement. En 1870, la moyenne n'a que doublé, s'élevant à 673 fr.; elle s'accroît ensuite assez rapidement : 990 fr. en 1880, 1220 fr. en 1900.

Les renseignements relatifs aux écoles et au personnel enseignant doivent être complétés par ceux qui concernent la fréquentation scolaire. Il est donc nécessaire de fournir quelques nouveaux chiffres réunis dans le tableau suivant. On peut ne pas tenir compte de la première ligne dont les indications sont purement hypothétiques, mais non pas invraisemblables :

	Garçons	*Filles*	*Ensemble*	*Pour cent brut de la population*
1801-2	[environ 1960]	[640]	[2600]	
1828	6349	2330	8679	2,64
1840	12282	7086	19368	5,50
1850	16136	9526	25662	7,06
1860	17006	13450	30456	8,61
1870	»	»	39991	11,33
1872	23057	19696	42753	12,12
1880	24981	23530	48511	13,50
1890	25015	24744	49759	14,35
1900	22347	22063	44410	13,37

Ce sont là *tous* les élèves ayant fréquenté les écoles publiques et privées à ces diverses dates. Pour autoriser des conclusions quel-

conques, ces nombres doivent être comparés aux chiffres de la population, fournis par les recensements périodiques. Il est d'usage de rechercher combien d'enfants sur 100 habitants ont reçu l'instruction primaire. Ce pourcentage reproduit dans le graphique ci-joint (fig. 2) est évidemment erroné. L'inexactitude provient de ce que l'on ne tient pas compte des nombres d'enfants d'âge scolaire ou — ces dénombrements étant souvent peu rigoureux – du coefficient de fécondité des dix années antérieures. Il est clair, en effet, qu'un département où ce coefficient s'exprime par 3,1 (comme c'est le cas dans le Tarn de 1881 à 1890), envoie plus d'enfants à l'école qu'un autre où le coefficient serait deux fois plus fort si *de part et d'autre* le chiffre des écoliers est *le même*. Il y a donc lieu de corriger

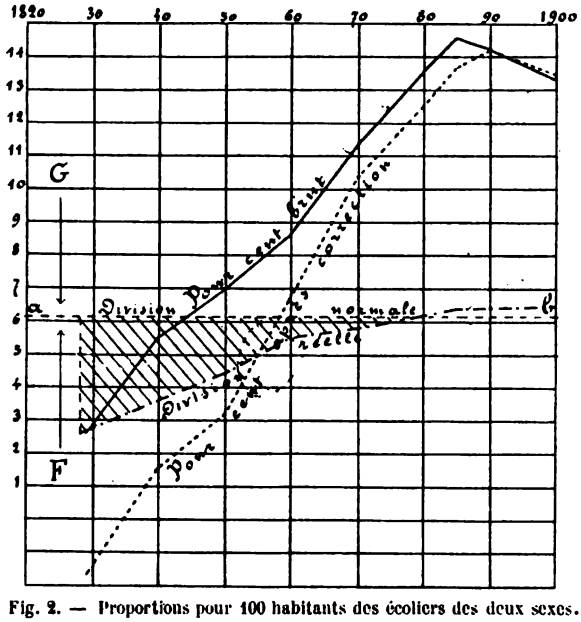

Fig. 2. — Proportions pour 100 habitants des écoliers des deux sexes.

les données du pourcentage brut. Pour cela on peut admettre que, au lieu de 44410 élèves en 1900, il y en eût eu le double si le coefficient de fécondité des années précédentes eût été non pas 3,1 mais 6,2 (3,1 × 2). Inversement on dirait que, à un coefficient de moitié inférieur, eût correspondu une fréquentation scolaire de moitié moindre. Donc, il est permis de diviser le pourcentage de 1900, qui est 13,37 par le coefficient 3,1 : le quotient 4,31 représentera la quantité du pourcentage brut produite par chaque unité renfermée dans ce coefficient. Dès lors, quand celui-ci sera égal à 3,3 (1860-

70) la différence 0,2 devra être multipliée par 4,31 et le résultat de l'opération (0,86) sera retranché du pour cent brut. On aura pour 1880 13,5 — 0,86 = 12,64 et ainsi de suite. C'est en opérant de la sorte qu'ont été déterminés les points de repère de la deuxième ligne dans notre graphique. D'une façon générale, l'augmentation relative, c'est-à-dire calculée en tenant compte de la fécondité, est surtout sensible après la promulgation de la loi de 1833, puis entre 1860 et 70 et de 1880 à 85.

Pour cette dernière période, c'est la loi sur la gratuité (16 juin 1881), qui fait sentir ses effets, mais d'une façon peu durable puisque la ligne redescend ensuite. La loi du 28 mars 1882 rendant l'instruction primaire obligatoire pour les enfants de 6 à 13 ans n'a eu que des conséquences médiocres (1), contribuant néanmoins, dans une mesure difficile à apprécier exactement, au relèvement de la courbe entre 1882 et 85. La loi de 1882 n'a fait d'ailleurs, dans notre région, que sanctionner la conviction que tout individu instruit, sachant au moins lire et écrire, est mieux armé qu'un ignorant dans la lutte pour l'existence. On peut dire qu'à la fin du siècle les écoles primaires ont reçu tous les élèves, garçons et filles, qu'elles pouvaient recevoir.

L'égalité de fréquentation scolaire par les garçons et les filles est d'ailleurs un fait relativement récent. On sait qu'il se produit dans le Tarn 105 naissances d'individus du sexe mâle quand il naît 100 personnes du sexe féminin. L'écart serait un peu moindre si le calcul ne portait que sur le dernier tiers du siècle. Conservons cette proportion 105 à 100. Etant donné les chiffres du tableau de la p. 7 nous aurons comme population scolaire :

en 1828,	pour	105	garçons,	58 filles,	(58,6)
en 1850,	—			62 —	(61,9)
en 1860,	—			83 —	(83,0)
en 1872,	—			90 —	(89,6)
en 1880,	—			100 —	(99,9)
en 1900,	—			104 —	(103,7)

La proportion que nous appelons normale (105 à 100) a donc été atteinte en 1880 et si, en dernier lieu, on compte près de 104 filles pour 105 garçons cela tient à ce que, calculé pour tout le siècle, le rapport 105 à 100 n'est plus rigoureusement exact pour les dernières années et surtout à ce que la statistique officielle considère comme primaires tous les établissements libres spéciaux aux filles.

(1) Les commissions scolaires « ne se réunissent presque jamais et la loi sur l'obligation est lettre morte » : tels sont les termes d'un rapport officiel de 1888.

L'instruction des filles d'abord très négligée a fait de rapides progrès à partir de 1850. Les lois du 15 mars 1850, du 10 avril 1867 (1) et surtout la circulaire ministérielle du 25 septembre 1881, mettant en demeure les communes d'au moins 500 âmes d'avoir une école de filles, ont porté leurs fruits. Sur 100 enfants allant à l'école il y avait, en 1828, 73 garçons et seulement 24 filles ; en 1900 l'égalité est complète (50,3 garçons et 49,7 filles). Près de la moitié des filles de 6 à 13 ans restaient sans instruction encore en 1853, tandis qu'à la fin du siècle on peut dire que toutes reçoivent au moins l'enseignement primaire.

La population scolaire peut encore être répartie en deux groupes, suivant qu'elle appartient à des écoles publiques ou à des écoles privées. Afin de ne pas multiplier les chiffres, nous donnons dans le tableau ci-après les rapports calculés sur la base de 100 enfants depuis 1837.

	ENSEMBLE Elèves des écoles		Garçons des écoles		Filles des écoles	
	publiques	privées	publiques	privées	publiques	privées
1837	72	28	86	14	47	53
1840	71	29	86	14	45	55
1848	68	32	84	16	45	55
1860	71	29	95	5	42	58
1872	79	21	94	6	63	37
1880	78	22	»	»	»	»
1885	79	21	»	»	»	»
1889	78	22	90	10	67	33
1890	75	25	»	»	»	»
1900	65	35	75	25	55	45

Il ressort de ces constatations mises en évidence par le graphique 3 que :

1° considérés dans leur ensemble, les élèves des écoles publiques ont toujours été les plus nombreux, mais que le contingent des établissements privés, après avoir baissé, est remonté (dans les dernières années surtout) et atteint à la fin du siècle un chiffre supérieur à celui de 1837 ;

2° ce sont principalement les garçons qui ont fréquenté les écoles publiques ; la part des écoles privées est descendue jusqu'à 5 pour cent seulement en 1860, elle regagne en 1900 le terrain perdu et dépasse de 9 pour cent le rapport du début ;

(1) En 1870 on constate qu'il a été créé 51 écoles de filles en exécution de la loi de 1867. Il en reste encore 59 à organiser.

3° pour les filles il se produit entre 1860 et 1872 un complet revirement : tandis que la majorité recevait l'enseignement privé jusqu'en 1860, c'est le contraire qui a lieu après cette date, mais ici aussi l'école publique perd de son avance, tout en restant cependant plus fréquentée en 1900 qu'en 1837 ;

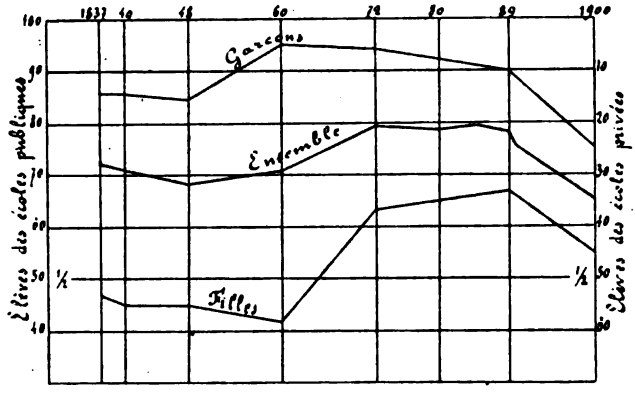

Fig. 3. — Eleves des écoles publiques et des écoles privées.

4° le ralentissement dans la fréquentation scolaire indiqué dans le graphique 2 correspond dans le graphique 3 à une même direction de la courbe : d'où l'on peut conclure qu'en dernier lieu la baisse porte exclusivement sur les écoles publiques.

Cette conclusion est absolument conforme à celle d'un rapport de la commission de statistique de l'enseignement primaire. « C'est surtout dans les campagnes, écrit M. Levasseur, que l'on constate la fréquentation la moins régulière, en raison des travaux des champs ; or dans les campagnes il n'existe le plus souvent que des écoles publiques ». (*Statistique de l'enseignement primaire*, t. VII, 1901-2, p. XCII). Mais cette cause ne saurait avoir produit un tel effet dans notre pays où l'enseignement privé n'est pas cantonné dans les centres d'agglomération. Il faut plutôt attribuer le relèvement de la courbe des écoles libres à la loi de laïcisation (1886) : en quittant l'école publique qu'il dirigeait jusqu'alors le congréganiste a amené avec lui une partie, parfois la majorité des écoliers, de nouveaux bâtiments ont été construits ou aménagés à côté des anciens et ce dédoublement n'a pu qu'être préjudiciable à l'enseignement public désormais laïc. On pourrait ajouter que la suppression de la rétribution scolaire (1881) a dû souvent paralyser le zèle de l'instituteur public pour qui le contingent scolaire n'offre plus aucun avantage à être élevé.

Il est à peine besoin de rappeler que la direction des écoles libres appartient surtout aux congrégations religieuses. Pour donner une idée précise des progrès réalisés dans ce domaine par le clergé régulier, il suffira de savoir qu'en 1850 sur 100 écoles privées 24 se trouvaient dans la catégorie dont il s'agit, alors qu'on en compte 56 — plus du double — en 1877.

Tous les chiffres qui viennent d'être donnés s'appliquent aux écoles primaires élémentaires et aux écoles primaires supérieures, non aux salles d'asile appelées écoles maternelles depuis 1881. Les écoles supérieures seront passées en revue. Occupons-nous d'abord des salles d'asile. On sait qu'il n'y en eut pas en France avant 1826 et que le premier acte législatif d'une portée générale qui les concerne est l'ordonnance du 22 décembre 1837. A cette époque, il en fut créé quatre dans trois communes du Tarn ; elles recevaient environ 500 enfants et entraînaient une dépense communale de 1400 fr. En 1840, les mêmes trois communes avaient une cinquième salle d'asile et 448 élèves et affectaient ensemble 1700 fr. à leur entretien. Albi, Castres, Mazamet et Roquecourbe envoyaient à leurs salles d'asile 767 enfants en 1843. Le nombre des communes pourvues de ces petits établissements s'élève à neuf, en 1852 : l'arrondissement d'Albi n'en a qu'un, celui de Castres six, celui de Gaillac deux, celui de Lavaur aucun.

Il ne s'agit là que des salles d'asile publiques ; on peut admettre qu'il en existait quelques autres de privées. En effet, en 1860, sur 14 salles, 4 étaient « libres ». La proportion a subi une importante modification dans la suite : à la fin du siècle, sur 47 écoles maternelles 29 sont dirigées par des maîtresses ne faisant pas partie de l'Université ; 2 seulement sont laïques, les 27 autres congréganistes. Voici pour plusieurs années les nombres totaux des salles d'asile ou écoles maternelles et de leurs élèves :

	Salles ou écoles maternelles	Elèves
1860	14	1793
1864	23	3070
1870	25	3347
1880	38	4623
1885	41	4870
1890	49	4057
1895	46	4640
1900	47	4574

Alors que 16 communes avaient, en 1872, des salles d'asile (publiques ou privées), 22 en possèdent une ou plusieurs en 1900. L'aug-

mentation a donc été très faible. Il faut remarquer, d'autre part, que les filles sont en majorité à l'école maternelle qui, en 1900, est fréquentée par 2 210 garçons et 2 364 filles.

Cette même année, à 1 000 habitants correspondaient dans la France entière 18 élèves de ce premier degré; le Tarn était au dessous de cette moyenne avec environ 14 enfants.

Les écoles primaires supérieures auxquelles il était fait allusion tout à l'heure sont une création de la loi Guizot. Toutefois il a existé avant 1833 un enseignement analogue dont le promoteur fut le baron Charles Dupin, député du Tarn de 1827 à 1830. On créa en 1827 ou 28 deux cours de géométrie et de mécanique pour les ouvriers à Albi et à Castres; un troisième fut organisé à Mazamet en 1828. La même année, deux cours de dessin linéaire furent institués à Castres et à Lavaur. La ville de Castres payait, en 1829, trois professeurs pour cet enseignement technique et artistique, mais un an après il n'y avait plus d élèves. Il en fut de même dans les autres localités.

Aux termes de la loi du 28 juin 1833 les communes chefs-lieux de département et celles de plus de 6 000 âmes devaient avoir une école primaire supérieure. Dans le Tarn, six rentraient dans cette catégorie. Néanmoins Castres et Mazamet furent les seules à entretenir une école de ce genre.

En 1841, le ministre Villemain transforme cette institution. L'ordonnance royale du 21 novembre annexe un cours primaire supérieur au collège de Castres. La même mesure est prise, peu de temps après, à l'égard du collège de Gaillac (ord. du 21 avril 1842) et de celui d'Albi (ord. du 30 octobre de la même année).

Survient la loi Falloux (1850) qui ne fait pas mention de cet enseignement et la plupart des cours ne tardent pas à être définitivement interrompus. A Castres cependant le Conseil municipal essaie de combler cette lacune en votant, en 1860, une indemnité pour trois professeurs de mécanique et de géométrie. Ces cours s'ouvrirent le 11 janvier 1861 et furent suivis. En 1863, le ministre de l'Instruction publique accordait à la ville une subvention de 500 fr. pour l'école professionnelle annexée au collège et dont dépendaient trois ateliers de tourneur-mécanicien, de sculpteur-modeleur et de constructeur de modèles.

Le département avait, vers cette époque (1864), huit écoles professionnelles dont trois annexées aux collèges de Castres, Albi et Gaillac et cinq réunies à divers établissements à Mazamet, Lavaur, Graulhet, Rabastens et Carmaux. L'enseignement dans ces dernières

était fort incomplet; il était plus développé à Albi et Gaillac, et satisfaisant à Castres seulement.

Pendant ce temps, les écoles primaires supérieures proprement dites n'existent plus. Ce n'est qu'à partir de 1878 et surtout après la promulgation des décrets du 15 janvier 1881 et du 27 juillet 1885 qu'on y revient.

A Mazamet le ministre approuve, le 12 juin 1882, la création d'une école professionnelle dont les cours sont répartis en deux années. Un décret du 28 octobre 1898 l'a transformée en école pratique de commerce et industrie.

A Albi, un cours complémentaire est inauguré à titre d'essai en décembre 1883 et définitivement le 10 novembre 1886. Il est annexé à une école primaire.

A Castres, un arrêté ministériel du 20 mai 1893 adjoint au collège une école primaire supérieure dont les bâtiments sont agrandis deux ans après (décret du 10 avril 1895). En dernier lieu (1900), le département ne possède que cette école recevant 112 élèves dont 34 internes et cinq cours complémentaires

à Albi,	avec	66	élèves
à Lavaur (depuis 1893)	—	20	—
à Graulhet (depuis 1895)	—	16	—
à Carmaux (depuis 1900)	—	17	—
à Rabastens (depuis 1900)	—	22	—

au total, 141 élèves qui, avec les 112 de l'école de Castres, donnent un ensemble de 253 garçons.

Dans le domaine « privé » on peut rappeler que le sieur Cruppi, à Castres, a dirigé, seul ou associé avec Poujade, une institution à demi secondaire et à demi commerciale, de 1816 à 1839. A Réalmont, en 1850, un sieur Morel demandait l'autorisation d'avoir des pensionnaires à qui il ferait donner l'instruction primaire supérieure. On ignore le résultat de sa requête. Enfin, à Albi, dans le dernier tiers du siècle, une institution dite de Saint-Thomas d'Aquin, puis Fontanilles a appliqué un programme tenant de celui de l'enseignement primaire supérieur et de l'enseignement secondaire spécial.

Il n'est pas hors de propos de citer, d'autre part, la creation, en 1899, de trois écoles municipales de dessin géométrique et de composition décorative à Albi, Castres et Carmaux.

*
* *

A l'école primaire suppléent dans une certaine mesure, pour

ceux qui ne l'ont pas fréquentée, les cours d'adultes qui, pour les autres, peuvent constituer un enseignement complémentaire.

Le nombre et la fréquentation de ces cours ont subi de très fortes fluctuations, comme il est aisé de s'en convaincre à l'aide des chiffres suivants :

En 1837, on compte 3 cours seulement dans 3 communes pour 310 élèves,

en 1840,	8	cours	et 395	auditeurs
en 1852,	9	—	(aucun dans l'arr. d'Albi)	
en 1860,	21	—	et 545	auditeurs
en 1864,	83	—	et 1 150	—
en 1871,	108	—	et 1 830	—
en 1878,	345	—	et 6 110	—
en 1880,	324	—	et 6 847	—

Une baisse rapide se produit à partir de cette époque. Il n'y a plus en 1885 que 20 cours et 447 auditeurs (un seul cours pour les femmes qui ne sont que 11 à le suivre),

en 1890, 21 cours et 404 auditeurs
en 1894, 10 — et 191 —

Le décret du 11 janvier 1895 réorganise cette institution et l'on compte, cette même année, 72 cours pour 1 046 auditeurs et en 1900, 380 — — 4 522 — dont 1 329 femmes suivant 136 de ces cours.

La progression a donc été, en dernier lieu, plus brusque encore que la décadence antérieure. On peut d'ailleurs prévoir un temps où les cours d'adultes ne présenteront plus d'intérêt : ce sera quand tout le monde aura fait de bonnes études primaires. Ils pourront alors se transformer tous ou presque tous en conférences. La voie est déjà ouverte et suivie puisque le rapport annuel de l'Académie signale en 1900 950 conférences.

Diverses associations concourent à ce but. Telles sont les sociétés d'instruction et d'éducation populaire fondées

à Albi, en 1896 (cours et conférences)
à Gaillac, en 1897 (bibliothèque et cours)
à Mazamet, en 1897 (cours)
à Cordes, en 1899 (bibliothèque)
à Castres (Société républicaine...), en 1900 (cours et conférences);

les mutualités scolaires, au nombre de 12, en 1900, dont la première en date fut celle de Cordes (1899) et est la seule locale, les autres étant cantonales (9 dans l'arr. d'Albi) ou d'arrondissement

(Gaillac et Lavaur). Le nombre des membres de ces mutualités était de 2 117 au 31 décembre 1900.

Il y a lieu de citer aussi les « Sociétés fraternelles » ou « Associations amicales » d'anciens élèves. La plus ancienne fut organisée à Cuq-lès-Vielmur en 1895 (approuvée en 1896) par l'instituteur Fau ; d'après ses statuts elle devait fournir des livres aux enfants, faire des lectures aux anciens élèves de 14 à 20 ans. Des sociétés de cette catégorie ou analogues existaient en 1900 à Gaillac et Graulhet (depuis 1897), Teulat (1898), Burlats (1899), Castres (2) et Salvagnac (1900) : au total 8. Les instituteurs et institutrices laïques avaient aussi formé en 1900, une « amicale » qui publie un *Bulletin* depuis le mois de mai de cette année et un Cercle pédagogique, (à Castres), en novembre. Ils avaient déjà, depuis 1863, une société mixte de secours mutuels comptant 355 membres en dernier lieu.

Il ne reste plus qu'à passer rapidement en revue quelques autres institutions auxiliaires de l'enseignement primaire proprement dit ou complémentaire : caisses des écoles et caisses d'épargne scolaires, bibliothèques et musées des écoles.

La loi du 10 avril 1867 autorisait les Conseils municipaux à créer, avec l'approbation préfectorale, des caisses dont les fonds serviraient à récompenser les élèves méritants et à venir en aide aux enfants indigents. Cette faculté est devenue une obligation aux termes de la loi de 1882. On n'avait pas abusé, dans le Tarn, du droit que conférait aux communes la législation de 1867 : il n'existait, en 1880, que trois caisses avec un actif total de 410 fr. Le devoir imposé deux ans après n'a pas été rempli dans un grand nombre de localités. En effet on constate qu'il y a :

en 1885	117	caisses avec un actif de		10 861 fr.
en 1890	101	—	—	13 589 fr.
en 1895	106	—	—	17 348 fr.
en 1900	120	—	—	20 403 fr.

Les caisses d'épargne scolaire subissent, à partir de 1885 ou environ, un mouvement rétrograde. On a en effet :

	caisses	livrets	actif
en 1878	70	981	14 032 fr.
en 1880	83	1 311	22 083 fr.
en 1885	151	1 586	40 298 fr.
en 1890	97	979	31 025 fr.
en 1900	45	737	»

Les bibliothèques scolaires qu'un arrêté du ministre de l'Instruc-

tion publique du 1er juin 1862 prescrivait d'établir dans chaque école primaire étaient déjà au nombre de 105 en 1870. On en trouve :

en 1880	140	contenant	8 289	volumes
en 1885	207	—	12 228	—
en 1890	236	—	17 169	—
en 1895	266	—	20 139	—
en 1900	274	—	22 323	—

Les bibliothèques pédagogiques dont la création fut encouragée par une circulaire ministérielle du 3 janvier 1876 suivie, en 1879, d'un arrêté nommant une commission chargée d'étudier leur mode de fonctionnement, ne sont guère antérieures à 1880. A cette époque, parut une première édition du catalogue des livres recommandés par le ministère. Ces bibliothèques, à l'usage du corps enseignant, sont placées, au moins en principe, dans les chefs-lieux de canton. On en comptait :

en 1880	27	contenant	4 211	volumes
en 1885	30	—	6 633	—
en 1890	30	—	8 310	—
en 1895	31	—	9 383	—
en 1900	30	—	9 433	—

Il est incontestable que ces collections de livres peuvent servir puissamment la cause de l'instruction si le choix des ouvrages est bien fait et, pour ce qui concerne spécialement les fonds pédagogiques, si les maîtres ont les loisirs ou la volonté de s'en servir.

Les musées scolaires auraient aussi pour effet d'étendre les connaissances des uns et des autres s'ils étaient partout composés d'objets intéressants. Ils constitueraient alors un degré supérieur de leçons de choses. Ces petits musées sont assez nombreux mais souvent très pauvres.

Tout ce qui précède montre de quelle activité ont fait preuve les pouvoirs publics pour combattre l'ignorance. Ces efforts ont entraîné des dépenses considérables. Ainsi, de 1878 à 1885, la construction ou acquisition de 126 nouvelles écoles correspondant à 190 classes a coûté 2 130 629 fr., ce qui donne les moyennes de 16 909 fr. par école, de 11 213 fr. par classe et d'environ 236 fr. par place d'élève.

Si l'on s'en tient à des constatations plus générales et que l'on additionne les parts contributives de l'Etat, du département et des communes, (répartition modifiée par plusieurs lois), les chiffres

suivants montreront, mieux qu'un exemple isolé, l'étendue des sacrifices pécuniaires.

Tandis qu'en 1835 on consacrait dans le Tarn une centaine de mille francs à l'instruction primaire (1), c'est plus de 450 000 fr. qu'on dépensait en 1866 (454 275 fr.); ce chiffre était porté presque au double en 1880 (803 683 fr.), atteignait 935 565 cinq ans après, dépassait le million en 1890 (1 092 487 fr.) et finalement, en 1900, arrivait jusqu'à 1 482 695 fr.

En comparant ces données avec celles qui concernent la France entiere; — sans oublier que la rétribution scolaire a été supprimée en 1881, d'où est résulté un surcroît des charges publiques, — on constate (graphique 4) que la courbe de notre département a suivi

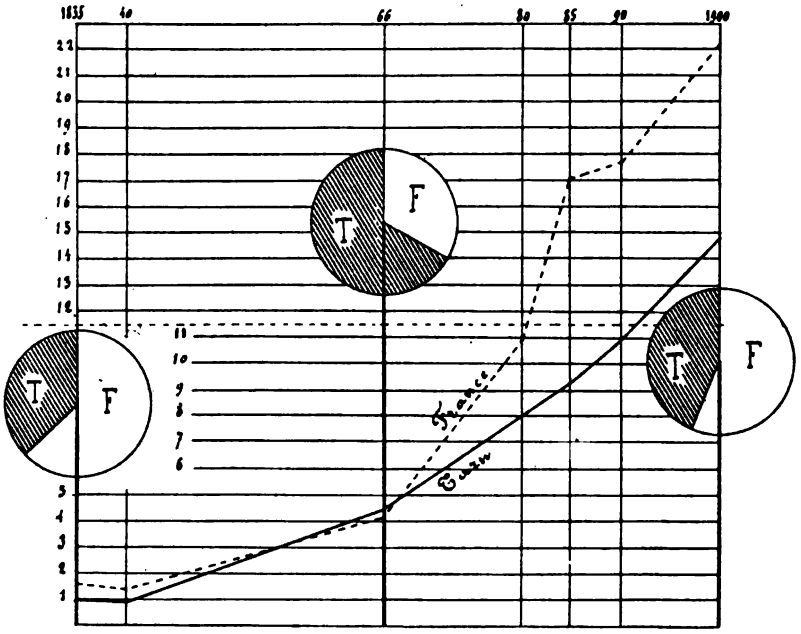

Fig. 4. — Dépenses pour l'instruction primaire (en centaines de mille fr. pour le Tarn, en dizaines de millions pour la France entière).

assez exactement jusque vers 1870 la direction de la courbe générale. Il se produit ensuite un écart qui s'accentue fortement en 1885 et les deux lignes redeviennent à peu près parallèles de 1890 à 1900.

(1) Exactement : 97 824 fr. Pour l'année suivante il était alloué 132 631 fr.; en 1837 la dépense s'élevait à 80 920 fr. et à 90 481 fr. en 1840.

Il faudrait se garder de prendre à la lettre ces indications. En effet, tandis que la population de la France a augmenté, faiblement il est vrai, celle du Tarn a diminué dans la deuxième moitié du siècle. Il s'en suit que les dépenses du fait de l'instruction primaire n'ont pas pu s'accroître chez nous, dans la même mesure que dans la France entière. Prenant pour points de repère les années 1835, 1866 et 1900, divisons les sommes employées d'une part dans le Tarn, de l'autre en France, par les chiffres des populations tarnaise et française. Nous verrons que la dépense moyenne par habitant s'est élevée :

	dans le Tarn	en France
en 1835 à	0 fr., 28	0 fr., 47
en 1866 à	2 fr., 25	1 fr., 10
en 1900 à	4 fr., 46	5 fr., 70

Ces valeurs sont entre elles comme 37,3 est à 62,7 (1835), 67,1 à 32,9 (1866) et 43,9 à 56,1 (1900). En supposant le graphique divisé dans sa hauteur en 100 parties égales, nous pourrons tracer trois verticales coupées dans les proportions ci-dessus établies, La distance entre ces coupures et une ligne médiane correspondant à des emplois de fonds proportionnellement équivalents mesurera l'inégalité recherchée. Un cercle dont le centre sera placé à la jonction des deux parts exprimera sous une forme peut-être plus claire encore les mêmes constatations.

De la correction des courbes ainsi comprise il résulte qu'en 1835 l'instruction primaire employait dans le Tarn environ moitié moins de deniers que dans l'ensemble du territoire français. C'est le contraire qui se produit en 1866, époque où il est créé un nombre d'écoles plus fort que d'ordinaire (1) ; puis on retourne à une infériorité moindre qu'au début mais cependant assez sensible : l'œuvre scolaire, dans notre région, absorbe finalement 43 fr. 90 au lieu de 50 qui représenteraient la proportion normale.

Ces dépenses n'ont pas été vaines. La comparaison entre les jeunes gens appelés à remplir leur devoir militaire sachant au moins lire et ceux qui sont complètement ignorants fait ressortir les progrès accomplis d'une façon ininterrompue dans le cours du siècle.

L'état d'instruction des conscrits n'a été l'objet (dans le Tarn tout au moins) d'une constatation officielle qu'à partir de 1827. Les cinq premières classes ont accusé une moyenne de 30,7 individus sachant lire contre 69, 3 complètement illettrés. Ces calculs ont été

(1) Voy. le graphique 1, page 5.

refaits pour les années 1827-37 et 1837-47 dans un rapport soumis au Conseil général en 1849. De cette statistique dressée canton par canton il résulte que pour la première période (1827-37) les cantons d'Anglés, Brassac et Saint-Paul ont jusqu'à 80 jeunes gens pour cent ne sachant pas même lire. Les mieux partagés sont : Albi avec 51 individus sachant lire, Murat avec 49 et Castres avec 44. De 1837 à 47 Saint-Paul est encore au bas de la liste avec le chiffre 29, ainsi que Lisle ; Salvagnac n'arrive qu'à 25. Au sommet on retrouve Castres (68), Murat (61), Villefranche (57) ; Albi n'est plus qu'au 4e rang (55).

Il semble naturel que Castres et Albi étant les centres les plus peuplés aient été aussi les foyers d'une instruction plus répandue ; mais que Saint-Paul se maintienne au dernier échelon alors que Murat reste dans les premiers, un tel fait ne peut s'expliquer que par l'indifférence ou le zèle des pouvoirs locaux en matière d'enseignement. En effet Anglés et Brassac peuvent bien être considérés, à l'époque dont il s'agit, comme en pays perdu, mais on pourrait en dire autant et davantage de Murat et l'argument ne saurait s'appliquer aux cas de Saint-Paul, de Lisle, cantons de la plaine, pourvus de routes et chemins plus nombreux que dans la « montagne. »

La carte ci-jointe (fig. 5) traduit les indications fournies pour 1827-37. On y lira que la moyenne des jeunes gens sachant au moins lire a été alors de 33,1 pour cent dans l'ensemble ; que les arrondissements se classeraient de la manière suivante : Albi (39), Castres (35), Gaillac (29), Lavaur (28). Gaillac et Lavaur qui correspondent à la région plutôt agricole forment un groupe qui s'oppose à celui d'Albi-Castres. La même division subsiste pour les moyennes de 1837-47. Le département a gagné environ 10 pour 100 dans le domaine de l'instruction (42,5 au lieu de 33.1), l'arrondissement d'Albi est toujours en tête (49), suivi de près par celui de Castres (45), mais Gaillac (36) et Lavaur (35) laissent toujours un intervalle très appréciable entre leur groupe et le précédent. De plus, le gain réalisé par les deux premiers arrondissements s'élève exactement à 10 0/0, celui des deux autres n'atteint que 7 0/0. On serait porté à supposer que ces différences sont dues à ce que dans les régions les plus cultivées (Gaillac et Lavaur) les travaux des champs ont fait négliger l'école où ailleurs (Castres et Albi) on envoyait les enfants, faute d'avoir à les employer aux soins des récoltes.

L'examen des registres du recrutement de 1890 confirmerait cette hypothèse : à cette époque relativement récente, le Tarn compte 90,1 pour cent de jeunes gens sachant lire et les arrondissements

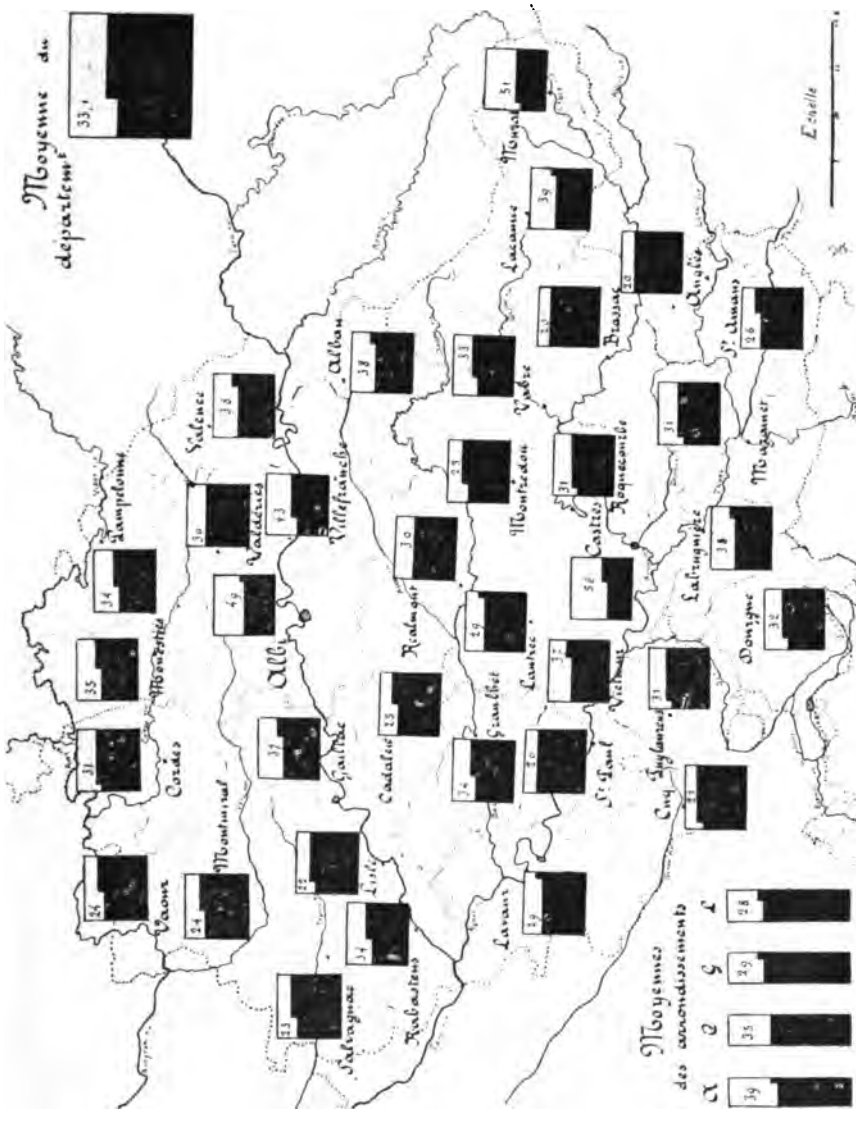

Fig. 5. — Proportions (pour cent)) des conscrits sachant au moins lire, pour les années 1827-37.

sont encore classés comme auparavant. Toutefois Castres (93,8) a pris la première place qu'occupait Albi (90,7) et Gaillac (88,7) tend à se séparer de Lavaur (79,2).

Les moyennes départementales dans la deuxième moitié du siècle s'expriment de la façon suivante : 49,3 (1853), 56,7 (1863), 63,4 (1865), 71,3 (1868), 84,6 (1880), 87,2 (1885), 90,1 (1890) et 97,6 (1900). Comparés à ceux que les statistiques officielles fournissent pour l'ensemble du territoire français, ces chiffres sont jusqu'à ces derniers temps inférieurs à la moyenne générale. L'écart entre les deux courbes (fig. 6) est d'abord considérable, s'atténue de 1860 à 1870, diminue encore et finalement les deux lignes se croisent après 1890, le Tarn l'emportant, en 1900, de deux unités (97,6) sur la France entière (95,6).

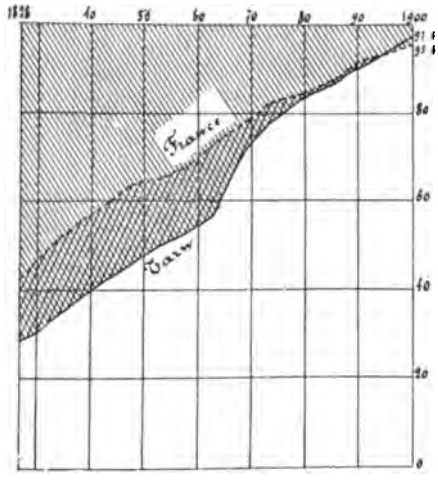

Fig. 6. — Pourcentage des conscrits sachant au moins lire.

Au lieu d'environ 33 conscrits pour cent (un tiers) sachant lire en 1830, on en compte à la fin du siècle de 97 à 98, ce qui revient à dire qu'à cette heure, l'ignorance complète est un fait exceptionnel. Ce résultat est dû à la fois à la législation et aux mœurs de jour en jour plus éclairées qui en ont facilité l'application. Si l'ordonnance royale de 1816 est restée chez nous lettre morte, il faut reconnaître que diverses mesures telles que l'organisation de comités en 1828, la création d'une école normale à Albi trois ans après, avaient déjà abouti à l'établissement de près de 300 écoles quand la loi Guizot (1833) a été promulguée. Mais les élèves étaient encore peu nombreux, les maîtres sans instruction ni aptitudes suffisantes ; en 1837, la moitié des écoles communales étaient « médiocres » ou « mal dirigées » termes employés dans un *Rapport au roi*. La loi de 1833 ne tarda pas à modifier cette situation qui s'améliora rapidement, et, l'impulsion une fois donnée, l'instruction n'a pas cessé de progresser. La période la plus remarquable à ce point de vue est celle qui correspond aux années 1860 à 1870. C'est alors que la

loi du 15 mars 1850, dont l'article 36 obligeait toute commune à avoir une école, a porté tous ses fruits, grâce à l'action énergique du ministre Duruy.

Ces conclusions s'appliquent aussi bien aux filles qu'aux garçons. En effet, sur cent femmes contractant mariage, 53,3 seulement ont signé l'acte en 1854, alors qu'en 1881 on en compte 76,7, puis 93 en 1900 et 97 en 1904. Encore faut-il admettre que parmi les personnes ne pouvant pas signer, il en est peut-être qui savaient plus ou moins lire. Or, tandis qu'il naît environ 105 garçons quand il se produit 100 naissances de filles, on constate que les proportions d'individus des deux sexes ayant signé leur contrat de mariage en 1900, soit 96,5 hommes et 93 femmes, correspondent aux nombres 105 et 101. En 1904, la génération féminine représentant la population scolaire de 1890 ou environ fournit même un excédent par rapport au sexe masculin : 97,9 (hommes) est à 97 (femmes) comme 105 est à 104.

Documents. — Archives départementales, Série T 1 (Instruction primaire) et Série R 1 (Recrutement).

Etat des recettes et dépenses allouées pour le service de l'instruction primaire en 1836 (in-4o, publication du Ministère). — Rapport au roi sur la situation de l'instruction primaire en 1837 (in-4o, id.) et en 1840 (in-4o, id.). — Résumé des états de situation de l'enseignement primaire (in-8o, id.). — Statistique de l'enseignement primaire (in-4o, id.). — Statistique des cours d'adultes pour l'année 1867-68 (in-4o, id.). — Mémoires et documents scolaires publiés par le Musée pédagogique, 1re et 2e séries (in-8o). — Annuaire statistique de la France (in-8o. Ministère du Commerce).

Annuaires du département, particulièrement ceux des années 1829, 1833, 1841, 1876 et Nouvel annuaire du Tarn (1845). — Rapports annuels de l'inspecteur d'Académie (dans les volumes du Conseil général).

Études. — A. Combes. *Statistique de l'arrondissement de Castres, 1834* (Castres, 1834, in-8o). — L. Rascol. *L'éducation populaire dans le Tarn, 1896-99* (Albi, 1899, in-8o).

Ch. Portal.

COMPLÉMENT

AU

CATALOGUE DES MANUSCRITS

DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE D'ALBI

Au cours de mes recherches à travers les rayons de la Bibliothèque d'Albi, j'ai trouvé sur une feuille de papier un document intitulé : *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque d'Albi, dressé d'après le recensement de 1877.*

C'était, notés de la façon la plus concise (le tout tient en une page), parfois la moins claire, la série des manuscrits connus alors. L'idée me vint, à l'aide de ce fil conducteur, de comparer l'état actuel à celui de 1877. C'est le résultat de ce travail que je voudrais exposer.

Tout d'abord, en rapprochant la notice de 1877 du Catalogue imprimé, je constatai que si certains numéros manquaient à la première, le second ne mentionnait pas quelques manuscrits de la notice. De ces derniers, quatre ont été retrouvés dans l'armoire, les autres, au nombre de sept, sont demeurés introuvables [Règlement de l'hôpital d'Albi, — Serment d'Hyacinthe Serroni, — Autorisation aux religieuses Ste-Claire d'Albi et autres pièces du même couvent, — Réformation du Couvent de Ste-Claire, — Erection du prieuré de Burlats, — Notes sur la concession du chemin de fer par Lacaux, — Relation de l'entrée de Mgr de Jerphanion, arch. d'Albi, 1843.]. Je dois ajouter que certaines indications étaient erronées et que le « règlement de l'hôpital d'Albi » et la « relation de l'entrée de Mgr de Jerphanion », par exemple, sont visiblement les imprimés que possède la Bibliothèque.

Ces recherches, ce qui est bien plus important, m'amenèrent à constater que la Bibliothèque d'Albi était plus riche en manuscrits qu'on ne le soupçonnait. Leur nombre, en effet, a passé de 111 à 170, soit 59 nouveaux numéros dont certains ont une réelle valeur.

Tous d'ailleurs n'étaient pas complètement ignorés et quelques chercheurs connaissaient la *Sancti Salvii vita*, la *Relation d'un voyage en Italie* de Jacques de Faur-Ferrier; le *Tarif pour l'assiette des Contributions du diocèse d'Alby*; les *Etudes* de Grellet-Balguerie, sans oublier le *Liber dialogorum beati Gregorii*, catalogué par M. E. Jolibois. Mais non décrits encore ils étaient perdus pour le public.

D'autres au contraire étaient passés tout à fait inaperçus, par la raison toute simple que, reliés avec des imprimés, ils étaient noyés au milieu des collections de recueils de tout genre. Les retrouver a été la partie la plus pénible de mon travail. J'ai dû, un par un, feuilleter la majeure partie des livres de la Bibliothèque. Je ne m'en plains pas et cela pour deux raisons :

D'abord j'ai pu ainsi remettre en lumière des documents pleins d'intérêt ;

Et surtout parce que, durant cette révision laborieuse, j'ai recueilli les éléments d'un Complément au Catalogue des Incunables et des livres de la première moitié du XVIe siècle dont la publication suivra de près la présente.

P. MASSON.

112. — *Extraits de divers auteurs* par Bray, XVIIIe siècle. — Papier, 354 feuillets, 170 sur 110 m/m, relié basane. — Recueil de poésies du XVIIe et du XVIIIe siècles.

113. — *In Aristotelis ethica ad Nichomacum prœmissa de more*, XVIIe siècle. — Papier, 121 feuillets plus 5 feuillets de garde au début, 170 sur 130 m/m. relié veau.

2e fol. de garde : *Non. Jun. D. Rob. Bodius cœpit nobis dictare prœfationem in Aristot. Ethicorum Nichomachorum librum.* — Fol. 121, verso : 15 Calend. *Septembris huic libri nobis est finis.*

114. — Jacques de Faur-Ferrier. *Relation du voyage que j'ay fait en Italie avec Mgr l'évêque de Marseille*, 1673, XVIIe siècle. —

Papier. 239 feuillets, 230 sur 175 m/m, relié veau. C'est la première partie de la relation. La seconde partie, manuscrite également, est la propriété de Mgr Douais, évêque de Beauvais. (Voir *Revue du Tarn*, 1904, p. 247, article de M. Cabié et tom. II, page 59.)

115. — *Recueil de pièces d'éloquence*, fin du XVIIe siècle et XVIIIe siècle. — Papier. 476 feuillets, 240 sur 180 m/m, relié veau. — Recueil d'oraisons funèbres, harangues, mandements d'évêques (plusieurs de ces pièces par des prélats et prêtres d'Albi et de Castres). — Page 883, mention de la conversion à la religion catholique du marquis de Malauze en l'église de Las Graïsses, faite par Mgr du Lude, évêque d'Alby.

116. — *Sancti Salvii vita*, XVe siècle. — Papier, 20 feuillets, 290 sur 200 m/m, recouvert carton entoilé. Ecriture gothique ; initiales ornées et en couleur en tête de chaque paragraphe. Lettres or et bleu aux fos 1 et 4. C'est un sermon sur Saint-Salvi sans grande valeur historique. Provient du couvent des Frères prêcheurs d'Albi.

117. — *La perspective propre des Peintres et des Architectes*, par André Pozzo, de la Compagnie de Jésus. Seconde partie, dans laquelle on enseigne une méthode courte et facile de représenter en perspective tous les desseins de l'architecture. L'année du Jubilé 1700, XVIIIe siècle. — Papier, 117 feuillets et 120 planches (tirées de l'ouvrage imprimé en italien) 303 sur 200 m/m, relié veau. Ce manuscrit est une traduction française de l'ouvrage de Pozzo écrit en italien et en latin et édité, la 1re partie en 1793, la 2e en 1700.

118. — *Traité d'harmonie*, XVIIIe siècle. — Papier, 55 feuillets, 350 sur 220 m/m, couvert parchemin. A la suite du traité sont annexées 12 planches.

119. — *Accord de l'orgue ou du clavecin suivant les loix du tempéramment rigoureusement observées*, 1778. — Papier, 4 feuillets, 205 sur 160 m/m. Dans la même enveloppe et de la même écriture que le numéro précédent.

120. — *Incipit liber dialogorum beati Gregorii P.P. ad Petrum de vita et miraculis sanctorum virorum.* — Titre à lettres enclavées. — Fo 1 : Table des livres et chapitres, commençant au bas du titre. — Fo 4 : Liber 1us, XII, cap. — Fo 25 : Liber 2us, XXXVIII, cap. — Fo 48 : Liber 3us, XXXVIII, cap. — Fo 82 :

Liber 4us, LX, cap. — Les titres des chapitres sont dans les marges.

F° 119. — On a effacé en partie un chant avec neumes pour écrire au verso les notes suivantes :

1. Anno Dni M CC I. Ramundus de Fraxinelo sacrista emit totum decimum de manso de Laquintinia ad opus vestiarii..... CC. XX e II solz d. m. in presentia Guillelmi Petri episcopi et A. Guillelmi prepositi, et hanc comparationem fecit de R. Bartes et de Nugo so fraire e de lors moillers.

2. Hic liber est Stæ Ceciliæ et Stæ Crucis. (Ste-Cécile et Ste-Croix d'Albi).

3. Anno Dni M° CC° IIII° restauratum est scrinium Stæ Ceciliæ.

Et au recto :

4. Sanctæ Ceciliæ Albiensis — grex Tutelensi.
Fine coronari, — propter certamina mundi,
Fratribus ut fratres — nos vobis compatientes
Et nostra geminus — et fratris morte dolemus;
Pro cuius flentes — anima Dominumque rogantes
Cor cum voce rogat — ille cum pace quiescat.

5. Mors homini vitam tollens — vitam quoque reddens.
Si bonus si justus fuit — hoc dum tempore vixit
Gaudia percipiunt cœli — per secula justi,
Injusti capient penam — sibi rite paratam.

VIII. S. — Parchemin très fort. — 119 feuillets. — L'encre ayant blanchi, plusieurs mots ont été surchargés d'encre noire. — 310 sur 200 m/m. Cartonnage moderne. (Décrit par M. Jolibois. — Voir *Rev. du Tarn*, tome VI, p. 342.)

121. — *Recueil des planches tracées, des morceaux d'architecture lus et des Cantiques chantés en la R.·. L.·. du Zèle à l'O.·. de Paris pendant l'année 5780*, XVIIIe siècle. — Papier, 210 feuillets, plus 4 feuillets de garde au commencement et à la fin et 8 feuillets de tables. 365 sur 220 m/m. Relié veau. Signatures autographes des membres de la Loge.

122. — Même recueil que le précédent pour l'année 5781.

123. — *Tarif pour l'assiette des Contributions du diocèze d'Alby, pour les paroisses et communautés du dit diocèse*, XVIIe siècle. — Velin, 145 feuillets, plus un feuillet de garde portant le titre, suivi d'un feuillet où sont peintes sur fond brun les armes de Mgr Serroni, archevêque d'Alby, 375 sur 220 m/m. Relié maroquin, sur les

plats armes de Serroni. Sur le feuillet du titre : Acheté en 1850 à M. Cl. Compayré, 15 francs.

124. — *Documents officiels sur la langue musicale* [inventée par F. Sudre d'Albi], XIXe siècle. — Papier, 260 feuillets manuscrits, 300 sur 235 m/m. Suivis de : 1° 5 feuillets sur lesquels sont collés des découpures de journaux du Tarn (1851) ; — 2° 20 feuillets blancs ; — 3° Une brochure in-4° de 40 pages intitulée : *Téléphonie ou Télégraphie acoustique pratiquée au moyen de quatre sons,* inventée par F. Sudre. Paris, Imp. Royale, 1844 ; — 4° Une brochure in-4° de 21 pages, intitulée : *Téléphonie ou Télégraphie acoustique pratiquée par le clairon et par le canon*, inventée par F. Sudre. Paris, Malteste, 1846. Planche entre les pages 8 et 9 ; — 5° *Extrait du rapport sur la langue universelle inventée par M. Sudre et sur la Téléphonie ou Télégraphie acoustique*, brochure in-4° de 8 pages.

La partie manuscrite contient : 1° Les rapports de M. Sudre sur son invention ; 2° La copie des rapports des commissions ministérielles, des sociétés savantes et des articles de journaux parus à ce sujet. — Relié demi-basane. Sur le plat extérieur : « A sa ville natale, F. Sudre, natif d'Albi. »

125. — *Notes et copies concernant Albi et l'Albigeois*, par Charles Grellet-Balguerie, XIXe siècle. — Papier, feuilles détachées, 230 sur 170 m/m, couvert papier. — Ce recueil constituait le tome XIII des manuscrits intitulés « Recherches Historiques », offerts au Comité des travaux historiques et scientifiques par M. L. Charles Grellet-Balguerie, demeurant à Londres. Il fut donné à la Bibliothèque d'Albi par le Ministre de l'Instruction publique, le 20 février 1896. Il comprend les articles intitulés : 1° Deux Synodes sous le roi Chilpéric II, d'après un manuscrit de la Bibliothèque d'Albi ; — 2° Note sur le manuscrit de Perpetuus pour l'histoire du droit canonique en Occident par Frederick Maaster ; — 3° Albi et ses évêques et archevêques ; — 4° Reflections pour les dévots confrères ; Notre-Dame de la Congrégation des artisans ; avec la liste des membres de la confrérie entre 1698 et 1751 ; — 5° Recherches historiques, XIIIe siècle. *Albigeois*, 1 vol.

126. — *Lettres et documents divers ayant appartenu à Limouzin-Lamothe* (*Jean-Philippe-Marie*) et offerts par son fils à la Bibliothèque d'Albi. Collection divisée en 5 chemises :

A. — 1° Découpure du *Journal des Débats* du 18 juillet 1887. Article signé Henry Allis, intitulé : « Collection d'autographes » ; 2° *Le Nouvelliste du Tarn* du 8 avril 1887, contenant un article signé Limouzin-Lamothe, intitulé : « Collection d'autographes », et une étude sur Parmentier.

B. — 11 pièces. Lettres de Limouzin-Lamothe, notes sur des sujets agricoles et industriels.

C. — 94 pièces. Collection d'autographes. A signaler les autographes d'Arago, Brault archevêque d'Albi, Castelbajac, Cavalié, Chevreul, duc de Cazes, Dupin (Charles), Duportal, Las Cazes, Orfila, Parmentier, Payen, Rigal de Gaillac, Robiquet, Chevalier de Saubiac, baron Sylvestre, comte Siméon, Sonnini de Manoncourt, Thiers, Louis de Villeneuve.

D. — 5 pièces. Diplômes. 1° Lettre signée César Moreau conférant à Limouzin-Lamothe le titre de membre correspondant de la Société française de statistique universelle ; 2° Diplôme de membre correspondant de la Société de Pharmacie de Paris, 15 novembre 1817; 3° Diplôme de membre correspondant de la Société de médecine, chirurgie et pharmacie de Toulouse, 30 fructidor an XII ; 4° Diplôme de membre de la Société royale et centrale d'Agriculture, 5 novembre 1823 ; 5° Diplôme de membre de la Société de Médecine pratique de Montpellier, 26 janvier 1825.

E. — 9 pièces. Varia. 1° Lettres autorisant le sieur Jean-François Canet, habitant du Castelviel-les-Alby à exercer l'art d'appoticaire et tenir boutique ouverte tant à Alby que dans tout le diocèse. Signé : Besnard, doyen, Mazens et Lortal (18 mars 1775) ; 2° Même autorisation pour Jean-Pierre Canet fils. Signé : Lortal, doyen, Canet et Mazens, juré garde (13 juillet 1789); 3° Acte de vente passé à Toulouse le 22 juin 1612, pardevant maître Belou, notaire, de deux métairies, sises à Beaupuy-Grenier, par Jean Aulteserre de Puech Las Cases, en Rouergue, à Dupont, notaire, pour la somme de 600 livres tournois payables en deux ans. (Ces 3 pièces sur parchemin) ; 4° Lettres à M. le baron de Caze, préfet du Tarn, de J.-J. Rigal, au sujet de la rage. (Imprimé) ; 5° Instruction sur l'existence du Salpêtre dans les terres des souterreins et sur quelques procédés à suivre dans le traitement des pierres. Imprimé par ordre du Comité du Salut Public. A Albi, chez le citoyen Lugan, imprimeur au fauxbourg de la Réunion, ci-devant

Castel-Vieil (Imprimé) ; 6° Second supplément au Bulletin de la Convention Nationale, suite de la séance du 27 Messidor, l'an deuxième de la République (Sur la recherche et la manutention du salpêtre) (Imprimé) ; 7° Carte de souscripteur au monument de Parmentier ; 8° et 9° Portraits de Voltaire et de Rousseau.

127. — *Brouillons ou copies de lettres commencées à Milan le 26 septembre 1772*, XVIIIe siècle. — Papier, 237 feuillets, 200 sur 150 m/m, relié veau. Brouillons et résumés de lettres écrites par le sieur Senépart, impresario. Ce manuscrit intéressant nous fait connaître la manière dont se recrutait au XVIIIe siècle une troupe de théâtre, nous renseigne sur la valeur de certains acteurs de l'époque, sur l'existence d'une troupe en voyage.

128. — *Histoire littéraire de la ville d'Albi*, par Jules Rolland, 1877-78. — Papier, 220 sur 170 m/m, relié chagrin, avec sur le plat supérieur les armes d'Albi. Offert à la ville par l'auteur le 27 février 1894. Imprimé à Toulouse chez E. Privat en 1879.

129. *Recueil de pièces*, XVIIIe siècle. — Papier, 95 feuillets, 225 sur 175 m/m. 1er fol. : Recueil de pièces concernant le vintième denier, 1749 ; 2e fol. : Mémoire historique et chronologique de toutes les impositions payées par le clergé de France depuis et compris l'année 1700 jusques et compris 1750. Par MM. Rigoley de Juvigny père et fils, premiers commis du clergé ; 3e fol. : Lettre à un ami (au sujet du vintième denier) ; 4° fol. : L'article de capitulation à demander à M. le Contrôleur général par le clergé de France par MMgneurs les archevêques de Paris et de Sens, plénipotentiaires d'office dudit clergé, l'un en sa qualité de patriarche, l'autre en vertu de la haute considération qui a dans le corp les deux se faissant forts de l'acquiescement de tous le corp. — A la suite des 6 articles, folio 3 verso : « Article secret pour les deux plénipotentiaires et pour quelques prélats qu'ils comptent faire agir en subalternes. »

130. — *Journal des propriétaires ruraux*, rédigé par Limouzin-Lamothe, février et mars 1820. — Papier, 10 feuillets pour février, 29 pour mars, 280 sur 200 m/m.

131. *Matériaux pour servir à la flore albigeoise et des environs*, par M. Limouzin-Lamothe, pharmacien à Albi, XIXe siècle. — Papier, 18 feuillets, 240 sur 200 m/m.

132. — *Histoire Burlesque de Blouin* par Mathieu Blouin, XIXe siè-

cle. — Papier, 53 feuillets, 240 sur 20 m/m. Couvert carton, fol. 1, recto : « Titre d'un manuscrit (le présent), que l'on m'a dit être passé dans la Bibliothèque de M. Guizot. C'est encore le récit rimé de Blouin sur les troubles religieux survenus à Gaillac au XVIe siècle, présentant de nombreuses variantes avec le précédent. M. G. de Clausade m'en a communiqué une copie prise par lui-même. » (Noulet, Essai sur l'histoire littéraire des patois du midi de la France aux XVIe et XVIIe siècles). — M. G. de Clausade m'a fait don de la présente copie. Signé : Noulet. — Acheté à la vente de la collection Noulet. Décembre 1894.

133. — *Mes Prisons. Mémoires de Silvio Pellico*, traduits par C. Dalause. [A. de Clausade], XIXe siècle. — Papier, 267 feuillets, 210 sur 170 m/m. Cartonnage, dos toile, fol. du titre, verso, courte notice sur A. de Clausade et sur sa traduction, plus bas : « Je me réjouis d'avoir pu obtenir de M. Paul Prouho d'offrir le présent manuscrit à la Bibliothèque de la ville d'Albi. Emile Marty. Paris, le 30 novembre 1902.

134. — *Mémoires divers de M. Dumège (Alexandre)*, XIXe siècle. Papier, 177 feuillets écrits, 230 sur 170 m/m. — Relié carton, dos veau. — Ce manuscrit contient les diverses études archéologiques de Dumège sur le département du Tarn. Il est surtout intéressant par les notes marginales de la main de M. Bertrand, ancien secrétaire de la mairie d'Albi, et les additions du même aux folios 36 et suivants, 56 et suivants et 178. Les divers recueils sont séparés par des feuillets blancs paginés à l'encre rouge. — Don de M. Bertrand.

135. — *Cours de Bibliographie ou d'Histoire littéraire*, par Massol, bibliothécaire à Albi, fin du XVIIIe siècle. — Papier, 41 feuillets, 260 sur 190 m/m, couvert papier. Cours fait aux élèves de l'Ecole Centrale d'Albi.

136. — *Traduction des odes d'Anacréon et de la version latine de G. Baruès*, précédée d'un modèle de déclinaison et de conjugaison grecques, janv.-fév. 1810. — Papier, 104 feuillets, 170 sur 110 m/m, relié carton, dos chagrin. Provient de la bibliothèque de M. Reboul. Don de M. Portes.

137. — *Observations météorologiques* faites à Albi par le bibliothécaire, du 1er mars 1847 au 31 juillet 1867, XIXe siècle. — Papier, 124 feuillets écrits, 340 sur 235 m/m, cartonné.

138. — *Mémoire pour Nosseigneurs des Etats de Languedoc*, 1764. — Papier, 18 feuillets, 268 sur 200 m m. Fait partie d'un recueil de pièces imprimées (n° 3637 du catalogue). Fol. 1 : Mémoire sur les éclaircissements demandés à MM. les maires et consuls des communautés, sur trois objets principaux qu'on peut regarder comme ayant le plus de rapport à l'administration.

Premier objet concernant les impositions, fol. 1 ; — Second objet concernant les droits des fermes, fol. 6 ; — Troisième objet concernant l'agriculture et le commerce, fol. 8.

Se trouve en double expédition, la première de la main de l'auteur inconnu du rapport. Il est regrettable qu'un projet de réforme financière ajouté à ce mémoire ait disparu. Manuscrit intéressant, œuvre d'un officier municipal d'Albi.

139. — *Plantes trouvées dans le département du Tarn* par M. Claude, D. M., XIXe siècle. — Papier, 56 feuillets, 185 sur 115 m m. Relié avec la flore d'Alsace de Stolz.

140. — *Livre de comptes d'un marchand d'épices et distillateur albigeois*, allant de 1790 à 1800, XVIIIe siècle. — Papier, 226 feuillets, 230 sur 175 m m. Relié parchemin. — On trouve dans ce manuscrit, en même temps que des comptes commerciaux, des notes de ménage, des renseignements intimes, des recettes pour fabriquer des liqueurs, des drogues et même de la cire à cacheter.

141. — *Architecture militaire du R. P. Ant. Fontenille de la Compagnie de Jésus*, XVIIIe siècle. — Papier, 68 feuillets, 195 sur 143 m m, couvert papier. 1 feuillet déchiré entre les folios numérotés 4 et 5 ; 1 entre 15 et 16 ; 8 entre 20 et 21.

142. — *Béchard (Ferdinand), représentant du peuple. Plan de discours et Lettre politique* [contre la Centralisation], XIXe siècle. — Papier, 24 feuillets, 205 sur 135 m m.

143. — *Monographie de la maison de Suc de Saint-Affrique*, tirée des archives du Tarn, XVIIIe siècle. — Papier, 6 feuillets, 210 sur 165 m m, couvert papier.

144. — *Remerciement* [*envers*] *de Teysseyre, poëte patois de Lisle-d'Albi* [*à l'abbé Jauzion*] *au sujet de la musique d'un Noël.* — XIXe siècle. — Papier, 1 feuillet, 200 sur 130 m/m.

145. — *Recueil de pièces relatives aux compoix des diocèses du Languedoc* [pour l'année 1776], XVIIIe siècle. — Papier, 64 feuillets, 345 sur 225 m m. Ce recueil comprend :

1° Réponse aux observations faites par M. le Sindic du diocèse d'Alby, fol. 1 à 3 (copie). — 2° Suitte d'observation de M. le sindic du diocèse d'Alby, fol. 5 et 6 (copie). — 3° Réponse aux observations de M. le sindic du diocèse d'Alby, fol. 7 (copie). — 4° Mémoire pour rendre compte aux Etats des suittes de leurs délibérations sur la réformation du tarif général de la Province, fol. 9 à 32 (copie). — 5° Mémoire contenant ce qui doit être observé pour la faction d'un compoix terrien et addition aux compoix tant sur ce qui regarde la procédure et l'ordre judiciaire que sur celle qui compette les opérations et la forme du compoix en luy même. Ensemble les formules des actes qui doivent être faits avec des nottes pour eclercir les articles qui pourront être observés, fol. 34 à 45. Fol. 45 verso, 1770 : Mémoire sur la faction des compoix terriens. — 6° Coppie de plusieurs délibérations de nosseigneurs des Etats généraux de la Province de Languedoc, touchant les tarifs pour le département des impositions, au sujet de l'Etat du diocèse d'Alby; et département de ses impositions. [Du 20 décembre 1530, 16 novembre 1605, 10 octobre 1606, 24 avril 1625, 4 avril 1661]. — Coppie d'un département des impositions du diocèse d'Alby pour les années 1574, 1605, 1717, du fol. 45 au fol. 53. Fol. 52, recto : Par coppie extraite de celles qui sont devers le greffier du diocèse d'Albi par moy, greffier dud. diocèse, soussigné, Gorsse, greffier du diocèse d'Alby. — 7° Observations sur le mémoire contenant le projet de la réformation des tarifs des diocèses et de celui de la province, fol. 54 et 55 ; — 8° Extrait des registres de la Cour des comptes, aides et finances (autorisant les maire et consuls d'Alby à faire établir un nouveau compoix), fol. 56 et 57. — 9° Observations de MM. les commissaires ordinaires du diocèse d'Alby sur les divers projets qui ont été présentés aux Etats pour la réformation du tarif de la Province, fol. 60 à 63.

146. — *Lettres sur les disputes survenues depuis quelques années entre le Clergé et le Parlement, sur l'État actuel du clergé de France ; sur les moyens que l'on pourrait employer pour calmer les esprits et rendre la tranquilité si nécessaire au bien de l'Etat et si utile à la société*, XVIIIe siècle. — Papier, 24 feuillets, 230 sur 190 m m. Relié veau, avec d'autres pièces imprimées.

147. — *Recueil de pièces*, XVIIIe siècle. — Papier, 42 feuillets, 285

sur 200 m/m. [Relié avec diverses pièces imprimées de la même époque]. Le recueil comprend : 1° Arrêt de la Cour des comptes aydes et finnances de Montpellier portant règlement pour la levée des Impositions du 5 mars 1705 (copie), fol. 1 à 6; — 2° Arrêt de la Cour des comptes aydes et finnances de Montpellier portant règlement des impositions de la ville de Narbonne, du 20 mai 1766 (copie), fol. 7 à 17; — 3° Extrait des registres du Conseil d'Etat, fol. 18 à 27. Fol. 27 verso : Du 18 may 1762. Arrêt du conseil qui déboute le sindic général de la province de Languedoc prenant le fait et cause de Jean-Pierre Delsol de son opposition à raison de la demande faite par le fermier du domaine au payement du droit de franc fief dudit Jean-Pierre Delsol. — 4° Mémoire concernant la réformation des tarifs de dioc(èse) de la province de Languedoc, fol. 28 et 29 ; — 5° Copie des observations faites par M. Echeau, arpenteur-géomètre, sur les nouveaux compoix de la province, fol. 30 a 38. Fol. 38 verso, du 13 juillet 1774. — 6° Observations sur le nouveau mémoire joint au tarif du diocèse d'Agde, fol. 39 à 42. Fol. 42 verso : Année 1775. Observations sur le nouveau mémoire joint au tarif du diocèse d'Agde, par le sindic du diocèse d'Alby.

148. — *Plans de sermons pour les divers jours de l'année*, XVIIIe siècle. — Papier, 59 feuillets numérotés par pages en deux parties séparées par un fol. blanc, relié veau, avec d'autres pièces imprimées.

149. — *Recueil*, XVIIIe siècle. — Papier, 17 feuillets, 225 sur 155 m/m. Relié veau avec d'autres pièces imprimées. Le recueil comprend : 1° Pièce fournie par les Parlements lors de leur procès contre les ducs et pairs, sur l'origine des ducs et pairs, fol. 1 à 4 ; — 2° Les philipiques françaises. (Satire contre le régent Philippe d'Orléans et ses partisans. Notes marginales donnant le nom des personnages dont le portrait est tracé dans les vers), du fol. 4 au fol. 14 verso ; — 3° Ode latine, fol. 14 verso et 15 ; — 4° Quatre épigrammes, fol. 16.

L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE VABRE

AU XVIIIe SIÈCLE

D'APRÈS LES ARCHIVES MUNICIPALES [1]

(SUITE ET FIN)

V

La vie ecclésiastique au désert.

1) *L'activite religieuse des laïques.*

Nous venons de voir que la vie religieuse, un moment paralysée par la persécution, ne tarda pas à renaître au désert ; rien ne put en arrêter l'essor. C'est dire que la vie ecclésiastique dut se manifester peu à peu. De ce côté-là aussi, on revenait spontanément au passé. Mais comme il n'y avait pas de pasteurs et que dans les trente premières années du XVIIIe siècle, le Haut-Languedoc ne reçut que les rares visites de quelques hardis évangélistes, la réorganisation ne dut être ni rapide ni complète. En 1733, Viala y travaille, et cette année-là le registre des Synodes s'ouvre et nous présente une Eglise en travail d'organisation. La vie ecclésiastique tend à se calquer sur l'ancienne discipline des Eglises Réformées en tenant compte des circonstances nouvelles qu'elle traverse. Obligés de se suffire à eux-mêmes, les N. C. écoutèrent la voix des plus zélés d'entre eux. L'activité laïque précéda le travail pastoral et le seconda ensuite. Il le fallait absolument, car il n'y eut d'abord qu'un pasteur entre Bédarieux et Montagnac (Hérault) d'un côté, et Montauban de l'autre, un pasteur qui faisait des courses missionnaires dans l'Aveyron et jusqu'à Bordeaux (2). Peu

(1) Voir *Revue*, t. XXII, p. 289 à 313 et 355 à 373.

(2) Loire commence son ministère en 1740, et Corteiz, neveu, en 1741. Le second fut consacré seulement en 1744 et le premier en 1742.

à peu leur nombre augmenta et, au Synode de 1786, on en compta 9 pour le Tarn et l'Ariège (1). Même, dans ces circonstances devenues plus favorables, il resta beaucoup de place pour l'activité des simples fidèles, lorsqu'ils étaient dévoués.

Dans le tableau des assemblées tenues en 1744, conservé dans les archives de l'Hérault et cité par M. de Robert, nous voyons des traces nombreuses de l'activité laïque (2). A propos d'une assemblée réunie à Vabre le 19 juillet, il est dit que « Gourc, de Cazarils, en avait présidé une sur le même terroir quelques jours auparavant » (3). Pierre Cayre, de Roquecourbe, remplissait les fonctions de prédicant. Ce jour-là (16 août 1744) on chante les Psaumes dans les maisons, pendant les vêpres et à la promenade du soir (4). Le 18 août, à Labessonnié, Bonnéric, chirurgien, originaire du diocèse de Mirepoix, qui prêcha à diverses assemblées, est taxé de « peste du village et des lieux environnants » et, parmi les catéchistes, on désigne Paul Carayon, cordonnier, originaire de Vabre (5). Le 18 octobre, un dimanche, l'assemblée se tient à Frayssinet, près de Vabre. — Les sieurs Caylet, Gaches du Mas-Grand, et Gaches du Pont y remplirent les fonctions de prédicants et de catéchistes, ainsi qu'ils le faisaient ordinairement (6). — On trouvait dans toutes les Eglises ces hommes dévoués qui entretenaient le zèle religieux de leurs frères. Ils sont toujours reconnus dans les assemblées où ils remplissent les fonctions de chantres, de lecteurs, de catéchistes et de prédicants. Il y en avait même qui ouvraient leurs maisons, comme à Viane : « Tous les soirs, on s'assemblait pour chanter et pour lire, soit chez Bonnel, soit chez Elisabeth Gaches « grande prédicante ». Une nouvelle assemblée (23 août) eut lieu chez Fortanier, *grand protestant*. La maison était remplie de monde ; on arriva à 5 heures du soir et on se sépara à 9 heures » (7). Ce dernier trait nous donne une idée de ce qui

(1) En 1762 on en rencontre trois pour le Haut-Languedoc, c'est-à-dire pour le département du Tarn.

(2) Robert, II, 131-140. — (3) Archives de l'Hérault, C 426. — (4) Id., C 426. — (5) Id., C 416. — (6) Id., C 211.

(7) Id., C 426 et 416. Le tableau inséré II, 285-297 nous informe encore

se passait ailleurs. A Vabre, on se réunissait chez le Caylet, ou les Gaches, à Castres, chez Blanc, qui, s'étant laissé surprendre, fut conduit au château de Ferrières (1). Plusieurs particuliers furent condamnés à cause du rôle qu'ils jouaient dans la vie religieuse des Eglises (2).

Malheur à ceux qui visitaient les malades ou consolaient les mourants! Le 14 août 1741, une Vabraise, la femme Doustry (3), épouse de Jean Jany, de Labastide-Rouairoux, est dénoncée. « Ces deux N. C., qui habitent Castres depuis un an, tiennent, le dimanche, une assemblée dans leur maison, visitent les malades, les disposant à mourir dans la R. P. R. ». On ajoute que ladite Doustry a même été surprise « exhortant un cavalier du régiment Royal-Pologne, malade aux casernes » (4). Le subdélégué Boisseson réclame la prison perpétuelle pour Jean Jany (5).

Les autorités faisaient des rafles de livres de piété lorsqu'elles en avaient l'occasion (6). Invités à les remettre à qui de droit, les N. C. les avaient cachés, et ils s'en servaient tant qu'ils pouvaient. Mais il n'était pas facile de les remplacer; aussi Chapel en introduisit-il un ballot dans le Haut-Languedoc vers 1725 (7). En 1723, un imprimeur de Toulouse et son associé furent incarcérés pour avoir imprimé le tome IV des *Sermons de Saurin* et *Les consolations contre les frayeurs de la mort*, avec quelques prières chrétiennes (8). En 1745, Delrieu, libraire à Toulouse, fut condamné par le Parlement pour le même motif (9). Un négociant de Roquecourbe, Sompayrac, fut pris pour avoir échangé à la foire de Pézenas des *Nouveaux Testaments* contre des bonnets. Il vendait aussi des Psaumes, *La Consolation de l'âme*

que les fidèles ne s'abandonnaient pas eux-mêmes et que les autorités connaissaient les hommes qui jouaient le plus grand rôle dans les assemblées.

(1) Robert, II, 262. — (2) Id. II, 145-146. — (3) Rabaud II, 183. — (4) Archives de l'Hérault, C 209, n° 241.

(5) L'art. 11 de l'ordonnance de 1724 condamnait les visiteurs des malades : les hommes aux galères à vie ou à temps, et les femmes à être rasées et enfermées à vie ou à temps dans des prisons ou des couvents.

(6) A la Dauraillée, par exemple, après l'assemblée qui fut surprise au bois de Montagnol le 28 janvier 1689 (Robert, I, 206).

(7) Robert II, 27. — (8) Archives de l'Hérault, C 411. — (9) Robert, II, 151.

fidèle, des livres de sermons et des catéchismes, etc. Il reconnut avoir fait acte de protestant, et se distingua par son inébranlable fermeté (1). Une lettre de l'Intendant du Languedoc, datée du 22 juillet 1752, notifie un jugement rendu contre un religionnaire de Montpellier *nanti* de livres protestants (2).

Il suffit de parcourir les tableaux des assemblées que nous avons indiqués et de relire les détails qui sont donnés sur le culte, pour voir que les lecteurs, les chantres, les catéchistes, les prédicants, les collecteurs, ceux qui aidaient les pasteurs à distribuer la Sainte Cène étaient dénoncés aux autorités. Or, ce fut parmi ces hommes dévoués qui s'exposaient à la rigueur des lois qu'on choisit les anciens et les diacres lorsque les Eglises furent reconstituées avec leurs consistoires locaux.

Les Actes des Synodes provinciaux et des Colloques du Haut-Languedoc, qui débutent en 1733, accusent un commencement de réorganisation. Les anciens existent déjà, mais sont-ils régulièrement nommés? Le Synode de 1737 (3) les rappelle au sentiment de leurs devoirs, censure ceux d'entre eux qui ont des faiblesses pour l'idolâtrie romaine ; ils doivent veiller aux deniers des pauvres, et à l'argent destiné à l'entretien du ministère. Pour mieux accomplir leurs devoirs, il leur est recommandé de se procurer un exemplaire de la *Discipline*. Ils doivent surveiller ceux qui, sous prétexte de pauvreté, passent d'une Eglise à l'autre pour exploiter la charité des fidèles, et s'assurer que les lecteurs et les chantres sont des hommes d'une probité reconnue (4). Plus tard, ils sont chargés de nommer les diacres et d'assurer l'instruction religieuse de la jeunesse. Les pasteurs, trop peu nombreux pour s'en occuper, recevront à la communion les jeunes gens que les anciens déclareront

(1) Archives de l'Hérault, C 304.

(2) Archives de Vabre : GG Protestantisme, Correspondance.

(3) Art. 5-9. Ils se réunissent au moins une fois par mois pour s'exhorter mutuellement et rechercher les moyens pour avancer le règne de Dieu.

(4) Synode du 26 octobre 1740. art. 8 et 9.

suffisamment instruits et assez sérieux (1). Les anciens préparent et font toutes les annonces relatives au culte, et surtout celles qui concernent les mariages (2). Quand les temps sont trop durs, il y a mille précautions à prendre pour la tenue des assemblées qu'il faut entourer de sentinelles vigilantes et sûres. S'occupant des affaires de l'Eglise, ils couchent leurs délibérations sur un registre, car il doit y en avoir un par Consistoire local (3). Non seulement ils préparent l'accomplissement des actes pastoraux dans les assemblées que les ministres président (baptêmes et mariages) ; mais ils doivent veiller à leur inscription dans les registres spéciaux dont ils ont la charge et dont la tenue a été ordonnée par le Synode (4). On voit que leur responsabilité est grande : ils étaient les modèles du troupeau, et si après 1744-1745, moment où les assemblées se tenaient en plein jour, ils ont dû obéir au Synode en recourant à des mesures de prudence (5), ils furent censurés plus tard à cause de leur timidité à cet égard (6). L'Eglise fixait les yeux sur eux ; ils avaient à lui offrir l'exemple du sang-froid et du courage. Malheur à eux si, après avoir favorisé les baptêmes et mariages au désert, ils avaient la faiblesse de recourir au ministère du prêtre. Ils étaient alors exclus de la communion, censurés, déposés (7), quitte à être réintégrés après pénitence et retour à l'ordre (8). Puisqu'ils risquaient la prison, les galères, etc., leur charge expirait au bout de l'année ; il fallait partager les dangers avec les autres membres de l'Eglise (9). Ils nommaient eux-mêmes leurs successeurs, sous approbation du Colloque (10).

(1) Colloque de septembre 1744, art. 6 et 7. Ce colloque partagea les Eglises du Tarn en six arrondissements pour en favoriser la desserte.

(2) Colloque du 17 janvier 1745, art. 6.

(3) Synode du 24 novembre 1747, art. 28.

(4) Synode de septembre 1744, art. 5.

(5) Le Synode du 10 mai 1745 nous apprend que des anciens ont été emprisonnés cette année. Il a fallu s'arranger pour que les assemblées fussent moins nombreuses.

(6) Synode national du 18 septembre 1758, art. 36.

(7) Synode de 1760, art. 3. — (8) Id. 1760, art. 3.

(9) Synode du 24 novembre 1747, art. 2 à 6.

(10) Colloque de Foix du 25 juillet 1745, art. 7. Le colloque était à peu près l'équivalent du Consistoire actuel.

Comme les pasteurs étaient fort peu nombreux et ne faisaient que passer, et assez rarement, dans les Eglises, la vie de ces dernières reposait sur les anciens ; les résultats obtenus montrent qu'ils ont généralement été à la hauteur de leur tâche. Les catéchistes Vabrais que nous avons nommés, et les Vabrais qui se sont laissé condamner à l'amende pour refus de tapisser sur le passage des processions, nous garantissent que l'étoffe dont on faisait les anciens ne manquait jamais.

2) *Les registres des pasteurs du désert et l'état civil.*

Ce sont les anciens du Haut-Languedoc, réunis en Synode, qui correspondent avec les pasteurs et anciens du Bas-Languedoc en 1735, car ces derniers leur avaient envoyé Michel Viala en 1733. Simple prédicateur, il n'avait pas le droit d'administrer les sacrements ; aussi le Synode de 1736 l'envoie-t-il à Zurich en vue de la consécration pastorale. Jusque-là, il ne pouvait procéder aux baptêmes et aux mariages. Mais à son retour de Zurich, la situation change et les protestants du Haut-Languedoc pourront avoir leur état civil. Aussi le Synode prend-il des mesures fermes à cet égard. Ceux qui feraient bénir leur mariage à l'Eglise romaine seraient exclus de la communion pendant un an au moins, et n'y seraient réadmis qu'après réparation publique. Même châtiment est promis aux protestants, parents ou tuteurs qui, pour éviter des amendes, laissent aller leurs enfants à la messe, et aux pères, mères, parrains, marraines qui se prêtent aux baptêmes dans l'Eglise romaine (1). Les Synodes useront de plus en plus de leur influence morale pour que tous les protestants soient inscrits à l'état civil du désert, et les Consistoires censureront ou excluront de la communion tous les lâches, sans distinction. Toutes les influences morales seront employées pour atteindre le but (2). Ils proscriront aussi les rebaptêmes et

(1) Session du 17 avril 1737, art. 2-4.

(2) Session du 10 mai 1745, art. 11 et 14, du 10 décembre 1746, du 24 novembre 1747, art. 17, qui défend aux parents d'envoyer leurs enfants aux collèges des Jésuites. — Synode de 1748, art. 2; de 1752 art. 3; Synode général de 1756, art. 15 et 18; de 1763, art. 3; de 1766 et de 1777.

les remariages à l'Eglise catholique. Plus le nombre de pasteurs augmentera, plus on usera de sévérité, car on n'avait aucune raison pour reculer. C'est aux approches de l'édit de tolérance de 1787 et après sa promulgation que les mariages doubles et les mariages mixtes sont définitivement condamnés.

Avant la consécration de Viala, il ne pouvait être question de baptêmes et de mariages au désert, mais, dès qu'il put baptiser des enfants et bénir des mariages, il n'y manqua pas. Toutefois il dut y avoir une certaine hésitation à l'origine, car les Synodes ne mentionnent aucun registre spécial. Le Colloque de septembre 1744 s'en préoccupe pour la première fois : « Le secrétaire de chaque Eglise sera chargé de la composition du registre des baptêmes et des mariages » (1). Ces registres sont placés dans chaque Eglise sous la surveillance du Consistoire (2). On ne put éviter tout d'abord quelques irrégularités dans leur tenue, car les baptêmes et les mariages se faisaient pendant les assemblées du désert. Evidemment les anciens chargés de la publication des bans du mariage et de la préparation des baptêmes devaient avoir des notes. Les pasteurs en avaient aussi comme nous en avons été convaincu en lisant les carnets de quelques-uns d'entre eux, dans les archives de la commune d'Espérausses. Ils y inscrivaient les baptêmes et les mariages auxquels ils procédaient, en attendant de les faire coucher sur les registres spéciaux. Le Synode général du 17 septembre 1748 recommande aux pasteurs d'y veiller (3). Pour que ce travail se fasse dans de bonnes conditions, le proposant Militon en est chargé, et on lui alloue 150 livres par an pour sa peine (4). Désormais donc, il s'accomplira avec une régularité suffisante.

Les registres contenant l'état civil des protestants sont au nombre de cinq et comprennent les années 1744 à 1792. Ils portent ordinairement les actes pastoraux de deux consistoires et demi, comme on peut en juger par la suscrip-

(1) Art. 5. Il s'agit sans doute du secrétaire du Consistoire local.

(2) Colloque de Foix du 25 juillet 1745, art. 6. — (3) Art. 19 et 20.

(4) Synode du 18 octobre 1748, art. 4.

tion suivante qui se trouve en tête de l'année 1748 : « Au nom de Dieu soit Amen. Registre General des batemes et mariages des Eglises Réformées de la Caune, Viane, Espérausses, Montredon, Réalmont, Roquecourbe et leurs annexes » (1). En voici une autre : « Registre general des Batemes et Mariages célébrés et administrés au Désert en 1758 par M. Jean Gardes, ministre du Saint Evangile pour servir à toutes les Eglises Réformées du Haut-Languedoc ». A quelques détails près, les mêmes suscriptions reviennent. En outre, le registre n° 1 (1744-1750) a des parties communes avec le registre n° 2 (1744-1754). Pour les contrôler efficacement, il en faudrait un troisième englobant les années communes, car les doubles emplois ne manquent pas. Ils ont puisé à la même source. Les registres conservés à la mairie d'Espérausses pourraient servir à cette comparaison. Ils comprennent le Consistoire actuel de Viane et la paroisse d'Espérausses (2). Ils vont de 1757 à 1765 et portent encore l'année 1751 et les années 1776-1780, ce qui prouve qu'on a fait relier les cahiers séparés qu'on avait conservés (3). Les autres ont dû se perdre. Puisque le Synode avait laissé ces registres sous la garde des Consistoires et de leur secrétaire, il est probable qu'il devait y en avoir un par Eglise comme c'était prescrit. Mais beaucoup, pour ne pas dire presque tous se sont égarés. Puis ils ne pouvaient pas être aussi complets les uns que les autres ; les actes pastoraux s'accomplissant dans les assemblées, on pouvait en inscrire davantage dans la montagne où les réunions étaient plus faciles que dans la plaine. Or, les anciens de la plaine n'assistant pas toujours aux assemblées de la montagne, pouvaient-ils les coucher sur leurs registres ? Ceci nous explique pourquoi, nous le verrons bientôt, les registres de

(1) Ce sont les deux Consistoires actuels de Vabre, de Viane et la moitié de celui de Castres.

(2) « Les Eglises Réformées de La Caune, Viane, La Caze, Espérausses, Gijounet et leurs annexes », 1758. En 1751 Berlatz est nommé et Lacaune omis.

(3) Les baptêmes et mariages de 1757 à 1765 ont été signés par le ministre Sicard, ceux de 1751 par de Grenier-Barmont et ceux de 1776-1780 par Jean Blanc.

Vabre contiennent beaucoup d'actes pastoraux qui regardent les protestants de Castres, Revel, Puylaurens, Mazamet, Anglés et du Consistoire actuel de Saint-Affrique.

Ils sont d'abord très nombreux, surtout les mariages, car il fallut liquider le passé. Ainsi, le 26 juillet 1744, on célèbre 19 mariages et baptêmes. Pour l'année 1744, on trouve deux séries, la première comprenant 136 mariages et 41 baptêmes, la deuxième 119 mariages et 42 baptêmes ; en 1745, la première série donne 96 mariages et 146 baptêmes, la deuxième 70 mariages et 111 baptêmes, et la troisième 54 mariages et 111 baptêmes (1); en 1746, la première série fournit 169 baptêmes et 30 mariages, et la deuxième 158 baptêmes et 46 mariages (2) ; en 1747, la première série figure pour 126 baptêmes et 44 mariages, la deuxième pour 275 baptêmes et 81 mariages, la troisième pour 4 baptêmes et 6 mariages (3) ; en 1748, nous trouvons 171 baptêmes et 63 mariages ; en 1749, d'abord 72 baptêmes et 18 mariages, puis 121 baptêmes et 26 mariages (4) ; en 1750, premièrement 102 baptêmes et 23 mariages, ensuite 91 baptêmes et 21 mariages (5).

C'est en 1751 que le registre n° 2 (1744-1754) se distingue du n° 1 et il ne porte que 68 baptêmes et 10 mariages ; 1752 figure pour 102 baptêmes et 29 mariages (6) ; 1753 qui doit

(1) En 1744 et 1745 les baptêmes et les mariages portent la signature de Viala et de Loire.

(2) Corteiz, neveu, signe quelques actes pastoraux en 1745 et un peu plus en 1746. Mais ce sont les noms de Viala et de Loire qui dominent.

(3) Le 6 février 1747, Corteiz fait 10 baptêmes à Vabre ; le 18 avril, il bénit plusieurs mariages à Puylaurens et, à la fin de l'année, un certain nombre du côté de Castres.

(4) La 1re série de l'année 1749 comprend le Consistoire de Viane, avec Lacaze, Espérausses et une partie de Casteinau ; elle renferme aussi plusieurs mariages de protestants d'Anglès et des Eglises du Consistoire actuel de Saint-Affrique. Le proposant Militon s'excuse de cette irrégularité parce qu'il n'a pas eu à temps toutes les pièces en mains. Il s'en prend aux circonstances. Il était difficile, en effet, de collationner les notes prises par les anciens dans chaque assemblée. Quelques-unes avaient dû s'égarer ou être retrouvées plus tard.

(5) Viala certifie les actes pastoraux de Loire. Corteiz figure encore, mais Sicard et de Barmont font leur apparition.

(6) Le Consistoire de Vabre domine, et l'Eglise y figure pour 8 mariages et 31 baptêmes.

être incomplet pour 36 baptêmes et 6 mariages ; 1754 qui s'arrête en avril pour 38 baptêmes et 5 mariages. Alors s'ouvre le registre n° 3 (1754-1766), commencé en mai, et qui mentionne 53 baptêmes et 19 mariages, tandis que 1755 comprend 95 baptêmes et 35 mariages.

Voici maintenant les tableaux des années suivantes : 1756 : 115 baptêmes et 45 mariages (1) ; 1757 : 52 baptêmes et 16 mariages ; 1758 : 205 baptêmes et 49 mariages (2) ; 1759 : 140 baptêmes et 23 mariages ; 1760 : 112 baptêmes et 25 mariages ; 1761 : 109 baptêmes et 27 mariages ; 1762 : 148 baptêmes et 41 mariages ; 1763 : 139 baptêmes et 47 mariages ; 1764 : 167 baptêmes et 14 mariages ; 1765 : 156 baptêmes et 17 mariages ; 1766 : 82 baptêmes et 19 mariages.

Le registre n° 4 s'ouvre avec la suscription que nous avons déjà citée et portant que Jean Gardes administre les baptêmes et mariages pour le Haut-Languedoc entre 1767-1781. Voici encore les chiffres des actes pastoraux par années : 1767 : 56 baptêmes et 18 mariages ; 1768 : 118 baptêmes et 26 mariages ; 1769 : 80 baptêmes et 20 mariages (4) ; 1770 : 59 baptêmes et 8 mariages (5) ; 1771 : 107 baptêmes et 13 mariages (6) ; 1772 : 98 baptêmes et 18 mariages ; 1773 : 84 baptêmes et 22 mariages ; 1774 : 66 baptêmes et 21 mariages, avec un supplément de 33 baptêmes et de 12 mariages (7) ; 1775 : 95 baptêmes et 29 mariages (8) ; 1776 : 119 baptêmes

(1) Vabre tient toujours la tête jusqu'en 1757. Sicard et de Grenier de Barmont officient à partir de 1751 ; entre 1754 et 1757, Sicard seul jusqu'au moment où Gardes fait son apparition le 10 juin 1757.

(2) Le registre de 1758 englobe les quatre Consistoires actuels du Tarn et Revel. Il s'agit du Haut-Languedoc proprement dit, et jusqu'en 1766, c'est Jean Gardes qui signe les actes.

(3) L'année 1767 est incomplète quant au Haut-Languedoc ; le côté de Viane et Espérausses et la région de Mazamet y tiennent la plus grande place.

(4) Même observation pour l'année 1769.

(5) Viane et Puylaurens absorbent presque cette année.

(6) Cette fois, Vabre et Montredon occupent presque toute la place.

(7) Gardes finit son ministère en 1774. Fosse, dit Richard, originaire de Vabre et Crebessac baptisent et marient.

(8) En 1775, Crebessac vient en première ligne, tandis que Fosse et Sicard jeune fonctionnent beaucoup moins.

et 13 mariages (1) ; 1777 : 74 baptêmes et 23 mariages (2) ; 1778 : 45 baptêmes et 4 mariages ; 1779 : 60 baptêmes et 12 mariages ; 1780 : 75 baptêmes et 20 mariages ; 1781 : 43 baptêmes et 8 mariages, avec un supplément de 18 baptêmes et de 4 mariages ; 1782 : 47 baptêmes et 5 mariages ; 1783 : 59 baptêmes et 9 mariages ; 1784 : 49 baptêmes et 12 mariages ; 1785 : 79 baptêmes et 14 mariages ; 1786 : 34 baptêmes et 17 mariages ; 1787 : 75 baptêmes et 15 mariages ; 1788 : 58 baptêmes et 15 mariages ; 1789 : 75 baptêmes et 9 mariages ; 1790 : 61 baptêmes et 8 mariages ; 1791 : 50 baptêmes et 13 mariages ; 1792 : 74 baptêmes et 15 mariages.

3) *La lutte des autorités contre l'état civil du Désert.*

Les chiffres que nous venons de relever sur les registres sus-mentionnés établissent que la lutte a été engagée dès 1737 en principe, et à partir de 1744 en fait, entre l'état civil du désert et l'état civil de l'Eglise catholique. Nous savons maintenant pourquoi les actes ecclésiastiques des curés ont diminué progressivement (3) D'un côté on faisait appel à la conscience, car les Synodes et les Consistoires n'avaient aucun moyen pour imposer leur volonté ; ils pouvaient seulement refuser la communion aux timides et aux peureux.

L'Eglise romaine, au contraire, avait pour elle les rigueurs des ordonnances royales (4). Or, cette fois encore, la conscience représentée par le droit naturel prima la force. Mais ce ne fut pas sans peine ; on en jugera par les documents que nous citerons. En voici un qui donnera une idée de tous les autres :

(1) Gaches et Bertézène officient comme en passant, et Jean Blanc commence son ministère.

(2) Crebessac et Sicard jeune reparaissent, tandis que Gaches et surtout Julien, pasteurs de passage, exercent fort peu. Puis jusqu'après 1780-1786, Sicard, Blanc et Fosse font presque tout, Lanthois et Durand fonctionnent aussi quelque peu.

(3) En 1745, les registres du Désert contiennent 37 baptêmes et 17 mariages pour la seule Eglise de Vabre.

(4) L'Edit de 1697 regarde seulement comme légitimes les mariages contractés devant les curés. Le Parlement de Toulouse, par un arrêt rendu en 1754, condamne à l'amende et à des punitions corporelles les N. C. dont le mariage serait béni par un ministre. Il les oblige à se séparer jusqu'à ce que leur union ait été réhabilitée par le prêtre.

M. l'Intendant me charge, MM., de vous depecher en toute diligence lexpres qui vous remetra cette lettre afin qu'au moment quelle vous parviendra vous travalliés de concert avec MM. les Curés de votre Communauté et autres sy leurs Benefices sy etendent a remplir l'Etat que voicy tendant à faire connaître le nombre des enfants des N. C. qui ayant été baptizés au désert nont point été encore portés a lEglise, leurs noms de leurs peres et meres, leurs facultés, sils ont epousé au désert et sil a été expédié des ordres contre eux quon na peu exécuter malgre les recherches quy ont été faites dans leurs domicilles. Vous voudrez bien sil vous plait, MM., remettre vous mêmes a MM. les Curés les lettres que vous trouverez sous ce ply en les avertissant que mon expres a ordre dattendre que vous lui délivriez lEtat en question, d'eux signé et de vous, sy cependant comme je le souhoiterois il ny avait dans votre communauté aucun enfant quy neut été présenté a lEglize ny aucun religionnaire dentre ceux contre qui il a été donné des ordres qui ne se sont point soumis il suffira que vous mettiez un certifficat relatif au bas de lEtat dument datté et signé (1).

Toutes les précautions sont prises par Boisseson de la Beloterie, et il demande l'heure et l'arrivée de l'exprès qui a été envoyé, pour en justifier auprès de l'Intendant, M. de Saint-Priest. Les consuls de Vabre sont avertis que s'ils ne s'exécutent pas, un second exprès leur sera envoyé à leurs frais.

Les consuls de Vabre, quoique de petite capacité, au dire du curé Blayac, obéissent quand il s'agit du maintien du bon ordre, de la discipline, soit pour le bien de la religion (2). Il semble heureux de leur rendre ce témoignage, tout en veillant à ce que les états exigés par les autorités soient dressés. Il y en a deux sans date, d'autres portent le millésime de 1751, 1752 et 1753, et sont composés assez souvent de relevés mensuels. Voici les titres : « Etat particulier des N. C. qui ont épousé ou baptisé au désert, du 18 avril en août 1751 ». 14 baptêmes y sont indiqués avec

(1) Protestantisme. Correspondance : Lettre du subdélégué de Castres du 15 février 1752. — Id. du 12 janvier 1758 qui demande des renseignements sur les baptêmes, mariages et les assemblées.

(2) Etat du 10 novembre 1758.

les noms des parents. Les états de 1752 sont mensuels et contiennent les noms, prénoms et le lieu de résidence avec la mention : « misérables, pauvres, riches, aysés », etc. Ils dénoncent 21 baptêmes et donnent les noms des parents mariés au désert. Une seconde liste de 1751 indique 8 baptêmes de plus, et celle de 1753, 4 seulement.

La première liste non datée donne 65 noms de personnes appartenant aux divers hameaux de la commune, qui ont épousé et baptisé au désert. Il en est de même pour la seconde, qui ne porte d'ailleurs aucun millésime ; elle contient 138 noms qu'il est inutile de citer, puisqu'elle mentionne les noms des protestants actuels et des hameaux de la commune (1).

Encore quelques désignations : « Etat des mariages des N. C. de la communauté de Vabre faits au désert depuis le 1er novembre 1753..... Etat des mariages des protestants de la communauté de Vabre de Sénégats, diocèse de Castres, faits au désert depuis le mois de novembre de l'année 1754, sçavoir... » Suivent les noms et prénoms, état social des époux. Le bas de ces états porte l'inscription suivante : « Nous, consuls du lieu de Vabre, certifions l'état cy-dessus véritable, à Vabre, le dernier octobre 1754 » ; ou encore : « Nous, curé et consuls du lieu et communauté de Vabre, certifions que le présent état contient vérité. » Suivent la date et les noms de Blayac, curé, et de Carayon, 1er consul.

Le subdélégué ne manquait pas de tenir les consuls de Vabre en haleine, sur cette question comme sur toutes les autres : « Puisque vous avés reconneu, Messieurs, de personnes de votre communauté nouvellement mariés, depuis lassemblée tenue la nuit du 19 au 20 février dernier, prenés la peine de nous faire passer incessamment un mémoire contenant le nom, surnom, qualité et domicile de quelques

(1) Il contient cette note finale : « Les familles des protestants forment le nombre d'environ 240 : chaque composée de 5 personnes font le nombre de 12 à 13 cents personnes ». Si en 1700, le document officiel que nous avons cité parle de 1,056 N. C. à Vabre, le nombre n'a pas diminué, puisqu'un rapport de sacristie datant du milieu du XVIIIe siècle en estime le nombre à 12 ou 1,300.

témoins catholiques qui ont vu et remarqué les d. nouveaux mariés habiter ensemble dans la même maison, recevoir des visites ou se comporter autrement. En cette qualité, je vous recommande là dessus toute sorte de diligence. Je suis, etc., SERS » (1).

Ce dernier ajoute en post-scriptum que l'assemblée incriminée s'est réunie à la Clède.

Quant aux condamnations pour ce délit, elles ne manquent pas. Nous citerons celles que nous trouvons aux archives de Vabre. Ainsi, le 26 octobre 1751, Guillaume Molinié, de Saint-Pargoire, diocèse de Béziers, est condamné à 500 francs d'amende pour avoir fait baptiser un enfant au désert (2). A cette occasion sont rappelées les ordonnances depuis 1685, notamment l'article 3 de celle du 14 mai 1724, et celles du 17 janvier 1746 et de novembre 1750. Le 9 septembre 1751 une amende de 1,500 l. est infligée à Jean Meynadier de Florac et à sa prétendue femme, pour s'être mariés au désert et y avoir fait baptiser leur enfant. Ils resteront séparés jusqu'à ce que leur curé ait béni leur mariage (3). Le même jour, Guillaume Jonquet, de Moussac, et Louise Coste, de Caunes, sont frappés de 2,000 l. d'amende pour le même motif. Quant à Jacques Puech, de Figaret, et à demoiselle Lassalle, de Saint-Hippolyte, s'ils sont condamnés à 1,000 l. d'amende pour s'être mariés au désert, ils la voient réduire à 50 l. parce qu'ils se sont séparés d'eux-mêmes et qu'ils ont promis de faire régulariser leur situation par un prêtre. N'oublions pas 20 l. d'aumônes qu'ils devaient faire aux pauvres. C'était là une charité forcée qu'on ajoutait quelquefois aux amendes (4).

Mais nous aurons à nous occuper d'un cas intéressant, un cas tout à fait Vabrais, celui de Marie Rességuier, du Theil. Son mariage avec Jacques Mialhe avait été béni à l'église et elle avait fait profession de catholicisme pendant deux ans, lorsqu'elle se mit ensuite à fréquenter les assem-

(1) Castres ce 14 mars 1757. Le subdélégué veut faire un espion de chaque catholique.

(2) GG : Jugements, I.

(3) GG : Jugements. I. — (4) Id., 28 décembre 1750.

blées avec son mari (1). Après avoir fait enterrer, sans prêtre, deux de ses enfants morts en bas âge, elle en porta un autre au désert où il fut baptisé par un ministre. Traitée comme relapse, apostate, elle fut incarcérée le 27 novembre 1746 et jugée seulement le 26 octobre 1748. Elle fut condamnée au bannissement à perpétuité, à la confiscation des biens et à faire amende honorable devant la cathédrale de Castres, c'est-à-dire à se tenir nu-tête et à genoux, puis à marcher, sous la conduite de l'exécuteur des hautes œuvres, en chemise, la corde au col, avec un écriteau devant et derrière portant le mot « aspotate » (2). Quant à ses biens, très minimes du reste, ils ne rapportèrent rien, comme l'indique le certificat suivant : « Nous, consuls de Vabre de Senegaz, certifions à tous ceux qu'il appartiendra que les biens ayant appartenu à Marie Raissiguier, condamnée pour fait de religion, situés dans notre consulat, nont produit ni peu produire aucun revenu depuis le jour de la saisie jusques au premier janvier mil sept cent cinquante-cinq. En témoignage de quoi nous avons signé le presant. Fait à Vabre, le 9e septembre 1756 » (3).

Nota. « Ceux qui apportent un certificat pareil à M. le subdélégué, sont dispensés de rendre compte. »

Or, le 21 septembre 1756, le subdélégué argue des ordres de l'Intendant du Languedoc pour faire afficher deux placards relatifs « à ladjudication du bail à rente perpétuelle des biens ayant appartenu à Marie Raissiguier qui ont été mis en régie » (4). Ils doivent être publiés, l'un à la porte de l'église paroissiale, l'autre aux endroits accoutumés, pendant trois dimanches consécutifs.

Il nous reste à transcrire l'un de ces placards qui nous a été conservé. Il porte comme en-tête : « Placard Marie Raissiguier » et ensuite, en lettres majuscules : « Biens des Religionnaires fugitifs, Baux à Rente perpétuelle » et enfin : « De par le Roy et Mgr l'Intendant. » « On

(1) Robert II, 238 et Rabaud, II, 237.

(2) Archives de l'Hérault, C 482, C 430, C 226.

(3) Protestantisme. Correspondance.

(4) Id. Lettre du subdélégué du 21 septembre 1756.

fait sçavoir à toutes personnes que le mercredy treiziesme octobre 1756, a deux heures après midy, il sera procédé par devant M. Sers, subdélégué de Mgr l'Intendant, au département de Castres, à ladjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, du bail a rente perpétuelle des biens ayant appartenu a Marie Raissiguier, religionnaire, situés au masage du Teil, consulat de Vabre, diocèze de Castres, consistant en la moitié d'une petite maison et petit jardin au masage du Teil.

« Etant déclaré a tous prétendans qu'ils pourront cependant s'adresser à Monsieur Azemar, préposé de la Régie, rue des Jacobins, près la place publique. A Castres, 21 septembre 1756.

« Nous soussignés, consuls du lieu et communauté de Vabre, certifions que l'affiche ci-dessus a été apposée les dimanches 26me septembre, 3me et 10me octobre courant, sur la porte principale de l'église et maison commune.

« Fait à Vabre, le 11me octobre 1756. LANDES, p. consul » (1).

Les biens de Marie Raissiguier ne valaient pas tant de formalités, mais il fallait des exemples. De plus, elle avait fait acte de catholicisme pendant deux ans; toutefois, ceux qui furent tourmentés dans le pays pour les baptêmes et les mariages ne furent pas tous des relaps.

4) *Forme légale donnée aux mariages du Désert*

Pour tourner les ordonnances et donner aux mariages contractés au désert un caractère aussi légal que possible, les Synodes exigeaient que les conjoints eussent préalablement fait reconnaître leurs fiançailles par les notaires. Dès 1744, les actes de mariage portent « fiancés par acte public ». Parfois la date de l'acte notarié est donnée ainsi que le nom du notaire qui l'a dressé. Disons en passant que certains de ces actes remontent jusqu'en 1739, c'est-à-dire à plusieurs années avant que la bénédiction eût été donnée. Mais la plupart du temps, il n'y a qu'un intervalle très court entre le contrat et la bénédiction nuptiale. D'ailleurs, les Synodes prohibaient toute cohabitation avant la bénédic-

(1) GG Protestantisme. Correspondance.

tion nuptiale (1), quoiqu'ils tendissent à remplacer l'officier de l'état civil actuel par le notaire du temps. Déjà, en 1750, la mention « fiancés par acte public » n'existe guère plus dans les actes pastoraux. Cela ne veut pas dire que le concours des notaires n'ait pas été requis; il reparaît sous la forme suivante, à partir de 1777, dans les mariages, surtout dans ceux qui sont bénis par le pasteur Jean Blanc : « Contracté par devant notaire (2). » Entre 1751 et 1777, on lit ce qui suit dans les actes de mariage : « Au désert, suivant l'usage établi dans les Eglises réformées », ou « En présence de témoins dignes de foi ». Il est certain que ces expressions générales indiquent que la coutume primitive a été conservée. Les plus grandes précautions étaient prises pour donner aux mariages toute la publicité possible, et les anciens veillaient à ce que les bans fussent lus dans les assemblées afin que personne n'en ignorât (3). De plus, les Synodes exigent que la bénédiction nuptiale soit refusée aux conjoints qui ne présenteront pas de contrat (4). Ils regardaient donc le contrat comme l'équivalent de l'état civil. Bien mieux, ils l'ont préparé, et c'est la méthode usitée au désert qui a passé dans l'état civil actuel. Nous en jugerons par le libellé d'une des premières bénédictions nuptiales : « Les an et jour que dessus (20 sept. 1740) a esté par M. Michel Viala, m. du S. E., célébré (le) mariage entre Pierre Corbière, fils de défunts (Pierre Corbière) et d'Elisabeth Verdeil, mariés, de Cazalils, terre de Castelneau, et (entre) Marie Armengau, fille de Jacques Armengau

(1) Colloque du 25 juillet 1745, art. 11. Ainsi le contrat, toujours requis, ne consommait pas l'union; c'était la bénédiction nuptiale qui la consacrait définitivement.

(2) A Espérausses, dont les registres datent de 1751, on trouve la même désignation qui, à partir de 1777, est remplacée par celle-ci « contracté par devant notaire ».

(3) Le ministre Lanthois fut vertement blâmé pour avoir béni un mariage à Roquecourbe, chez le père de la fiancée le 23 janvier 1787, au lieu d'y procéder sur « le local de notre assemblée ». Il avait fait ce mariage clandestin à l'insu de ses collègues (Actes du Consistoire de Castres cités par Rabaud, II, 377).

(4) Colloque du 23 juin 1763, art. 4. Les pasteurs doivent s'assurer de la réalité de ce contrat.

et de Jeanne Reissiguier, mariés de Fonbonne, même terre, fiancés par acte (public) du 22 février 1740, dont les bans ont été publiés dans des assemblées publiques où il n'a paru aucune opposition. VIALA, min. » (1).

La formule se développe avec les années, et comme, à partir d'un certain moment, les mariages ne se font plus dans les grandes assemblées, on ajoute : « Présants plusieurs fidelles au nombre desquels ont signé (2) », en attendant qu'on insère uniquement les noms de deux témoins pour chacun des conjoints.

Les actes de baptême furent soumis à une évolution correspondante. On en jugera par les deux formules ci-dessus : « Le jour et an que dessus (20 septembre 1744) a esté par M. Michel Viala, m. d. S. E., batisé au désert Marie Vaissière, filhe de Jacques et de Suzanne, mariés, des Planquettes, née le 12 du même mois ; parrain : Jacques le Roy, du Verdier ; marine : Marianne Vaissière, des Planquettes, terre de Castelneau. VIALA, min. » (3).

Dans un baptême du 25 janvier 1785 nous lisons : « Presants plusieurs fidelles au nombre desquels ont signé » (4). On baptise donc dans de petites assemblées ou en famille. L'extrait suivant ne laisse aucun doute à cet égard : « Pierre Jacob, fils naturel et légitime de M. Jean Blanc, ministre du Saint-Evangile et de dame Elisabeth Lanthois, mariés, habitants de Vabre de Sénégatz, diocèze de Castres, né le deux décembre mil sept cens quatre-vingt-sinq, a été baptisé par nous, pasteur soussigné, le trois dudit ; parrain : le sieur Paul Lanthois, grand-père maternel, représenté par le sieur Pierre Gaches ; marraine : demoiselle Marie Provencal, sa grand'mère maternelle, représentée par demoiselle Marie Lanthois, épouse du sieur Bonifas, de Vabre. Présents : les sieurs Jacques Revel et Louis Bec, habitants

(1) Etat civil protestant. Registre n° 1.

(2) Du 1er janvier 1788.

(3) Etat civil protestant. Registre n° 1.

(4) Ils ne se faisaient d'abord que dans les grandes assemblées du désert.

de Vabre, soussignés (1), Blanc, pasteur, Gaches, Louis Bec, Marion Lanthois, Bonifas, Jacques Revel, Lanthois, ministre. » Si l'on supprime les noms du pasteur, du parrain et de la marraine, on réalise à quelques détails près les minutes de l'état civil actuel.

Les Synodes du désert entourèrent donc les baptêmes et les mariages de la plus grande publicité et leur conférèrent un caractère aussi légal que possible. En somme, les registres étaient constitués avec du papier timbré ; on les retrouve en cahiers séparés englobant une année. Ils ont été plus tard reliés ensemble. Quand les pasteurs délivrent des extraits, ils les couchent aussi sur du papier timbré. Nous avons trouvé plusieurs de ces extraits épinglés dans le registre de Vabre ou d'Espérausses. Ces précautions démontrent que les N. C. tendaient à faire reconnaître leurs baptêmes et leurs mariages par la loi civile.

Mais en attendant ce retour à la justice, ils en faisaient respecter la validité par leurs coreligionnaires. Nous avons vu que les Synodes usèrent de leur influence religieuse et morale pour que les N. C. se fissent baptiser et se mariassent au désert. A part quelques exceptions, exceptions de plus en plus rares, ils y parvinrent assez vite. Ils n'en restaient pas moins hors la loi, et d'avides collatéraux pouvaient essayer de priver leurs enfants de l'héritage paternel. Les Synodes s'en préoccupèrent et y mirent bon ordre. Ils prononcent l'excommunication contre ceux qui refusaient de payer ce qu'ils doivent à des parents mariés au désert (2).

Les contrats ne doivent renfermer aucune clause contraire à la croyance des Réformés (3), ni ces derniers profiter de la situation extra-légale des parents pour dépouiller les enfants (4). Le Colloque de 1769 (5) vise un cas particulier : un beau-frère essaie de dépouiller sa belle-sœur sous pré-

(1) Registre n° 5, 1781-1792. A la fin de 1792 l'officier de l'état civil y inscrit quelques actes.

(2) Colloque du 10 décembre 1746, art. 4. Voir Archives de l'Hérault, C 405, sur les Pomier d'Espérausses.

(3) Synode général de 1748, art. 13.

(4) Id , art. 15 et Synode général de 1758, art. 25. — (5) Art. 2.

texte de non validité de mariage. Celui de 1776 (1) tance vertement les protestants qui, lorsque cela les arrange, résilient leurs ventes, sous prétexte qu'elles ne peuvent se faire sans autorisation royale. Le Colloque du 9 mai 1781 (2) se montre très énergique contre M. de Burlatz, qui veut faire casser par les autorités un mariage béni au désert. Enfin, les Synodes se préoccupent encore des mariages à degrés prohibés, et, avant d'autoriser un mariage, ils sont fixés sur les liens de parenté des futurs époux (3). Celui du 1er mai 1783 (4) établit des formules uniformes pour les mariages, baptêmes et décès, afin que le caractère légal de ces actes ecclésiastiques s'affirme encore davantage.

5) *Les enterrements civils des Nouveaux Catholiques.*

Quant aux décès il importe d'entrer dans quelques détails. Il n'était pas facile, on le sait, pour les N. C. de mourir tranquilles. Catholiques de nom, s'ils expiraient sans l'assistance du prêtre, ils étaient traités de relaps et leur dépouille mortelle était exposée aux pires outrages. D'autre part, ils voulaient se passer du curé, et, comme les rigueurs ne portaient aucun fruit, on priait le juge royal de dresser le procès-verbal de la mort et le prêtre, averti par un parent ou un ami catholique du lieu de l'enterrement, indiquait l'heure où il devait se faire avant le lever ou après le coucher du soleil (5). Une ordonnance royale de 1736 déclare que ceux auxquels la sépulture ecclésiastique était refusée ne pouvaient être inhumés qu'avec l'autorisation du juge de police, rendue sur la conclusion du procureur du roi. Cette méthode était employée à Montauban et les décès ainsi constatés remplissent sept registres entre 1737 et 1788. Les parents et les amis ne pouvaient suivre le convoi funèbre. Le juge royal désignait deux catholiques étrangers à la famille qui assistaient à la cérémonie comme témoins (6).

(1) Art. 2. — (2) Art. 3, etc., et Synode du 1er mai 1783, art. 4.

(3) Synodes du 4 mai 1781, art. 12; de 1784, art. 2; de 1786, art. 6.

(4) Art. 5. — (5) De Robert, II, 116-117.

(6) *Bulletin de l'Histoire du Protestantisme*, 1874, n° 11.

A Vabre, comme dans les petits endroits, on ensevelissait en cachette, sans avertir le curé. Telle est la raison pour laquelle nous avons constaté la diminution du nombre des décès sur les registres de la paroisse de Sainte-Anne. Les autorités s'en aperçurent (1), et, pour des raisons fiscales sans doute, elles obligèrent les prêtres, en invoquant l'ordonnance de 1736, d'inscrire les décès des N. C. Ils ne le faisaient pas de bonne grâce. Sur la première page du registre, en 1751, M. le curé Blayac couche 5 décès avec leurs dates en ajoutant : « mort ou morte dans la religion protestante » ou « mort, morte en protestant ». En 1752-1753, sur une feuille à part, nous avons compté 12 personnes, avec les désignations précédentes qu'on enrichit de celle-ci : « enterrée au désert » (2). L'année 1754, en porte 6 ; 1755, 6 ; 1756, 6 ; 1757, 8 ; 1758, 5 (3) ; 1759-1760, 14 (4) ; et 1760-1761, 15 (5). Les curés faisaient de nécessité vertu comme le prouve cette lettre insérée dans les registres : « Vous aurez la bonté de mettre dans tous les registres tout ce que vous avez mis en dernier qui sont les mortuaires des gens protestants, M. le Greffier m'ayant dit que sinon vous seriez dans le cas de payer lamande ».

Les curés se déchargèrent bientôt de cette obligation, car le petit nombre de décès inscrits établit qu'ils ne connaissaient pas ou ne voulaient pas connaître tous les protestants décédés. Il fallut que la municipalité de Vabre prît sa place, et agît dans la mesure du possible. Et encore, comme on le verra par les décès enregistrés, pour la plus grande partie des personnes décédées, on ne recourait pas à ses bons offices. Voici les actes qui y sont inscrits par années (6) : 1763,

(1) Elles remarquèrent qu'on se passait du juge royal et qu'on inhumait dans les jardins ou les champs de la famille.

(2) Je certifie tout le ci-dessus véritable, conclut M. Blayac.

(3) « Enterrés au désert de notre consentement ».

(4) « En terre non sainte ».

(5) « Enterré de nuit ».

(6) N° 5. Registre des Non-Catholiques, 1763-1790, d'abord pour les sépultures et, à partir de novembre 1787, pour les naissances, mariages et inhumations.

1 décès ; 1764, 1 ; 1777, 1 ; 1778, 1 ; 1787, 5 ; à partir de mars 1768, 7 (1) ; 1769, 3 ; 1770, 2 ; 1772, 4 ; 1773, 16 ; 1774, 5 ; 1775, 8 ; 1776, 4 ; 1777, 7 ; 1779, 4 (2) ; 1780, 3 ; 1781, 5 ; 1782, 8 ; 1787, 1 ; 1783, 8 ; 1784, 4 ; 1785, 2 ; 1786, 6. A partir de 1788 (3) le registre est paraphé par les autorités compétentes et l'édit de tolérance de 1787 est rappelé. On y compte pour 1788 : 3 naissances, 39 décès et 12 mariages ; pour 1789 : 40 naissances, 27 décès et 2 mariages ; pour 1790 : 31 naissances, 32 décès et aucun mariage. En 1791-1792 on y note seulement 72 décès. Rappelons, en passant, que le pasteur Jean Blanc a couché 73 décès, entre 1782 et 1787, sur les registres des pasteurs du désert (4).

Le premier consul ou maire de Vabre procédait ainsi qu'il suit : « Nous Mialhe Labarthe, premier consul de Vabre de Senegats certifions nous être transporté au Pioch le 16 octobre 1764 après avoir reconnu que le nommé Jean Camp était mort de mort naturelle, sur le refus (5) qu'a fait M. le curé de la paroisse de Vabre de Sénégats, attendu que ledt est mort dans la religion protestante, nous avons ordonné (6) qu'il fut enterré de nuit sans aucun bruit, et conformément aux ordonnances du Roy de 1736 » (7).

(1) Ce registre n'était pas tenu régulièrement, puisque les années ne se suivent pas toujours, et que certaines années reviennent deux fois à des places différentes.

(2) Le maire fonctionne, « requis par le juge de Lacaze ». Puis c'est le juge lui-même qui agit, pour céder plus tard la place à l'officier de l'état civil qui opère jusqu'en 1792, le registre susdit se prolongeant jusqu'à cette année-là.

(3) Registre des mariages, baptêmes et sépultures de la communauté de Vabre commencé le 9 avril 1788.

(4) Dans le Colloque du 4 août 1774, art. 2, on institue un registre de décès pour pouvoir en fournir l'état. L'art. 17 du Synode de la Virbale, en 1788, prescrit aux ministres de procéder aux sépultures dans l'esprit de l'ancienne discipline.

(5) Du 6 mars 1779 « et veu le refus fait par M. Azaïs, curé de la paroisse, de « luy accorder la sépulture ecclésiastique..... leur avons permis de l'enterrer et inhumer ce soir de nuit ».

(6) 26 mai 1776 : « accompagné de deux témoins ».

(7) Suivant l'art. 13 de cette ordonnance (6 mars 1779).

6) *L'état civil des N.-C. entre 1788 et 1792.*

Voilà où en était l'état civil des protestants en 1787 ; il existait d'une manière indépendante, soit dans les registres des pasteurs du désert, soit dans le registre semi-officiel des Non Catholiques de Vabre. Il lui manquait seulement la consécration légale. D'ailleurs les temps étaient changés ; depuis la mort de Louis XV, et surtout depuis l'exécution de Calas, les idées de tolérance s'étaient fait jour, grâce à la persévérance des protestants et à l'influence de philosophes tels que Voltaire, etc., ou de certains hommes d'Etat. Bref, sans donner droit de cité au protestantisme dans l'Etat, l'édit de tolérance du 17 novembre 1787 (1) reconnut l'état civil du désert. Désormais les protestants seraient considérés comme des citoyens français. Ils furent donc admis à faire constater devant les juges les baptêmes et les mariages du désert. Nous transcrivons l'un de ces actes de reconnaissance :

L'an mil sept cent quatre-vingt-huit et le jour du mois de — par devant nous Jean Jacques Debrus, juge mage, lieutenant général civil en la sénéchaussée de Castres, en notre hôtel au lieu de Vabre, a comparu Pierre Cavailhez, veuf, âgé de cinquante-cinq ans, Brassier, habitans à La Colombié, terre de Vabre, fils de feu Jean et d'Elisabeth Benezeth. — Et Marie Armengaud, décédée le trente mars mil sept cent quatre-vingt-un — Non Catholiques assistés des sieurs Jean Jacques Duran, Arman Baffiniac, Jean Bru, Philippe Revel, bourgeois, et les autres trois marchands et habitans résidan audit lieu de Vabre, témoins. Lequel dit Cavailhez, veuf de la dame Marie Armengaud.

Après nous avoir fait apparoître de leur contrat de mariage du seize may mil sept cent soixante-huit, retenu par Me Bonafous, notaire, à Castelnau-de-Brassac, nous ont déclaré qu'ils sont unis en légitime et indissoluble mariage depuis le cinq juin mil sept cent soixante-huit, qu'ils ont un enfant vivant procréé du dit mariage (2)

(1) L'édit signé par Louis XVI le 17 novembre 1787 fut enregistré à Paris le 29 janvier 1788.

(2) On remarquera que le mariage religieux des parents et le baptême de l'enfant ne sont pas rappelés ; le juge constate une simple déclaration à cet égard.

— savoir — née le vingt-sept juillet mil sept cent soixante-neuf, — ce que les susdits témoins ont pareillement affirmé véritable : requérant lesdits comparants, acte de leur présente déclaration, ce que nous leur avons octroyé; et nous sommes signés avec eux et lesdits témoins (1).

On puisa toutefois un peu plus tard dans les registres des pasteurs du désert pour les certificats de baptême. En voici un :

L'an mil sept cent septante deux et le vingt-neuf janvier nous avons batisé au désert Abel Alexandre, fils de Jean Loup et de demoiselle Anne Sers, mariés, habitans de Vabre, né le même jour. Parrain le sieur Alexandre Bonifas, de la Colombié, pour le sieur Abel Loup, marraine Jeanne Barthez; Gardes, ministre du Saint Evangile signé.

— Au Registre duquel nous avons tiré le présent extrait expédié par nous secrétaire-greffier de la municipalité de Vabre le vingt-cinq juin mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an IIe de la République (2).

L. Bec, secrétaire-greffier.

Une fois les actes pastoraux du passé entrés dans la loi, il s'agissait d'inscrire les décès, baptêmes et mariages postérieurs au 18 janvier 1788. Les simples juges en furent chargés, chacun dans sa circonscription. Les actes de décès étaient ainsi libellés :

L'an mil sept cent quatre-vingt-huit (3) et le septième aoust, par devant nous, Jean-Raymond Cavailhès, avocat en Parlement, juge du comté de la Caze, dans le lieu de Vabre, diocèze et sénéchaussée de Castres,

A comparu Pierre Gaches, du Pont, habitant du dit Vabre, non catholique, assisté des srs Jean-Jacques Durand et Antoine Houlez, mart, habitans du pred. lieu, qui nous a déclaré que Jean Gaches, son frère, deceda le jour d'hier, environ les dix heures du matin, dans sa maison d'habitation au dt Vabre, et « sur sa déclaration » nous nous sommes transporté sur le terrain destiné à son inhumation, la communauté n'ayant pas pourvu a un cimetiere (4) en conformité de

(1) GG : Etat civil, protestantisme. — (2) Id.

(3) Registre des mariages, baptêmes et sépultures des Non Catholiques de la Communauté de Vabre, commencé le 9 avril 1788.

(4) La commune ayant été trop pauvre pour acquérir un cimetière,

l'article vingt-sept de l'édit du Roy du mois de novembre mil sept cent quatre-vingt-sept.

(*Suivent les signatures.*) CAVAILHÈS, juge.

Le même juge opère aussi pour les naissances des Non-Catholiques; « ... . a comparu X., non catholique assisté de (2 témoins) et a déclaré que de son mariage légitime avec son épouse est né un enfant qui a été baptisé et à qui l'on a donné le nom de David ». Ici on vise moins la naissance que le baptême, mais on ignore encore le pasteur qui officie. C'est la transition entre l'état civil du désert et l'état civil actuel. Il nous reste à transcrire un mariage de la même époque :

L'an mil sept cent quatre-vingt-neuf et le 6e jour d'avril devant Cavailhès, juge, assisté de Landes son greffier, après affichage des bans trois dimanches de suite, à la porte de l'Eglise à l'issue de la messe, comparaissent Jean-Louis Biau, et Marie Mailhé (*suit leur état civil, etc.*) procédant du consentement de leurs dits pères suivant leur contrat de mariage du 25 avril 1788, retenu par Me Rossignol notaire à Sénégatz, lesquels dits Jean Biau et Marie Mailhé nous ont déclaré qu'ils se sont pris et se prennent en légitime et indissoluble mariage et se promettent fidélité. Et après avoir entendu leur mutuel consentement, clairement et librement exprimé, Nous, au nom de la Loy et conformément à l'Edit du Roy de novembre 1787, leur avons déclaré qu'ils sont de ce moment unis irrévocablement en vray et indissoluble mariage (1).

En présence de, etc...., qui ont signé.

deux particuliers l'achetèrent, au nom des protestants et le rétrocédèrent à la commune en 1809.

Dès 1790, les actes portent ceci : ..... « nous nous sommes transporté sur le cimetière dudit Vabre, terrain destiné à son inhumation en conformité de l'art. 27 de l'Edit du Roy de novembre 1787 ». Comme les campagnards inhumaient chez eux, les actes disent seulement « a été inhumé » dès le 13 octobre 1791 et, pour les citadins : « elle a été inhumée dans le cimetière de la présente communauté ».

Plusieurs habitants de La Vergne (Lacaze) font dresser leurs actes de décès à Vabre dès mars 1792. Ils ensevelissent quand même à La Vergne.

(1) Registre des Non Catholiques. Ces différentes pièces sont épinglées dans le registre où se trouvent dans des chemises spéciales; d'un côté on y compte 28 promesses de mariage, et de l'autre 21 promesses d'un plus grand format et enfin 6 promesses petit format. Ailleurs on décou-

Après que le notaire avait dressé le contrat il faisait afficher les bans dont nous avons choisi un exemplaire :

Il y a promesse de mariage

Entre Jean Combes, tisserant de Vabre, fils de feu Jean et de Marie Bruniquel, de la Peyretié, paroisse de Saint-Jean de Blocau : et le d. Combes, paroisse de Sainte-Anne de Vabre, d'une part ;

Et Marianne Loup, fille de Jean Loup et de Marie Mialhe, habitante du Teil dans la dite paroisse de Sainte-Anne de Vabre, d'autre part ;

Du consentement du père de la future épouse et de la mère du futur époux, j'ai retenu le contrat des mariages des dites parties à Labessonnié ce 4e octobre 1789.

DAUZAT, notaire royal.

Au dos : Dimanche 11e octobre 1re publication.
— 18 — 2e id.
— 25 — 3e id. Le 1er novembre 1789 délivré le certificat de publications.
Et n'a payé que les 1l 10 sols de publications.

Le 20 mai 1788, Rossignol, greffier à Sénégats (1), certifions à qui il appartiendra que nous avons procédé aux trois publications de mariage de..... *(suivent les désignations.)* Et ce à la porte de l'église dud. Sénégats, Notre-Dame dud. Sénégats, le 4e, le 11e et le 18e may, jour de dimanche et qu'il n'a paru aucune opposition. En foy de quoi délivré le présent.

Pour un certificat du même genre relatif à un Cros, du Pioch, qui épouse une Loup, de Bennac, le greffier Teron déclare que la formalité des publications a été remplie à Blocau et qu'il a été assisté par Me Aussenac, avocat en Parlement, commissaire nommé par le Juge dud. Montredon :

Nous, Jacques Aussenac, avocat en Parlement, commissaire député de Me Jean Belot, viguier juge de la baronnie de Montredon, certifions l'écrit ci-dessus véritable et que foy doit y être ajoutée et sur

vre 3 certificats de baptêmes signés par les curés et parmi eux 12 baptêmes célébrés par différents pasteurs du désert.

(1) Sur un exemplaire du 2 octobre 1788, c'est Rossignol « notaire royal de la baronnie de Senegatz à Vabre », et sur un autre du 23 septembre 1790, c'est le notaire royal de Castelnau, Boulade.

la demande respective des parties, nous consentons que M. le curé de Vabre ou M. le juge de Lacaze reçoive la déclaration du susdit mariage, conformément à l'Edit du Roy de novembre 1787, par leur mutuel consentement tout ainsi et de même que sy jétès présent.

Fait à Labessonnié le 23 juin 1789.

Le juge de Vabre, Cavailhès, délivre un certificat pareil et autorise « M. le Juge ou M. le curé de Roquecourbe » à opérer le mariage.

Dans ces pièces intéressantes on voit bien que les Non Catholiques vont devant le Juge, mais ils ne se passaient pas de bénédiction nuptiale :

L'an mil sept cent quatre-vingt-huit et le vingtième d'aoust, nous, pasteur soussigné, avons béni le mariage entre le sieur César Houlés, négociant, habitant à la Paissière, près Vabre, fils de feu le sieur Pierre Houlés, et de d^lle Marie Cabrol, mariés, habitans d'Entrevergues, terre de Castelnau, d'une part; Et d^lle Susanne Sicard, fille du sieur Jacques Sicard, et de d^lle Vasserot, mariés, habitans de Vabre de Sénégats, d'autre part. Les bans préalablement publiés sans oposition dans les assemblées religieuses de la ditte Eglise, et devant la porte de l'Eglise paroissiale dudit Vabre, comme il apert par le certificat du s^r Landes, greffier, en datte dudit jour, en présence des sieurs David Loup, Louis Cabrol, habitans dudit Vabre, et Louis Mialhe, de Larroque, et Etienne Bouisset du Cros, terre de.....

SICARD le jeune.

Ce pasteur bénissait le mariage de sa sœur.

Il appert de ce qui précède que les mariages contractés devant le prêtre avaient une valeur légale, tandis qu'il n'en était pas de même pour les bénédictions nuptiales demandées aux pasteurs. C'était le juge qui attribuait une valeur légale au mariage, tandis que la bénédiction nuptiale donnait satisfaction à la conscience. Malgré cette infériorité le Synode tenu à Vabre le 1er mai 1788 manifeste la joie profonde que cause aux protestants la signature de l'édit de novembre 1787. Il recommande la soumission à la loi, et tout en maintenant la publication des bans au sein des assemblées pour que les protestants en aient connaissance, il ne veut pas que cette publication ait lieu avant l'affichage

des bans par le Juge sur la porte de l'Eglise (1). Il ne faut jamais, en rien, devancer l'action du Juge (2) ni procéder surtout à la bénédiction nuptiale avant de posséder le certificat de mariage fourni par le Juge (3). Toutefois il n'était permis de déclarer le mariage qu'après la bénédiction nuptiale (4). Le Synode invite les pasteurs à exhorter leurs paroissiens à obéir à la loi (5). Cependant, puisque la loi l'en charge, il faut préférer le concours du juge à celui du curé, dans les formalités à remplir pour les baptêmes, décès et mariages (6). Mais, quoique tous les actes d'état civil des protestants soient consignés désormais dans des registres publics, les Eglises conserveront les leurs et tiendront à jour les baptêmes, mariages et décès (7).

Le nouveau régime auquel étaient soumis les Non Catholiques ne dura pas longtemps, et bientôt, en attendant l'état civil définitif, les Juges furent déchargés de ce travail qui incomba désormais aux municipalités. La lettre suivante en fait foi :

Le Directoire du département me charge, Monsieur, de vous dire en réponse à votre lettre portant en substance la demande de la marche que vous avez à tenir pour remplacer les formalités relatives aux Non Catholiques et ci-devant remplies par la justice seigneuriale : Le Directoire pense que les Municipalités doivent, dans ce cas, remplacer les anciens juges et le décide provisoirement sous le bon plaisir de l'assemblée nationale et du roi (8).

J'ai l'honneur, etc. LACOMBE DE SAINT-MICHEL,
vice-président.

Un peu plus tard, quand l'état civil tel qu'il existe aujourd'hui fut entré dans la loi, et qu'il fut appliqué à tous les Français, sans distinction de religion, le dernier Synode, qui ne fut pas, du reste, un Synode du désert, recommanda à tous les protestants de recourir aux officiers d'état civil pour les baptêmes, mariages et décès (9). L'égalité devant

(1) Art. 5. — (2) Art. 6. — (3) Art. 7. — (4) Art. 9. — (5) Art. 10.

(6) Art. 12. — (7) Art. 13.

(8) Castres, le 3 février 1791 (Etat civil des Non Catholiques). C'est alors que l'officier d'état civil remplace le juge.

(9) Synode de Castres (21 novembre 1796). Art. 18.

la loi étant considérée comme le bienfait par excellence, les protestants ne pouvaient que l'accepter avec enthousiasme et sans la moindre arrière-pensée. Ne l'avaient-ils pas trop longtemps attendue dans les larmes ?

Les pages qu'on vient de lire rappellent comment les protestants de France, exclus des bénéfices du droit commun, ont fini par reconquérir leur place au soleil et reprendre leur rang dans la nation. Grâce à leur persévérance indomptable, ils ont usé toutes les oppressions physiques et morales. Ce résultat imprévu a donné une leçon de tolérance et de support mutuel aux générations futures : il a proclamé que la conscience veut être respectée dans son intégrité ; quand elle s'incline, elle cède non à la violence mais à la persuasion. En effet, la royauté qui prétendait n'avoir qu'un mot à dire pour forcer l'entrée de la conscience et la faire capituler à son gré, s'est déclarée vaincue par la publication de l'édit de tolérance de 1787. Elle a justifié, une fois de plus, la vieille devise huguenote :

Plus à me frapper on s'amuse,
Tant plus de marteaux on y use (1).

J. DARTIGUE-PEYROU.

(1) La devise est enroulée autour de trois hommes armés de marteaux et frappant sur une enclume de toutes leurs forces !

UN HOPITAL A MONTDRAGON

AU XVIIe SIÈCLE

Dans les Monographies des communes du canton de Lautrec M. Elie-A. Rossignol, de Montans, raconte « qu'un hôpital aurait été établi à Montdragon anciennement par Guillaume de Tournier ; plus tard et par ordonnance du 11 janvier 1695, ses revenus furent unis à l'hôpital de Castres avec ceux des autres hôpitaux du diocèse ».

Nous nous sommes demandé s'il ne serait pas possible d'avoir des renseignements plus complets sur cette fondation pieuse. Sur notre prière les anciennes familles de la paroisse ont mis à notre disposition les documents qu'elles possédaient et grâce à cette bienveillante communication nous avons pu reconstituer l'histoire de notre ancien hôpital.

Les ancêtres du fondateur étaient fixés à Lombers vers la fin du xve siècle. Les registres de Nagaudi, notaire, mentionnent en 1487 les deux frères Guillaume et Antoine de Tournier. Le premier était prêtre et recteur, le second exerçait la profession de marchand. Un autre membre de cette famille, Aymeric, était consul de Lombers en 1489. Son fils Jean épousa Marguerite Montgarnier et vint s'établir à Montdragon vers le milieu du xvie siècle. Il teste en l'année 1558 et laisse en mourant trois fils : Jacques, Jean et Aymeric. L'aîné mourut en 1590 ne laissant qu'un fils appelé Guillaume.

Celui-ci nous intéresse particulièrement car il devait être le fondateur de l'hôpital. Comme ses ancêtres il s'adonna au négoce et ne tarda pas à devenir un des plus riches habitants du consulat. Un acte du 23 janvier 1618 lui donne le titre de seigneur de Montdragon. Il partagea les droits sei-

gneuriaux avec François de Teyssier, Pierre de Batignes et Guillaume Défos.

Le testament de Guillaume de Tournier est daté du 24 février 1656. Il demande à être enseveli dans l'église de Montdragon « et chapelle qu'il a fait construire par permission de Mgr de Fossé, évêque de Castres, et du sieur Toron, recteur ». Il veut qu'au jour de sa sépulture « soient vêtus huit pauvres de Dieu et donné à chacun neuf pans de cordelat gris, chacun portant un flambeau pendant le service divin jusqu'à ce qu'il soit inhumé et leur soit donné réfection corporelle ». Monsieur de Tournier donne à la confrérie de « Moussu Sant Blazé » 350 livres dont les intérêts serviront à « entretenir une lampe ardente à jamais dans l'église Saint-Pierre de Montdragon par devant le très Saint Sacrement de l'autel où repose le corps précieux de J.-C. Dieu vivant. » Il laisse à la même confrérie une rente de trois livres 15 sous « pour aider à faire dire les messes matutinales les dimanches et fêtes *chaumables*. »

Voici maintenant la clause qui nous intéresse en ce moment ; nous la transcrivons textuellement. « Plus donne ledit testateur pour l'amour de Dieu et par œuvre pie et en rémission de ses péchés qu'il plaise à la divine bonté lui pardonner, une maison et petit jardin joignant qu'il a aux faubourgs de Montdragon (afin) qu'elle serve d'hôpital pour retirer les pauvres passants et attendu que ladite maison n'est pas parfaite et achevée de dedans, charge par exprès son héritier bas nommé de la parfaire avec toute diligence..... donne aussi ledit testateur la somme de cinq cents livres, la rente desquelles sera donné l'aumône aux pauvres passants chaque an à jamais, en cas il y en aurait de reste il sera distribué aux pauvres du présent lieu et paroisse le jour du vendredi saint après l'office. Pour satisfaire tant au dit luminaire qu'au dit légat des pauvres, son dit héritier consignera ou achètera pièce solvable et en cas il ne le ferait il oblige par exprès la métairie de Pratnavesse près de la Pauquié consulat de St-Julien du Puy. »

M. de Tournier prie M. le Recteur et les consuls de Montdragon de veiller « pour l'amour de Dieu » à l'exécution de

ses dernières volontés relativement aux legs qu'il fait aux pauvres et à la confrérie.

Après avoir fait des legs à ses deux cousines et à ses domestiques, M. de Tournier nomme pour héritier universel son cousin Jean de Tournier. Guillaume de Tournier mourut le 5 mai 1659 à l'âge de 82 ans. Avec l'autorisation de l'évêque de Castres il fut enseveli dans la chapelle N.-D. « par lui construite fondée et dotée à l'honneur de la S. Vierge. »

La maison dont parle le testateur existe encore. Seule la façade a été reconstruite. Le cadastre de 1677 lui donne une contenance de 22 canes 4 pans. Elle payait de taille 2 deniers, maille, pougèse, pite. Le petit jardin qui en dépendait n'avait qu'un quart et demi quart de boisseau de contenance et payait de taille trois quarts pite.

Après la mort de M. de Tournier, son héritier se hâta de faire réparer la maison ; quant aux intérêts des 500 livres, ils furent distribués chaque année aux pauvres passants.

Au mois d'avril 1681 le roi ordonne de faire incessamment la recherche de tous les titres concernant les maladreries, léproseries, hôpitaux et autres lieux pieux. Tous ces asiles de la charité devaient être réunis à l'ordre de Notre-Dame de Mont-Carmel et de St-Lazare de Jérusalem. En vertu de l'ordonnance royale, le chevalier Daguesseau, intendant de la Province de Languedoc, prescrit à tous les greffiers, notaires, etc., d'exhiber au procureur général dudit ordre ou à son commis, tous les registres, minutes, liasses, annales, etc., qui sont en leur possession « pour en être expédié les extraits dont ils seront requis. »

Le 4 février 1683, noble Jacques de Ranchin, directeur général en Languedoc de l'Ordre de Mont-Carmel et de St-Lazare, se rend à Montdragon. Il était accompagné de François Souchon, huissier à Castres. Pour la validité de l'exploit, l'huissier déclare qu'il est établi dans « le logis ou pand pour enseigne du laurier ». Il convoque aussitôt Jean de Tournier et les deux consuls Firmin Barrau et Brus et « leur fait commandement de l'autorité et de justice de se départir de la possession et jouissance de l'hôpital fondé

pour les pauvres passants, iceluy laisser libre au dit ordre avec restitution des fruits depuis 29 ans s'il y échoit. » L'huissier les met également en demeure de remettre dans la quinzaine entre les mains de noble Jacques de Ranchin « tous les originaux des titres, papiers et documents qu'ils ont et doivent avoir en leur possession, concernant la fondation, consistance des biens et revenus dudit hôpital avec les comptes de l'administration qu'ils ont faite depuis 24 années » sous peine de 1,500 livres d'amende. Les consuls et M. de Tournier refusent d'obéir à cette injonction. L'huissier les assigne « à comparoir... en la Chambre Royale par devant nos seigneurs tenant salle à l'arsenal de Paris pour se voir condamner à se désister et départir de la possession et jouissance dudit hôpital avec restitution des fruits depuis 29 ans ».

Sous la menace d'un procès les consuls ne persistèrent pas longtemps dans leur refus. Le 2 mars ils se réunissent en assemblée et avec l'approbation de quatre ou cinq habitants ils décident d'abandonner l'hôpital, « la communauté disent-ils, n'ayant pas joui de ses revenus et ne prétendant pas en jouir à l'avenir. » Ils donnent pouvoir à noble Pierre de Batigne de signifier cette délibération à M. de Ranchin et de le requérir de les mettre hors de cause.

La population semblait très heureuse de posséder un hôpital et voulait le conserver à tout prix. Sous la pression de l'opinion publique les consuls durent convoquer une assemblée générale.

Après avoir annulé la délibération du 2 mars, la nouvelle assemblée se demande si la communauté est dans l'obligation de délaisser l'hôpital? La majorité ne le croit pas, puisque les intentions du fondateur ont été fidèlement exécutées. Il est en effet de notoriété publique que l'héritier a fait distribuer annuellement par lui-même « ou par les mains de la demoiselle sa femme » la rente des cinq cents livres. Finalement on décide que le premier consul fera demander une consultation écrite à deux avocats de Castres. Nous ne connaissons pas l'avis des avocats, mais il est probable qu'il ne fut guère encourageant, puisque

M. de Tournier lui-même se résigna à délaisser l'hôpital.

Le 9 mars, il se rend à Castres et adresse à M. de Ranchin une longue protestation. Nous allons la résumer. M. de Tournier prouve par le témoignage écrit de plusieurs ecclésiastiques, des anciens consuls et de plusieurs autres habitants « les plus qualifiés » que les volontés du fondateur ont été fidèlement exécutées. Par un procédé aussi injuste qu'irrégulier les consuls ont affecté d'assembler quatre ou cinq candidats aussi mal intentionnés qu'eux et leur ont fait prendre une délibération conforme à leurs désirs. En agissant ainsi ils voulaient, disaient-ils, éviter des dépenses à la communauté. Qu'avaient-ils besoin de s'occuper d'une affaire qui ne les regardait point? Il n'est pas juste, ajoute M. de Tournier, de soutenir plus longtemps les intérêts de gens ingrats à l'égard de son bienfaiteur.

Il délaisse donc l'hôpital et les intérêts des 500 livres, à condition que ces intérêts soient fidèlement distribués selon les intentions du donateur. En terminant, M. de Tournier fait observer que la métairie de Pratnavesse demeure seule affectée au paiement des intérêts.

M. de Ranchin accepte le délaissement de la maison avec les clauses contenues dans l'acte de protestation. Il promet de son côté d'abandonner les poursuites et de ne plus en faire d'autres à l'avenir.

A partir de ce moment l'Ordre du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem demeura seul chargé de l'administration de notre hôpital. Malheureusement le nouvel état de choses ne devait pas durer longtemps. Un arrêt du conseil privé du roi et des lettres patentes scellées du grand sceau de cire verte, données à Versailles au mois de novembre 1696, condamnèrent notre hôpital à disparaître. Le roi accorde, en effet, à l'Hôtel-Dieu de Castres les biens et revenus de la maladrerie Saint-Barthélemy et des hôpitaux de Roquecourbe, de Burlats, de Lautrec, de Montdragon, de Saint-Amans, de Fiac, de Vabre et de Castelnau-de-Brassac. L'Hôtel-Dieu devait « satisfaire aux prières et services de fondation dont pouvaient être tenus les dites maladreries et les dits hôpitaux et recevoir les pauvres de leur situa-

tion à proportion de leurs revenus ». Les lettres royales furent enregistrées au parlement de Toulouse le 26 janvier 1697 et signifiées aux consuls de Montdragon le 26 septembre de la même année.

Nous avons lu quelque part que la commune de Montdragon avait droit à deux lits dans l'Hôtel-Dieu de Castres. Lorsque nous avons voulu faire état de ce document il nous a été malheureusement impossible de le retrouver,

Au mois de janvier 1757 notre ancien hôpital fut donné « à locaterie perpétuelle » à M. Gabriel Benet, maître chirurgien de Montdragon.

Jusqu'au 19 brumaire an XIII la famille Benet paya à l'hôpital de Castres une rente annuelle de cinq francs. Les reçus de ces versements sont signés, de 1757 à 1790, par Metivier, trésorier de l'Hôtel-Dieu des pauvres malades. Azaïs signe les reçus de 1790 et 1791.

Qu'il nous soit permis, en terminant, de regretter la disparition de notre hôpital. Ses revenus étaient bien modestes, mais ils seraient bientôt devenus beaucoup plus considérables, car les habitants de Montdragon avaient une grande charité pour les pauvres. Nous en avons donné une preuve et il nous serait très facile d'en citer plusieurs autres. Il nous suffira de rappeler les aumônes laissées en testament par noble Pierre de Batigne, seigneur de Montdragon et par sa fille la marquise Dubosc.

M. de Batigne laisse 400 livres aux pauvres de Montdragon et pareille somme aux pauvres de sa terre de Cestayrols. Par testament du 8 octobre 1769, la marquise Dubosc donne dix mille livres à l'Hôtel-Dieu de Castres. Les libéralités de nos anciens seigneurs sont aujourd'hui complètement oubliées, nous avons voulu les rappeler afin qu'il en reste au moins un souvenir.

Emile THOMAS,
curé de Montdragon.

NOTES BIOGRAPHIQUES

Clos (Jules-François), né à Sorèze (Tarn), le 27 mai 1890, a payé sa dette à la patrie et comme *marin*, et comme *météorologiste*.

1° *Carrière de Jules Clos, marin* : « Elève de l'Ecole d'Angoulême le 10 novembre 1824, aspirant de la marine militaire le 20 septembre 1826 ; enseigne de vaisseau le 31 décembre 1830 ; lieutenant de vaisseau le 10 avril 1837 ; capitaine de frégate le 14 février 1851 ; capitaine de vaisseau le 26 août 1861 ; M. Jules Clos a été admis à la retraite, par suite de limite d'âge le 27 août 1869. Il a fait les expéditions de Morée, d'Alger, de Lisbonne et de Crimée, et pris part au blocus de la Plata de 1839 à 1841. M. Jules Clos, nommé chevalier de la Légion d'honneur le 17 octobre 1844, et officier le 30 décembre 1854, a été promu commandeur de l'ordre le 29 décembre 1866. Il porte en outre le Medjidié de Turquie et la Médaille d'Angleterre (Extrait de la *Biographie nationale des Contemporains*, par E. Glaeser de 1878, p. 124).

Jules Clos est mort à Sorèze le 2 octobre 1891, dans sa 83e année, laissant deux filles mariées.

2° *Carrière de Jules Clos météorologiste.* Entraîné par l'exemple de son père, le Dr Jean-Antoine Clos, de Sorèze, Jules Clos, inscrivait journellement déjà des observations du même genre (météorologiques), pendant qu'il commandait le vaisseau *le Jupiter* (de 1848 à 1852). Et lorsque, retraité par limite d'âge, il eut aussi fixé sa résidence à Sorèze, il les reprenait, les continuant presque sans interruption de 1869 à 1889, où la maladie, qui deux ans après amenait sa fin, l'arrêtait dans sa tâche. Elles sont consignées dans quatre registres in-folio et rédigées avec le

plus grand soin, sous forme de grands tableaux d'une netteté parfaite, (un pour chaque mois), dressées au point du jour, à neuf heures du matin, trois heures du soir, six heures du soir, neuf heures du soir, portant outre les indications thermométriques et barométriques, celles des vents et de la pluie, l'état détaillé du ciel et le changement survenu dans les vingt-quatre heures (*Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, 9e sér. t. VIII, 1896, p. 5 du Tirage à part). Ces quatre grands registres ainsi que les 23 cahiers d'observations météorologiques faites à Montpellier et à Sorèze par le Dr J.-A. Clos, mon père, de 1798 à 1889, ont été déposés par mes soins, le 11 juin 1896, au Bureau central météorologique de Paris (rue de l'Université, 196), dirigé par M le Professeur Mascart, de l'Institut, et tenus pour être consultés sur place à la disposition des savants.

Dr Dominique Clos,
Correspondant de l'Institut,
Directeur du Jardin des Plantes de Toulouse.

L'ENFANT

I

Sois béni des humains, Enfant, frère des anges,
Au front si pur et radieux,
Qui leur portes, si loin des célestes phalanges,
Ton cœur miséricordieux.

Gage sacré d'amour, fruit de notre tendresse,
Cher souvenir et doux espoir,
Ta naissance remplit nos âmes d'allégresse,
Ton matin bénit notre soir.

Le sourire calin de tes lèvres si roses,
Frère fleuri des fraîches fleurs,
Dissipe les chagrins des cœurs les plus moroses
Par ses caprices enjôleurs.

De l'oiseau chanteur frère au gentil verbiage,
Aux balbutiements ignorants,
Combien est éloquent ton indistinct ramage
Aux oreilles de tes parents !

II

Sourire sacré de l'enfance,
Emblème de son innocence,
Ta douce et sublime éloquence
Nous prêche la bonté ;
Ta pure et céleste ignorance
Donne à nos cœurs la confiance,
A nos esprits la clairvoyance,
Dicte la vérité.

Ta toute puissante influence
Rend à notre triste existence
D'un meilleur demain l'espérance
Au terrestre séjour,
Et nous inspire l'indulgence,
La juste pitié, la clémence,
Eclairant notre conscience
Au flambeau de l'amour !

III

Sois béni, doux enfant aux prunelles sereines,
Des pauvres cœurs à l'abandon ;
Ton regard les absout des faiblesses humaines,
Ton baiser donne le pardon.

Car l'homme se repent, comme au pied de la tombe,
Près du frêle et joyeux berceau ;
Tu lui portes l'espoir, pareil à la colombe
Au vert et précieux rameau.

De la mère coupable, aujourd'hui sans souillure
Pour prix de sa fécondité,
Tu relèves le front tout fier de la parure
De l'auguste maternité.

Frère du doux Jésus né, sublime symbole,
Pour le rachat du genre humain,
L'amour et le pardon te font une auréole :
Tel le front de l'Enfant divin.

IV

Tu es, aux heures de détresse,
La force de notre faiblesse,
Et nous puisons la hardiesse
Dans ton regard naïf.
En toi tout est délicatesse,
Et de ta voix enchanteresse
Tu remplis d'une douce ivresse
Notre esprit attentif.

A tous tu portes l'allégresse,
A l'indigence la richesse,
A la démence la sagesse,
La foi dans l'avenir ;
Ta naissance est une promesse,
Et malgré la froide vieillesse
L'ancêtre sent sous ta caresse
Le vieux rameau fleurir.

V

Aux genoux de ce roi sans sceptre ni couronne
Nous adorons notre tyran ;
Le monde est son empire et notre cœur son trône ;
A jamais soit béni l'Enfant !

Léon Belot.

23 février 1906.

LOUS IOOUS DE MULO

COUNTE EN DIALECTE ALBIGES

Dins moun joubentun se fasiè, en Albigès, un grand coumerce de mulets e de mulos que lous maquignouns del pays anabou cerca joubes dins lou Poitou, per lous bendre as bouriès d'aici que lous doundabou, en lous faguen trabailla a la laouro, e que lous rebendioou doundats as Catalans que frequentabou nostros fieiros. Aquestes, per se faire miliou recouneisse e trouba dins la foulo, se coufabou d'uno loungo bouneto escarlato en lano que laissabou penja jusquos sus poumpils.

Lous paysans gagnabou gros an aquel coumerce, mès lou dressaje d'aquèlos bestios, fièros, bigourousos e testudos coumo liours paires, èro fort penible, tant èrou jaourellos.

Dins las bentos de bestial, en aquel tens, se countabo en escuts quant s'agissiè de porcs ou de moutous, en pistolos de dex francs pes bioous ou bacos, mès res qu'en loubidors pes mulets e mulos.

Aro se bei pas gaire mait d'aquel bestial, e toutos las laouros se foou ames bioous, bacos ou chabals. Lou coumerce a cambiat de pays ou de modo.

Al tens ount anabo boun tren, un joube Aoubergnas, del pays lou pus reculat d'Aoubergno, benguet dins nostro bilo per prene sa part d'eritage d'uno tanto aici establido e que beniè de mouri un paouc aisado ; la part èro pas grando, mès jamai nostre Aoubergnou nou s'èro troubat tant ritche. Agajabo toutos las caousos que couneissiè pas ame curiousitat e, se creguen ritche, bouliè tout croumpa.

Sous cousis e liours amics se trufabou d'el e i fasioou creire ço que boulioou.

Lous mulets e las mulos l'estounèrou belcop et demandet couci benioou al mounde.

Per rire d'el e l'esprouba, i respoundèrou que per lous faire beni caliè croumpa d'ioous de mulo e lous fa coua per uno fenno joube, perque èrou fort grosses.

Aquel inoucent bo creguet e demandet ount se bendioou lous ioous. Lou menèrou a un merchant de couchos pla rousselos prebengut de la farço.

Lou merchant l'agajet d'un aire pietadous et i diguet qu'aqueles ioous se bendioou un loubidor cadun e que èrou pla trop cars per el.

Trop cares! Mès n'ei de loubidors! E tiret de sa pocho un planpoun d'aquelos peços que faguet bese e tinda. Sans soulomen mercandeja d'un ardit croumpet la coucho e la prenguet dins sous brasses.

En aquel tens nou i abiè ni camis de fer, ni routos, ni boueturos, e se bouiajabo a pè per de missants camis. Aital faguet nostre Aoubergnas en prenguen sa coucho a brassado.

Leou, las d'aquelo cargo, se boulguet repaousa un moument e, per aco fa, se seguet al bort del cami lou loung d'un trabers; mès en se leben per tourna parti, la coucho i escapet de las mas e se metet a redoula pel trabers en saouten dins las erbos e, passen countro un roc, s'esclaffet e faguet leba uno lebre del jas que, espaourido, partiguet per ana s'amaga dins un bosc de l'aoutre coustat del ribatel.

Le joube Aoubergnas que ajet pas grand tens de bese la lèbre, creguet qu'èro un muletou qu'èro sourtit de l'ioou, e s'emprieisset de i crida : Muletou! Muletou! te troumpos de cami; bas pas del coustat de l'Aoubergno; bèni a praici t'abergarei pla.

Saouriè pas dire se la lèbre l'entendet, mès, al sigur, l'escoutet pas.

Lou nigaout penat, sans esse trop estounat, se diguet qu'èro pas encaro trop len de la bilo, que l'argen i manquabo pas e que pouiriè fort pla tourna en arrè croumpa un aoutre ioou de mulo en lou demanden mens prep d'espeli. Tournet debès lou merchant de couchos que coumprenguet pas gran caouso a soun affa, mès i recoumandet

de tene l'ioou a l'abric del soulel, que la calour èro caouso que lou muletou èro espelit. Douncos i bendet uno aoutro coucho al meme prets que la prumieiro, e lou croumpaire reprenguet lou cami de l'Aoubergno en pourten sa coucho pla estroupado, per que besquesso pas lou soulel.

Aprep qualques jouns de marcho fourçado, l'Aoubergnas, la coucho toujoun sus brasses, arribet dins soun pays de mountagnos, faguet bese a sa joube fenno l'ioou de mulo en i recoumanden de se jaire e de la coua.

Tant simplo d'esprit que soun ome, la paouro fenno oubeiguet, mès aguet bel demoura jagudo ame la coucho, jamai rès nou espelissiè.

Finalement la coucho pouirido per la calour toumbet a trosses, e lou Jeannot de dire : Lou prumiè ioou èro trop abançat e lou segound es estat clar. Dous loubidors per aber un mulou, aco est mait que car, quant on n'a pas rès !

Coumo aourès peno a creire que lous Aoubergnasses siogoun pus bestios que lous Albigeses, moun counte acabat, m'escampi pel prat. C. TEYSSIER.

SE CAL SABE DECIDA

COUNTE EN DIALECTE ALBIGES

Un loup, que lou talen abiè fait sourti del bosc per cerca pitanço, besquet dins la plano un bel e gran troupel de moutous sadouls que lous pastres tournabou mena a l'estaple.

Al pus bite, la bestio salbagino coupet al court e anguet se metre a l'espèro en un endrech ount lou cami èro plouns e destrech, laissen soulomen plaço as moutous de passa un a un. Aital, se diguet lou loup, pouirei pla caousi.

Lou troupel se fasquet pas trop attendre e arribet al cami plouns.

Al cap, èro menat per un pastre que, per adjutoris, abiè dous grosses cagnots, lou col garnit de couliès a puntos.

La prumieiro bestio del troupel èro un gros marro cournut pourten esquilo. Aquelo bèlo bestio faguet lusi lous els al loup que, praco, aouset pas s'en prene a elo per crento que lou capejesso e, atabe, de poou des dous gardiens e del pastre.

Douncos, laisset passa lou marro, se reserben de caousi uno aoutro bestio grasso e grosso de laqualo pousquesso faire fosso repaisses.

Moutous, fedos et agnels passabou, e nostre loup, dount lous els estrabalabou dabant tant de proubendo, laissabo passa, se sapien pas decida sus qu'uno bestio tounba, esperen toujoun de ne bese de pus poulidos e miliou de soun goust ; tant e tant attendet, que lou troupel finiguet.

Lou loup, fort attrapat, aouset pas s'en prene al darnié moutou, per que, a la cougo del troupel, y abié encaro un pastre e dous cagnots.

Anabo quitta la plaço, la coueto e las aoureillos bassos, quant besquet, un paouc en arrè, uno paouro fedo gamado que abié pas pouscut siègre, encaro que lous cos la pillessou, tant èro malaouto.

Sans l'abandouna tout-a-fet, lou secoun pastre l'abié laissado en arrè dins l'intentiou de la tourna querre, un cop lou troupèl estaplat.

Lou loup mait qu'affamat, e al qual la bisto de tant de proubendo abio fait mejetto, se decidet praco a sasi la paouro fedo. I saoutet al col per l'estrangla e cerquet a la tira dins la taillado.

La fedo se mettet a bièla, que fasie piètat, e lou pastre e lous cos l'entendèrou e, quitten lou troupel, tournèrou en arrè e toumbèrou sul loup que, embarrassat de sa fedo que trigoussabo ame peno dins un bourtigas, fousquet facilement estranglat et estripat pes cagnots furiouses.

La paouro fedo, malaouto, espaourido, e a mittat estranglado, ne rebenguet pas, mès saquela fousquet pla benjado del brigand de loup.

Entreprene es un, mès coumpeli n'es un aoutre.

C. Teyssier.

TRÈS MIEGES SAPIENS

COUNTE EN DIALECTE ALBIGES

Saoures que, tens passat, e y a pas encaro forço annados, nostros campagnos èrou sans uno soulo escolo. Alaro lous paysans, lous de la mountagno mens encaro que lous aoutres, sabioou pas un mot de frances e lou coumprenioou pas mait.

Es sigur que de tout tens y a ajut de juinomes entreprenens e desirouses d'apprene ; s'en troubet tres a Padiès que ajèrou l'enbejo de parla frances e se decidèrou a ana ensemble courre las bilos ount lou frances se parlabo e y trabailla.

Coumo abioou pas lous mouyens d'ana dins las escolos, counbenguèrou que, per coumença, cadun d'eles retendriè lous mots franceses qu'aousiriè e ne fariè part as dous aoutres.

Ajèrou pas lountens a atendre que, taleou partits, se crouzèrou ame de bourgeses que s'entretenioou en frances.

Coumpreguèrou pas rès de la counbersatiou, saquela fort courto, mès cadun d'eles très retenguet qualques mots.

Paouc aprep, en pleno fourest de Balenço, troubèrou espandit pel mietch del cami un ome assassinat de fresc que gemissiè e ralabo.

Caritablomen lous tres juinomes s'emprieissèrou de lou secouri, mès inutilomen, lou malhurous randet entre liours mas lou darniè badal sans abe pougut res dire.

Aqui, que sul moumen, passèrou de gendarmos que en frances demandèrou : *Qui a commis ce crime ?*

Un des juinomes se soubenguen des mots franceses que

beniè d'entendre dire as bourgeses, ajet pas res de pus pressat que de respondre : *C'est moi.*

Mais pourquoi l'avez-vous tué ? repliquet lou gendarmo.

Lou juinome que abiè respoundut lou prumiè, se troubet al bout de soun frances, demouret siaout, mès un des dous aoutres, hurous de parla françes a soun tour, respoundet : *Pour son argent ;* tout ço que abiè apres de frances.

Aprep aquelo respounso lous gendarmos cridèrou : *Criminels, nous vous arrêtons et allons vous conduire en prison.*

Comme de raison, ajustet lou tresième coumpagnou. Per el, èro atabe ço que abiè retengut de frances.

Bo besès, mous amics, nostres tres estudians d'oucasiou benioou, sans s'en douta, d'aboua un gran crime que abioou pas coumpelit.

Lous gendarmos lous menèrou a la prisou d'Albi ount lous claouguèrou qui que diguessou aprep abe abouat.

Praco, liour inoucenço fousquet recounescudo, e lous beritables assassins descuberts escapèrou pas a la cordo de cambe ou de li.

Se d'aquel cop lous tres juinomes sapièrou pas lou frances, apprenguèrou que pot esse dangeirous de faire parado de soun sabe quant on es pas sapient qu'a mitat.

C. Teyssier.

SOCIÉTÉ

DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DU TARN

Séance du 12 janvier 1906

Présidence de M. le Colonel Teyssier.

La séance est ouverte à 8 heures et demie du soir.

Etaient présents : MM. Teyssier, Portal, Cavalié, Saurou, E. Thomas, Vidal, Em. Jolibois, Rieux et Jules Jolibois.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Président fait part à l'assemblée du décès de M. Albert Rouvière, survenu à Mazamet le 24 novembre 1905. M. Rouvière était membre titulaire de la Société. Né à Uzès le 25 juillet 1841, il avait fait de solides études au Lycée de Nîmes, puis était entré à l'Ecole centrale, d'où il était sorti en 1864 avec le diplôme d'ingénieur des arts et métiers. Marié en 1866 avec Mlle Louise Houlès, il s'était définitivement fixé à Mazamet, dont il avait été, ces dernières années, élu maire et conseiller général. L'assemblée adresse à la famille du défunt l'expression de sa sympathie.

M. Cavalié fait don à la Société d'un dessin de Soulié représentant une vue du Pigné. L'assemblée remercie M. Cavalié de ce nouveau don.

Il est procédé au dépouillement de la correspondance. Les ouvrages et publications périodiques envoyés par le Ministère et les Sociétés savantes correspondantes sont déposés sur le bureau, savoir :

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques. Année 1905, 2e livraison.

Annales du Musée Guimet. Bibliothèque d'études, tome XVIII, Le Népal, étude historique d'un royaume hindou, par Sylvain Lévi (vol. II).

Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France, dressée par M. Robert de Lasteyrie avec la collaboration d'Alexandre Vidier. 1902-1903.

Id., tome IV, 4e livraison, nos 80354 à 83818.

Annales des Facultés de Droit et des Lettres d'Aix, tome I, n° 1, janvier-mars 1905 (lettres); n° 2, avril-juin 1905 (droit); n° 3, juillet-septembre 1905 (lettres).

Revue des Langues romanes, tome XLVIII (Ve série, tome VIII), VI, novembre-décembre 1905.

Bulletin trimestriel de la Société de géographie de Toulouse, 1905, n° 2, 24e année.

Le Mois colonial et maritime, organe de « l'Action coloniale et maritime », 3e année, n° 34, 10 décembre 1905.

La Feuille des Jeunes naturalistes, revue mensuelle d'histoire naturelle, IVe série, 35e et 36e années, nos 423 et 424, décembre 1905 et janvier 1906.

Bulletin périodique de la Société ariégeoise des sciences, lettres et arts et de la section des Etudes du Couserans, 10e volume, n° 4.

La Tradition, revue illustrée internationale du folklore et des sciences qui s'y rattachent, XIXe année, novembre et décembre 1905.

Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, Xe série, tome V, 1905.

Archives de la France monastique. Revue Mabillon. 1re année, n° 3, novembre 1905.

Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes, 24e année, 3e série, n° 16, 4e trimestre 1905.

Université de Toulouse. *Annuaire pour 1905-1906.*

Bulletin de l'Université de Toulouse; fascicules 15 *bis* (septembre 1904), 16 (juillet 1905), 17 (novembre 1905).

Id. — *Mémoires originaux des facultés de droit et des lettres*, série B, n° 3. *Textes additionnels aux anciens fors de Béarn*, par J. Brissaud et P. Rogé, 1905.

Université de Toulouse. Année scolaire 1903-1904. *Rapport annuel du Conseil de l'Université* (9 décembre 1904). *Comptes-rendus des travaux des Facultés et de l'Observatoire. Rapports sur les concours lus au Conseil de l'Université le 18 novembre 1904*

Université de Toulouse. Faculté de droit. *Du secret des lettres en droit pénal.* Thèse pour le doctorat par Henri Castel, 1905.

Station de pisciculture et d'hydrobiologie de l'Université de Toulouse. N° 2. *Bulletin pour l'année 1904*, par Louis Roule.

Université de Toulouse. Faculté de médecine et de pharmacie. Année 1903-1904. *Des tumeurs liquides de l'Ovaire pendant la puerpéralité. Complications et traitement.* Thèse pour le doctorat en médecine par Norbert Azaïs. — Année scolaire 1904-1905. *Manifestations*

cutanées de l'Auto-Intoxication gravidique, thèse pour le doctorat en médecine par Joseph Baudéant.

Mobiles et Mobilisés de Muret en 1870-1871, par Louis Vié.

Note sur quelques anciennes mesures locales, par Louis Vié (Extrait de la *Revue de Comminges*, 1904).

Simples notes de paléontologie et d'archéologie, par Louis Vié (Extrait de la *Revue de Comminges*, 1904).

Bulletin trimestriel de l'Université et de l'Académie de Lille, 3e série, 9e année, 1905, n° 3.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, section des sciences économiques et sociales, année 1904.

Id. Congrès des Sociétés savantes de 1904, tenu à Paris.

Le Tarn à Paris, 11e année, nos 120 et 121, novembre et décembre 1905.

M. Portal fait hommage d'une brochure intitulée : *Une mine de fer des environs de Lacaune (Tarn) au* XVe *siècle*. (Extrait du *Bulletin historique et philologique*, 1904.)

M. le colonel de Bourdès, membre correspondant, fait hommage d'une brochure : *Généalogie de Dom Vaissete (côté paternel)*. Extrait du *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, 2e semestre 1905.

M. J. Jolibois dépose un exemplaire de l'*Annuaire du département pour 1906*, qui comprend une notice et un catalogue du fonds Sarrasy aux archives départementales, par M. Ch. Portal, ainsi que la suite des Matériaux pour un Dictionnaire généalogique et biographique du département du Tarn.

La Société archéologique de Tarn-et-Garonne envoie ses souhaits de bonne année sur une carte de visite avec cette formule :

Ut vis et volumus, valeas sine fine beata.
Et Pallas studiis adsit amica tuis;
Collige majorum scripturas gestaque narra,
Et tua, sub cœlo, fama perennis erit.

Le Secrétaire rappelle que les noms des délégués au 44e Congrès des Sociétés savantes qui doit se tenir à la Sorbonne les 17, 18, 19 et 20 avril 1906, doivent parvenir au Ministère avant le 15 mars. Il ajoute que c'est avant le 30 janvier que la liste des délégués à la 30e session des Sociétés des Beaux-Arts des départements doit être portée à la connaissance de M. le Sous-Secrétaire des Beaux-Arts.

En conséquence il est procédé à cette désignation. M. L. Belot est chargé de représenter la Société à ces deux Congrès.

L'Université d'Aix en Provence sollicite l'échange de ses publications avec celles de la Société. L'échange est autorisé et les fascicules déjà parus des *Archives historiques de l'Albigeois* seront adressés pour la bibliothèque de l'Université. Le même envoi sera fait aux bibliothèques des Universités de Toulouse et de Lille, déjà en relations avec la Société, pour les fascicules de ce recueil qui ne leur seraient pas déjà parvenus.

Communication est donnée du programme du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistorique (XIIIe session) qui doit se tenir à Monaco, sous le haut protectorat de S. A. S. le Prince Albert Ier, du 16 au 21 avril 1906 inclusivement. Des fêtes et des excursions seront organisées à l'occasion de ce Congrès.

Communication est également donnée d'une circulaire relative à la publication d'un ouvrage, *Histoire économique de la laine*, couronné en 1905 par l'Académie des Sciences morales et politiques.

Il est procédé à l'élection du bureau pour l'année 1906. Les membres du bureau des années précédentes sont réélus.

M. Jolibois présente, au nom de M. Numa Lacroux, trésorier, retenu chez lui par la maladie, le relevé des recettes et des dépenses de la Société pendant l'année 1905 ainsi que la situation de la caisse au 31 décembre 1905. Les comptes sont approuvés et l'assemblée adresse ses plus vifs remerciements à M. Lacroux.

M. Jolibois fait connaître que l'état de santé de M. Lacroux et les ménagements qui lui sont imposés le mettent dans l'impossibilité de continuer à remplir les fonctions de trésorier. M. Lacroux demande à l'assemblée de vouloir bien procéder à son remplacement. L'assemblée est unanime à regretter la décision prise par M. Lacroux, elle veut espérer encore que l'amélioration de son état lui permettra de continuer le précieux concours qu'il a prêté à la Société et décide d'ajourner à une date qui sera ultérieurement fixée la nomination d'un nouveau trésorier. M. Jolibois est chargé, en attendant, d'en remplir provisoirement les fonctions.

M. Ch. Portal donne lecture d'un mémoire sur *l'Instruction secondaire dans le département du Tarn au* XIXe *siècle*. Il étudie successivement dans ce travail le ressort académique, les divers établissements autorisés, écoles secondaires, collège et lycée d'Albi, collèges

de Castres et de Gaillac ; les écoles secondaires ecclésiastiques ; enfin l'enseignement secondaire des jeunes filles, avec les collèges d'Albi et de Castres. Des tableaux très intéressants accompagnent ce travail.

M. Ch. Portal présente ensuite un rapport verbal sur le dernier travail soumis à la Société par M. Rouanet, instituteur public à Venès. Il résume le mémoire de M. Rouanet, en fait ressortir tout l'intérêt et propose d'accorder à son auteur une médaille d'argent pour l'ensemble de ses travaux et de le nommer membre correspondant de la Société. M. Rouanet sera invité à condenser son étude en vue d'en permettre la publication dans la *Revue du Tarn*, et d'engager ainsi d'autres instituteurs du département à suivre son exemple pour la mise en œuvre des matériaux qu'ils ont sous la main dans les archives communales.

Sur la proposition de M. Muff et la présentation du bureau, M. Clément, directeur de l'école primaire supérieure d'Albi, est nommé membre titulaire.

M. le colonel Teyssier donne lecture d'un conte patois, en dialecte albigeois, intitulé *Lescuro*, qui est suivi d'un échange d'observations entre MM. Rieux et Teyssier.

Après quoi, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 3/4.

Séance du 9 mars 1906

Présidence de M. le colonel Teyssier.

La séance est ouverte à 8 heures et demie du soir.

Etaient présents : MM. Teyssier, Andrieu, Grimaud, Emile Jolibois, Monclar, Saurou, E. Thomas, Aug. Vidal et Jules Jolibois.

Sont excusés : MM. Cavalié et Portal.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté.

Il est procédé au dépouillement de la correspondance.

Communication est donnée :

D'une lettre-circulaire relative à la tenue, à Monaco, de la XIIIe session du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistorique, du 16 au 22 avril, sous le haut patronage du Prince Albert.

D'une lettre-circulaire relative à la publication d'un volume de

Mélanges scientifiques à l'occasion du jubilé de *M. Camille Chabaneau.*

D'une circulaire de la Société française d'archéologie relative à l'émission d'un vœu en faveur de la conservation de tous les édifices religieux et de leurs richesses d'art.

Acte est donné de ces communications.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Lucien Cazals, directeur de l'Ecole communale de Montaudran (Haute-Garonne), qui sollicite l'appréciation de la Société sur le premier volume de ses œuvres. Un exemplaire de ce volume est déposé sur le bureau et l'assemblée en décide le renvoi à M. Vidal pour rapport à une prochaine séance.

Les ouvrages et publications périodiques, adressés par le Ministère et les Sociétés savantes correspondantes, sont déposés sur le bureau, savoir :

Bulletin trimestriel de la Société de géographie de Toulouse, 1905, n° 4, 24e année.

Revue du traditionnisme français et étranger, janvier et février 1906.

Mémoires de l'Académie de Vaucluse, 2e série, tome V, année 1905, 4e livraison.

Bulletin de la Société Ramond, 39e année, 2e série, tome IX, nos 1, 2, 3 et 4, 1904 ; 40e année, tome X, nos 1 et 2, 1905.

Comité des travaux historiques et scientifiques. — *Comptes-rendus du Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements tenu à Alger en 1906.* Section des sciences.

Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne, année 1906, 1er semestre, tome IX.

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, 3e série, tome VI, 1re livraison, tome XXXV de la collection. 1905.

Le Mois colonial et maritime, 4e année, nos 35 et 36, 15 janvier et 15 février 1906.

Annales des Facultés de droit et des lettres d'Aix, tome I, n° 4, octobre-décembre 1905 (Droit).

Archives de la France monastique. Revue Mabillon. 1re année, n° 4, février 1906.

Bulletin trimestriel de l'Université et de l'Académie de Lille, 3e série, 9e année, 1905, n° 4.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, tome XIV, n° 182, 2e et 3e trimestres de 1905.

Annales de la Société d'histoire, d'archéologie et des beaux-arts de Chaumont, 1906, n° 1 (tome III).

La Feuille des Jeunes naturalistes, revue mensuelle d'histoire naturelle, IVe série, 36e année, nos 424 et 425, 1er février et 1er mars 1906.

Bulletin de l'Alliance française pour la propagation de la langue française, 15 janvier 1906, 23e année, n° 103.

Le Réformiste, 10e année, n° 141, 15 janvier 1906.

Bulletin de la Société d'études psychiques de Marseille ou Revue psychique du Sud-Est, 4e année, n° 17, 1er trimestre 1906.

Bulletins trimestriels de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e série, tome X, 3e trimestre de 1905.

Revue de la Haute-Auvergne, publiée par la Société des lettres, sciences et arts « La Haute-Auvergne », 7e année, 1905, 4e fascicule.

M. Ch. Portal fait hommage d'un exemplaire d'une plaquette intitulée : *Le Fonds Sarrasy (962-1826) aux Archives départementales du Tarn*. Notice et catalogue. (Extrait de l'*Annuaire du Tarn pour 1906.)*

Le Secrétaire dépose sur le bureau un exemplaire tiré à part de l'étude sur *Le Capitaine Bacou, son séjour et sa mort à Brassac*, publiée par M. Raymond Nauzières dans la *Revue du Tarn*, en 1905.

M. l'abbé E. Thomas donne lecture d'une note sur un *Hôpital à Montdragon au* XVIIe *siècle ;* il s'agit de l'hôpital établi par Guillaume de Tournier, dont il est fait mention dans les *Monographies communales* du canton de Lautrec, de M. Rossignol.

Le même membre signale dans les registres du notaire Bladgie, de Montdragon, la mention de deux fondeurs de cloches, Pierre Molinier et Jacques Grinssie, de Saint-Pons de Thomières, qui fournissent, en 1610, une cloche à l'église de Saint-Julien du Puy et une autre à l'église Saint-Sauveur de Brassac.

M. Jolibois donne lecture, au nom de M. Edm. Cabié, d'une étude sur *La Réforme à Lavaur en 1561 et 1562*. Ce sont des notes recueillies par l'auteur de ce mémoire dans divers ouvrages imprimés devenus aujourd'hui assez rares. M. Cabié profite de l'occasion pour relever une erreur typographique qui s'est glissée dans la dernière édition de l'*Histoire du Languedoc* et qui aurait pu à l'avenir rester facilement inaperçue.

M. Vidal fait passer sous les yeux des membres de l'assemblée un dessin humoristique du personnel de l'Ecole de Sorèze, ou du moins d'une partie des professeurs de cet établissement d'enseigne-

ment secondaire, au moment du passage de la direction des mains du P. Lacordaire à celles du P. Mourey. Ce changement de directeur ne se fit pas sans difficulté. Le P. Lacordaire avait désigné l'abbé Mourey pour son successeur, mais le P. Lécuyer, directeur des Dominicains, tenait à prendre l'Ecole pour son ordre et comme le P. Lacordaire avait les sympathies du pays, ce changement de direction fut une véritable révolution. Les élèves s'en mêlèrent, une insurrection contre le P. Lécuyer s'en suivit, ce dernier fit appeler tous les professeurs qui lui conseillèrent de partir et il dut s'exécuter. C'est à cette époque troublée que fut composé par un élève le dessin communiqué.

M. Vidal fait observer à cette occasion que l'Ecole de Sorèze a toujours eu des artistes parmi ses élèves, comme le prouvent les peintures laissées à chaque promotion sur les murs des préaux de la cour des collets rouges.

Une longue causerie suit cette communication.

M. Jolibois rappelle que dans une de ses séances, il y a trois ou quatre ans, la Société donnait son appui moral à M. Aug. Vidal pour obtenir une subvention du Conseil municipal d'Albi et de l'Etat en vue de la publication dans les *Archives historiques de l'Albigeois*, des *Comptes consulaires d'Albi du* XIVe *siècle*. L'importance de cette publication a amené son auteur à diviser l'ouvrage en deux volumes, dont le premier vient de paraître. 75 exemplaires en ont été offerts par M. Vidal à la Société pour être mis à la disposition des membres titulaires ou des Sociétés savantes en relations d'échange de publications. Il y aurait intérêt à ce que l'impression du second volume suivît de près celle du tome Ier. En vue de hâter cette publication, M. Jolibois propose d'allouer à M. Vidal une subvention.

L'assemblée remercie M. Vidal de l'hommage qu'il a bien voulu faire à la Société du premier volume des *Comptes consulaires d'Albi du* XIVe *siècle* et lui accorde une subvention de 150 francs pour la publication du second et dernier volume en préparation.

Lecture est donnée par M. Vidal de l'introduction du premier volume des *Comptes consulaires d'Albi*.

M. Teyssier lit ensuite un conte patois, en dialecte albigeois, intitulé : *Dos fennos sans biais*.

Après quoi la séance est levée à 10 heures et demie.

Séance du 6 avril 1906

Présidence de M. Portal, vice-président.

La séance est ouverte à 8 heures et demie du soir.

Etaient présents : MM. Bouteiller, inspecteur d'académie, Andrieu, Cavalié, Grimaud, Emile Jolibois, Jules Jolibois, Masson, Muff, Portal, Rieux et Saurou.

M. Teyssier, indisposé, se fait excuser.

M. Jolibois donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté.

Il dépose ensuite sur le bureau les ouvrages et publications périodiques reçus depuis la dernière réunion, savoir :

Comité des travaux historiques et scientifiques. Bulletin historique et philologique, 1905, nos 1 et 2.

Annales des Basses-Alpes, Bulletin trimestriel de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, 26e année, nos 96, 97, 98 et 99, janvier à décembre 1905.

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres, tome V, no 74, 1er mars 1906.

Bulletin périodique de la Société ariégeoise des sciences, lettres et arts et de la section des études du Couserans, 10e vol., no 5.

Revue des Langues romanes, tome XLIX, Ve série, tome IX, I, janvier-février 1906.

Revue Cévénole. Bulletin de la Société scientifique et littéraire d'Alais, VIII, 1er et 2e semestres 1905.

Revue mensuelle illustrée du Traditionnisme français et étranger, mars 1906.

Bulletin trimestriel de l'Université et de l'Académie de Lille, 3e série, 10e année, 1906, no 1.

Le Mois colonial et maritime, 4e année, no 37, 15 mars 1906.

Bulletin trimestriel de la Société d'études des Hautes-Alpes, 25e année, 3e série, no 17, 1er trimestre 1906.

Le Journal des Curieux, 1re année, no 7 (novembre-décembre 1905) et 2e année, no 12 (15 mars 1906).

Le Réformiste, 15 mars 1906, 10e année, no 145.

Le Tarn à Paris, 12e année, no 115.

La Feuille des Jeunes naturalistes, 1er avril 1906, IVe série, 36e année, no 426.

Bulletin de l'Université de Toulouse. (Mémoires originaux des Facultés de droit et des lettres. — Série B, no 4. Centenaire de la réorganisation de la Faculté de droit de Toulouse en 1805. Histoire

sommaire de la Faculté (fondée en 1229), par M. A. Deloume, doyen).

M. Portal fait hommage d'une plaquette intitulée : *Notes sur quelques fondeurs de cloches du* XVe *au* XVIIIe *siècle*, par M. Charles Portal (Extrait du *Bulletin archéologique*, 1905).

M. Vidal rend compte en ces termes d'un ouvrage de M. Lucien Cazals, directeur de l'école publique de Montaudran (Haute-Garonne), qui lui a été renvoyé pour rapport.

« Assez rares sont les instituteurs qui ne limitent pas leur action à leurs devoirs professionnels. M. Lucien Cazals ne croit pas que lorsqu'il est quitte envers ses élèves, qu'il leur a distribué les six heures de classe auxquelles ils ont droit, il est quitte vis-à-vis de lui-même. Il ne laisse pas à l'école son rôle d'éducateur.

« Il a consacré son existence et une partie de sa fortune à répandre dans le monde scolaire ses idées sur les méthodes d'enseignement, sur les musées des écoles primaires dont il a été un des meilleurs initiateurs ; il a écrit de nombreux articles sur le mouvement pédagogique, sur les causes de la dépopulation de nos campagnes, etc.

« Ces études, ces articles où éclate une foi ardente, éparpillés dans divers journaux et, par suite, éphémères comme les feuilles où ils ont paru, il a eu l'heureuse inspiration de les réunir en volume. Ils forment le tome Ier de ses œuvres.

« La Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Tarn ne peut qu'applaudir à cette coûteuse initiative, féliciter M. Cazals de son ardeur au travail et former le souhait qu'il trouve, parmi ses confrères du Tarn, de nombreux imitateurs ».

M. Bouteiller, inspecteur d'académie, s'associe à ces félicitations et au vœu exprimé par le rapporteur, dont les conclusions sont approuvées à l'unanimité par l'assemblée.

M. Portal lit un mémoire sur *L'Instruction primaire dans le département du Tarn au* XIXe *siècle*, destiné à former un nouveau chapitre de l'ouvrage qu'il prépare sur la Statistique du département pendant le XIXe siècle.

Cette lecture donne lieu à un échange d'observations entre M. Bouteiller, M. Portal et plusieurs autres membres de l'assemblée.

M. Jolibois donne communication, au nom de M. l'abbé Emile Thomas qui n'a pu se rendre à la séance, de quelques notes sur *Une Confrérie de Saint-Blaise à Montdragon au* XIVe *siècle*. Cette confrérie existait déjà en 1349, elle est mentionnée dans le registre des lausimes de Saint-Pierre de la Salvetat. A l'origine elle paraît se confondre avec une corporation d'artisans, mais dans la première

moitié du XVIIe siècle elle était devenue une confrérie générale, composée de personnes des deux sexes et de toutes conditions et prit alors une grande extension sous l'impulsion de Me J.-J. Toron, recteur de la paroisse. M. Thomas étudie, dans les documents conservés aux archives communales de Montdragon, le développement de cette confrérie qui disparut à la Révolution.

M. Vidal donne quelques indications sommaires sur le mouvement de la population au cours de l'année 1906 et constate avec regret que le chiffre des naissances continue à diminuer et que la mortalité a été plus grande. Il se propose de compléter prochainement cette communication par un aperçu sur les résultats du dénombrement de la population effectué cette année et dont le dépouillement n'est pas encore terminé.

Une longue causerie suit la communication de M. Vidal.

M. Portal fait passer sous les yeux des membres de l'assemblée un album de dessins, communiqué par M. Elie-A. Rossignol et représentant les diverses poteries gallo-romaines trouvées à Montans. Il fait ressortir l'intérêt que présenterait la publication de ces dessins qui viendraient compléter heureusement, en ce qui concerne le département du Tarn, le récent ouvrage de M. Déchelette. Ce recueil pourrait former un fascicule des plus intéressants des *Archives historiques de l'Albigeois*. M. Portal a pris des renseignements sur l'importance de la dépense qui, primitivement évaluée à 400 fr., paraît, après vérification, devoir s'élever à 1,000 ou 1,100 fr. M. Rossignol offre de participer à la dépense. Le fascicule ne comprendrait pas moins de 170 pages de dessins qui seraient accompagnés de quelques pages de texte, consacrées à la description sommaire des objets reproduits.

Après un échange d'observations entre les divers membres présents, l'assemblée se prononce en principe pour la publication proposée par M. Portal, charge ce dernier de faire établir par le lithographe et l'imprimeur le prix définitif du fascicule et de demander à M. Rossignol la part de la dépense qu'il consentirait à garder à sa charge. Une décision définitive serait prise par la Société à une prochaine réunion sur le vu de ces renseignements.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire perpétuel,
Jules JOLIBOIS.

BIBLIOGRAPHIE

La 2e livraison du *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1905, signale l'envoi par M. Vidal, au Comité, d'une copie d'un inventaire après décès des meubles et objets d'art de Claude Witte de Beaulieu, ancien prévôt des maréchaux, mort le 20 janvier 1739. Ce document, dont M. Vidal a déjà entretenu la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Tarn, est conservé aux Archives départementales du Tarn sous la cote B 754. Il ressort de cet inventaire que Claude Witte de Beaulieu était un amateur passionné de livres rares, de tableaux, d'estampes, de médailles. Outre un grand nombre de livres rares, il avait réuni 900 estampes dont 253 de Callot, 75 tableaux, 206 médailles, 34 médaillons, 5 jetons et quelques antiquités romaines. Le Comité pense que l'inventaire de cet amateur albigeois pourrait prendre place dans une revue locale, comme document à utiliser par quelque futur historien de l'archéologie provinciale aux siècles passés. Nous nous proposons de publier cet inventaire dans une prochaine livraison. J. J.

Le même fascicule du *Bulletin archéologique* reproduit une série de notes sur quelques fondeurs de cloches qui ont travaillé dans l'Albigeois du xve au xviiie siècle. Ces notes, envoyées par M. Charles Portal, concernent 23 artisans, elles ont été extraites des Archives départementales (série G principalement). Les noms des fondeurs cités sont :

xvie siècle. *Thomas Besot*, aîné, de Clermont en Auvergne, qui traite avec la fabrique de Labarthe-Bleys le 14 novembre 1474 ;

xvie siècle. *Jean Joly*, de Villefranche de Rouergue, qui traite en 1557 avec la fabrique de Sainte-Martianne d'Albi ; *Jean Palanc*, d'Albi, qui traite avec la même fabrique en 1558 ;

xviie siècle. *Jacques Greffelhe*, de Saint-Pons de Thomières, 23 septembre 1608, chapitre collégial de Saint-Michel ; *Armand Bodret*, de Toulouse, le 27 mai 1619, même chapitre ; *Antoine*

Chevenet et *Jacques Fraisse*, de Toulouse, le 25 août 1627, même chapitre; *Jean Lainé*, de Lamotte en Lorraine, le 8 février 1628, chapitre collégial de Gaillac; *Pierre Quenetret*, de Toulouse, le 7 juillet 1632, les Cordeliers de Lavaur; *Pierre Sermoise*, de Lorraine, Bassigny, le 4 mars 1638, chapitre collégial de Gaillac; *Joly* et *Laurens*, d'origine non indiquée, le 15 novembre 1638, même chapitre; *Pierre Cereau*, d'Albi, le 8 juin 1658, les Cordeliers d'Albi; *Etienne Joly*, de Toulouse, le 22 mars 1672, chapitre collégial de Gaillac; *Pautalé*, de Toulouse, en 1672, même chapitre; Fournier, d'origine non indiquée, 5 mai 1679. chapitre cathédral de Castres;

XVIIIe siècle. *Antoine Chené* (ou *Chenay* ou *Chesné*), d'abord à Toulouse, puis à Castres, de 1711 à 1714 et même 1741, chapitre de Castres, églises de Murasson (Aveyron), de Ferrières (Tarn), de Saïx (Tarn) et chapitre collégial de Gaillac; *Jean-Baptiste Chrétiennot*, de Chaumont en Bassigny, en 1743. chapitre de Gaillac; *Joseph Couderc, dit Cabanes*, d'Albi, en 1755, chapitre collégial de St-Salvi d'Albi; *Pierre Gilet dit Besançon*, d'Albi, en 1776-1777, archevêché d'Albi; *Fabre*, d'origine indéterminée, en 1759 ou 1760, chapitre de Gaillac; *Valeton, Jean-Baptiste*, de Mende, 14/27 mai 1763, les Jacobins d'Albi; enfin *Laroque*, d'origine indéterminée, en 1788-1789, chapitre collégial de Gaillac. J. J.

~~

Cl. Perroud. *Histoire d'un professeur pendant la Révolution* (dans *La Révolution française*, 1906, p. 340-351). — Bien peu de personnes dans le Tarn... et ailleurs connaissaient, même simplement de nom, Nicolas-René Paulin, natif de Reims, professeur « de mathématiques et d'architecture » à l'Ecole des Ponts et Chaussées de 1775 à 1777, de mathématiques et de fortification à l'école d'Avila (Espagne), puis à celle de Sorèze. Paulin professa à Sorèze sans interruption, semble-t-il, de 1780 à 1793. A cette dernière date il servit comme capitaine du génie dans les Pyrénées-Orientales, permuta l'année suivante avec son beau-frère et revint à Sorèze.

Bientôt après on le retrouve membre du comité de surveillance de Castres jusqu'à l'époque (9 janvier 1795) où des représentants en mission l'autorisent à reprendre ses études. On ignore à quel moment précis son concours fut demandé ou accepté par l'école centrale du Tarn; Paulin y enseignait les mathématiques en juillet

1796 et encore en 1803. Proviseur du lycée à Toulouse en 1804, recteur de l'Académie de Cahors de 1809 à 1815, il disparaît alors, sans qu'on sache où et quand il est mort. Ses trois fils, tous polytechniciens, furent des militaires distingués. L'un d'eux, le général baron Paulin, a laissé des *Mémoires* (édités en 1895) dont M. Perroud relève en passant quelques inexactitudes assez étranges.

Il serait superflu de faire ressortir l'intérêt qui s'attache à cette biographie, étant donné le long séjour du professeur Paulin dans le Tarn, les fonctions qu'il a remplies dans les deux principaux établissements d'instruction de notre département, Sorèze et l'école centrale. Il est à souhaiter que l'on découvre un jour quelques pièces de correspondance qui nous dévoilent l'homme. Nous connaissons maintenant le professeur, grâce aux recherches et à l'attrayant article de M. le Recteur de l'Université de Toulouse.

C. P.

Bulletin de la Société archéologique du midi de la France. Nouvelle série, n° 34. Séances du 29 novembre 1904 au 31 janvier 1905. — Lecture est donnée dans la séance du 10 janvier 1905 d'un certificatoire de l'officialité d'Albi en 1573, envoyé par M. Auguste Vidal, d'Albi. Ce document, relevé dans les registres du notaire albigeois Gorsse (étude de M. Reynés), émane de Pierre Combanne, docteur en théologie et en décrets, chanoine, pénitencier et official d'Albi. Il intéresse demoiselle Antoinette de Caraman de Foix, épouse de Blaise de Mirabel, baron de Val de Conac, dans le comté de Roussillon, sgr de Saint-Hippolyte et de Rosières en Albigeois, qui a l'intention de se rendre en Espagne pour certaines affaires intéressant son mari.

D'après une pièce conservée aux archives départementales du Tarn (E. 259), datée de 1579, Antoinette de Caraman de Foix vendit après la mort de son mari la seigneurie de Saint-Hippolyte avec son son château et ses dépendances, ainsi que la justice haute de la place de Rosières que Jacques de Rabastens, vicomte de Paulin, avait, dans le temps, disputée à son mari, et qu'un arrêt du Parlement de Toulouse avait adjugée à de Mirabel.

C'est Bourjine d'Olmières, sgr^esse^ de Saint-Sernin-de-Mailhoc, épouse de noble Durand de Lustrac, qui devint acquéreur de ces deux seigneuries, au prix de 4 000 livres tournois.

Antoinette de Caraman de Foix mourut trois ans après à Barcelone. Elle testa en 1582 et légua 300 livres de rente aux Jacobins de Toulouse et d'Albi. J. J.

Dans le même Bulletin (nouvelle série n° 35, séances du 31 janvier au 18 juillet 1905), nous relevons une note, avec dessin, de M. Emile Cartailhac sur les statues menhirs de l'Aveyron et du Tarn, — la communication par M. l'abbé Quérel d'une photographie et d'une description d'une ancienne bannière existant à Cordes, qui ne saurait être antérieure à l'époque de Louis XVIII, comme l'indiquent la forme pansue de sa fleur de lys et la légende *Deo* et *Regi* brodée sur l'étoffe ; cette bannière appartenait à la cohorte de Cordes, cette dénomination désignant sous la Restauration un bataillon de la garde nationale ; — l'envoi par M. le baron de Rivières de deux documents, l'un relatif à la refonte d'une cloche pour l'église de Sainte-Martianne à Albi par maistre Jehan Joly, fondeur de cloches à Villefranche de Rouergue (mai 1557) et le second concernant la réparation par Guillaume Folquier, maître orfèvre d'Albi, d'une croix et de deux calices pour la même église (24 mars 1635); — un compte rendu par M. de Lahondès d'une excursion de la Société à Cordes en 1905 ; — enfin la lecture par M. de Bourdès d'une généalogie de Dom Vaissete. J. J.

Archives historiques de l'Albigeois, fascicule VIII. — *Douze Comptes consulaires d'Albi du XIVe siècle*, par Aug. Vidal, tome Ier. — M. Vidal avait déjà fait paraître, en 1900, dans la *Bibliothèque Méridionale*, publiée sous les auspices de l'Université de Toulouse (1re série, tome V), les *Comptes consulaires d'Albi de 1359-1360.* Il entreprend aujourd'hui la publication de tous les comptes d'Albi du XIVe siècle, qui représentent plus de 2000 pages de textes romans. Le premier volume qui vient de paraître comprend la première moitié de ce travail ; la fin est annoncée pour 1907. Cette succession de textes intéresse non seulement l'Albigeois mais tout le Languedoc ; il y est question de l'invasion des Anglais, des ravages des routiers et des gens d'armes, de la rivalité des comtes de Foix et d'Armagnac, des réunions de délégués communaux, de la querelle du duc de Berry et du comte de Foix, de l'histoire militaire et de celle des institutions. Le premier volume se termine sur le

sige du château de Thuriès. En tête du second et dernier volume, M. Vidal se propose, dans une longue introduction, de faire ressortir avec détail l'intérêt de ces comptes tant au point de vue de la phylologie et de l'économie sociale que de l'architecture militaire.

J. J.

Noël LAFFONT. *Nouveau Cours de Solfège théorique et pratique.* (102 p. in-8°, Albi, imp. Pezous.) — C'est sous la forme d'un engageant petit volume, revêtu d'une jolie robe de percaline verte, imprimé sur papier couché avec caractères de luxe, que se présente à nous le *Nouveau Cours de Solfège* de notre compatriote, professeur de musique au Lycée, à l'Ecole primaire supérieure et aux Ecoles publiques de la ville d'Albi. Et lorsque nous en parcourons rapidement le contenu, il nous semble que toute l'aridité des principes de la science musicale a disparu et que les élèves auraient mauvaise grâce à ne pas s'intéresser aux blanches pointées et aux triples croches ainsi présentées. Cet excellent ouvrage, rédigé à l'usage des élèves primaires, est conforme aux programmes du brevet élémentaire et des concours d'admission aux Ecoles normales. Un résumé d'histoire de la musique termine le volume : c'est, croyons-nous, une innovation et elle est très heureuse. On ne saurait trop féliciter M. Laffont d'avoir mené à bien ce travail qui vient utilement combler une lacune dans l'enseignement.

Nous sommes heureux de nous trouver sur ce point entièrement d'accord avec le *Bulletin des Instituteurs*, particulièrement compétent en matière d'enseignement et dont nous prenons plaisir à reproduire les lignes suivantes :

« Avec ce « Nouveau Cours de Solfège » disparaissent de sérieuses difficultés dans l'étude de la musique. Les leçons y sont exposées d'une manière simple et rationnelle ; chacune d'elles est suivie d'un questionnaire et d'exercices pratiques comprenant des études d'intonation et des leçons de solfège mélodique très bien composées. Le « Cours de solfège » se termine par un résumé, aussi succinct que complet, de l'histoire de la musique depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. »

Nous souhaitons à l'ouvrage de M. Laffont tout le succès qu'il mérite et nous espérons vivement que les directeurs de nos écoles mettront, dès la prochaine rentrée des classes, entre les mains de leurs élèves, le *Nouveau Cours de Solfège*. Les uns et les autres ne pourront qu'y gagner.

J. J.

CHRONIQUE

Par arrêté ministériel du 24 février 1906, l'église de Vieux vient d'être classée au nombre des monuments historiques.

Par arrêté ministériel du 12 mars 1906 l'ouvrage ci-après a été attribué, à titre de dépôt, au musée de Lisle-sur-Tarn, *Jupiter et Antiope*, copie de M. Jonas, d'après Watteau.

Voici la liste des exposants Tarnais dans les diverses sections du Salon de la Société Nationale des Beaux-Arts de cette année.

Section des dessins, aquarelles, pastels, miniatures

Mlle Marie Bermond, d'Albi : Portrait de Mme E. F. — Portrait de Mlle Suzanne D. de F...

Section de sculpture

M. G. Toussaint, de Castres : Portrait de Mme B... (buste et marbre. — Buste de M. X... — Tête d'expressions.

Section d'art décoratif et d'arts appliqués

M. Taxile Doat, d'Albi : Une vitrine coutenant des porcelaines en grès flammés.

Parmi les œuvres exposées au Salon de la Société des artistes français nous retrouvons, comme chaque année, les noms de nos compatriotes :

Section de peinture

M. Guédy (G.), d'Albi : Portrait de M. B., colonel de la Garde républicaine. — Au pays d'Arles.

Section de sculpture

M. Cambos (J.-J.), de Castres : Constellations de Bérénice ; statuette, plâtre. — Un cadre contenant trois statuettes : 1° La Paix ; 2° La Chanson humaine ; 3° La Chanson des oiseaux.

M. Labatut (J.-J) : Portrait du Dr Pierre Camescasse, buste, bronze à cire perdue.

M. Pech (G.-E.-B.), d'Albi. — Portrait de M. C., médaillon, aluminium.

M. Pendariès (J.-J.) : Muse consolatrice, groupe, marbre. — Portrait de M. de Selves, préfet de la Seine, marbre.

M. Raissiguier (E.-P.) : L'Etendard du Sultan du Maroc, statuette. bronze.

M. Carlus (J.) : Portrait de Mme Albert Espinasse, buste, plâtre.

Nécrologie. — Nos lecteurs apprendront avec regret la mort à Charenton-le-Pont, du savant bibliographe Anatole Claudin, lauréat de l'Institut, chevalier de la Légion d'honneur. M. Claudin est l'auteur universellement apprécié de la magistrale *Histoire de l'Imprimerie en France aux quinzième et seizième siècles,* que publie l'Imprimerie nationale. Il était, en outre, le doyen des libraires de Paris. Ses catalogues étaient remplis de notes bibliographiques particulièrement intéressantes à consulter.

M. Claudin a écrit toute une série d'études des plus documentées sur les antiquités typographiques de la France. Il avait publié en 1879-1880 dans la Revue du Tarn un important mémoire sur les *Origines de l'Imprimerie à Albi en Languedoc (1480-1484). Les pérégrinations d'un des associés de Jean Gutemberg en Allemagne, en Italie et en France 1463-1502, d'après les monuments typographiques et des documents originaux inédits.* Ce travail a paru en volume en 1880, sous le même titre avec des additions, notamment sur l'établissement définitif de Jean Numeister à Lyon (1485-1509), des notes, commentaires, éclaircissements et plusieurs planches. M. Claudin nous avait promis de publier dans la *Revue* le complément de cette étude ; les notes et documents qu'il avait rassemblés à ce sujet depuis 1880 devaient être également utilisés dans l'*Histoire de l'Imprimerie en France*, en cours de publication. La mort de M. Claudin vient bouleverser tous ces projets et va peut-être ajourner pour longtemps l'utilisation des notes complémentaires patiemment rassemblées par le défunt sur les origines de l'imprimerie à Albi.

La Conférence annuelle des Tribunaux de Commerce de la région du Sud-Ouest (Cours d'appel d'Agen, Pau et Toulouse), s'est réunie à Albi le 17 avril 1906, à 9 heures du matin, dans la salle des Etats-d'Albigeois, sous la présidence de M. Camboulives, président du Tribunal de commerce d'Albi.

Le bureau de la Conférence a été ainsi constitué :

Président : M. Camboulives (Albi). — Assesseurs : MM. Mercier (Montauban) ; Bayaut (Pau); Brun (Oloron) ; Montmayran (ancien président à Agen). — Secrétaire : M. Bonnet.

L'ordre du jour portait les questions suivantes qui avaient été ren-

voyées par l'assemblée générale des présidents des Tribunaux de commerce de France, tenue à Paris le 5 juin 1905.

1re question : Des moyens à employer pour faire aboutir les vœux formulés par la Conférence générale.

M. Rauffet, Montauban, rapporteur.

2e question : Pouvoir à conférer aux Tribunaux de commerce de déléguer un juge pour procéder seul aux enquêtes. — Question proposée par M. Blond, président de Toulon.

M. Camboulives, président d'Albi, rapporteur.

3e question : Des modifications à apporter aux articles 148 à 160 du Code de commerce sur la perte des effets de commerce. — Question proposée par M. Brun, président d'Oloron, rapporteur.

4e question : Des référés en matière de faillite. — Question proposée par M. Rignoux, président de Rochefort-sur-mer.

M. Audeguin, juge à Montauban, rapporteur.

5e question : De la péremption d'instance en matière de faillite. Question proposée par M. Rignoux, président de Rochefort-sur-Mer.

M. Camboulives, président d'Albi, rapporteur.

6e question : Examen du projet de loi sur les sociétés par actions, déposé à la Chambre des députés, le 3 avril 1903. — Question proposée par M. Daum, président de Nancy.

M. Camboulives, président d'Albi, rapporteur.

Le cadre de la *Revue* ne nous permet pas d'entrer dans l'examen des rapports présentés sur ces questions spéciales et des conclusions adoptées par la Conférence sur chacune d'elles. Nous ne pouvons que renvoyer nos lecteurs au compte rendu imprimé qui a été publié tout récemment. (Lyon. Imprimerie de la *Gazette judiciaire et commerciale,* A. Rey et Cie, éditeurs, 15 p. in-4°.)

Après la clôture des travaux de la Conférence et une visite aux principaux monuments de la ville, ainsi qu'aux usines métallurgiques du Saut-du-Tarn et à la Verrerie ouvrière d'Albi, les membres de la Conférence se sont réunis en un banquet le soir à 7 h. 1 2 à l'hôtel Bataille, sous la présidence de M. le Préfet, qui avait à sa droite M. Andrieu, député, maire d'Albi, et à sa gauche M. le général Molinard, commandant la 64e brigade d'infanterie. En face de M. le Préfet se trouvait M. Camboulives, président de la Conférence, qui avait à sa droite M. Mercier, président du tribunal de commerce de Montauban, et à sa gauche, M. Brun, président du tribunal de commerce d'Oloron, tous deux vice-présidents de la Conférence.

M. Savary, sénateur, président du Conseil général, s'était excusé.

Des toasts ont été portés par M. Camboulives, président de la Confé-

rence, M. le Préfet, M. Andrieu, député, et M. Brun, président du tribunal de commerce d'Oloron.

La soirée s'est terminée à minuit.

Le *Journal officiel* du 24 avril 1906 promulgue une loi du 21 avril, organisant la protection des sites et monuments naturels de caractère artistique.

Art. 1er. — Il sera constitué dans chaque département une commission des sites et monuments naturels de caractère artistique. Cette commission sera composée : Du Préfet, président; de l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées et de l'Agent voyer en chef; du chef de service des eaux et forêts; de deux conseillers généraux élus par leurs collègues, et de cinq membres choisis par le Conseil général parmi les notabilités des arts, des sciences et de la littérature.

Art. 2. — Cette commission dressera une liste des propriétés foncières dont la conservation peut avoir, au point de vue artistique ou pittoresque, un intérêt général.

Art. 3. — Les propriétaires des immeubles désignés par la Commission seront invités à prendre l'engagement de ne détruire ni modifier l'état des lieux ou leur aspect, sauf autorisation spéciale de la commission et approbation du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

Si cet engagement est donné, la propriété sera classée par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

Si l'engagement est refusé, la Commission notifiera le refus au département et aux communes sur le territoire desquels la propriété est située.

Le déclassement pourra avoir lieu dans les mêmes formes et dans les mêmes conditions que le classement.

Art. 4. — Le Préfet, au nom du département, ou le Maire, au nom de la commune pourra, en se conformant aux prescriptions de la loi du 3 mai 1841, poursuivre l'expropriation des propriétés désignées par la Commission comme susceptibles de classement.

Art. 5. — Après l'établissement de la servitude, toute modification des lieux, sans l'autorisation prévue à l'art. 3, sera punie d'une amende de 100 fr. à 3,000 fr. — L'art. 463 du Code pénal est applicable. — La poursuite sera exercée sur la plainte de la Commission.

Art. 6. — La présente loi est applicable à l'Algérie.

Jules Jolibois.

LA CROISADE CONTRE LES ALBIGEOIS

ÉTUDE BIBLIOGRAPHIQUE (1)

—

SOMMAIRE

Les Actes. — I. *Actes de personnages ecclésiastiques :* 1° Lettres du Saint-Siège et des légats. 2° Lettres des légats ou des évêques réunis en concile. 3° Actes des conciles.

II. *Actes de personnages étrangers à l'Eglise* : 1° Documents concernant l'administration des pays conquis. 2° Nombreuses chartes des seigneurs qui ont pris part à la Croisade. 3° Traités, lettres des rois ou d'autres personnages.

Les Récits. — I. *Récits contemporains ou rapprochés du* XIIIe *siècle.* *a*) Chronique de Pierre des Vaux de Cernay. *b*) Chronique de Guillaume de Puy-Laurens. *c*) Récits des chroniques générales. *d*) *Chanson de la Croisade.* *e*) *Actes des pontifes*, d'Amaury Augier.

II. *Récits plus récents depuis le* XIVe *siècle jusqu'à nos jours.* 1° Jean du Tillet (1562), *Résumé de la Croisade.* 2° Jean Chassanion (1595), *Histoire des Albigeois.* 3° Jean-Paul Perrin (1618), *Histoire des chrestiens albigeois.* 4° Benoist (1691), *Histoire des Albigeois ou Barbets.* 5° Langlois (1703), *Histoire des Croisades contre les Albigeois.* 6° Dom Vaissette (1730-45), *Histoire du Languedoc.* 7° Sismondi (1821-43), *Histoire des Français*, t. IV. 8° *Lettres de Toulouse* (1825), Séance de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse. 9° de Parctelaine (1833), *Histoire de la guerre contre les Albigeois.* 10° Barrau et Darragon (1843), *Histoire des Croisades contre les Albigeois.* 11° Schmidt (1849). *Histoire et doctrines de la secte des Cathares ou Albigeois.* 12° Guibal (1863), *Le Poème de la Croisade...* etc. 13° Peyrat (1869-72), *Histoire des Albigeois.* 14° Ossokine (1869-72), *Histoire des Albigeois* (en russe). 15° A. Luchaire (1905), *Innocent III et la Croisade des Albigeois.*

III. *Ouvrages concernant plus spécialement les origines et la répression de l'hérésie* : Bernard Guido (1321-23), *Practica officii inquisitionis heretice pravitatis.* Nicolas Eymericus (1376), *Directorium inquisitorum.* Limborch (1692), *Historia inquisitionis.* Boutaric (1870), *Saint Louis et Alphonse de Poitiers.* Hoffman (1877-78), *Geschichte der Inquisition.* Hauréau (1877), *Bernard Délicieux et l'Inquisition albigeoise.* Douais

(1) Cette étude est surtout un résumé des notes prises aux cours de M. Luchaire, à la Faculté de Bordeaux, et de M. Molinier, à la Faculté de Toulouse, par M. Jouhate.

(1879), *Les Albigeois, leurs origines, action de l'Eglise au* XIIe *siècle*. Jolibois (1880), *Les Albigeois*. Ch. Molinier (1880), *L'Inquisition dans le Midi de la France*. Julien Havet (1881), *L'hérésie et le bras séculier au Moyen-Age*. Tocco (1884), *L'Eresia del medio ævo* (Florence). Ch. Lea (Londres 1888), *A history of the Inquisition in the middle ages*, (traduction Reinach, Paris, 1900-1902, 3 vol.). Dollinger (1890), *Beitrage zur Sektengeschichte des Mittelalters*. Kraus (1891), *Histoire de l'Eglise* (trad. Godet). Tanon (1893), *Histoire des Tribunaux de l'Inquisition en France*.

V. *Le Manuel de bibliographie historique* de A. Molinier (1re partie, p. 54-77) et l'étude du P. de Smedt : *Revue des Questions historiques*, XVI, (1874) p. 433-481.

On peut diviser en deux classes les documents relatifs à la Croisade contre les Albigeois : 1° *les Actes*, 2° *les Récits*.

ACTES

I. *La plupart des actes concernent des personnages ecclésiastiques*. Les plus importants sont *les lettres du Saint-Siège et des légats*.

1° Lettres du Saint-Siège. — Nous avons en très grande partie la correspondance d'Innocent III relative à la Croisade. Les lettres qui se rapportent à l'année 1201 et aux années 1214 à 1216 nous manquent. C'est une lacune considérable, car ces lettres nous renseigneraient sur Simon de Montfort, au moment où, victorieux à Muret (1213), il s'occupa d'organiser sa conquête. D'importantes négociations furent alors engagées entre le comte de Toulouse et le Pape (1214). C'est aussi l'époque du Concile de Latran (1215).

Les lettres d'Innocent III sont surtout précieuses parce qu'elles nous indiquent les moyens de conversion employés avant la Croisade (légations), et nous fixent sur les évènements du début. A partir de 1210, le pape, assuré du succès de l'entreprise, n'exerce plus qu'un contrôle incertain. La direction politique est tout entière aux mains des légats.

Les lettres d'Innocent III ont un caractère peu personnel en ce qui touche la Croisade. Il opère à distance, ne peut s'enquérir par lui-même des faits nombreux sur lesquels il a à statuer. Il est à la merci de fonctionnaires passionnés, puissants, peu intègres. Les décisions qu'il prend sont visiblement la conséquence des informations qu'on lui fournit

et des suggestions qu'il reçoit. Sa correspondance n'est ordinairement qu'un reflet de l'opinion de ses légats.

Si l'on s'en tenait à cette Correspondance, on pourrait croire, par exemple, qu'Innocent III a été l'ennemi acharné du comte de Toulouse, alors que toutes les fois que son action personnelle se révèle à nous, on le voit agir envers le comte avec beaucoup de prudence et de modération.

V. *Epistolæ Innocentii III*, dans la *Patrologie latine* de Migne, t. 214-217; Jaffé, *Regesta Pontificum romanorum ad ann. 1198*, 2e édit. Leipsig (1881-1888); Potthast, *Regesta Pontif. rom.* 1198-1304, Berlin (1874-1875).

2° Lettres des légats ou des évêques réunis en concile. — Ces lettres ont une plus grande valeur historique. Elles nous apprennent des faits constatés de première main. Mais nous n'en avons malheureusement qu'un très petit nombre conservées par *Pierre des Vaux de Cernay* ou copiées dans les registres de la chancellerie pontificale.

Ses légats ont dû d'ailleurs, se trouvant sur les lieux mêmes où leur action s'exerçait, prendre souvent des décisions qui n'ont pas été écrites.

3° Les actes des divers conciles. — V. les actes des Conciles de l'époque dans les diverses collections des Conciles notamment Mansi, *Conciliorum nova et amplissima collectio*, Florence et Venise (1759-1793); V. aussi Hefele, *Hist. des Conciles*, trad. Delarc, Paris (1869-1876).

II. *En dehors de l'Eglise*, nous avons trois autres catégories d'actes.

1° Les documents concernant l'administration imposée par Simon de Montfort aux pays conquis. — Les nouveaux seigneurs établis dans le Midi exercent leurs droits et passent des actes. De ces actes dont un assez grand nombre sont conservés en original au Trésor des Chartes, on fit, sous Saint-Louis, un Cartulaire : *le Registrum Curiæ Franciæ*, dont nous possédons plusieurs copies. Ce *Registrum* a été compilé vers la fin du XIIIe siècle. L'original est conservé dans le Trésor des Chartes royales. Deux copies, à peu près de la même époque, se trouvent parmi les manuscrits de Colbert.

Le *Registrum* contient la plupart des actes de Simon et d'Amaury de Montfort, au temps où ils dominèrent sur une partie du Languedoc, et aussi des actes des rois Louis VIII et Louis IX.

V. A. Molinier (*Biblioth. de l'Ecole des Chartes*, t. XXXIV, 175 et suiv.); une savante notice sur ces actes.

Quelques autres actes du même genre n'ont pas été déposés au Trésor des Chartes, mais sont conservés dans les archives du Midi. Il s'en trouve un certain nombre dans la *Collection Doat*, à la Bibliothèque nationale.

2° Chartes très nombreuses, mais très dispersées, où les seigneurs prêts à partir pour la Croisade font soit leur testament, soit une donation pieuse à quelque établissement religieux.

Ces actes n'offrent qu'un intérêt assez limité. Ils ne peuvent faire connaître qu'une fraction bien minime du nombre si considérable des seigneurs qui, depuis 1209, se rendirent à la Croisade.

3° Traités, engagements solennels, lettres des rois ou d'autres grands personnages. — La plupart de ces pièces se trouvent au t. VII de l'*Histoire du Languedoc* (éd. Privat).

V. aussi les t. XVII, XVIII et XIX du *Recueil des Historiens de France*.

Comme complément : V. *les Registres de Raimond VI et de Raimond VII*. Le registre de Raimond VII a été copié parmi les mss. de Colbert (n° 1067) comme le *Registrum Curiæ Franciæ*.

V. aussi le *Cartulaire d'Alphonse de Poitiers* qui se trouve aux archives de l'ancien Collège des Jésuites de Toulouse. Il a été copié lui aussi parmi les mss. de Colbert.

Ces deux registres et le Cartulaire sont d'ailleurs indiqués dans le IIIe vol. de dom Vaissette.

RÉCITS

I. Il convient d'indiquer tout d'abord les *Récits contemporains ou rapprochés* du XIIIe siècle, et en premier lieu les chroniques ayant pour objet spécial la Croisade.

A). Pierre des Vaux de Cernay : *Historia de factis et*

triumphis memorabilibus nobilis viri domini Simonis de Monteforti.

Cette chronique a une importance capitale. Dédiée à Innocent III, elle fut commencée par conséquent avant 1216. Elle va de 1208, date de la légation de Pierre de Castelnau, à la mort de Simon de Montfort, 1218. La fin, de 1216 à 1218, est très écourtée et ne contient qu'une sorte de sommaire des événements.

Pierre, neveu de Guy, abbé des Vaux de Cernay, dans le diocèse de Paris, qui, en 1212, fut nommé évêque de Carcassonne, avait accompagné son oncle à la Croisade (V. fin du chap. LIX). Il paraît être arrivé dans le Midi vers 1210 ou 1211. Il ne vit donc pas le début de la Croisade, mais il fut par la suite témoin oculaire de beaucoup d'événements. Pour ceux auxquels il n'assista pas il se renseigna auprès des hommes qui prirent une grande part à la direction de la Croisade. Il nomme entre autres Arnaud Amalric ainsi que les évêques de Toulouse et de Béziers, et Thédèse, chanoine de Gênes, qui fut quelque temps associé au légat Milon.

Pierre des Vaux de Cernay est un fanatique. Sa partialité pour Simon et pour les Croisés est évidente. Il fit preuve contre l'hérésie du même zèle que son oncle, l'évêque Guy, et il montre une haine farouche, non seulement à l'égard des hérétiques, mais aussi à l'égard de Toulouse (*Tolosa, imo dolosa !)*, à l'égard du comte Raymond et de ses adhérents.

Ces tendances ont fait tort, dans l'esprit des modernes, aux qualités d'historien de Pierre des Vaux de Cernay. On n'a pas toujours accordé à son témoignage l'autorité prépondérante qui lui est due.

Guizot dit dans la collection des *Mémoires relatifs à l'Histoire de France*, (Introduction à la traduction française de Pierre des Vaux de Cernay.) : « Infidélités, réticences abondent dans son récit. Il dénature ou omet les circonstances favorables à Raimond et aux siens, les discordes intestines des croisés, leur rivalité d'ambitions..... »

De même Dom Vaissette, tout en reconnaissant que Pierre des Vaux de Cernay est pourtant estimable en bien des choses, dit de lui (Avertissement du 3e volume de l'édi-

tion originale) : « Si déclaré contre les ennemis de ce général de la Croisade (Simon) qu'il est bien difficile d'en soutenir patiemment la lecture. »

Malgré tout, l'histoire de Pierre des Vaux de Cernay, est le document le plus complet que nous possédions sur les faits de la Croisade. C'est un tableau fort détaillé de la lutte et de ses divers incidents. « Il est aisé de faire le départ entre les appréciations qu'il nous donne libéralement sur les hommes et sur les choses, et dont naturellement la critique sait le compte qu'elle doit tenir, et les récits clairs et circonstanciés des événements ».

D'un autre côté, ses impressions personnelles nous servent de documents pour l'histoire des idées. Il fait bien connaître les sentiments des chefs ecclésiastiques de la Croisade, dans la société desquels il vivait. Il révèle des faits ou des intentions que les plus hardis ennemis de la Croisade n'auraient pas osé soupçonner.

Chapitre XII (Bouquet, XIX, 24). « Mirace de Castres, un hérétique qui vient d'abjurer l'hérésie, est cependant condamné au feu, parce que, disait-on, si sa conversion est feinte, il sera justement puni, si elle est réelle, le supplice lui servira du moins pour l'expiation de ses péchés. »

Chapitre XXXVII (Bouquet, XIX, 32). Duplicité du légat Arnaut Amalric, qui « désirant la mort des ennemis du Christ, mais ne les osant pas condamner à mort parce qu'il était moine et prêtre », empêcha la capitulation de la ville de Minerve et le salut des hérétiques qui y étaient enfermés.

Chapitres XVI, LXII, LXXIX. Si Carcassonne, Saint-Antonin, Marmande, une fois tombés aux mains des croisés, n'ont pas été incendiés, ce fut non par un sentiment de pitié pour les habitants, qui apparemment n'étaient pas tous hérétiques, mais par un motif de pur intérêt.

En somme, tout est à prendre chez Pierre des Vaux de Cernay. Tout est historique : *les faits*, que nous trouvons exacts toutes les fois que nous pouvons les contrôler à l'aide d'autres récits ou des documents contemporains, *les idées*, qui sont celles du petit groupe de clercs qui dirigeaient la croisade après l'avoir suscitée.

V. Paul Meyer : *Chanson de la Croisade contre les Albigeois*, t. II.

B). Guillaume de Puy-Laurens, par son *Historia Albigensis*, contrôle et complète Pierre des Vaux de Cernay, mais il est moins partial. C'est un récit incomplet, décousu, mal proportionné, sans précision, parfois sans exactitude dans l'indication des dates, et qui ne supporte pas la comparaison avec celui de Pierre des Vaux de Cernay.

Il est cependant très précieux ; d'abord parce qu'il donne des informations particulières, puisées à bonne source sur les sentiments et les actes du comte de Toulouse, et, en général, des adversaires de la Croisade. En outre Guillaume de Puy-Laurens pousse sa chronique jusqu'en 1272, tandis que Pierre des Vaux de Cernay, s'arrête en 1218.

Chapelain de Raimond VII et peut-être même de Raimond VI, Guillaume de Puy-Laurens a peut-être assisté, tout jeune, à quelques événements de la Croisade. « *De his quæ vel ipse vidi vel audivi e proximo, duxi aliqua in scriptis posteris relinquenda* ». Il a toujours écrit avec des souvenirs encore très vivaces.

Ch. XXII et XXX. Il parle du comte de Toulouse récemment décédé. Il s'agit là de Raimond VI mort en 1222 et non de son fils Raimond VII, car ce comte de Toulouse est présenté comme ayant été l'adversaire de Simon de Montfort.

Son récit est donc contemporain des événements. Guillaume de Puy-Laurens eut des relations avec plusieurs croisés. L'évêque de Toulouse, Folquet, qui prit une part prépondérante à tous les actes de la Croisade, lui a fourni des renseignements (ch. VII, VIII, XXX, XXXIV, XXXVIII). Il est aussi convaincu que Pierre des Vaux de Cernay de la légitimité de la Croisade en elle-même, du devoir qui s'impose aux catholiques d'exterminer les hérétiques. Mais il est plus modéré que Pierre des Vaux de Cernay qui ne voit dans les actes de son parti rien de blâmable. Au contraire, Guillaume de Puy-Laurens blâme vivement les Croisés qui ne voient dans la guerre civile qu'une occasion de profit personnel. Il n'a pas de parti pris d'admiration ou de critique.

Dom Vaissette dit de Guillaume de Puy-Laurens : « Il donne des circonstances intéressantes touchant l'hérésie et la guerre des Albigeois. Quoiqu'il ne soit pas tout à fait contemporain des faits, il pouvait en être très bien instruit, tant parce qu'il était du pays, qu'à cause qu'il fut aumônier de Raimond VII, comte de Toulouse ».

C). Récits des chroniques générales. — En dehors de celles de Guillaume de Puy-Laurens et de Pierre des Vaux de Cernay il n'y a pas d'autre chronique latine fournissant un récit original et développé de la Croisade. Nous ne trouvons rien dans les chroniques italiennes ; l'Italie ne prit aucune part à la Croisade. Les Croisés se recrutèrent surtout dans la France du Nord, l'Allemagne, la Belgique.

1° *Belgique.* — Quelques détails sur les premiers exploits des croisés se trouvent dans les *Annales de Liège* (Pertz : *Scriptores*, t. XVI, p. 663-667). — On peut relever aussi des indications sommaires, mais souvent instructives dans la *Chronique d'Aubry des Trois-Fontaines*, moine augustin de l'abbaye de Neufmoutier, près Huy. (*Hist. de Fr.*, t. XVIII, p. 773-796, *passim*), et dans les *Chroniques de l'abbaye de Parck*, près Louvain, *et de Floreffe*, près Namur (Pertz, t. XVI, 606, 626).

2° *Allemagne.* — Quelques traits se rapportent aux événements de 1209 à 1213 dans les *Grandes annales de Cologne* (Pertz : *Scriptores*, t. XVII, p. 824-827).

3° *Angleterre.* — Signalons un résumé très succinct des événements dans le *Continuateur de Roger de Hoveden (Historiens de France*, XVIII, p. 166); un récit un peu plus détaillé dans la *Chronique de Mathieu Paris (Hist. de Fr.*, t. XVII, p. 704-768 *passim)*, et enfin une courte narration de la bataille de Muret dans les *Annales du monastère de Waverley* (*Hist. de Fr.*, t. XVIII, p. 202-203).

4° *France.* — Les chroniques françaises fournissent les renseignements les plus nombreux.

a) *Guillaume le Breton*, panégyriste plutôt qu'historien de Philippe-Auguste, présente ce roi comme un des principaux promoteurs de la guerre sainte (*Hist. de Fr.*, t. XVII, p. 82-113, 774, 219-25, 276).

b) *Le Moine de Saint-Denis*, continuateur de Rigord, et *les Grandes chroniques de France*, parlent un peu dans le même sens (*Hist. de Fr.*, t. XVII, p. 114-116, 394-422, *passim*).

c) Pour les faits du règne de Louis VIII (1224-1226) on a le poème de Nicolas de Bray, *Gesta Ludovici octavi*. Témoin oculaire des faits qu'il a rapportés, l'auteur, doyen de l'église de Bray, a dédié son œuvre à Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris de 1228 à 1248. Cet ouvrage ne contient qu'une histoire incomplète de la prise de La Rochelle et du siège d'Avignon par Louis VIII, mais il est précieux pour une étude des mœurs et des coutumes du temps. (*Hist. de Fr.*, t. XVII, p. 302-310).

d) Pour la même époque, nous avons aussi un passage de l'*Abrégé d'une histoire de France*, traduite en langue vulgaire, et continuée jusqu'en 1226 par ordre d'Alphonse de Poitiers (*Hist. de Fr.*, t. XVII, 328-344, 432).

e) Il y a des récits plus complets de la Croisade dans la *Chronique de Saint-Marien d'Auxerre*, rédigée par Robert et Hugues (*Hist. de Fr.*, t. XVIII, p. 275-285) ; dans la *Chronique de Saint-Martin de Tours* qui reproduit d'ailleurs celle d'Auxerre pour la période de 1208 à 1218 (*Hist, de Fr.*, t. XVIII, p. 297-317); et dans *Nicolas de Nangis* (*Hist. de Fr.*, t. XX, p. 752-763, *passim*).

f). Enfin quelques faits peuvent être empruntés à d'autres écrits historiques contemporains. *Le Continuateur de la Chronique de Robert d'Auxerre*, donne quelques circonstances de la bataille de Muret (1213). — Voir enfin dans le recueil des *Historiens de Fr.*, t. XVIII et XIX, *passim* ; la *Chronique de Rouen ; la Chron. du chanoine de Laon ; le Nécrologe de l'église de Carcassonne;* la *Chron. de Saint-Aubin d'Angers.*

g) *Jean de Garlande* (grammairien anglais qui fut professeur à l'Université créée à Toulouse par l'évêque Folquet en 1229), a laissé dans son poème : *de Triumphis Ecclesiæ*, en 8 livres et 2307 distiques, terminé à Paris vers 1252 (édité par Th. Wright pour le Roxburghe Club). quelques données intéressantes sur la guerre des Albigeois, notamment aux livres IV et V. — Le même auteur, dans son *Dictionarius*, a

fait quelques remarques relatives au siège de Toulouse où périt Simon de Montfort, et il décrit les machines de guerre employées à ce siège (V. Extraits de M. Scheler dans le *Jarbuch von romanische und englische littèratur*, t. VII, p. 114-162, 287-321). Cf. Leclerc : *Histoire littéraire*, XXII, 77-96 et Meyer, *Chanson*, I, 21-23.

h) A tous ces documents on peut ajouter, quoiqu'elle soit déjà un peu éloignée des événements, la Chronique intitulée : *Præclara francorum facinora.. ..*, an. 1200-1311, plus connue sous le titre de *Chronique de Simon de Montfort* (éditée par Du Chesne dans le Ve vol. des *Script. rerum franc.*, p. 764). Traduite par Guizot dans la *Collect. des mém. relat. à l'Hist. de Fr.*, cette chronique est attribuée par les uns à Pierre V, évêque de Lodève en 1312, par les autres à Guidon ou de la Guyonne, dominicain, mort évêque de Lodève en 1331 — Ce dernier auteur est aussi regardé comme l'auteur de l'opuscule *De Genealogia comitum tolosanorum*, où se trouve une courte biographie de Raimond VI et de Raimond VII (*Hist. de Fr.*, t. XIX, p. 226-227). — Il faut apporter une extrême réserve dans l'usage de toutes ces chroniques, les auteurs puisant leurs informations à des sources qui nous sont inconnues et dont nous ne pouvons par conséquent apprécier la valeur.

D). *Chanson de la Croisade*, (*Canso de la Crozada contr'els eretges d'Albeges*. — Les sources latines, actes, chroniques et autres, nous renseignent mal sur les méridionaux, sur les sentiments avec lesquels les populations du Midi, et en particulier les habitants de Toulouse, résistèrent, surtout lorsqu'ils virent clairement que la Croisade ne tendait à rien moins qu'à remplacer les seigneurs du Midi par quelques ambitieux venus du Nord. Pierre des Vaux de Cernay et Guillaume de Puy-Laurens ne donnent que des renseignements accidentels et fragmentaires. La principale source d'informations sur ce point est la *Chanson de la Croisade* que Dom Vaissette n'a pas connue. Publiée pour la première fois par Fauriel en 1837 dans la *Collect. des Mém. inédits sur l'hist. de Fr.*, elle a été de nouveau *publiée avec traduction* par *Paul Meyer, en 1877* (Paris. Renouard).

Cette chanson se compose de deux poèmes incomplets, mis bout à bout, et composés par deux auteurs qui diffèrent essentiellement par les idées et par la langue.

De ces deux auteurs, l'un seulement, l'auteur de la première partie, s'est fait connaître : c'est Guillem de Tudèle, en Navarre (v. 2 et 3). Il vint à Montauban où il séjourna onze ans et où il commença son poème, en 1210 (v. 203, 207). C'est un clerc troubadour. Il quitte Montauban et se rend à Bruniquel, auprès du comte Baudouin, frère de Raimond VI, qui lui donna un canonicat à St-Antonin. Son récit s'arrête au début de l'année 1213, au moment de l'arrivée du roi d'Aragon. Appartenant à l'Eglise, ayant pour protecteur Baudouin, allié de Simon de Monfort, G. de Tudèle est favorable à la Croisade ; mais il n'est point fanatique. Simon est à ses yeux « preux et vaillant, hardi et belliqueux, sage et expérimenté, bon chevalier, large, pieux, avenant » (v. 799 et seq.) — L'évêque Folquet « n'a pas son pareil en mérite » (v. 1027).

Mais G. de Tudèle n'a pas pour les adversaires de la Croisade la haine implacable de Pierre des Vaux de Cernay. Quand il raconte quelqu'une des sauvages exécutions qui marquèrent chaque étape des Croisés, il a un sentiment de pitié véritable. Voir : le récit du Sac de Béziers (v. 496-500) et du meurtre de Giraude, dame de Lavaur (v. 1598-1600 et 1625-1627).

Pierre des Vaux de Cernay dit des hérétiques brûlés à Lavaur : « Innumerabiles etiam hæreticos peregrini nostri cum ingenti gaudio combusserunt, ch. LII ». Guillaume de Tudèle, vivant au milieu des hérétiques, avait reconnu au contraire que leurs doctrines pouvaient se concilier avec l'honnêteté de la vie. Ainsi donc c'est un chroniqueur honnête. Sûr et bien informé, souvent témoin oculaire, il a consulté pour les faits qu'il n'a pas vus lui-même des témoins oculaires dont il nous donne parfois les noms. Il peint admirablement les mœurs et les habitudes des peuples du Languedoc au début du XIIIe siècle. Mais il n'a ni élan poétique ni sentiments élevés. C'est un simple versificateur et des plus médiocres. Il ne sait même pas composer.

Pour quelques événements importants G. de Tudèle est notre unique ou du moins notre principale source d'informations. C'est par lui seul que nous connaissons : *quelques traits* intéressants au sujet des premières prédications contre les hérétiques (tirade II et seq.); — l'*existence* d'une armée de croisés d'Auvergne, du Limousin et du Quercy, — (v. 300 et seq.); — les négociations pour la reddition de Carcassonne et la part qu'y prit le roi d'Aragon (elles sont très importantes et montrent la Croisade ayant dès le début pour objet la conquête et le pillage); — la liste des compagnons de Simon de Montfort entre lesquels furent répartis les pays conquis; — des détails sur le concile d'Arles (v. 1110-1111, 1130-1132, 2733-2738). Peut-être le récit a-t-il été rédigé au fur et à mesure que se déroulaient les événements. Ce serait une nouvelle garanttie.

La Seconde partie de la Chanson de la Croisade a été écrite par un anonyme plein de verve, qui est l'antithèse complète du froid Guillaume de Tudèle. Fauriel les a confondus. Paul Meyer a prouvé qu'on ne saurait les confondre. L'anonyme reprend le récit au point où Guillaume de Tudèle l'a laissé, c'est-à-dire au début de l'année 1213, et la partie qu'il a écrite commence au vers 2770, tirade CXXXII, de l'édition Meyer. L'auteur s'arrête aux préparatifs que Toulouse fit contre Louis, fils de Philippe-Auguste (16 juin 1219) L'œuvre est donc restée inachevée.

Nous savions que l'anonyme était du diocèse de Toulouse (v. 3405) et qu'il composa son poème dans les derniers mois de 1218 et les premiers de 1219. Ses éloges pour la *gentils Tolosa* sont à remarquer. Il était probablement du comté de Foix, (P. Meyer semble le prouver par l'étude de sa langue) et il vécut peut-être quelque temps à la cour de Roger Bernard, fils du comte de Foix, dont il vante la libéralité (v. 7183).

Témoin oculaire de beaucoup d'événements, il passe sous silence les plus importants, probablement parce qu'il n'y assista pas. Il n'a pas vu ou a mal vu la bataille de Muret qu'il décrit mal, d'après des renseignements imparfaits et discordants. Il sait mieux ce qui se passa dans le conseil

tenu avant la bataille entre le comte de Toulouse et le roi d'Aragon. Il connaît bien les fautes commises par le roi d'Aragon. Mais il passe sous silence la plupart des événements qui se sont produits entre la bataille de *Muret* (13 septembre 1213) et la réunion du *Concile de Latran* (nov. 1215). Le récit du *Concile de Latran* (v. Mansi, *Concilia* XXII, 953-1085) que Fauriel a eu tort de comparer avec les actes du Concile (qui sont des décisions de l'assemblée et ne peuvent donner une physionomie des séances), ce récit, disons-nous, est très dramatique mais vrai au fond. *C'est un document historique.* Cf. *Narratiuncula de concilio Lateranensi* publiée par d'Achery (*Spicil.* I, 707).

Le rôle prêté à Innocent III est réellement celui du pape qui se trouva engagé contre sa volonté à consacrer une spoliation qui n'était jamais entrée dans ses prévisions. Il y eut à ce propos de vifs démêlés entre le pape et les évêques dévoués à Simon de Montfort.

Dès 1213 le pape s'aperçoit qu'on l'entraîne trop loin et Pierre des Vaux de Cernay constate que les évêques qui dirigeaient la Croisade eurent de la peine à l'empêcher de prêter une oreille favorable aux réclamations de trois seigneurs du Midi : les *comtes de Comminges* et *de Foix*, et *Gaston de Béarn* qui dès lors avaient été dépouillés d'une partie de leurs biens (chap. LXVI).

En 1215 le même Pierre des Vaux de Cernay convient avec douleur que ces mêmes réclamations parurent fondées à plusieurs prélats : *Fuerunt ibi aliqui etiam, quod est gravius, de prælatis, qui negotio fidei adversi, pro restitutione dictorum comitum laborabant* (début du chap. LXXXIII).

Un autre historien nous fait connaître l'opinion du pape et nous le montre désireux de rendre au comte de Toulouse et à son fils les terres dont ils avaient été dépouillés, mais cédant à l'opposition presque unanime du Concile. (In eodem concilio papa..... comitem sancti Ægidii, qui vocabatur Tolosanus, et ejus filium, damnatos de hæresi, *videbatur velle restituere* ad terras suas, quas eis catholici unà cum nobili comite Simone Montisfortis, mandato Romanæ ecclesiæ, per dei adjutorium abstulerant, et de ejusdem

papæ licentia possidebant. *Quod ne fieret, universum fere concilium reclamabat.* Guillaume le Breton ; Bouquet, XVII, 109, B.)

Notre poète anonyme était sans doute à Rome, au temps du Concile, avec quelque seigneur, sans doute avec le jeune comte de Toulouse, dont il décrit avec des détails précis le séjour à Rome, après le départ de son père.

Le soulèvement de Toulouse contre Simon de Montfort, en 1216, est bien raconté. La duplicité de Foulques dans les pourparlers qui précèdent le soulèvement est en harmonie avec le caractère du personnage. *Tirades*, 171 à 179). — Le récit du siège de Toulouse par Simon en 1217-1218 est trés circonstancié et très dramatique. (*Tirades*, 180 à 198). Il remplit 2300 vers environ sur 6807. *Voilà une source qu'on peut dire absolument unique.* Pierre des Vaux de Cernay est très bref et ne nous apprend rien sur la défense de la ville. L'anonyme a dû assister aux événements. Ce qui le prouve c'est le nombre et la précision des faits qu'il raconte et des indications topographiques qu'il fournit.

Entre la levée du siège de Toulouse (1218) et la nouvelle Croisade conduite par Louis, fils de Philippe II (1219), se passent des faits assez importants que le poète anonyme se borne à indiquer en quelques vers. Il s'arrête aux préliminaires du siège de 1219. Il est donc probable qu'il n'a voulu raconter que ce qu'il savait et qu'il a négligé le reste. C'est ce qui explique les lacunes.

Certaines coïncidences pourraient donner à croire que Guill. de Puy-laurens a connu la *Chanson de la Croisade.*

Le *Poème de la Croisade* a été mis en prose languedocienne au xve siècle par un autre anonyme, sans doute un jurisconsulte. On le suppose du moins à cause d'un prologue philosophique et de quelques citations latines de droit.

Le style de cette traduction est lourd et pédantesque. Elle est loin de reproduire l'original. Le traducteur a essayé de rétablir l'unité entre les deux parties de la chanson. Il est très favorable au comte de Toulouse qu'il cherche à mettre en toute occasion à l'abri du soupçon.

Cette version en prose a joui d'un certain succès. Elle est

devenue en l'absence du poème, qui n'était guère connu avant la publication de Fauriel, l'une des principales sources de l'histoire de la Croisade. *Catel* et *Vaissette* en ont fait usage.

V. l'édition de 1863 par le marquis de Loubens (Toulouse, Bompard.) — tom. XIX du *Recueil des Hist. de Fr.*

Signalons aussi, pour mémoire, une traduction en vers de la *Chanson de la Croisade*, par Mary Lafon (Paris, 1868).

E). *Actus pontificum romanorum* par Amaury Augier, prieur des Augustins de Sainte-Marie de Apriano, diocèse d'Elne, chapelain d'Urbain V, vers 1362.

Ces actes sont tirés de plus de 200 chroniques anciennes. Ils contiennent quelques inexactitudes, mais aussi des détails intéressants qui ne se retrouvent pas ailleurs. Ils présentent une certaine importance pour les opérations militaires. (Publiés dans le *Corpus historicorum medii ævi*, t. II.)

II. *Récits plus récents depuis le* XIV*e siècle jusqu'à nos jours.*

1° *Jean du Tillet*, greffier au Parlement de Paris (1562), a écrit un résumé de l'*Histoire de la Croisade*, qu'il a présenté à Catherine de Médicis, pour lui montrer par l'exemple de Philippe Auguste et de Saint-Louis, comment il fallait s'y prendre pour exterminer les hérétiques.

Composé en grande partie d'après les documents conservés au Trésor des Chartes, ce récit fut réédité par le fils de Jean du Tillet, en 1590, sous le titre de : *Sommaire de la guerre faite contre les hérétiques albigeois.* — On y trouve de fort bons textes de plusieurs actes officiels de Simon de Montfort (1212), de l'ordonnance de St-Louis (de 1228), et des statuts de Raimond VII (1234).

L'ouvrage fut publié de nouveau, d'après une traduction latine, sous le titre : *Historiæ belli contra albigenses initi compendium* par Dressel (Berlin, 1845).

2° *Jean Chassanion*, ministre protestant, dédia en 1595, à la princesse de Navarre, une *Histoire des Albigeois*, pour laquelle il s'est servi de la version en prose de la *Chanson*, et d'une traduction en vieux français de Pierre des Vaux de Cernay.

C'est la première histoire complète de la Croisade qui ait été écrite. L'auteur veut faire passer les Albigeois pour des Vaudois. Le livre est empreint des passions religieuses du XVIe siècle. On y remarque une grande partialité pour les Albigeois, mais les cruautés commises sont à bon droit flétries et J. Chassanion a fort bien vu que les chefs de la Croisade eurent pour but de s'emparer des terres du comte de Toulouse plutôt que d'extirper l'hérésie.

3° *Jean-Paul Perrin*, pasteur à Nyons (Dauphiné), écrivit en 1618 une *Histoire des Chrestiens Albigeois.* Il montre une certaine partialité pour les Albigeois, et comme Chassanion, il ne voit en eux que des Vaudois. Perrin à eu à sa disposition des chroniques et des documents manuscrits, aujourd'hui inconnus, notamment une ancienne *Relation de la Conférence de Montreal, en 1202.*

4° *Benoist* (Dominicain) publia en 1691 une *Histoire des Albigeois ou Barbets*, dédiée à Louis XIV. C'est une œuvre de fanatisme religieux et politique. Benoîst a pour but de justifier les persécutions de Louis XIV contre les réformés.

5° *Langlois* (Jésuite), dans son *Histoire des Croisades contre les Albigeois*, (1703), fait preuve du même esprit que le précédent.

6° *Dom Vaissette* (Bénédictin), dans son *Histoire générale du Languedoc*, écrite de 1730 à 1745, s'occupe longuement de la Croisade (v. liv. 19 à 25, t. III (tome IV de l'édit Privat). Il a commis quelques erreurs sur l'origine et la doctrine des Albigeois. Mais il est très impartial. Il fait peu de réflexions personnelles, laissant au lecteur le soin de les faire lui-même. Il témoigne beaucoup de sympathie au malheureux comte de Toulouse et montre le rôle peu chrétien joué par certains ministres de la religion. Dans l'avertissement du IIIe vol. il flétrit avec raison les historiens catholiques ou protestants de son temps, qui ont écrit l'histoire de la Croisade. Il traite de déclamateur le Père Benoîst et surtout le Père Langlois. Il fait ressortir d'un côté *la haine des historiens catholiques contre le comte de Toulouse*, de l'autre *la partialité des écrivains protestants pour les hérétiques.*

Malgré sa très grande érudition, Dom Vaissette rapporte

simplement les faits, n'avançant rien que sur de bons garants. Les documents authentiques sont indiqués soit dans les preuves, soit dans le corps de l'ouvrage.

Mais il ne fait souvent qu'indiquer l'existence d'un certain nombre de documents presque tous perdus aujourd'hui et qu'il aurait dû publier. Il se base sur ce fait que le plus grand nombre des lecteurs prend peu d'intérêt aux chartes, archives et manuscrits. Les hommes de lettres pressaient avec raison le savant (il le dit lui-même dans l'avertissement du IIIe vol.) de publier les monuments et les actes qu'il ne fait qu'indiquer.

Du Mège, dans les *additions* du 3e vol. de l'*Hist. du Languedoc*, s'est attaché à retracer les événements que Vaissette n'a pas connus ou qu'il a négligés, et il donne jusqu'à des vignettes du manuscrit de la *Canso de la Crozada*. Ces vignettes, dont Fauriel fait l'éloge, présentent un certain intérêt historique.

Plus judicieux que la plupart des historiens de son temps, Vaissette, à côté de l'histoire de la noblesse du Midi, donne celle des villes, des bourgades, des peuples et des lois qui les régissaient. Il entrait ainsi dans une voie presque inconnue avant lui. Une idée intéressante sur laquelle il insiste, c'est que le comte de Toulouse, en observant une tolérance fatale en faveur des hérétiques, a fourni un prétexte aux ambitieux qui voulaient envahir les riches provinces du Midi.

7° *Sismondi*, dans le t. IV de son *Histoire de France* (1821-43), a tracé un tableau exact et fidèle de la Croisade. Les faits politiques et militaires y occupent le premier rang.

8° Une *séance publique de l'Académie royale* des Inscriptions et belles-lettres de Toulouse (*Lettres de Toulouse* du 25 août 1825, p. 65) présente un certain intérêt. On s'efforce de prouver que saint Dominique, fondateur de l'ordre des Frères prêcheurs, fut envoyé non pour égorger, mais pour convertir les Albigeois (?) — Saint Dominique a été mal jugé par les écrivains du XVIIe et du XVIIIe siècle qui en font le fondateur de l'Inquisition. Or, le Saint-Office

ou Inquisition, ne fut fondé que huit ans après sa mort.

9° *De Parcielaine (Histoire de la guerre contre les Albigeois* (1833) est un écrivain anticatholique. Les Albigeois selon lui ont fait « le premier effort pour affranchir l'esprit humain du joug absurde et intolérable du clergé du Moyen-âge, et pour déchirer l'épais bandeau que Rome et son Eglise s'efforçaient d'appesantir sur toute la chrétienté ». Il fait preuve de beaucoup de franchise.

10° *Barrau et Darragon* (*Histoire des Croisades contre les Albigeois*, Paris 1843) présentent la croisade tout entière comme provoquée uniquement par le génie politique du Nord qui tendait à l'unité et aspirait à s'assimiler le Midi qui au contraire tendait au fédéralisme. Cette opinion est inexacte : *La Croisade a été l'œuvre des papes, à ses débuts. Les rois n'en profitèrent que plus tard.*

11° *Schmidt, (Histoire et doctrine de la secte des Cathares ou Albigeois*, Paris-Genève, 1849), parlant de l'ouvrage de Barrau et Darragon le qualifie de roman historique. Il a fait lui-même une très consciencieuse étude des sources et il est très impartial. *Son livre est le premier où l'origine et les doctrines des Albigeois soient bien étudiées* et c'est la meilleure étude d'ensemble sur le sujet. Il faut absolument le consulter pour *l'invasion de l'hérésie dans le Midi* et les *causes qui ont déterminé la Croisade*. Il distingue bien les *légations*, efforts pour ramener les hérétiques au catholicisme, et la *Croisade*, moyen violent qu'on n'employa qu'après l'échec des légations. L'histoire de Schmidt dont certaines parties ont vieilli est aussi très intéressante pour la fin de la Croisade et pour le concile de Latran. Elle va depuis la condamnation des Henriciens au concile de Lombers (1165), jusqu'à la réunion du Comté de Toulouse à la couronne (1271).

12° *Guibal* a écrit une étude historique et littéraire : *Le poème de la Croisade contre les Albigeois, ou l'épopée nationale de la France du Sud au XIIIe siècle*, Toulouse, 1863 (616 pages). L'idée dominante est celle-ci : « La Croisade fut une œuvre d'iniquité ; les croisés étaient poussés par

des passions basses ; l'opinion historique a condamné à jamais la Croisade comme une œuvre de violence ».

Citons aussi, 13° *Peyrat (Histoire des Albigeois*, Paris, 1869-72), œuvre de peu de valeur.

14° *Ossokine*, qui a écrit (en Russe) une *Histoire des Albigeois* en deux volumes, parue à Kazan 1869-72.

15° Enfin M. A. *Luchaire* (*Innocent III et la Croisade des Albigeois*, Paris, Hachette, 1905) a fait paraître sur la Croisade un livre d'une impartialité rigoureuse et d'une profonde érudition. L'éminent médiéviste nous fait admirablement comprendre le caractère des principaux personnages et le milieu dans lequel ils agissent. Le portrait qu'il trace d'Innocent III est un véritable chef-d'œuvre. Il montre comment le Pape fut amené à sévir contre les habitants de notre midi, qui « si on les eût laissé faire, auraient donné cet exemple inouï de changer leur foi, et de briser, en plein Moyen âge, l'unité religieuse du monde latin ». Il nous fait toucher du doigt, dans un récit d'un intérêt passionnant, les compétitions ardentes auxquelles donne lieu la spoliation du comte de Toulouse. Il explique enfin comment « la disparition prématurée de Simon de Montfort livra le Midi à la dynastie capétienne. C'est au bénéfice du roi de France que, sans le savoir, tout le monde, à commencer par Innocent III, avait travaillé, souffert et lutté ».

III. *Ouvrages essentiels pour l'étude des doctrines albigeoiges et de l'inquisition.*

Une étude bibliographique de la Croisade des Albigeois comprend forcément l'indication d'un certain nombre d'ouvrages essentiels qu'il est nécessaire de consulter pour connaître les croyances assez flottantes des hérétiques, et aussi pour comprendre le fonctionnement du terrible tribunal de l'inquisition. Parmi les très nombreux documents relatif aux origines ou à la répression de l'hérésie albigeoise, nous nous bornerons à citer.

La Practica officii inquisitionis heretice pravitatis de Bernard Guy ou Guido, composée entre 1321 et 1323 et qui contient des détails infinis sur les croyances et l'histoire des

sectes hérétiques. (V. sur cet ouvrage, Ch. Molinier : l'*Inquisition dans le Midi de la France*, 197-236).

Le *Directorium inquisitorum* de Nicolaus Eymerici, dominicain catalan, qui vécut quelque temps à Avignon et qui écrivit, en plusieurs fois, à partir de 1376, un ouvrage très complet sur l'inquisition. (V. sur le *Directorium*, Ch. Molinier, op. cit. 221-224).

Philippi a Limborch (*Historia inquisitionis* publiée à Amsterdam en 1692) a fait suivre cette histoire d'un intéressant recueil des sentences prononcées par le tribunal de l'Inquisition de Toulouse. Cf. Douais dans *le Moyen-Age*, 1898 (p. 157-192 et 286-311) ; Vaissette (*Hist. du Lang.* nouv. édit. VIII, 984-988) ; Ch. Molinier, l'*Inquisition*, 5-11 et 30-33.

L'étude si consciencieuse de Boutaric, sur *saint Louis et Alphonse de Poitiers* (1870), et le petit livre d'Hauréau (*Bernard Délicieux et l'Inquisition albigeoise*, 1877), nous fournissent des détails intéressants sur les croyances, les mœurs et les institutions du Midi, et montrent comment l'Eglise recourant au bras séculier poursuivit avec l'aide du pouvoir civil les faits d'hérésie. Pendant un siècle de répression énergique, qu'avait précédé une lutte atroce de vingt ans, les inquisiteurs détruisent toute trace de l'albigéisme. Les savants travaux de Ch. Molinier, de Douais, de J. Havet nous font connaître suffisamment cette triste histoire.

M. Ch. Molinier, dans son livre capital sur l'*Inquisition dans le Midi de la France au* XIIIe *et au* XIVe *siècle* (1880), a fait l'étude critique de très nombreuses pièces des archives de l'Inquisition, conservées naguère dans une tour de la cité de Carcassonne et aujourd'hui dispersées ou détruites. Le savant professeur nous explique l'organisation, la procédure et le fonctionnement de cette juridiction exceptionnelle. Il nous montre le fanatisme des inquisiteurs s'exerçant pendant de longues années contre les hérétiques que le peuple continue d'écouter et que certains seigneurs protègent. L'hérésie se maintint péniblement et en secret. Les rois achevèrent la destruction du catharisme dont les dernières traces se perdent dans le Midi vers le milieu du XIVe siècle.

Mais, nous occupant surtout de la Croisade qui fut terminée par le traité du 12 avril 1229, notre but n'est pas de donner une bibliographie même incomplète de l'Inquisition. Nous nous bornerons donc pour terminer, à dire quelques mots du considérable travail de Ch. Lea : *A history of the inquisition in the middle ages* (publiée en 1888, traduite en français, par S. Reinach, Paris, 1900-1902). Le bibliophile américain, auteur d'un ouvrage estimé sur le célibat ecclésiastique, a écrit sur l'inquisition une œuvre de tout premier ordre. On pourrait à la rigueur se contenter de consulter ce seul travail très consciencieux, nourri de faits et où l'auteur montre une remarquable impartialité. Cette histoire est d'ailleurs plus claire et mieux ordonnée que les histoires allemandes de l'inquisition.

JOUHATE.

ALOS EN ALBIGEOIS

AUX Xe ET XIe SIÈCLES

Le petit village d'Alos a été à peine mentionné par les historiens locaux. M. Rossignol lui a consacré, il est vrai, une notice dans ses *Monographies communales du Tarn* (1); mais cette notice ne renferme guère que quelques détails d'archéologie. Grâce aux publications de textes, faites en ces dernières années, on peut être aujourd'hui un peu plus explicite, et il est permis de faire remonter l'histoire de cette localité à une période fort ancienne.

Voici d'abord ce que nous apprend un acte du xe siècle, transcrit dans le Cartulaire de l'abbaye de Conques. A cette époque une femme, appelée Déda, légua aux religieux de cette abbaye l'église *de Alans*, avec son mas ecclésiastique, la moitié de la cour *de Alans*, avec ses bois, ses vignes, ses prés, et la moitié du fief tenu par les enfants de Saxet d'Aldeguier, dans le cas où ces derniers mourraient sans postérité. Elle légua en outre auxdits religieux la moitié d'un mas tenu par Aimeric et la vigne qui en dépendait. Tous ces legs furent faits dans le but de pourvoir au salut de l'âme de la donatrice, et aussi de celui d'Etienne et de Ricarde, ses père et mère, et d'Amiel, de Bernard, de Robert et de Matfre, ses enfants ou ses parents, L'acte porte les souscriptions de Bernard, de Robert et de Géraud (2).

L'éditeur du Cartulaire de Conques a pensé que le nom d'Alans, dont il vient d'être question, pouvait désigner une

(1) Tome III, p. 336.

(2) *Cartul. de l'abbaye de Conques*, publié par Desjardins, p. 348. En rapportant ce document, cet auteur l'a attribué en premier lieu aux XIe ou XIIe s., mais il s'est repris plus loin, dans son Index chronologique, où il l'a placé sous la date du xe s. (p. 416, n° 80).

localité située dans le nord-est du Rouergue (1) ; mais nous montrerons, dans la suite de cet article, que cette dénomination s'applique en réalité au village d'Alos, en Albigeois.

Un récit, qui est inséré dans le *Livre des miracles de sainte Foy* (2), et qui appartient à la partie de cet ouvrage écrite entre 1010 et 1030 (3), rappelle les largesses de Déda, et ajoute d'intéressantes notions sur quelques autres lieux et seigneurs du voisinage.

On lit, dans ce récit, qu'une dame noble, Doda, c'est-à-dire Déda (4), qui possédait, dans le Quercy, le château de Castelnau (de Bretenoux), sur la Dordogne, retint injustement pendant sa vie une cour appelée *Alans*, appartenant à l'abbaye de Conques. Étant au moment de mourir et désirant obtenir le pardon de ses péchés, elle restitua ce domaine à ce couvent. Mais son successeur, Hildeguier, qui était le fils de sa fille, et qui dominait sur le célèbre château de Penne, en Albigeois, envahit de nouveau la terre d'Alans et en expulsa les religieux. Ceux-ci, dépouillés de leur domaine, résolurent, selon l'usage de l'époque, de porter en procession sur les lieux en litige la statue de sainte Foy, leur patronne, afin d'obtenir son secours dans la revendication de leurs droits. Un chevalier, vassal d'Hildeguier, ayant été informé de ce projet, se mit aussitôt à le tourner en dérision, et, dans un festin donné à la Noël et où il avait réuni un grand nombre de chevaliers et de serviteurs, il ne craignit pas de diffamer les religieux, d'appeler l'image de la sainte un simulacre ridicule et méprisable, et de décla-

(1) *Ibid.*, introd., p. LXIX, LXXI, et table, v° Alanis. L'hypothèse de Desjardins a été répétée par M. Bouillet dans son édit. du *Liber miraculorum sancte Fidis*, p. 40.

(2) *Liber miraculorum sancte Fidis*, publié par l'abbé Bouillet, p. 38 et s.

(3) *Ibid.*, préf., p. XII et XIII.

(4) D'après les circonstances qui vont être rapportées, il est hors de doute que *Doda*, citée par le *Liber miraculorum*, est la même que *Deda*, qui figure dans le Cartulaire de Conques. Il est probable que ce dernier vocable est le plus exact, car nous le retrouvons usité, vers la même époque, pour d'autres dames appartenant à nos régions (D. Vaissete, *Hist. de Langued.*, éd. Privat, II, preuv., 84 ; IV, 38 ; et *Hist. de la province de Quercy*, par Lacoste, I, 361, 385. D. Vaissète cite aussi une vicomtesse de Béziers appelée Dida, V, 92.)

rer qu'il défendrait avec d'autant plus de force et de violence les droits de son seigneur qu'il aurait ainsi l'occasion de profaner cette statue et de la fouler aux pieds.

Il avait déjà répété trois ou quatre fois ces injures et ces menaces lorsqu'un bruit épouvantable se fit entendre et qu'on vit s'écrouler en même temps les planchers et la toiture de la maison. Il semble que tous les convives auraient dû être écrasés par la chute des matériaux ; cependant il n'y eut d'autres victimes que le chevalier blasphémateur, sa femme et cinq de leurs familiers. Ces sept personnes furent tuées, et il fut impossible de prétendre que leur mort avait été causée accidentellement, par la ruine de la maison, car l'on constata que leurs cadavres se trouvaient rejetés assez loin de l'édifice, preuve évidente qu'ils avaient été frappés réellement par la volonté divine. Leurs restes furent portés au cimetière de St-Antonin, dans le pays d'Albigeois (*corr.* Rouergue.)

« Usurpateurs des biens de l'église, ajoute le rédacteur de ce récit, apprenez par cet exemple que les châtiments de Dieu sont aussi inévitables que justes. Sans doute, il arrive parfois que sa vengeance est différée pendant un certain temps ; mais les feux éternels de l'enfer attendent les coupables, et les peines qu'ils auront à subir n'en seront que plus rigoureuses. »

Tels sont les détails que nous possédons sur l'histoire d'Alans aux xe et xie siècles (1). Nous avons à établir maintenant que ce nom de lieu s'applique bien au village appelé de nos jours Alos, situé dans le canton de Montmiral.

On a vu plus haut qu'Alans possédait une église, ce qui montre qu'il avait déjà une certaine importance et qu'il ne saurait être assimilé à un simple mas ou à un petit domaine rural. Cela suffit pour exclure l'identification proposée par M. Desjardins, et d'après laquelle cette localité

(1) D'après certains auteurs, il serait encore question d'Alans ou *Alanis* dans un acte de 962 (Desjardins, *Ibid.*, intr. LXXI et 240; Bouillet, *Ibid.*, 40); toutefois ce nom n'étant accompagné dans ce document d'aucune précision géographique, nous préférons pour notre part ne pas faire usage de cette mention.

pourrait être placée à Alaus ou Alaux, dans la commune de Coubisou, canton d'Estaing, Aveyron. Ces deux noms, dont l'étymologie paraît différer, du reste, de celle d'Alans, ne désignent en effet que de modestes écarts, qui n'ont jamais eu ni église ni chapelle (1).

Lorsqu'on parcourt les pouillés des diocèses de Rodez, de Cahors et d'Albi, on n'y rencontre aucune paroisse dont le nom ancien ou moderne puisse, par sa forme, rappeler un peu celui d'Alans. L'identification de cette localité paraît donc tout d'abord devoir être assez difficile. Toutefois, si l'on tient compte des diverses dénominations de lieux et de personnes, qui ont été rapportées ci-dessus, il devient possible de fixer au moins une région, assez restreinte, dans laquelle ce village devait nécessairement être situé.

Dans le récit que nous avons emprunté au *Livre des miracles*, nous voyons qu'Hildeguier, qui expulsa les religieux de Conques du domaine d'Alans, était seigneur de Penne, et le même texte nous apprend que le chevalier vassal de ce seigneur, qui se proposait de fouler aux pieds la statue de sainte Foy, fut enterré dans le cimetière de Saint-Antonin (2). Ces indications sont suffisantes pour montrer que l'église d'Alans était dans le voisinage de Penne et de Saint-Antonin, et qu'elle se trouvait sans doute dans la partie nord-ouest de l'Albigeois, c'est-à-dire dans la région qui, aux XIIe et XIIIe siècles, renferment la plupart des domaines appartenant aux successeurs d'Hildeguier ou de sa famille.

C'est à la même détermination géographique que conduit l'examen des noms de personnes, cités dans la donation de Déda. Ceux d'Amiel, de Bernard, de Matfre et d'Hildeguier ou Aldeguier paraissent avoir été très communs dans la

(1) La carte de Cassini porte, au sud-ouest de l'église de Coubisou, le hameau d'Alaus, qui ne figure pas dans l'Etat-major. Cette dernière carte marque seulement, au nord de l'église, une maison appelée Alaux. Ces noms, de même que celui de l'église d'Alaus, dans le canton de Réalmont (*Revue du Tarn*, XVII, 201), doivent dériver, croyons-nous, de *Alaucium*.

(2) Penne, dans le cant. de Vaour (Tarn), était dans l'Albigeois ; Saint-Antonin (Tarn-et-Gar.) dépendait du Rouergue, mais touchait à l'Albigeois. Ces deux localités sont seulement à 9 à 10 kilom. l'une de l'autre.

famille des seigneurs du château de Penne (1) ; et ceux de Saxet ou Saisset, d'Aldeguier et de Gerald ou Guiral reparaissent également dans plusieurs autres chartes concernant les mêmes parages (2). Comme nous ne retrouvons nulle part ailleurs, dans les zones environnantes, les mêmes groupements de noms, il est naturel de conclure, encore ici, que c'est bien au nord-ouest de l'Albigeois qu'appartenait le village donné par Déda aux religieux de Conques.

Ces remarques ayant ainsi resserré nos recherches dans une région relativement peu étendue, nous n'avons pas tardé à nous convaincre que la localité appelée Alans ne pouvait répondre qu'au village actuel d'Alos. Il faut avouer que, pour les yeux, il y a une différence assez sensible entre ces deux noms, mais nous allons fournir la preuve, qu'au point de vue philologique, les deux vocables sont bien exactement les mêmes et que Alos dérive régulièrement de Alans.

En passant dans notre langue vulgaire, les noms latins, qui ont pour terminaison *anus* ou *anum*, ont perdu presque toujours leurs trois dernières lettres.

Quant à la lettre *a*, elle s'est conservée sans altération dans certains cas ou dans certains dialectes. C'est ainsi que *sanctus Alanus*, le patron de Lavaur, et les villages du Lauragais *Sanctus Julianus* et *Bellaplana* (au nominatif pluriel) sont appelés en patois *Sant Ala*, *Sant Julia* et *Besplas*. De même encore, dans la partie ouest du Tarn et dans la Haute-Garonne, les mots *granum* et *altanus* se traduisent, en langue romane, par *gra* et per *aoula*.

Mais, dans quelques régions, et notamment dans l'Albigeois, l'*a* a été remplacé par *o*. Le quartier de la ville d'Albi, désigné sous le nom de *Vicanus* est aujourd'hui, en roman, *lou Bigo* (3) ; la chute du Tarn, que les textes latins

(1) Voyez *Hist. de Lang.*, V, 807, 810, 1020 ; et *Cartulaire des Templiers de Vaour*, publié par Portal et Cabié, table, v° Penna.

(2) *Revue du Tarn*, IX, 176 à 178, 181 ; *Cartul. des Templiers de Vaour*, table, v^is Saisset, Aldegarius, Guiral, etc.

(3) Conf. Sarrasy, *Recherches sur Albi*, 116.

mentionnent au lieu appelé *Sabanum*, est devenu de nos jours *lou saout de Sabo* (1); entre Rabastens et Gaillac, l'ancien chemin toulousain, *iter Tolosanum*, reçoit la dénomination patoise de *cami Toulzo* (2). Enfin, dans le département du Tarn ou non loin de ses limites, aux formes latines *planum*, *granum*, *allanus*, *Dornianum*, *Sanctus Anianus*, *Avelhana* (nominatif pluriel), *Girmanus*, *Julianus*, etc., la langue vulgaire a substitué les formes *plo*, *gro*, *oouto*, *Dourgnos*, *Sant Chinio*, *Bellios* (3), *Girmo* (4), *Joulio* (5), etc. (6).

C'est en conformité de cette dernière règle phonétique que *Alanus* ou mieux le pluriel de ce nom, qui est évidemment le type latin de Alans, après être passé par le vocable intermédiaire *Alas*, a dû se modifier en *Alos* (7). La forme *Alas* était couramment usitée aux XIIe et XIIIe siècles (8);

(1) Voyez *Revue du Tarn*, XIV, 285.

(2) Ce chemin, qui longe le pied des coteaux, est celui que M. Rossignol désigne sous le nom de chemin *Toulze*. *Congrès archéol. de France*, 30e session, 308; *Monog. comm. du Tarn*, II, 350, IV, 130.

(3) Ces deux derniers vocables s'appliquent aux villages de Saint-Aignan et de Veilhes, cant. de Lavaur.

(4) Tel est le nom patois d'une famille de Rabastens, appelée en français *Girma*.

(5) Confér. *Monog. comm. du Tarn*, IV, 246, et *Revue du Tarn*, VII, 325.

(6) Il est probable que c'est en confondant ces noms en *a* avec les noms, beaucoup plus nombreux, de la première déclinaison, dont la finale s'était déjà changée en *o*, que nos ancêtres substituèrent cette seconde désinence à la première. C'est aussi, sans doute, par suite de la même confusion que l'accent tonique, qui reposait primitivement sur la dernière syllabe, fut presque toujours déplacé et porté sur la syllabe précédente. Parmi les vocables où ce déplacement s'est produit, nous citerons ceux de *toulzo*, *oouto*, *Dourgnos*, *Chinio*, *Bellios*, *Girmo*, *Joulio*, etc.

(7) On pourrait admettre que, pour Alas ou Alos, de même que pour beaucoup d'autres lieux (*Chartes du prieuré du Ségur*, 15; *Annales du Midi*, VI, 415, 496), l'*s* final a été ajouté après coup et ne figurait pas à l'origine dans la dénomination latine. Mais il est plus probable que cette lettre provient des cas obliques du pluriel, qui dans le langage ordinaire, revenaient beaucoup plus souvent que le nominatif.

La forme *dels Alas*, qui est citée vers le commencement du XVIe s. (*Incent. somm. des Archic. du Tarn*, E 130 et 131), est sans doute accidentelle, car nous n'en voyons pas d'autre exemple.

(8) *Cartul. de Vaour*, table, v° Alas. Arch. nat., J 307, n. 4, acte de 1230: « E del flou d'Alas la partz que te R. Aimerics et sei fraire de nos es

mais, dans les siècles suivants, elle fut abandonnée et céda la place à la forme actuelle.

Nous pouvons signaler du reste, pour une autre localité de la même région, un changement de nom absolument semblable. Les documents du xve siècle, relatifs à la ville de Cordes, mentionnent un village dont la dénomination latine *(de Letzanis)* était, au nominatif pluriel, *Letzana* ou *Letzani*, et vers la même époque ce lieu est appelé en roman *Letzas* (1). Or nous savons positivement qu'il s'agit, dans tous ces cas, du village actuel de *Lexos*. Nous avons donc ici un exemple bien constaté des altérations phonétiques qui, dans la nouvelle langue, ont remplacé les terminaisons latines *ana* ou *ani* (*anis* ou *anos*, aux cas obliques) d'abord par *ans* ou *as* et ensuite par *os*.

Nous avons déjà dit un peu plus haut que Alos vient du pluriel latin de *Alanus* ou *Alanum*. Cette dérivation peut être déjà justifiée en quelque sorte par la forme latine du nom de Lexos. Mais, ce qui prouve encore mieux l'exactitude de notre assertion, c'est que nous voyons que ce nom primitif était encore employé au xiiie siècle. En 1296, l'un des consuls de Cordes est appelé *G. de Alanis*, et, d'après ce que l'on sait sur l'origine habituelle des noms de famille de notre contrée, on est amené à reconnaître que celui-ci ne saurait avoir été emprunté qu'au village d'Alos. Telle est du reste l'opinion de notre érudit confrère, M. Portal, archiviste du Tarn, qui n'a pas hésité à traduire par G. d'*Alos* la dénomination latine G. *de Alanis* (2).

ad aquesta part. » Cabié, *Droits et possess. du comte de Toul. en Albig.*, aux renvois de la table, v° Alos.

(1) Ch. Portal, *Extraits de registres de notaires concernant le pays albigeois*, 18, 143, 185. Voir aussi Cabié, *Droits et possess. du comte de Toul.*, table, v° Lexos.

(2) *Inrent. sommaire des archic. de Cordes*, p. 245 et 374. — En 1224, on trouve un chanoine de l'église d'Albi, R. *de Alanis*, qui appartenait sans doute à la famille du consul de Cordes. (D'Auriac, *Hist. de l'anc. cathéd. d'Alby*, 83; *Albia christiana*, VI, 250.)

L'Albigeois possède un autre lieu dont le vocable a dû se transformer de la même manière que ceux d'Alos et de Lexos. Nous voulons parler du village de Lejos, dans la comm. de Lamillarié, canton de Réalmont. En 1413, ce village était appelé *Legas* (Portal, *Extraits de regist.*

Nous ne savons si dans l'avenir quelque autre travailleur n'apportera pas de nouveaux arguments en faveur de la thèse que nous venons d'exposer (1). Mais, quoiqu'il arrive à ce sujet, il nous paraît que dès maintenant la question peut être considérée comme suffisamment éclaircie, et qu'il n'y a pas lieu de garder des doutes sur la position géographique de l'ancien Alans.

Edm. CABIÉ.

de not., 182), et, d'après les exemples déjà rapportés, il nous paraît à peu près certain que ce nom dérivait lui-même du pluriel du type latin *Leganus* ou *Leganum*.

(1) On nous permettra encore une petite remarque. Puisque le successeur de Déda, qui avait repris à l'abbaye de Conques les biens donnés par cette dame, figure parmi les seigneurs de Penne, il en résulte qu'aux xe et xie s. Alans devait faire partie des domaines de ces seigneurs. Or, au xiiie s., nous voyons qu'Alos constituait un fief relevant de la seigneurie de Penne (Arch. nat., J. 307, n. 4; *Droits et possess. du comte de Toul.*, aux renvois de la table, vo Alos), et, si cette constatation n'est pas la preuve que cette terre appartint déjà à la famille deux ou trois siècles auparavant, on conviendra toutefois que, loin de s'opposer à l'identité d'Alos et d'Alans, elle est bien plutôt de nature à fortifier au contraire l'assimilation de ces villages.

UN COLLECTIONNEUR ALBIGEOIS

AU XVIIIe SIÈCLE

Les archives départementales du Tarn possèdent un curieux inventaire, dressé au décès de noble Claude Vitte de Beaulieu, ancien prévôt des maréchaux, mort subitement le 20 janvier 1739 (1). Ce document, encore inédit, offre un intérêt artistique considérable. Vitte de Beaulieu était un amateur passionné de livres rares, de tableaux, d'estampes, de médailles, et sa collection était des plus riches. On y pouvait admirer, en effet, en outre des Elzeviers et des Estiennes, 900 estampes dont 253 Callot, 75 tableaux, 206 médailles, 34 médaillons, 6 jetons et de nombreux objets de provenance gallo-romaine.

Il n'est pas inutile de dire quelques mots du collectionneur. Claude Vitte de Beaulieu appartenait à une famille consulaire ; il possédait en effet dans sa collection deux portraits de consuls représentant des membres de sa famille. Lui-même était artiste. Nous ignorons la date de sa naissance ; mais nous savons qu'il se maria en 1701 avec Françoise de Bonne. Le mariage fut célébré par l'archevêque Charles Legoux de la Berchère, dans la chapelle du palais archiépiscopal. L'acte le qualifie de prévôt des maréchaux et de syndic du diocèse. De ce mariage naquirent : Alphonse Bénigne qui était, au moment du décès de son père, bénéficier de l'église cathédrale Sainte-Cécile d'Albi, Marianne, un troisième garçon au service du roi en 1739, et d'autres enfants encore en pupillarité à la même époque (2).

(1) B 754.

(2) Nous retrouvons deux de ces enfants en 1783. Par acte du 15 octobre de cette année, Alphonse et Marie-Thérèse-Elisabeth Vitte de Beau-

Qu'est devenue la collection de Vitte de Beaulieu? Cette famille a disparu d'Albi, et les archives, soit communales, soit départementales, n'en ont conservé d'autres traces que l'inventaire et divers actes d'état civil, — ce qui prouve qu'elle n'avait pas de profondes racines dans le pays. La collection a-t-elle été partagée entre les enfants ou a-t-elle été vendue à la mort de Claude ? Autant de questions auxquelles il nous est impossible de répondre.

La maison de Vitte de Beaulieu, qui n'a disparu qu'en 1902, était située à l'angle des rues de Foissants et de St-Julien (1) ; elle aurait été, d'après la tradition, celle des Templiers. Au cours de la démolition, on a mis au jour une série d'arceaux en pierre, style gothique, à angle très aigu. Deux escaliers, un grand et un petit, donnaient accès au premier étage où de Beaulieu avait installé son musée; tous les appartements prenaient jour sur une cour intérieure et sur l'une des deux rues. C'est dans une chambre qui s'ouvrait à gauche du petit escalier et dans deux cabinets adjacents que se trouvaient les collections. La grande pièce était tendue d'une vieille tapisserie de Bergame, à point de Hongrie, à laquelle étaient suspendus les tableaux.

Les auteurs de l'inventaire, le régent de Lavedan et son greffier Bousquet, décrivent techniquement les livres, les estampes et les médailles; mais ils sont peu familiers avec l'art de la peinture; ils ne citent pas le nom de l'artiste; il nous est donc impossible d'identifier les tableaux. Ils sont

lieu, habitants de Cagnac, paroisse de Saint-Dalmase, aujourd'hui commune de Saint-Sernin-lès-Mailhoc, cant. d'Albi, vendent à Louis Lacaze, négociant à Carcassonne, neuf mesures de terre en nature de pré, située à Castelnau-de-Bonafous, devenu Castelnau-de-Lévis, au prix de 1350 livres. Un acte du 8 juillet de la même année, reçu par Fabre, notaire d'Albi, nous révèle l'existence de la veuve d'un autre membre de cette famille, Lucrèce-Lucie Benaven, veuve de Pierre-Jacques Vitte de Beaulieu. Comme Alphonse, elle habitait Cagnac. *Registres du contrôle des actes publics et privés. Bureau d'Albi.*

(1) L'inventaire désigne cette dernière rue sous le nom de rue de l'ancien Hôtel de-Ville. La Maison commune, qui se trouvait en effet sur ce point, depuis 1397, avait été transférée, en 1728, dans la rue du Vigan, devenue aujourd'hui rue de la Mairie.

également muets sur les noms des graveurs ; nous n'essaierons pas de suppléer à leur silence.

Pour l'identification des ouvrages qui formaient la bibliothèque de Vitte de Beaulieu, nous aurons recours au *Manuel du libraire et de l'amateur des livres,* de Brunet (1).

Après ce court préambule nous abordons l'inventaire ; nous négligerons tous les articles qui nous paraitront n'avoir que peu d'intérêt.

L'an mil sept cens trente neuf et le vingt troisième jour du mois de janvier, à huit heures du matin, par devant nous noble Olivier de Lavedan, écuyer, régent en la Temporalité d'Alby (2), et dans notre maison d'habitation aud. Alby, écrivant sous nous Charles Bousquet, commis au greffe de lad. Temporalité d'Alby, duement assermenté, auroit comparu m^re^ Jean Gabriel Calvel, avocat au parlement, procureur juridictionnel en lad. Temporalité, qui nous auroit dit que sieur Claude Vitte de Beaulieu, ancien prévost des maréchaux de France, seroit subitement décédé sans dispozer de ses biens, et qu'il auroit laissé plusieurs enfans en pupillarité, qu'il y a même un des enfans dud. sieur Beaulieu absant, estant au service du Roy ; qu'il importe aud. sieur procureur juridictionnel, pour la conservation des biens desd. pupilles et du fils dud. feu Beaulieu absant, qu'il soit procédé au scellé des effets de la maison d'habitation dud. feu sieur Beaulieu, et de suitte à l'inventaire des mêmes effets ; nous auroit requis de, tout présentement, vouloir nous transporter dans la maison d'habitation dud. feu sieur Beaulieu pour procéder au d. scellé et de suitte au d. inventaire.

Nous d. régent, ayant égard aux réquisitions du procureur juridictionnel, aurions offert de, tout présentement, nous transporter dans la maison d'habitation du d. feu s^r^ Beaulieu pour procéder au scellé requis et de suitte au d. inventaire.

Et à l'instant nous nous serions transportés, avec le d. procureur juridictionnel et led. Bousquet, commis au greffe, dans la maison dud. sieur de Beaulieu, où estant, serions montés dans une chambre

(1) 4e édition, 1842, Silvestre, Paris.

(2) Albi était doté de deux justices, la justice royale, représentée par le viguier, la justice de l'évêque, seigneur temporel, — d'où le mot Temporalité — dont le plus haut représentant était le régent. — Les de Lavedan étaient une vieille famille albigeoise.

qui est au bout du petit escallier, sur la gauche, regardant la cour de lad. maison et sur la rue de Fouissens, dans laquelle s'est trouvé cinq armoires, à l'une desquelles, fermant à deux portes, a une serrure et clef. Nous aurions posé un scellé avec une feuille papier timbré à quatre cachets avec cire rouge ardante, led. scellé de nous paraffé ne varietur, de nous signé, dud. procureur juridictionel et de notre greffier et cacheté de nos armes.

A suitte nous aurions posé quatre scellés à une armoire fermant à quatre portes et deux tiroirs à quatre serrures et à quatre clefs, avec sa corniche.

Et à cause de l'heure tarde, nous nous serions retirés et avons renvoyé la scéance à une heure d'après midy de ce jour d'huy de relevée. Présants à tout ce dessus sieur Jean-François Gardés, bourgeois, et Pierre Barbés, praticien, habitans dud. Alby, et nous sommes signés au bas de chaque page et icy aussi avec led. procureur juridictionel, les susd. témoins et notre greffier.

A l'heure indiquée, on lève les scellés et, dans l'armoire à quatre portes, on inventorie :

Une vieille housse d'écarlate mangée par les vers, bordée d'un petit galon d'or et galonée d'un galon d'or de trois doits avec des faux bourreaux de même écarlate aussy mangée par les vers, bordé uniquement du petit galon d'or sans estre galonné comme la housse.

Une vieille veste du deffunt d'une estoffe rouge d'or, doublée d'un taffetas rouge fort usé, lad. veste d'un vieux goût.

Plus une vieille perruque du deffunt, plus une vieille paire bas estame, couleur minime.

Dans le tiroir de droite se trouvaient 2 paires de pistolets dont le canon était signé : Lazarine Cominaze, à pommeau de fonte, et une autre paire de pistolets montés sur bois de noyer à garnitures d'acier. Le tiroir de gauche renfermait deux vieilles perruques.

Dans le corps bas de l'armoire, il fut trouvé une épée en cuivre doré, à poignée d'argent, avec son fourreau, un habit de drap brun doublé d'une « sargette » de même couleur, avec veste et culotte de même drap avec des boutons d'or, le tout fort usé ; plus un habit avec veste et culotte « gris d'espine » à boutons de poil de chèvre.

Dans l'armoire à deux portes, placée près de la fenêtre qui s'ouvrait sur la rue de Foissants :

A esté trouvé un livre in-folio, couvert de parchemin, où il y a une feuille de papier colée sur la couverture, à l'entrée du livre, sur laquelle est colée une estampe représentant Adam et Eve, et au dessous de lad. estampe est écrit de la main du deffunt : « Ce « livre contient cent quatre vingts six estampes, parmy lesquelles il « y en a plus de cent cinquante de rares. Ce quatrième juin 1737. »

Plus autre livre in-folio, couvert de parchemin, intitullé : « Premier volune contenant quarante tableaux ou histoires diverses qui sont mémorables touchant les guerres, massacres et troubles advenus en France, ces dernières années, le tout recueilli selon le témoignage de ceux qui y ont esté en personne et qui les ont veux, lesquels sont portraits à la vérité.

Plus autre livre in-folio, couvert de basane, intitullé : Edes barbarine.

Plus autre livre in-folio, couvert de parchemin, intitulé : Regola delly sinque ordini architettura di M. Jacomo Barrozio Davignola. Lib. primo et originalle (1).

Plus autre livre in-folio, couvert de bazane jaune, intitulé : Primo parti romane urbis topographiæ et anticuitatum, etc. Janno Jacobo Boissardo Vesuntino auctore, etc., anno MDXCVII (2).

Plus un livre in-4°, couvert de parchemin, papier bleu, contenant quatre vingts quatorze feuilles sur lesquelles sont collées plusieurs estampes ou portraits, quelquefois recto et verso.

Plus sept thomes in-12 intitullés : Nouvelles de la République des Lettres par Jacques Bernard, en Abstardam, etc., scavoir trois thomes de l'année 1705, trois de l'année 1706 et un de 1707.

Plus un livre in-12, couvert de parchemin, intitulé : La politique civile et militaire des Vénissiens ; à Cologne 1669.

Plus autre livre in-12, couvert de parchemin, intitulé : Recueil historique contenant diversses pièces curieuses de ce temps ; à Cologne, 1666.

(1) Il faut lire : Giacomi Barozzi da Vignola. Cette édition non datée est certainement celle que cite Brunet et qu'il date de 1563, première édition, in-folio, 32 planches.

(2) Brunet mentionne cette édition : Francofurti, impensis Theodori de Bry, 1597-1602 ; planches de Th. de Bry.

Plus un livre in-12, couvert de parchemin, intitulé : Mémoire de Monsieur de Lione au Roy, 1668.

Plus autre in-12, couvert de parchemin, intitulé : Bouetier d'Estat et de Justice contre le dessein manifestement découvert de monarchie universelle, etc. ; à Bruxelles, 1668.

Autre in-12, couvert de parchemin, intitulé : Les affaires qui sont aujourd'huy entre les maisons de France et d'Autriche.

Plus un in-16, couvert de bazane grize, intitulé : Pub. Terentii Afri Comedie, Lugduni, apud Joannem Frellonium, 1555 (1).

Plus autre livre in-12 intitulé : Raymondi Lully. De secretis natu-re, etc. (2).

Autre livre in-12, couvert d'une bazane noire uzée, intitulé : Comentariorum Cezarius Elenchus Pariziis, 1528 (3).

Plus deux thomes in 8°, couverts de bazane, intitulé : l'Histoire pes Français de St-Grégoire de Tours, de la traduction de l'abbé de Marolles (4).

Plus un livre in-12 intitulé : Nouveaux intérêts des Princes de l'Europe, première et seconde partie dans le même volume, à Cologne, 1689.

Plus cinq volumes in-12, couverts de parchemin, intitulés : In^co général de l'histoire de France, par Jean de Serres, à Paris, 1630.

Plus deux thomes in-8° des Epigrammes de Martial, en latin et françois, couverts de bazane. Paris, 1655 (5).

Plus deux autres thomes in-8°, intitulé : Les œuvres d'Orace, latin et françois, par l'abbé de Marolles, à Paris 1652, couverts de bazane.

Autre livre in-8°, couvert de veau, intitulé : Les choses mémorables de Socrate, à Paris, chez la veuve Jean Camuzat, 1650.

Plus autre livre in-12 intitulé : Mémoire touchant les ambassadeurs et ministres publics, par L. M. P., à Cologne, 1676.

Autre in-12 intitulé : Réponse à la lettre d'un premier ministre d'un prince d'Ampire, etc., traduit de l'allemand en françois, à Cologne, et en lettre de main, 1684.

(1) Edition inconnue de Brunet.

(2) Ni l'ouvrage ni l'édition n'ont été connus de Brunet.

(3) Ne figure pas dans Brunet.

(4) Paris, Frédéric Léonard 1668, avec portrait de Louis XIV, par Edelinck. Voir Brunet.

(5) C'est sans doute la traduction de Marolles, le seul Martial édité à Paris en 1655.

Plus autre in-12, couvert de bazane, intitulé : Panégyrique de Trajan par Pline; Cécille Second, à Paris, 1642 (1).

Plus autre livre in-12, couvert de bazane, intitulé : Intérêts et maximes des Princes et des estats souverains, à Cologne, 1685.

Plus deux thomes in-12, couverts de bazane, intitulé : Mémoires pour servir à l'histoire de Louis de Bourbon, prince de Condé, à Cologne, 1693.

Trois thomes in-12, couverts de bazane, contenant les œuvres de Sénèque, apud Elzevirios, 1 thome, et les deux autres, ex officina Elzevirianna (2).

Autre livre in-12, couvert de bazane, intitulé : M. Val. Martialis epigrammata, cum notis Farnubii, apud Janssonium (3).

Autre livre in-12 intiulé : Corn. Nepotis vitæ excellentium imperatorum etc., ex officina Janssoniana, 1644 (4).

Autre in-12, intitulé : Huberti Langueti epistolæ politicæ et historiæ, ex officina Elzeviriorum.

Plus un livre in-16, couvert de bazane, intitulé : Caius Suetonius Tranquillus, Amsterodami (5).

Autre in-16 intitulé : Catullus, Tibullus, Propertius apud Janssonium (6).

Autre in-16, couvert de bazane, intitulé : L. Annei Senecæ et aliæ, apud Jansonium.

Plus quatre thomes in-12, couverts de bazane, contenant les Lettres de Rabutin.

Plus dix volumes in-12, couverts de bazane, intitulés : Essais de moralle de M. Nicole (7).

La Télémacomanie ou la censure et critique de Télémaque, un

(1) Edition non citée dans Brunet.

(2) Belle édition de 1640.

(3) Brunet cite une édition de ce Martial imprimée à Lyon, 1670, in-8°.

(4) La seule bonne édition du Nepos, de Nicolas Jenson, est celle de 1471. Voir Brunet.

(5) Sans doute l'édition elzévirienne de 1650.

(6) Cette édition : apud Jansonium des trois poètes latins, souvent imprimés dans un même volume, n'est pas citée par Brunet.

(7) Edition de la veuve Charles Savreux, impression elzévirienne, 1672, 1677 et 1678.

tome in-12, couvert de bazane, à Eleuterople, chez Pierre Philathète, 1700.

La Pharsale de Lucain, en vers françois, un tome in-12, couvert de bazane.

Discours sur les Anciens, un tome in-12, couvert de bazane.

Nouvelle grandmaire françoise par Chiflet, jésuite, in-12, en un tome, couvert de veau (1).

Les contes de Lafontaine, enrichys de tailles-douces, deux tomes in-12, couverts de bazane (2).

Quatre tomes in-12 par Maimbourg, contenant l'histoyre du papisme et appologie, couverts de bazane, à Rotardam, chez Lers.

Le Théâtre italien de Gherardy, couvert de bazane, à Paris, chez Casson, six volumes in-12. Toutz lesquels livres ont été trouvés dans le bas de lad. armoire ou aux laisses qui sont au dessus (3).

L'inventaire se poursuit le 21 janvier; dans une chambre prenant jour sur la cour et la rue de Foissants, il fut trouvé :

Premièrement, cinq tableaux d'un peu plus de deux pans de hauteur (4) sur environ deux pans de largeur, dont deux à cadre doré et les trois autres en cadre de bois sculptés, les d. cinq tableaux représentant les Cinq Sens de nature, un vieux portrait d'un jeune prince enfant, portant le colier d'un ordre avec un cadre bois à menuizerie, d'environ deux pans de hauteur sur environ un pan et demy de largeur.

Plus un tableau représentant un saint Hiérôme, sans cadre, d'environ cinq pans et demy de hauteur et d'environ aussy cinq pans et demy de largeur (5).

(1) On connaît surtout de Chiflet : *Portus decius Julii Cœsaris demonstratus, Vindiciæ Hispaniae* et *Miscellanea Chiffletiana.*

(2) Sans doute l'édition d'Amsterdam, 1685, figures de L. de Hooge ; médiocre édition, eaux-fortes grotesques.

(3) Dans la même chambre se trouvaient : deux lits à colonne torse, avec rideaux de ratine, bonnes grâces, pantes, etc.; 14 chaises « à tournure torse », une table à colonne torse supportant un miroir avec cadre de bois de marqueterie, deux armoires en noyer, dans l'une desquelles étaient douze couvertures de chaise en vieille tapisserie, point de Hongrie, une autre armoire en noyer à quatre portes, trois tapisseries de Bergame et une tête pour recevoir une perruque.

(4) Le pan d'Albi = 0m223.

(5) En iconographie on représente ce saint méditant ou lisant les Ecritures Saintes.

Plus un tableau représentant un enfant fourré de malice, ce qui est représenté sur la draperie par plusieurs petites figures, avec un cadre bois en menuiserie; led. tableau de cinq pans de hauteur sur quatre de largeur.

Plus deux portraits carrés derrière deux cadres dorés ovales de trois pans de hauteur sur deux pans et demy de largeur; lesd. portraits fort vieux, représentant, à ce qu'on dit, Gaston d'Orléans et l'autre Gabrielle de Trées (1).

Plus un tableau représentant la naissance de Notre Seigneur Jésus-Christ, avec un cadre de bois de menuiserie, led. tableau d'environ quatre pans de hauteur sur six pans de largeur, formant un carré long.

Plus un tableau représentant Henri quatre, Roy de France, signant un traité de paix, avec trois figures, avec un cadre bois en menuizerie ou mouleures, d'environ deux pans et demy de hauteur et de quatre pans et demy de largeur, qui forme un carré long.

Plus un tableau représentant la mort de Germanicus, avec plusieurs figures, d'environ quatre pans de hauteur sur environ cinq et demy de largeur.

Plus le portrait de Monsieur d'Elbène, évêque d'Alby, avec un cadre bois fileté d'or (2).

Plus un portrait de famille, avec un cadre noir fileté d'or.

Plus deux portraits de leur famille représentant deux consuls, sans cadre.

Dans une autre chambre ou inventoria :

Deux tableaux sur bois représantant deux Vierges avec l'Enfant

(1) D'Estrées.

(2) Le siège d'Albi a été occupé par deux évêques de ce nom, l'oncle et le neveu, tous deux prénommés Alphonse. Le premier fut nommé en 1588, mais ne prit possession, à cause de la Ligue, qu'en 1598; il mourut subitement le 8 février 1608 et fut enseveli dans un tombeau de marbre qu'il avait fait construire dans le chœur de sa cathédrale. Alphonse II fut sacré le 30 mars 1608. Il fut mêlé, par suite de son attachement à Marie de Médicis, aux intrigues du duc de Montmorency qu'il entraina dans le parti de la princesse. Richelieu ne le lui pardonna pas. Alphonse d'Elbène s'exila. Louis XIII lui permit pourtant de revenir à Paris et lui donna même l'évêché d'Agen, dont il prit possession en 1636. Il ne résida pas et mourut à Paris, en 1651. Il fut inhumé dans l'église du Temple. C'est probablement le portrait de ce dernier qui se trouvait dans la collection de Beaulieu.

Jésus, à cadre de bois noir fileté d'or et avec des ornements dorés, d'environ deux pans trois quarts de hauteur sur deux pans un quart de largeur ; lesquels d. tableaux lad. demoiselle, veuve du deffunt, a dit luy appartenir.

Plus un petit portrait représantant le cardinal de Châtillon, d'environ deux pans d'hauteur et un pan trois quarts de largeur, avec un cadre à mouleure doré.

Plus un tableau représantant une amazone, d'environ quatre pans d'hauteur et trois pans de largeur, avec un cadre en bois avec des ornements de s[c]ulture.

Plus un tableau représantant Hérodias portant la tête de St Jean Baptiste, d'environ trois pans d'hauteur et deux pans et demy de largeur, sans cadre (1).

Plus un tableau représentant un Christ mort avec un ange, led. tableau d'environ quatre pans un quart de hauteur sur six de largeur, dans un cadre bois noir, avec un petit filet d'or.

Plus deux tableaux représantant deux batailles ou combats, d'environ deux pans de hauteur sur trois de largeur, avec leur cadre bois en menuizerie.

Plus un petit tableau représentant Adam et Eve peints sur bois, d'environ deux pans de hauteur sur un et demy de largeur avec un cadre doré (2).

Plus un tableau représantant une Vierge avec son Enfant Jésus peint sur bois, d'environ deux pans de hauteur sur un et demy de largeur, avec un cadre doré en sculpture.

La confection de l'inventaire reprend le 26 janvier. Dans la même chambre on inventorie.

Deux petits vieux tableaux peints sur bois d'environ trois quarts de pan de diamètre, lesd. tableaux ronds, avec cadres en menuiserie aussy ronds, l'un représantant Adam et Eve, et l'autre un païsage où il y a deux petites figures humaines (3).

Plus un tableau représentant des hommes et des femmes qui boivent et fument, d'un pan et demy de hauteur sur environ deux pans de largeur, avec son cadre doré (4).

(1) On connait une Décollation de saint Jean-Baptiste de J.-B. Mercati.

(2) Un primitif sans doute.

(3) Probablement des primitifs.

(4) On dirait un tableau de l'école hollandaise.

Plus autre tableau peint sur une pièce d'ardoize, représantant des voleurs et une maison insandiée et quelques morts ; led. tableau d'environ un pan de hauteur sur uu pan et demy de largeur, avec son cadre doré, avec des ornements de sculpture aux quatre coins.

Plus deux tableaux d'un carré long avec des bordures dorées, l'un représentant Notre Seigneur portant sa croix d'un côté et de l'autre un Sauveur mort avec sa mère et plusieurs figures (1) ; l'autre tableau représentant la Sainte Famille, d'une hauteur et largeur presque égale (2).

Plus un vieux portrait de monsieur le marquis de Pongibeau, oncle de Mr de Lude, évêque d'Alby (3), peint par Antoine Vandik, rapiécé en plusieurs endroits, avec un cadre doré.

Plus deux tableaux d'environ deux pans de haut, tous les deux représentant Galatée, d'environ deux pans de hauteur, sur un et demy de largeur, l'un avec un cadre de bois noir, avec un filet doré, l'autre avec un cadre doré et avec des ornements aux quatre coins.

Plus un autre tableau d'environ deux pans de hauteur sur deux pans et demy de largeur, avec un cadre en menuizerie, représentant une Diane et d'autres déesses.

Plus un autre tableau en ovale, avec une petite bordure dorée, bois, vieux et fendu, représantant une Magdeleine (4).

Plus un autre tableau ovale représantant une Anonciation d'environ trois pans et demy de hauteur sur deux et demy de largeur, avec un cadre bois orné en quatre endroits d'ornemènts de sculpture.

Plus un tableau représentant le baptesme de St Jean, d'environ cinq pans de hauteur sur environ six pans et demy de largeur, avec un cadre noir.

Plus un autre tableau représantant une Magdelaine avec un cadre bois, d'environ deux pans d'hauteur sur deux pans et demy de largeur.

Plus un tableau avec un cadre à menuizerie doré, représantant de

(1) Un diptyque.

(2) A l'exposition artistique et archéologique, ouverte à Albi le 4 juin 1893, figurait à la section : Art rétrospectif, une Sainte Famille appartenant à M de Lasbordes. Serait-ce le tableau inventorié ?

(3) Il fut nommé en 1634, prit possession en 1636 et mourut le 24 juillet 1676.

(4) Sans doute un primitif.

petits anges, led. tableau d'environ deux pans de hauteur sur un et demy de largeur.

Plus un petit tableau, avec un cadre doré, d'un pan de hauteur sur trois quarts de pan de largeur, représentant Jésus Christ en croix et une Magdelaine au pied, peint sur cuivre.

Plus un tableau d'un carré long d'environ deux pans de hauteur, quatre de largeur, représantant un païsage avec quelques figures et un tombeau, avec un cadre de sculpture doré.

Plus un autre tableau avec son cadre représentant St Charles, d'environ trois pans de hauteur sur un pan et demy de largeur (1).

Plus un petit tableau peint sur bois représentant un teigneux, d'un pan d'hauteur sur trois quarts de pan de largeur.

Plus un portrait carré d'environ deux pans et demy de hauteur sur un et demy de largeur, avec son cadre doré esculpté.

Plus un tableau représantant toutes sortes de fruitz dans de jattes sur une table, de deux pans et demy de hauteur, sur cinq et demy de largeur, avec un cadre bois noir avec un filet d'or.

Plus autre tableau représentant une hôtelerie et des personnes qui dansent, de deux pans de hauteur sur un et demy de largeur, avec un cadre peint en bleu avec des filets d'or.

Plus deux portraits peints sur bois, l'un représentant Henry second, Roy de France, et l'autre Catherine de Médicis, à ce qu'on dit, d'environ un pan trois quarts de hauteur sur un pan un quart de largeur, avec un cadre doré.

Plus quatre petits tableaux représantant des païsages et des animaux, d'environ un pan de hauteur sur un et demy de largeur, avec de bordure dorée dont deux sont différents des deux autres.

Plus un tableau représantant Alexandre et Diogène, d'environ un pan un quart de hauteur sur un pan trois quarts de largeur, avec une bordure dorée, peint sur bois.

Plus un vieux tableau, avec une bordure dorée, représentant une vache ou bœuf, d'un pan de hauteur sur un pan et demy de largeur.

Plus un tableau représantant un géant tenant un rocher qu'il veut jeter sur une petite figure qui est au dessous, avec un cadre bois, led. tableau d'environ deux pans de hauteur sur un et demy de largeur.

(1) En iconographie saint Charles est représenté soignant les pestiférés.

Plus dans ladite chambre s'est trouvé une table à la vieille mode d'un carré long, soutenue par cinq piliers ou colonnes et par d'espèces de consoles par les deux bouts, ornés de sculpture, le tout bois noguier, couverte d'un vieux [tapis] de Turquie très uzé.

Plus un bois de lit à l'ange entouré de deux rideaux et deux bonnes grâces, avec sa pante, double pante, soubassement, dossier, sur-ciel et pomes de sargette couleur feuille-morte très vive, plus une couverture blanc d'une vieille estoffe de soie fort uzée...

Plus un bois de lit de camp monté avec une housse d'une sarguine feuille-morte...

Plus trois chaizes de commodité dont deux garnies d'une peau rouge bazane, avec deux carreaux remplis de plume, couverts de la même bazane, et l'autre chèze couverte d'un vieux canevas fort uzé. Lesd. trois chaises, bois noguier.

Plus six petites chaises à la dauphine, rembourrées, couvertes d'une grosse toile grize et des housses d'une petite estoffe de soye violet et blanc fort uzées.

Plus sept autres vieilles chaises à la vieille mode, garnies et rembourrées d'une grosse toille et couvertes d'une tapisserie à point d'Ongrie, fort uzée, dont deux desd. chaises avec des bras.

Plus, sur la corniche de la cheminée, s'est trouvée une garniture de poterie en dix-neuf pièces.

Plus un vieux clavessin sur deux traiteaux.

L'inventaire est remis à l'après-midi. Dans un cabinet qui s'ouvrait à la ruelle du lit, avec un jour sur la rue de Foissants, il fut trouvé :

Un tableau représentant Marguerite de Valois, d'environ trois pans moins un quart de hauteur, sur environ deux pans de largeur, avec un cadre doré.

Et estant revenus dans lad. chambre, nous nous serions apperçus que les tableaux cy dessus inventoriés sont sur une tapisserie de Bergame à point d'Ongrie, fort uzée, d'environ neuf cannes et demy (1).

Et estant de rechef rentrés dans le susd. cabinet, il s'y est trouvé :

Deux vieux portraits représantant deux dames habillées à l'antique d'environ deux pans et demy de hauteur sur environ deux pans de largeur, lesd. tableaux sans cadre.

(1) La canne d'Albi = 1m187.

Plus un autre petit vieux tableau d'environ deux pans de hauteur sur deux pans et demy de largeur, représantant un païsage, led. tableau sans cadre.

Plus un tableau sur bois représantant plusieurs diables avec une figure humaine, avec un cadre bois orné de sculpteure sur quatre coins, avec un couronnement et soubassement de même.

Plus deux petits tableaux d'un pan et [demy] de hauteur sur un pan de largeur, avec leur cadre doré, ornés aux quatre coins d'esculpture, avec un verre devant lesd. tableaux, l'un représentant un homme que l'on pense (1), et l'autre représentant plusieurs figures d'homme dont quelques-uns portent un homme mourant.

Plus autre tableau représentant Notre Sauveur dans le jardin des Oliviers, de deux pans de hauteur et trois pans de largeur, avec un cadre bois orné d'esculpteure.

Plus un autre tableau de deux pans et demy de hauteur sur trois de largeur, représantant un combat avec des gens à cheval, avec un cadre bois en menuizerie.

Plus autre tableau d'un pan et [demy] de hauteur sur deux de largeur, représantant un païsage, avec un cadre bois orné d'esculpteure.

Plus autre tableau d'un pan et demy de hauteur sur deux et demy de largeur, représantant toute sorte de puble qui chassent le temps et la mort qui leur lanse ses traits, avec un cadre doré, orné aux quatre coins de sculpteure.

Plus autre tableau, avec un cadre de bois, de trois pans et demy de hauteur sur deux et demy de largeur, représentant la descente du Saint Esprit sur les apôtres.

Plus un autre tableau représentant un païsage, d'environ trois pans de hauteur sur environ quatre de largeur, avec un cadre bois.

Plus nn autre tableau représante Didon qui se poignarde sur son lit, d'environ deux pans de hauteur sur deux et demy de largeur, avec un cadre de bois en menuizerie.

Plus un autre tableau représantant une marine, d'environ trois pans de hauteur sur quatre et un quart de largeur, avec un cadre bois noir fileté d'or.

Plus un tableau représantant Andromède, d'un pan et demy de

(1) Peut-être une scène d'Ambroise Paré.

hauteur sur environ deux pans de largeur, peint sur bois, avec un cadre bois de sculpteure.

Plus un petit tableau représantant Diane nuë endormie avec des satires qui dansent autour, d'un pan et demy de hauteur sur deux pans de largeur, avec un cadre bois noir fileté d'or.

Plus la Bibled e Sacy en trois volumes in-4°, couvert de bazane, imprimé à Bruxelle en 1700.

Le parfait maréchal, in-4°, par le sieur Salezel, couvert de bazane, imprimé à Paris, 1698.

Plus La maréchaussée de France ou recueil des ordonnances et édits, etc., concernant la création, prérogatives et rang des officiers de maréchaussée, à Paris, 1697, in-4°, couvert de bazane.

Plus une girandole de cuivre représantant un amour qui tient deux bobèches.

Plus un livre in-folio, couvert de parchemin, intitulé : Caïi Suetonii Tranquilli, etc., Lugduni, apud Joannem Frellonium, 1548 (1).

Plus un autre livre in-folio, couvert de bazane jaune, intitulé : Mathei Paris, monachi Tiguri, in officina Froscoviana, 1589.

Plus un autre livre in-folio, couvert de bazane rouge, doré sur tranche, intitulé : Les œuvres d'Ambroize Paré, divizé en vingt-huit livres, avec les figures et portraits tant de l'anatomie que des instruments de chirurgie et de plusieurs monstres, à Paris, chez Jacques Dupuy, 1585 (2).

Plus autre livre in-folio intitulé : Les recherches de la France par Estienne Paquier à Paris, 1586, chez Jamet Métayer et Pierre Lhuilier (3).

Plus autre livre in-folio, couvert de bazane, intitulé : Pauli Emilii Veronensis historici clarissimi, de rebus Francorum, ad Franciscum Valesium, libri decem, Lutetiæ, ex officina M. Vascozani, 1550 (4).

Plus autre livre in-folio, couvert de bazane rouge, intitulé : Les images du tableaux de plate peinture des deux Philostrates mis en françois par Blaise de Vigenère, à Paris, chez Claude Sonieux, 1629 (5).

(1) Edition inconnue de Brunet.

(2) Brunet ne cite que la 7e édition de Paris, 1614 et celle de 1840.

(3) Brunet ne cite que l'édition de 1560, in-8°, Paris.

(4) Brunet mentionne l'édition de Vascosan, Paris, 1539, in-f° et celles de 1544 et 1550, in-f°.

(5) Il existe de cet ouvrage quatre éditions, 1609, 1614, 1629 et 1637.

Plus autre livre in-folio, couvert de bazane rouge, intitulé : La France métallique, etc., par Jacques de Bic, calcographe, à Paris, chez Jean Camuzat, 1636 (1).

Plus autre livre in-folio, couvert de bazane grise, intitulé : Histoire de Paolo Jovio Camois, évêque de Noceva, traduite du latin en françois par Denis Sauvage, historiographe du Roy, à Paris, chez Pierre Lhuilier, 1581 (2).

Autre livre in-folio, couvert de bazane rouge, intitulé : Histoire d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande par André Duchaîne, géographe du Roy, à Paris, chez Henri le Gras, 1629 (3).

Plus un autre livre in-folio, couvert de bazane, intitulé : Les métamorphoses d'Ovide, traduittes en prose françoise, etc., avec quinze discours contenant l'explication morale et historique, etc., à Paris, chez la veuve Langelier, 1619 (4).

Plus un livre in-folio, couvert de bazane verte, intitulé : L'histoire universelle du sieur Daubigné (5), première partie qui s'estant de la paix entre touts les princes chrestiens et de l'an 1550 jusques en 1570, à Maillé par Jean Mousset.

Plus autre livre in-folio, couvert de parchemin, intitulé : L'histoire universelle du sieur Daubigné, tome troisième, qui [s'estant] de la déroute d'Angers, déduit les affaires de France jusques à la mort d'Henry le Grand, imprimé à Maillé par Jean Mousset, 1620, et le précédant, l'année 1616.

Autre livre in-folio, couvert de veau, intitulé : Volume premier des chroniques d'Enguéran de Mostrolet, commançant l'an 1400, où finit Jean Froissart, et finissant l'an 1467, peu outre le commancement de M. Philipe de Commines, à Paris, chez Pierre Mettayer, 1595.

Un autre livre in-folio, couvert de bazane jaune, intitulé : Le

(1) Brunet ne cite de cet auteur que : Imperatorum Romanorum a Jul. Cæsare ad Heraclium usque numismata aurea, réédité à Amsterdam, 1738.

(2) Non cité par Brunet.

(3) On ne trouve ni l'édition ni l'ouvrage dans Brunet. La véritable orthographe du nom de l'auteur est Duchesne.

(4) Edition inconnue de Brunet.

(5) Théodore Agrippa d'Aubigné. Cette édition de J. Mousset est plus remarquable que celle d'Amsterdam, 1626.

premier volume de l'istoire chronique de M. Jean Froissard, à Lion, par Jean Detournes, reveue par Dinis Sauvage, 1559 (1).

Plus un livre in-8° intitulé : M. Ciceronis philosophicorum librorum pars prima, id est academiarum questionum, editionis secondæ liber primus, ad Vatronem, etc. (2).

De finibus bonorum et malorum l. 5. (3).

Tusculanorum questiones, fibri 5.

ex Dionizi Lambini Monstroliensis emendatione. Lutetiæ, ex officina Jacobi Dupuy, 1573.

Plus autre livre semblable au précédant contenant : De natura Deorum, l. 3.

De divinatione. l. 2.

De fato, l. 1.

De legibus, l. 3.

imprimé au même endroit par le même imprimeur et la même année (4).

Plus autre livre in-12, couvert de bazane, intitulé : M. Tullii Ciceronis orationum volumen secundum, Parisiis, ex officina Roberti Stephani, 1543 (5).

Autre livre in-12, couvert de bazane, intitulé : M. Tullii Ciceronis orationum volumen 3, ex Dionisii Lambini emendatione, apud Petrum Santandreanum, 1580 (6).

Autre livre in-12, couvert de bazane, intitulé : M. T. Ciceronis orationum volumen primum, Parisiis, apud Simonem Colineum, 1525 (7).

L'histoire des Juifs écritte par Joseph, traduite par Monsieur Arnaud Dandite (8), in-12, 5 volumes, à Paris, chez Pierre Lepetit, 1673 (9).

Recueil de diverses oraisons funèbres, harangues et discours, etc.,

(1) C'est une des meilleures éditions de Froissart ; elle a 4 tomes en 2 volumes.

(2) Brunet ne mentionne aucune édition sortie des presses de Vatron.

(3) Brunet cite trois éditions de cet ouvrage, deux sans date, une de 1480.

(4) Editions inconnues de Brunet.

(5) Id.

(6) Id.

(7) Id.

(8) Lire : d'Andilly.

(9) Ne figure pas dans Brunet.

à Lisle, chez Jean Henry, 1691, trois volumes in-12, couverts de bazane.

Les moines travestis, deux volumes in-12, couverts de bazane, par M. Pierre Joseph, imprimés à Cologne par Pierre Dumarteau, 1698.

Un livre in-8°, couvert de parchemin, intitulé : Les œuvres morales de Plutarque translatées en françois par Jacques Amiot, à Paris, chez Claude Micard, 1584 (1).

Plus autre livre in-8°, couvert de parchemin intitulé : Les œuvres moralles de Plutarque translatées du grec en françois, tome second, à Paris, chez Pierre Chevalié, 1612.

L'inventaire se poursuit le lendemain matin, 27 janvier, et, dans le même cabinet, sur une tablette, on trouve :

Commentarii collegii con bricensise Societate Jesu, in universam dialecticam Aristotelis, et autres ouvrages d'Aristote, en quatre volumes in-4°, Lugduni, sumtibus Horatii Cardon, 1607, couverts de bazane verte.

Plus commentariorum Petri Fon..... Lucitani doctoris in libros metaphisicorum Aristotelis Stagiritæ, trois tomes in-4°, imprimés Lugduni, sumptibus Horatii Cordon, 1601, couverts de bazane verte.

Plus Epicuri philosophia per Petrum Gassendum, trois volumes in-4°, couverts de bazane, Lugduni, apud Guillelmum Barbier, 1649.

Plus Aristotelis de natura, aut de rerum principiis, liber 8, Joachimo Perionio interprete, et per Nicolaum Gronchium correcti, etc., Lutetiæ, ex-officina Vascosani, 1554, couvert de bazane.

Plus Petri Baptistæ Burgi Genevensis de bello Succio (2) commentarii D. Franciscum Cardi. Barberinum, Leodii, apud Henricum Edelmanum, un tome in-4°, couvert de bazane (3).

Plus l'histoire de l'état présan de l'empire Ottoman, par M. Briot, à Paris, chez de Bastien Nabre Cramoisy, 1670, un tome in-4°, couvert de bazane.

Les annales d'Aquitène, en lettre gothique, imprimées en

(1) Brunet ne cite que les éditions de Vascosan de 1559, 1667-74, 1565-75, celles d'Anvers, 1464 et 1577 et celle de Paris, Jean Dupuy, 1578.

(2) Lire Suecico.

(3) L'édition de 1643, petit in-12, chez le même, est la seule connue de Brunet.

1537, couvert de bazane, un tome, in-4°, l'auteur Jean Bouchet (1).

Lazari Bayfii annotationes in l. 2, de captivis e Postiminio reversis, in quibus tractatur de re navali. Parisiis, ex officina Rob. Stephani 1536, in-4°, un tome, couvert de bazane.

Geographiæ Cl. Ptolomei pars secunda a Hieronimo Porro pat. incisas Arnhemi, apud Joan. Janszonium, 1617, un tome in-4°, couvert de bazane.

Joannis Antonii Magini Patavini, etc., geographiæ tum veteris tum novæ volumina duo, Arnhemii excudebat Joan. Janssonius, 1617, un tome in-4°, couvert de bazane.

La Ste Bible contenant le viel et nouvel Testament, traduite du latin en françois par les docteurs catholiques de l'Université de Louvain, à Lion, chez Pierre Bailly, 1646, un tome in-4°, couvert de bazane jaune.

La nouvelle pratique civille et criminelle et bénéficialle par Lange, à Paris, chez Théodore Gérard, 1687, un tome in-4°, couvert de bazane.

Histoire généalogique de la maison de France par Sévole et Louis de Ste Marthe, tome 2, in-4°, Paris, chez Abraham Pacard, 1619, un tome, couvert de bazane.

Desseins de professions nobles et publiques, avec l'histoire de la Maison de Bourbon par Antoine de Laval, à Paris, chez la veuve Abel Langillier, 1613, un tome in-4°, couvert de bazane jaune.

Recueil des Roys de France, leurs courans et maison par M. J. Dutillet, évêque de Meaux, frères, Paris, chez Jean Houzé, 1607, un tome in-4° (2).

Plus cinq volumes in-8° dont l'un est couvert de bazane et les autres de parchemin, assez mal tenus, contenant l'Astrée.

Hystoire Ætiopique d'Eliodore, in-12, un tome, couvert de parchemin (3).

Les caractères des passions par le sieur de la Chambre, à Paris, chez Pierre Rocolet, un tome in-4°, couvert de parchemin.

(1) C'est le meilleur ouvrage du trop fécond Bouchet, à s'en rapporter à Brunet. Editées à Poitiers en 1531, 1535-1545, 1557, 1607, à Paris en 1537 — édition de l'inventaire — et en 1540. La meilleure édition de cet ouvrage est celle de Poitiers, Mounin, 1644.

(2) Brunet n'a connu que l'édition de Pierre Mettayer, 1618, Paris.

(3) Il parut de cet ouvrage, traduit par Jacques Amyot, une édition in-folio, 1559, à Paris, T. Longis. Ce fut sur cette traduction que se firent les réimpressions subséquentes qui parurent du format in-12.

Uranos copia seu de Cælo, in qua universa cælorum doctrina clare, dilu... et breviter tradit.. Genevæ, Petrum et Jacobum Jonet; un tome in-4°, couvert de parchemin, ches Chouet, 1617.

La première face du Janus françois, par Jean Aimes de Chavigni, Lion, par les héritiers de Pierre Roussin, 1594, un tome in-4°, couvert de parchemin (1).

Lexicon greco-latinum, Bazileæ, ex officina Valderiana ceneis, 1541, un tome in-folio, couvert de bazane.

Plus autre livre intitulé : Ex recognitione Des. Erasmi, Roterodami, C. Suetonius Tranquillus, Dion Cassius Nicæus, etc., quibus adjuncti sunt Sex. Aurelius, Victor, Eutropius, etc., Coloniæ, ædibus Eucharii Sevue...orni, 1527, un tome in-folio, couvert de bazane.

Appiani Alexandrini Sophistæ, de civilibus Romanorum bellis historiarum libri quinque, etc.; Parisiis, ex officina Michaelis Vascosani, 1538, un tome in-folio, couvert de bazane jaune.

Caroli Sigonii de antiquo jure populi romani libri undecim.

De Rep. Atheniensium lib. 3. De Athen. Lacede. temporibus, lib. 1, Lutetiæ, apud Jacobum Dupuy, 1576, un tome in-folio (2).

Plutarchi Cheronei philozophi et historici gravissimi ethica, scive moralia opera a Janno Cornario, Bazileæ, apud Mich. Insingrinium, 1555, un tome in-folio, doré sur tranche, couvert de bazane (3).

Plus Plutarchi Cheronei Græcorum Romanorumque illustrium vitæ, Basileæ, apud Mich. Isingrinium, 1553 ; un tome in-folio, doré sur tranche, couvert de bazane, lequel, avec le précédent, sont de même grandeur et contiennent toutz les ouvrages de Plutarque.

Cl. Galeni Pergameni ars medica quæ et ars parva, Martino Alakia, Catalannensi medico, interprete et enarratore ; Parisiis, in edibus Simonis Colinei, 1553, mense octob., un tome in-4°, couvert de parchemin.

Claudi Galeni Pergameni, medicorum facile principis, alicot opera a Leonarto Fachsio ; deux tomes in-folio, couverts de parchemin, Paris, apud Jacobum Dupuy (4).

(1) Cet ouvrage, cité par Brunet, contenait sommairement : les troubles, guerres civiles et autres choses mémorables advenues en la France et ailleurs, de l'an 1534 à 1589.

(2) Brunet n'a connu que les éditions de Milan, 1732-37 et de Venise chez Paul Manutius, fils d'Aldus, 1555-1556.

(3) Edition inconnue de Brunet.

(4) Brunet cite une édition : Opera omnia gr. ad fidem vetustorum

La Ciropédie de Xénophon, un tome in-folio, couvert de bazane.

Alphonci Delbène, episcopi Albiensis, etc., de regno Burgundiæ Transviranæ, etc., relatis. lib. 3, Lugduni, apud Jacobum Roussin, un tome in-4°, couvert de parchemin.

Fratris Alfonsi de Castro Zamorensis, ordinis Minorum, adversus omnes hæreses, lib. XIIII, imprimé Parisiis, ex officina Michaelis Vascosani, 1541, in-folio, doré sur tranche, couvert de parchemin, un tome.

L'antimoine justifié, etc., par Eusèbe Renodot (1), à Paris, chez Jean Hénaut, un tome in-4°, couvert de bazane.

L'inventaire, continué dans l'après-midi, constate la présence, dans le même cabinet, des ouvrages suivants :

Joannis Fernelii universa medicina. Genevæ, apud Petrum Chouet, 1638, in-8°, couvert de bazane, un tome.

Bern. Gordonii opus lilium medecinæ, Lugduni, apud Guillelmum Rovillium, 1549, un tome in-8°, couvert de bazane (2).

Tableau des passions humaines par Loefeteau, à Paris, chez Sébastien Cramoisy, 1627, un tome in-8°, couvert de parchemin.

Eléments de chimie de Béguin, un tome in-8°, couvert de parchemin, imprimé à Paris, chez Mathieu Le Maistre, 1620.

Actions forenses de Simon Dolive Dumesnil, un tome in-8°, couvert de parchemin, imprimé à Thoulouze, chez Camuzat, 1626.

Parnassus poeticus biceps, un tome in-12, couvert de bazane verte, Lugduni, sumptibus Petri Rigaud, 1625.

Alphonsi a Castro Zamorensis, ordinis, etc. Parisiis, apud Michaelem Julianum, 1565, un tome in-12, couvert de bazane.

Réponse du f... Desponde à Theo. de Bèze, à Bourdeaux, par S. Milanges, 1595, un tome in-12, couvert de parchemin.

Les diversittés de Mre Jean Pierre Camus, évêque de Bellay, contenant dix livres, divizé en deux tomes, tome premier, un tome

exemplarium emendata atque restituta, (ab Hier. Gemusæo Leonardo Fachsio et Jo. Camerario), Basileæ, Andro Cratander (et apud Joan. Hervagium et Jo. Erasmum Frobonium), 1538, 5 vol.

(1) Ce Renaudot est l'auteur d'importants ouvrages d'histoire ecclésiastique.

(2) Célèbre médecin de l'école de Montpellier, qui vivait au commencement du XIVe siècle. Brunet n'a connu que l'édition de Lyon, 1495, et le Liber Lilii imprimé à Naples, 1480, par François de Tuppo.

in-12, couvert de parchemin, à Paris, chés Claude Chapelet, 1612.

Satire Ménipée de la vertu du catolicum d'Espagne, à Paris, 1594, un tome in-12, couvert de parchemin (1).

Histoire de George Castriot, surnommé Scanderberg, Roy d'Albanie, imprimé à Francheville par Jean Arnaud, 1604, un tome in-12, couvert de parchemin, par Jacques Lavardin, seigneur du Plessis (2).

Pretiosa margarita novella de Thesauro ac pretiosissimo philozophorum lapide, cum privilegio Pauli III, pont. max. et senatus Veneti, 1546, apud Aldi filios; un tome in-12, couvert de parchemin (3).

Les harangues ou discours académiques de Jean-Baptiste Mansini, à Paris, chés Augustin Courbé, 1642, par M. Scudéry, un tome in-12, couvert de parchemin.

Les diversses leçons d'Antoine Duverdier, à Lion, par Thomas Soubron, 1592, un tome in-12, couvert de bazane (4).

Catulli, Tibulli, Propertii nova editio, Josephus Scaliger, Lutetia, Mamertum Patissonium, in officina Roberti Stephani, 1577, un tome in-12, couvert de parchemin (5).

Institutionum Dn. Justiniani, Antuerpiæ, ex officina Christophori Plantini, 1567, contenant aussy : Institutionum juris canonici, lib, IIII, un tome in-12 (6).

Un tome in-12 des Commentaires de Cézar en latin, couvert de bazane, belle impression.

Plutarchi Cheronei Grecorum Romanorumque, illustrium vitæ, e greco in latino versæ. Lugduni, apud Paulum Mirallictum,

(1) Le vrai titre est : *Satyre ménippée de la vertu du catholicon d'Espagne, et de la tenue des Etats de Paris* (par P. le Roy, Gillot, Passerat, Rapin, Florent Chrétien et P. Pithon), à Paris, MDXCIII, petit in-8°.

(2) Brunet cite l'édition de Berletius Scodrensis (Marinus), impressum Rome B. O. (absque anno), plus celle : Argentorati, apud Cratonem Mylium, 1537, par les soins de Gaspar Hélion et enfin celle de Jac. de Laverdin, Paris, Guill. Chandière, 1576, in-4°.

(3) Nous n'avons pas su trouver dans Brunet cet ouvrage sorti des presses aldines.

(4) Le vrai titre est : *Les diverses leçons, suivant celles de Pierre Messie.* Première édition à Lyon, chez Barth. Honorat, 1576 ; suivie d'autres réimpressions à Paris et Lyon, in-16, 1584, à Lyon, in-8°, 1592, à Tournon, chez Cle. Michel, 1616, in-8°.

(5) Brunet ne cite pas cette édition de Scaliger.

(6) Edition inconnue de Brunet.

sub insigni Depauli, 1548, un tome in-8°, couvert de bazane (1).

M. Fabii Quintiliani institutionum oratoriorum lib. 12, Lugduny, apud Seb. Griphium, 1544, un tome in-8°, couvert de bazane (2).

Julii Cæzaris Bulengeri Juliodunensis liber de spoliis bellicis, trophæis, arcubus triumphalibus et pompa triumphi ; Parisiis, apud Bartholemeum Macœum, 1601, un tome in-12, couvert de parchemin, dans lequel même livre est aussi celluy intitulé : Onuphri Panuinii Veronensis, imprimé chez led. Massé, la susd. année 1601.

Dionysis de agricultura lib. 20, Lugduni, apud Ant. Vincentium, 1643, un tome, couvert de parchemin, in-12.

L'histoire des ducs de Brabant par Adriano Barlando, Antuerpiæ, per Adrianum Tilianum (3), 1526, un tome in-12, couvert de parchemin.

Phisicorum Aristotelis liber, apud Seb. Griphium, 1554, un tome in-12, couvert de parchemin, Trebellius, Pollio, Flavius, Vopinus, etc. Parisiis, ex officina Rob. Stephani, 1544, un tome in-12, couvert de parchemin (4).

Bazilii Magni epistola et un ramas de sen^ces, imprimés à Paris, chez Morel, les autres chez Nivelle ou Robert Estienne et autres, 1551 et autres années, un tome, couvert de bazane, mal tenu.

Dans le même cabinet se trouvaient des papiers d'affaire du défunt. L'inventaire est repris le 29 au matin, et au même endroit on inventorie, avec divers baux à ferme du prieuré de Lagrave dont Vitte de Beaulieu était le fermier et Antoine de Banis, grand archidiacre de la cathédrale de Montpellier le titulaire (5) :

Un fusil monté avec sa platine, sur le canon duquel est écrit Lazari Comiuzzo.

Plus une vieille roquelaure et capuchon d'un capuchon gris.

Dans la chambre à coucher de la veuve, on trouve, avec un lit à tombeau des filles du défunt :

Un christ en croix d'yvoire sur une pièce de velours noir entouré d'un cadre doré avec chantourné par le haut.

(1) Edition inconnue de Brunet.

(2) Id. id.

(3) Lire Tiletanum. C'est la première édition de cet ouvrage estimé.

(4) Edition inconnue de Brunet.

(5) Ce prieuré était affermé 2560 livres par an. Lagrave fait partie de l'arrond. et du canton de Gaillac.

Plus un bénitier de terre fayance et plusieurs sentences et reliquaires.

Plus une tapisserie de Bergame, tirant environ sept cannes, fort uzée.

L'inventaire est repris dans l'après-midi et dans un cabinet situé au haut du grand escalier, on inventorie :

Un livre in-folio intitulé : Jacobi Cujaci jurisconsulti opera quæ de jure fecit et edi voluit, etc. Francofurti, apud Andreæ heredes et Jean-Gymnium, 1595, un tome in-folio, couvert de bazane.

Recueil des ordonnances du Roy de France, in-folio, commançant par la première feuille, celle de l'intitulation où estoit l'endroit où il est imprimé manquant, couvert de bazane verte, fort uzée, un tome in-folio.

Plus un petit tableau d'émail sur cuivre représentant un petit enfant nud, avec l'inscription suivante : Né pour estre nommé d'un chacun fol, né pour mourir, si n'y ferai-je faute, avec un petit cadre bois noir fileté d'or, led. tableau d'environ trois quarts de pan en carré.

Plus un morceau de plâtre représentant la médaille d'Henry quatre et Marie de Médicis dans le même revers, avec cette inscription autour : Henri IIII R. christ. Maria Augusta.

Plus un tableau représentant les armes de la maison de la Berchère (1) avec un cadre doré et un verre devant.

Plus une estampe, dans un cadre bois fileté d'or, de trois pans de hauteur sur un pan trois quarts de largeur, représantant Louis quatorze sur un pied d'estal sur lequel est écrit : Ludovici magni de heresi triumphantis statuam hanc ex marbore in ædibus suis posuit ad tutelam domus et felicitatem devotus majestati ejus card. Dubois Guérin, 1685.

Plus un étui de fer blanc dans lequel s'est trouvé les provisions de prévost du deffunt.

Plus un médaillon un peu plus grand qu'un écu, avec l'éfigie d'une femme d'un côté coifée et habillée avec une légende grecque autour et au revers la représentation d'une ville, laquelle médaille la demoiselle veuve du d. feu de Beaulieu a dit estre fausse.

(1) Cette famille a donné un archevêque à Albi, Charles Legoux de la Berchère, qui fut d'abord évêque de Lavaur (1678-1686), puis archevêque d'Aix pendant onze mois, ensuite archevêque d'Albi (1687-1703), enfin archevêque primat de Narbonne où il mourut.

Plus une planche de quarante-huit médailles de colonies de Nîmes (1).

Plus sept médailles de plomb, la première représentant Agripine d'un côté et au revers sa consécration :

La seconde, un Vitellius, au revers, une liberté ;

La troisième, un Domicien et au revers, une libéralité ;

La quatrième, un Antonin et au revers, une louve et deux petits enfans ;

La cinquième, un Lucius Verus, et au revers, son troisième consulat ;

La sixième, un Commode, au revers, la déesse Salus (2);

La septième, un Othon, au revers une sécurité (3).

Plus une médaille de bronze, que lad. veuve a dit estre fausse, représentant un Domicien, au revers, une libéralité.

Plus quinze médailles frustes, c'est-à-dire qu'on ne peut pas lire l'inscription ou la légende :

La première, un Trajan, au revers, une figure assize ;

La seconde représentant un autre Trajan, au revers aussy une figure assize (4).

3° Plus un autre Trajan et au revers, une figure à cheval ;

Une quatrième représentant un Néron ;

La cinquième, un Adrian et au revers, Anona.

La sixième, un Domicien, et au revers, une figure assize.

Plus six Antonins, quatre dont le revers est tout-à-fait fruste et la cinquième, une liberté, et l'autre, son troisième consulat, la figure assize sur deux cornes d'abondance.

(1) Bien que les médailles et monnaies romaines soient assez communes et généralement connues, nous ne croyons pas inutile d'essayer des identifications. Des médailles que nous allons rencontrer, il n'en est pas une que nous n'ayons vue, soit au Musée d'Albi, collection de M. Elie Rossignol, soit dans les médaillers de nos amis MM. Bécus et Portes.

(2) Tête laurée et barbue : COMMODVS ANTON. AVG. PIVS. Au revers la déesse debout dans le champ S. C.

(3) On ne connait pas de médailles d'Othon en bronze ; celle-ci devait donc être en argent.

(4) Tête laurée à droite : IMP. CAES. NERVAE TRAINO AVG. GERM. DAC PM. TRP. COS V PP. Au revers SPQR. OPTIMO PRINCIPI ou bien : Tête radiée à droite : IMP CAES. NERVA TRAIAN AVG. GERM. PM.; au revers : TR POT COS III PP ; à l'exergue : SC ; ou encore même avers et même revers sauf que le T de POT du revers n'existe pas.

Plus deux Faustines junes, l'une dont le revers est fruste, l'autre, une Junon avec la légende : Junoni reginæ (1).

Et la quinzième Marc Aurelieux, avec une figure droite debout, avec la légende T. R. Pot. X (2).

Plus autre planche sur laquelle s'est trouvé :

Un Domicien, dont le revers est fruste avec une figure assize ;

Plus un Maximin dont le revers est fruste avec une [figure] qui marche ;

Plus un Alexandre Pie Sévère, au revers, une providence, avec la légende : Providens ;

Plus un Commode, au revers, une victoire, la légende des deux côtés fruste ;

Plus deux Adriens, l'un représentant un vaisseau sous la légende : Felicitati Augusti et l'autre à la légende fruste ;

Plus autre de Gordien Pie, et au revers, une félicité avec la légende : Felicitati temporum ;

Plus une Fauxtina avec une Vénus au revers ;

Plus un Antonin, au revers fruste de la déesse Salus ;

Plus deux Comodes dont le revers est fruste ;

Plus une Fauxtine june avec une Concorde et à la légende : Con ;

Plus une autre Fauxtine dont le revers est Junon, avec la légende : Juno (3).

Plus un Comode dont le revers est la déesse Salus ;

Plus un Gordien dont le revers est une éternité.

Plus un Agripa moyen bronze, dont le revers est un Neptune (4).

Plus un autre moyen bronze représentant Vespasien, le revers fruste, avec une figurine assize.

Plus autre moyen bronze représentant Domicien dont le revers est fruste.

(1) Buste de femme à droite : FAVSTINA AVGVSTA. Au revers : Femme debout tenant une couronne ; à ses pieds un paon : IVNONI REGINÆ. En argent.

(2) Probablement la même que celle de la collection de M. Rossignol : Tête laurée, barbue : M. ANTONIVS AVG. PART... MAX. Le revers porte la même légende plus : COS III, mais la figure est une femme assise avec la corne d'abondance et les balances.

(3) Buste à droite : FAVSTINA AVGVSTA. Au revers, femme debout, IVNONI.

(4) Tête nue, à gauche : M AGRIPPA L F COS ; au revers : Neptune debout ; dans le champ : S C.

Plus deux Grèques qu'on a dit estre fausses, plus deux autres qu'on a dit estre fausses représentant deux tettes sans légende.

Plus trois médailles, moyen bronze, deux représentant Auguste et l'autre un Tibère ; le revers de la première d'Auguste représentant un temple (1), et l'autre, une ègle reposant sur un globe, et celle de Tibère un temple avec la légende : Rom. et Aug.

Plus une autre comme la précédante.

Plus trois médailles, moyen bronze, représentant Agripa avec le revers d'un Neptune (2).

Plus un Auguste fruste des deux cottés, à peine paroissant un hôtel et le mot ; Provident (3).

Plus deux Tibères comme le précédant.

Plus un autre Tibère qu'on dit estre fausse.

Plus un autre Tibère dont le revers est un globe et un aissieu au milieu avec la légende : Pont. Max.

Plus un autre Auguste, au revers du temple, qu'on a dit estre fausse.

Plus un autre Tibère comme les précédants.

Plus une autre d'Auguste, au revers la foudre avec l'ordre du Sénat.

Plus deux monétères, la légende du revers fruste, n'y ayant que l'ordre du Sénat qui paroisse.

Plus un autre monétaire comme le précédant.

Plus un autre monétaire comme les précédants.

Plus un autre moyen bronze représantant Germanicus, au revers, l'ordre du Sénat (3).

Plus deux Claudieux, au revers d'une figure debout avec la légende : Constentiæ (5).

(1) L'autel de Lyon. Tête laurée : CAESAR AVGVS. TP. IMP. PAT. PA; à l'exergue du revers : ROM ET AVG. Le second Auguste, tête à gauche : DIVVS AVGVSTVS PATER; au revers l'aigle romaine; dans le champ : SC.

(2) Les Agrippa connus n'ont que ce revers. Tête nue à gauche : M. AGRIPPA L F COS. Au revers Neptune debout; dans le champ : S C.

(3) Tête radiée, à gauche. DIVVS AVGVSTVS PATER. Au revers, le temple; dans le champ, SC ; à l'exergue, PROVIDENT.

(4) Tête nue, à gauche : GERMANICVS CAESAR TI AVGVSTI DIVI AVG N. Au revers, au milieu du champ, l'ordre du Sénat (SC) : légende C CAESAR GERMANICVS TRI POT.

(5) Tête nue à gauche : TI CLAVDIVS CAESAR AVG PM TRP IMP. Au revers, guerriers debout ; dans le champ, SC; légende, CONSTANTAE AVGVSTI.

Plus un autre Claudieux, au revers de la liberté (1).

Quatre médailles, moyen bronze, représantant Néron, dont le revers de deux est une victoire sans légende, et le revers des autres fruste.

Plus une colonie de Valence représantant d'un cotté la tête de Jules et la tête d'Auguste, et au revers la moitié d'un navire avec un astre par dessus (2).

Plus trois Vespaziens, moyen bronze, dont deux le revers est fruste et l'autre est une fortune avec la légende : Fortune reduci.

Plus cinq Domiciens, moyens bronze, dont le revers de trois est fruste et deux avec la déesse de la Fortune et la légende : Fortune Augusti (3).

Plus un Nerva, moyen bronze, au revers d'une victoire.

Plus deux médailles, moyen bronze, frustes des deux cottés.

Plus un Trajan, avec l'ordre du Sénat au revers.

Plus un autre représentant Adrien, dont le revers est une figure assize, avec la légende fruste.

Plus une Fauxtina june, moyen bronze, avec une Junon au revers.

Plus quatre médailles, petit bronze, représentant Aurelliens.

Plus vingt médailles représentant Probus sur le revers.

Plus deux Diocléziens, petit bronze.

Plus trois Valerianus, petit bronze.

Plus cinq médailles, petit bronze, de Galienus (4).

Plus quatre Claudieux, petit bronze.

Plus une des Postumes.

Plus une autre de Salonina (5).

(1) Même avers ; au revers, liberté debout ; dans le champ, SC. ; légende, LIBERTAS AVGVSTA.

(2) Têtes non affrontées et séparées par une branche de laurier.

(3) Tête laurée, à droite : IMP. CAES. DOMIT AVG. GERM. COS XIII CENS PER PP. Au revers, femme debout avec la corne d'abondance et montrant la lyre à ses pieds ; dans le champ, SC ; légende, FORTVNAE AVGVSTI.

(4) Nous connaissons deux types p-b. Tête radiée barbue : GALLIENVS AVG. Au revers : une chèvre à gauche : IOVI CONS. AVG ; à l'exergue S. Le second, même avers ; au revers, personnage debout : PAX AVG.

(5) Femme de Gallien. A l'avers : Tête de femme sur un croissant : SALONINA AVG. Au revers, personnage debout avec la haste et la patère : IVNO ReginA.

Plus trois de Constantin.

Plus deux de Crispus.

Plus onze frustes, aussy petit bronze.

L'inventaire reprend le 30 janvier, et dans le même cabinet regardant sur la rue de l'ancien hôtel de ville, on inventorie :

Une planche sur laquelle s'est trouvé trois Augustes frustes, au revers d'un temple, avec les lettres : Rome et Aug. (1).

Plus deux autres moyens bronzes, aussy frustes, de Claudius, plus un Dioclétien, au revers duquel il y a une figure debout, avec cette légende : Genio populo Romano (2).

Plus un autre moyen bronze de Gratianus, le revers fruste.

Plus deux autres moyen bronze de Maventieus, au revers du nom de Jésus (3).

Plus un Galienus, petit bronze, fruste de tout cotté.

Plus un autre moyen bronze fruste et au revers le nom de Jésus.

Plus deux Constantins, petits bronze, au revers une figure debout, avec cette légende : Soli invicto comiti (4).

Plus six jetons, plus dix médailles, moyen bronze, frustes de tous les cottés.

Plus une petite layète rouge, sans clef, dans laquelle s'est trouvé deux platines neuves.

. . . . . .

Plus un bâton de commandement de prévost.

Et de là estant entrés dans un cabinet voisin, répondant aussy sur lad. rue du vieux hôtel de ville, dans lequel s'est trouvé :

Un coffre bois noguier, avec sa serrure et clef, avec une ance à chaque bout, dans lequel s'est trouvé, après avoir esté ouvert par lad. dem^elle^, veuve du deffunt, les effets suivants :

Une idole de Jupiter, d'un bronze doré, debout sur un pied d'estal, tenant à chaque main la foudre, une aigle entre les jambes,

(1) Tête nue, à droite : CAESAR PONT. MAX. Au revers, autel de Lyon ; à l'exergue : ROM. et AVG.

(2) Le Dioclétien : Tête laurée à droite : IMP. DIOCLETIANVS AVG. Au revers, Génie debout : GENIO POPVLI ROMANI. A l'exergue : T R.

(3) C'est-à-dire le monogramme du Christ.

(4) Constantin Ier. Avers : Tête laurée, imberbe, IMP. CONSTANTINVS AVG. Revers : Soleil radié debout, à gauche : SOLI INVICTO COMITI ; dans le champ : T F. A l'exergue : PLC.

se soutenant sur une [patte] et ayant l'autre levée, de cinq pouces de hauteur (1).

Plus une déesse, d'un bronze doré, courbant la tête, reportant la main droite à l'œil droit, ayant un pied levé qu'elle appuye sur un lion, d'environ cinq pouces et demy de hauteur.

Plus un dieu Apis dans une feuille de vigne, ne paroissant que la moitié du corps, le pied gauche à moitié coupé, d'un bronze [doré].

Plus un dieu pénate de bronze, représantant une figure debout neue (2), d'environ cinq pouces trois lignes.

Plus un autre bronze représantant la figure d'un gladiateur, levant de sa main droite une massue qu'il tient sur la tête, d'environ quatre pouces de hauteur.

Plus un bronze doré représentant un cheval, ayant le pied droit coupé, sans queue.

Plus un bronze doré représantant une petite louve sur un pied d'estal.

Plus une plaque bronze ovale, d'environ sept pouces moins quelque ligne de longueur, sur un peu plus de trois pouces de largeur, représantant le Parnasse, Appollon et les Muses.

Plus un grand médaillon représentant d'un cotté Louis XII et au revers, Anne de Bretagne, 1499 (3).

Plus un portrait en bronze représentant Marie de Médicis, reyne de France.

Plus un médaillon en bronze représentant Louis le Grand et au revers la ville de Paris, avec la légende : Lutetia. Felicitas publica.

Plus un bronze ou médaillon représantant d'un cotté les armes de la ville de Lion et de l'autre un dieu marin sur un dauphin, de la même grandeur que le médaillon de Louis douze.

Plus un médaillon bronze, représentant d'un cotté le cardinal de Richelieu et de l'autre Louis treize.

Plus un médaillon, petit bronze ovale, représantant un Bacus sur un tonneau.

Plus un autre médaillon, bronze ovale, représantant le portrait d'une femme.

(1) Le pouce d'Albi = 0m028 et la ligne 0m0035.

(2) Nue.

(3) Ce médaillon existait dans les collections de M. de Clausade, de Rabastens. La figure de la reine est sur champ fleurdelisé.

Plus un médaillon bronze représentant Andrea Dauria et au revers une galère (1).

Plus un médaillon représantant le cardinal Portecarrère, et au revers une piramide sur laquelle est une renommée, avec la légende qui suit : Hac duce, cunta placent.

Plus un portrait bronze représentant Henri second, roy de France.

Plus un portrait carré bronze représentant Mars portant un trophée sur ses épaules et la victoire à son cotté.

Plus un médaillon représentant Jean Charles de Lorraine, avec la légende : Jo. card. Lothoringiæ, et au revers une figure représantant une prudance avec la légende : Sic itur ad astra ; bronze (2).

Plus un médaillon bronze représentant un cardinal avec la légende : Alexander card. Farn. S. R. E. et vice-can., et au revers un édifice avec la légende : Fecit anno sal. 1575.

Plus autre médaillon bronze avec la légende : Armandus Joan, card. de Richelieu, et, au revers, un monde et un zodiaque sur lequel il y a un petit génie avec la légende : Mens sidera voluit. 1631.

Plus autre médaillon bronze représentant un cardinal avec la légende : Jacobus S. R. E. presb. card. Sabellus, et au revers un vaisseau avec ses mots : Agor, non. obruor.

Plus un autre médaillon bronze représentant Louis quatorze avec la légende : Ludovicus XIIII D. G. Fr. et Nav. Rex, et, au revers, sa mère avec la légende : Anna D. G. Fr. et Nav. Reg.

Plus un médaillon bronze représentant Cujas avec la légende : Filib. Pinjonius Cuiaci Rar. et, au revers, un arbre avec deux oizeaux avec cette légende : Sapienter audet (3).

L'inventaire est suspendu jusqu'à 3 heures de l'après-midi, et, dans le même cabinet, on trouve :

Sur une planche, un médaillon bronze de Henry second, roy de de France, avec son effigie d'un costé, autour de laquelle est la légende qui suit : Henricus II, Galliarum rex invictiss. p. p., et, au revers, deux armées au milieu desquelles apparait une victoire.

Plus un autre médaillon de Marie d'Autriche, avec cette légende :

(1) André Doria qui commanda successivement les flottes de François Ier et de Charles-Quint.

(2) L'un des Guises et l'un des chefs de la Ligue (1527-1574).

(3) Célèbre jurisconsulte français (1522-1590).

Maria Aust. reg. Bohem. Caroli V imp. fi., et, au revers, une figure debout avec cette inscription : Consolatio V..... domina.

Plus un autre d'Hypolite Gonzague, avec cette légende : Hypolita Gonzagua Ferdinandi fil. an XVII, et, au revers, un char avec une déesse dedans, avec cette légende : Virtutis formaci prævia (1).

Plus un autre de Julien de Médicis, y ayant autour de sa teste : Julianus Medicis, et dessous : Luctus publicus, avec des hommes qui en assassinent un autre, et au revers : Laurentius Medicis, et dessous : Salus publica, avec des petites figures (2).

Plus un autre médaillon de Henry IIII, avec cette légende : Henricus IIII, D. G. Franc. et Navare Rex, et, au revers, cette légende : majestas major ab igne.

Plus un autre de Diane, avec cette légende : Diana dux Valentinorum clarissima et, au revers, celle-cy : Omnium victorum vitii (3), représentant une victoire sur un amour (4).

Plus un autre d'Anne de Monmoranci, avec cette légende : Annas Monmorancius militiæ Gallicæ præfe et au revers : Providentia ducis fortiss. felicis. (5).

Plus un autre de Pierre Bambi (6) avec cette inscription : Petri Bembi card. et au revers, un cheval Pégaze.

Plus un autre médaillon de Riconet, avec cette légende : Rob. Briconet ar. dux Vemen. primus par Franciæ, et, au revers, cette inscription : Mascet sine adversario.

Plus un autre avec ce revers : Sigismundus Pandulfus Malatesta Pam. fi. et, au revers : Præcl. Arimini templum, an. gratiæ. v. f. MCCCCL (7).

Plus un autre du père Lachèse, avec cette légende : R. P. fr. de

(1) Ferdinand de Gonzague fut un des plus fameux généraux de Charles-Quint. Il mourut en 1557.

(2) Frappé à l'occasion de la conspiration des Pozzi des Salviatti, fomentée par le pape Sixte IV, et dans laquelle Julien fut tué et Laurent blessé (1478).

(3) Il faut lire : victrix.

(4) La fameuse Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois (1499-1566).

(5) Le connétable, qui partagea la captivité de François Ier, mort en 1567.

(6) Lire : Bembo, cardinal, célèbre poète italien (1470-1547).

(7) Noble famille guelfe d'Italie, ainsi appelée d'un surnom de son chef, seigneur de Verrucchio.

Lachèze a confes. re. chri. et, au revers, un pontife levant un rideau, avec cette légende : mihi sancta estoint (?) (1).

Plus un autre de Maximilien avec cette légende : Maximilianus dux Austriæ, Burgon., et, au revers. Maria, dux Burgondiæ Austriæ.

Plus un autre avec cette légende : Fr. Esforianus, comes, Mli Dux IIII. Belli pater et pacis, et, au revers : Galeas Maria Esforria, vice comes Mli ducis. Anno MCCCCLVIII (2).

Plus les cinq batailles d'Alexandre le Grand, gravées sur le tableau de M. Lebrun, la première et la seconde par Edelin (3) et les trois autres par Audran (4).

Plus une grande estampe représentant le combat des Amazones, peint par Rubins, et gravé par Vastomar.

Plus deux grandes estampes collées sur la toille, représentant la défaite de Maxence par Constantin le Grand, gravées par Scalger.

Plus une thèze de Monsieur de Nouaille, dédiée au Roy. gravée par Richer en 1671.

Plus une estampe représentant Vulcain fabricant les armes d'Achille par le commandement de Thétis, gravée par Mariette (5) et peinte par Blanchar (6).

Plus autre estampe représentant un Hercule filant auprès d'Omphale, peint par Vouet et gravée par Dorigni (7).

(1) Le célèbre jésuite, confesseur de Louis XIV.

(2) François Sforza, gendre de Ph. Visconti, duc de Milan.

(3) Lire : Edelinck (Gérard). Célèbre graveur belge, né à Anvers en 1640, mort à Paris, en 1707. Fut l'élève de Corneille Galle et de Poilly. Le nombre de ses œuvres dépasse 300. Parmi les plus remarquables on cite : *La Sainte Famille* de Raphaël, *le Christ aux Anges* et *la Madeleine* d'après Lebrun, *Moïse* de Ph. de Champagne, *le Combat des quatre cavaliers, la Vierge* dite *la Couseuse* d'après Le Guide.

(4) Audran (Girard), né à Lyon en 1640, mort à Paris en 1703. Sa principale œuvre est précisément celle qui est inventoriée.

(5) Mariette (Jean), né à Paris en 1660, mort le 20 septembre 1742. Il a gravé 860 pièces, d'après le Dominiquin, Poussin, Le Brun, Corneille. Il était imprimeur-libraire et gravait les vignettes, frontispices, portraits et ornements des livres qu'il imprimait.

(6) Blanchard (Jacques), né à Paris en 1600, mort en 1638. Il était élève de son oncle maternel, Jérôme Ballisi. Son meilleur tableau est la *Descente du Saint-Esprit*. Parmi ses autres tableaux on cite : deux *Sainte Famille, la Nativité de la Vierge*. Une des deux *Sainte Famille* se trouve à la cathédrale Sainte-Cécile d'Albi.

(7) Dorigny (Michel), peintre et graveur, né à Saint-Quentin en 1617,

Plus autre estampe représentant Vénus avec les Grâces, peint par Vouet et gravée par Dorigni.

Plus autre estampe représentant Didon mourante, peint par Vouet et gravée par Dorigni.

Plus autre estampe représentant Bachus endormi. Dorigni invenit et fecit, Mariette sculpsit.

Plus autre estampe représentant Cyparinus changé en cypré, par Pin.

Plus autre estampe représentant la teste et la lire d'Orphée jettée dans l'Hèbre par le mesme.

Plus autre estampe représentant une Cyrène et une déesse peinte par Dorigni.

Plus autre estampe représentant Diane et Endemion, peint par Dominicus Bouvron, gravée par Mariette.

Plus autre estampe représentant le Printems et l'Eté qui enchènent l'Hiver, peint par Bouet et gravée par Dorigni.

Plus autre estampe représentant Appollon tuant le serpent Python, peint par Dominique Zampié (1).

Plus autre estampe représentant Achille traînant avec son char le corps d'Hector, peint par Teste.

Plus autre estampe représentant un Cénacle par Teste.

Plus autre estampe représentant la Mort de Caton par le mesme.

Plus une autre représentant la Mort de Germanicus par Jacome de Raussy.

Plus autre représentant Endémion et Diane, de Pietro Testo.

Plus autre représentant l'Apothéose d'un pape par le même Testo.

Plus un autre représentant Martias escorché par Apollon, par Dampié.

Plus autre représentant le Sentaure par Testo.

mort à Paris en 1663. Il était élève et gendre de Simon Vouet dont il grava la plus grande partie des ouvrages. Ses meilleures œuvres de gravure sont : *Adoration des Mages, Vénus à sa toilette, Vénus et l'Espoir arrachant des plumes aux ailes de l'Amour, Mercure et les Grâces, l'Enlèvement d'Europe, Iris coupant les cheveux à Diane.* Il a gravé plusieurs tableaux de Lesueur et de Sarrazin.

Son beau-père Vouet naquit à Paris en 1590 et y mourut en 1649. L'une de ses meilleures compositions est le tableau représentant *Saint François de Paule ressuscitant un enfant.*

(1) Le célèbre Zampieri (Domenico), dit le Dominiquin, né à Bologne en 1581, mort à Naples en 1641.

Plus autre représentant Samson peint par Vouet, gravé par Tortebat.

Plus autre représentant Achille naissant par Testo.

Plus autre représentant Elie montant au ciel, peint par Vouet, gravé par Tortebat.

Plus autre représentant Moyse, par lesd. Vouet et Tortebat.

Plus autre représentant Jephté se présentant devant son père, par le mesme.

Plus le Jugement de Salomon, par le mesme.

Plus le Sacrifice d'Abraham, par le mesme.

Plus un livre in-octavo contenant soixante-quatre estampes de Callot dont une détachée, par nous paraffé Ne varietur sur la couverture dud. livre.

Plus un cayer contenant Les Gus (1) de Callot, en vingt-quatre estampes.

Plus autre cayer intitullé : La vie de l'enfant prodigue de Callot, en onze feuilles.

Plus autre cayer intitullé : L'exercice militaire de Callot, en quinze feuilles.

Plus autre cayer contenant diverses figures de Callot, en dix-sept feuilles.

Plus autre cayer contenant les Sept péchés capitaux par Callot, en sept feuilles.

Plus autre cayer contenant l'Esloge de la Vierge par Callot, en neuf feuilles, en estampes.

Plus autre cayer contenant treize feuilles et représentant la Passion de Jésus-Christ, par Callot.

Autre cayer contenant quatorze feuilles, la Vie de la Vierge Marie, par Callot.

Autre cayer contenant les Comédiens de Callot, en vingt-quatre feuilles.

Autre cayer contenant les Fantezies de Callot en quinze feuilles.

Autre cayer contenant la Passion de Jésus-Christ en cinq feuilles par Callot.

Autre cayer contenant le Nouveau Testament de Callot, en onze feuilles.

Plus une Feste de village de Callot.

(1) Les Gueux.

L'inventaire est repris le 1 février, et, dans le même cabinet, le régent de Lavedan inventorie :

Plus dans le susd. cabinet et dans le susd. coffre quatre feuilles de marine de Callot.

Plus les Boèmes de Callot, à quatre feuilles.

Plus trois feuilles de Callot contenant de figures de Comédiens.

Plus un cayer en vingt-huit feuilles contenant diverses figures de Callot.

Plus dix feuilles contenant diverses monnoyes avec le revers de Callot, ou médailles.

Plus les Amours d'Albano, gravé par Auderan, quatre estampes (1).

Plus une estampe représentant Monsieur de Philipeaux.

Autre estampe représantant Anna Maria Ladoix Aureliaca.

Plus autre estampè représantant la séance ordinaire des Etats de Languedoc (2).

Plus une thèze dédiée à feu M. de Colbert, ministre d'Estat, où est son portrait.

Plus autre estampe représantant M. de Colbert, archevêque de Toulouse.

Plus autre représentant le même M. de Colbert, archevêque de Toulouse.

Plus autre estampe représentant M. de la Berchère, archevêque et primat de Narbonne.

Plus plusieurs dessins faits par le deffunt.

Plus une grande estampe représantant touts les dieux peints par Mignard et gravé par Poily (3).

Plus une Descente de croix fort déchirée.

Plus une estampe représantant Jésus-Christ quand il fut mis au sépulcre, par Parmesan (4).

(1) Lire Van Audenaerd ou Oudenaerde (Robert). Graveur flamand, né à Gand en 1663, mort en 1743. Elève de Carle Maratte. Les sujets qu'il a gravés sont généralement d'après le Dominiquin, le Bernin, Pierre de Crotone, Daniel de Volterse, Annibal Carrache. Ses principales œuvres sont : *Apollon et Daphné, Romulus et Rémus, le Martyre de saint Blaise* son chef-d'œuvre.

(2) Elle est très connue; on la trouve dans l'*Histoire de Languedoc* de dom Vaissete.

(3) Poilly (François), né à Abbeville en 1622 ou 1623, mort à Paris en 1693. Le maître d'Edelinck. Il avait le titre de graveur ordinaire du roi.

(4) Le célèbre Mazzola, dit le Parmigiano ou le Parmesan, né à Parme

Plus une autre vieille estampe en bois représantant plusieurs personnes qui fuyent avec la mort qui les suit.

Plus une estampe roulée fort longue représantant une entrée triomphante de Maximilien où il y a une inscription qui commence par ces mots : Carrus hic triumphalis ad honorem invictis ac gloriozi principis dni Maximiliani Cæzaris semper Augusti. Comiunatus (?) ac per Dum Rer. diliniatus est. etc.

Plus une longue estampe représantant l'Adoration des Roys, peinte par Simon Vouet dans la chapelle de feu Monsieur Séguier, chancelier de France, gravée par Daurigni en 1638.

Plus divers plans d'une maison.

Plus les Sept Sacrements du Poussin, en grand, collés sur de la toille et attachés sur un chassis de bois.

Plus une huitième estampe du Poussin représantant Saint-Jean qui baptize des puples, aussy collé sur de la toille, attaché sur un chassis de bois.

Plus une grande estampe de Callot, collée sur toille et attachée à un chassis de bois, représantant le siège de Bréda, fort uzée.

Plus une grande estampe collée sur de la toille et attachée sur un chassis de bois, représentant Jésus-Christ en croix.

Plus un grand livre in-folio, couvert de bazane jaune, intitulé : Deciziones sacri regii Consilii Neapolitani ab excellentis, viris collectæ Matheo de Afflictis, Antonio Capicio, Thoma Grammatico, Jo. Thom. Minadoi ; Lugduni, sumptibus Philippi Tinghi, 1581.

Plus un livre, en lettre gotique intitulé : Cardinalis Sabarolle, ches François Fradin, 1534.

Plus un livre, en lettre gotique, in-folio : Tertia pars Pandectarum, seu Digestum novum, Lugduni, apud Antonium Vincentium.

Plus un petit in-folio, lettre gotique, intitulé : Valleri Maximi opus.

Plus autre petit in-folio intitulé : Commentaria R. P. D. Ludovici Gomes, episcopi Sarnens, palatii apostolici auditoris, utriusque signaturo referendarii, etc., in regulas cancellariæ judiciales, etc. ches Michel Tramezini mercatoris, est Veneciarum sivis, 1640. Led. livre couvert de bazane.

L'inventaire reprend le 5 février. De Lavedan se transporte,

en 1503, mort en 1540. Le tableau dont de Beaulieu possédait la reproduction en estampe est à Saint-Pétersbourg.

avec les témoins, dans une maison appartenant à l'hérédité du défunt, sise à l'extrémité de la grande rue descendant à la porte du Tarn (1). *C'était surtout une maison de décharge. Vitte de Beaulieu possédait un jardin avec maison, hors de la ville, au faubourg de Ronel, près de la porte de la Croix-Verte, Dans un grand coffre placé dans le salon, on inventorie* :

Une grande estampe représantant le Jugement universel, collée sur de la toile, avec un cadre bois noguier et menuiserie.

Plus une autre estampe collée sur de la toille et attachée sur un chassis représentant un Christ en croix.

Plus une autre estampe colée sur de la toille et clouée sur la cheminée, représentant une Feste de vilage.

Plus, sur la porte d'entrée du d. salon, un tableau sur un chassis sans cadre, représantant une troupe d'opérateurs.

Aug. VIDAL.

(1) Aujourd'hui rue de la Grand'Cote. Cette maison a été démolie pour l'établissement de la rue du Nord. La démolition amena la découverte, dans l'épaisseur du mur, de deux baies romanes, du XIe ou XIIe siècle, qui ont été déposées au Musée d'Albi.

UNE CONFRÉRIE DE SAINT-BLAISE À MONTDRAGON

(XIVe SIÈCLE)

Nous n'avons pas à raconter l'histoire de saint Blaise. Il nous suffira de rappeler que l'évêque de Sébaste fut martyrisé vers l'an 316 par Agricola, gouverneur de la Cappadoce et de la petite Arménie. Les reliques du saint furent apportées en France à l'époque des Croisades et la dévotion au martyr devint très populaire en Languedoc. Aujourd'hui encore dans le seul diocèse d'Albi on compte cinq églises dédiées à saint Blaise.

Dans sa monographie : *Un prieuré-cure dans l'ancien diocèse de Lodève*, M. de Fozières signale l'existence d'une confrérie de Saint-Blaise dans la petite église de Fozières. Le savant archéologue de Montans, M. Elie-A. Rossignol, signale lui aussi l'existence d'une confrérie semblable dans l'église de Montdragon (1). Il en fait remonter la création au commencement du XVIe siècle et il ajoute que « les statuts durent être « réparés » par le sieur de Lassalle, prieur-mineur de Saint-Benoît d'Aurillac, à la suite de la prière que lui en firent le 26 avril 1531, les notables de l'endroit.

Malgré toute l'autorité qui s'attache au savant auteur, nous croyons cependant que l'établissement de notre confrérie doit remonter à une époque beaucoup plus reculée. Elle existait déjà en 1349.

Dans le registre des lausimes de Saint-Pierre de la Salvetat nous lisons : « Nos Elena prioressa de la Salvetat lausam a vos de Lazert una pessa de vinha que avets comprada dels confraires de Sant Blazert. »

A l'origine notre confrérie se confondait probablement avec une corporation d'artisans. Dans la première moitié

(1) *Monographies des communes du canton de Lautrec*, p. 155.

du XVIIe siècle, elle était devenue une confrérie générale composée de personnes des deux sexes et de toutes conditions. A cette époque les actes de décès se terminent presque toujours par le mot *fraire* ou *fratresse*, s'il s'agit d'une femme. Notre confrérie avait un but de piété et de charité. Elle avait été érigée par l'évêque diocésain et le Souverain Pontife l'avait enrichie d'indulgences. Par lettres patentes elle était devenue ce que nous appelons aujourd'hui un établissement public. Cette existence légale lui donnait le pouvoir de posséder et d'administrer ses propres biens.

Les revenus servaient à l'entretien de la chapelle et au soulagement des pauvres.

Sous l'impulsion de Me Jean-Jacques Toron, recteur de la paroisse, la confrérie prit au XVIIe siècle une grande extension. Mais à la mort de ce recteur la confrérie perd de son importance et quelques années plus tard on néglige de nommer les bailhets « au préjudice d'une indulgence qui nous a été du depuis concédée par Notre Saint Père le Pape pendant sept années avec exposition du Saint-Sament le jour dudit Saint Blaise. » Le pape Innocent XI venait en effet d'accorder « une indulgence plénière valable pendant sept ans à tous les fidèles qui véritablement repentants, confessés et repus de la sacrée communion visiteraient au jour de la fête de Saint Blaise la dite église de Montdragon et y prieraient pour la paix entre les princes chrétiens, l'extirpation des hérésies et l'exaltation de la Sainte Croix » (1).

« Afin qu'un bien si considérable pour les âmes ne reste pas plus longtemps retardé », les consuls convoquent les habitants en assemblée générale. « Ils représentent que depuis un temps immémorial *lurs devansiers* ont eu une particulière dévotion à *l'honnur* de Saint Blaise et qu'ils avaient establi à ce dessein une confrérie dans l'église de Montdragon, pour le régisme de laquelle il y avait dus balhies, l'un desquels était ecclésiastique et l'autre laïque pour se prendre garde de l'entretien de ladite confrérie et de lever un boisseau blé que chaque confrère donnait

(1) E. Rossignol, Id. p. 155.

tous les ans pour subvenir aux frais d'icelle et le restant était distribué aux pauvres. » Après avoir entendu l'exposé de la question l'assemblée délibère d'une commune voix qu'avec l'approbation de Monseigneur l'abbé de Maupeou nommé par le roi à l'évêché de Castres et de Me Etienne Ducros, prêtre et curé de Montdragon, ladite confrérie sera restablie en tous ses chefs et suivant les anciennes coustumes. » L'assemblée élut ensuite deux valets pour régir les biens de la confrérie.

Les fonctions de ces modestes employés étaient assez délicates. A certaines époques, ils devaient affermer les biens. Chaque année ils devaient visiter à peu près toutes les maisons de la paroisse pour recueillir les cotisations des confrères. Pendant les offices du dimanche « ils faisaient courir le bassin de saint Blaise. » Après avoir acquitté les charges de la confrérie, ils devaient distribuer aux pauvres tous les revenus disponibles. Leurs fonctions ne duraient qu'un an. En sortant de charge ils nommaient eux-mêmes leurs successeurs et rendaient ensuite les comptes en présence du curé, des consuls et des notables.

Le cadastre de 1677 attribue à la confrérie cinq immeubles. Depuis le 4 octobre de cette même année les biens de l'association avaient augmenté grâce à la générosité de Jacques Fabre, bourgeois de Montdragon. Ce bienfaiteur avait légué à la confrérie le quart de la métairie de La Frejayre « pour faire dire des messes matutinales dans l'église de Montdragon ». Cette métairie existe encore aujourd'hui. Elle est située dans la commune de Saint-Genest-de-Contest. Depuis de longues années quatre personnes en avaient la propriété par indivis. Un acte de 1592 nous apprend que Pierre Cholet, de Las Graysses, vend à Paul de Lautrec, fils d'Antoine de Lautrec, seigneur de Saint-Genieys... savoir est sa quote-part de une métairie appelée La Fréjayre laquelle est indivise avec Jean Espine et les conseliers de Lautrec et noble Antoine de Lautrec » (1).

Quels étaient les revenus du quart légué par Fabre ? Un compte de 1678 va nous renseigner à ce sujet. « Rolle que

(1) Fonds Sarrasy, n° 159.

met et balhe devant vous Messieurs les Consuls et habitants de Montdragon, sieur Pierre Corbin, en qualité de balhet de la confrérie de St-Blaise, pour raison de la métairie de la frairie.

Avoir reçu pour le quart des fruits de la métairie neuf mesures blé moussolle en ayant vendu un cestier à 7 livres.

Plus deux cestiers seigle qu'il aurait vendu à cinq livres le cestier, montant 10 livres.

Plus sept mesures milhet gros qu'il aurait vendu à doutze sols la mesure, faisant quatre livres 18 sols.

Plus cinq boisseaux orge, une mesure fèves ou *gisses* qu'il aurait évalué à une livre 10 sols.

De plus aurait vendu pour 9 sols de *feious*.

Plus aurait vendu les raisins une livre cinq sols.

Plus id. les noix 13 sols.

Plus id. cinq livres *chambre* ou lin 11 sols.

Total 26 livres 6 s.

Les revenus de La Frejayre auraient largement suffi à payer l'honoraire des messes matutinales. Malheureusement ils étaient absorbés en grande partie par les impositions. Pierre Corbin nous apprend en effet qu'il a remis au collecteur de Lamartinié 16 livres 10 deniers « à quoy s'est trouvé monter la quatrième partie de l'Item de ladite métairie ». Le balhet estime encore à 7 sols la mesure d'avoine qu'il a donnée pour droit de bladade.

Après ces divers paiements il ne restait plus qu'une somme de 9 livres 19 sols. Elle fut remise à Me Gontier, prêtre et vicaire de Montdragon.

Cet honoraire était insuffisant et il dut être complété probablement par l'Œuvre mage de Saint-Blaise.

Cette dernière institution portait encore le nom de *coup* ou *bassin « de Moussu Sant Blazé »*. Celle-ci ne doit pas être confondue avec la confrérie.

1662-16 janvier. Jean Serramanen, habitant du masage de Mirapeis, lègue 12 livres à la confrérie et 10 livres à l'œuvre de Saint-Blaise.

Le *coup* était l'œuvre fabricienne de cette époque. Il possédait des biens importants dont l'administration était confiée à quatre « *hobriers* ». En 1768 les ouvriers du coup prêtèrent à la communauté une somme de 402 livres.

Nos ancêtres avaient établi le siège de leur confrérie dans une église bâtie au fort viel en l'honneur de Saint Blaise. Chapelle votive dès le début, l'église de Saint-Blaise était devenue paroissiale au commencement du XVIe siècle. « L'an 1534 et lo beit del mes de jun... pactés de mariatgé de Antony dels Ports de la *parroquio* de Sant Blasé... » L'église de Saint-Blaise est encore mentionnée en 1563, dans le testament de Remy Fontvieille. Le testateur fonde un obit « de une messe par semaine qui devra être dite et célébrée le jour du vendredy dans l'église de Saint-Julien-du-Puy ou dans celle de Saint-Blaise de Montdragon. Cette vieille église changea de vocable au XVIIe siècle. On l'appela église de Saint-Pierre.

L'église du village étant devenue paroissiale, les confrères n'eurent plus d'autel dédié à leur saint préféré. Un acte du 25 octobre 1669 nous apprend qu'un nouvel autel fut élevé en l'honneur du saint. Jacques Fabre cède à Dominique Dutil, recteur de Laboutarié, tous ses droits sur la maison de Méric Ramon « s'en réservant le sieur Fabre six deniers pour *bail* à quoy se trouve monter ce qu'il peust avoir pris de ladite maison pour bastir ladite chapelle de Saint-Blaise ».

A la Révolution, la confrérie disparut et n'a jamais été rétablie. La chapelle qui lui était dédiée a changé de vocable. Seul un vieux tableau du saint martyr avait trouvé grâce. Mais sous prétexte qu'il n'avait pas une grande valeur artistique, il fut relégué dans un grenier où il se trouve encore.

Les anciennes fêtes religieuses en l'honneur de saint Blaise ont disparu. Il ne reste plus aujourd'hui qu'une fête profane. Ce jour-là on quête dans toutes les maisons, mais les offrandes ne sont pas destinées aux pauvres. Personne d'ailleurs n'aurait la pensée de faire l'aumône ce jour-là, car ici nous savons tous que « *à la grando bolo* » il n'y a pas de pauvres à Montdragon.

Emile THOMAS,
curé de Montdragon.

LES MÉGALITHES D'ALBAN & LEUR LÉGENDE

La *Revue du Tarn* a publié dans son numéro de juillet et août 1905, le rapport présenté à la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Tarn, par M. Portal, archiviste du département, sur le relèvement du menhir d'Alban, opération à laquelle il a présidé.

Dans cette communication, pleine d'intérêt, notre savant confrère, parfaitement documenté, a fait mention des traditions relatives aux deux mégalithes, menhir et dolmen, voisins l'un de l'autre. J'ai remarqué combien ces traditions légendaires puisées dans divers auteurs étaient incomplètes.

Rappelant mes souvenirs du jeune âge, je vais tenter de reconstruire la légende telle qu'elle nous fut racontée, il y a 70 ans au moins, par un vieillard du Fraïssé qui avait bien voulu, connaissant mon professeur de botanique que j'accompagnais, nous offrir une généreuse hospitalité et nous guider dans nos excursions.

Après avoir visité le charmant vallon de Cambon-du-Temple et étudié sa brillante flore, nous remontâmes vers Alban et vîmes les deux mégalithes d'un peu loin. La science ne s'en préoccupait pas alors.

Voici la légende :

Dans les temps anciens il y avait à Roquecésière (Aveyron), village situé à plusieurs kilomètres à l'est et au-dessus d'Alban, un château-fort occupé par un seigneur d'une extrême férocité et d'une avidité sans pareille, qui, commandant une troupe de brigands, jetait la terreur dans le pays d'alentour, rançonnait les marchands, pillait et incendiait souvent les demeures isolées après en avoir massacré les habitants sans pitié aucune.

Il amassait dans les caves de son repaire or, argent et

objets précieux, ne se faisant même point scrupule de dévaliser les églises de leurs vases sacrés et des ornements de quelque valeur.

Rien ne semblait pouvoir arrêter ce torrent dévastateur et détruire cette troupe de bandits.

Cependant, un jour, le terrible châtelain tomba dans une embuscade et fut fait prisonnier par les paysans révoltés par ses forfaits.

Emprisonné durant la nuit dans un solide cachot, il ne se faisait aucune illusion sur le sort qui l'attendait, car il avait entendu la foule hurlante réclamer sa mise à mort immédiate.

Tout-à-coup, il vit briller, dans sa prison, au beau milieu de la nuit, deux yeux perçants et fulgurants éclairant une face diabolique ; c'était, en effet, le Diable en personne qui, d'emblée lui fit la proposition suivante : Tu m'as trop bien servi jusqu'ici par tes crimes pour qu'aujourd'hui je t'abandonne dans ta détresse; avec de l'or j'ai corrompu tes gardiens qui paraissaient inexorables, et la porte de ta prison est grande ouverte pour toi.

Tu vas donc pouvoir rentrer dans ton fort, mais j'y mets une condition : me consentir un pacte par lequel tu t'engageras à me servir comme par le passé et à me laisser prendre possession de ton âme après ta mort.

Le pacte fut conclu, et le haut baron put reprendre le cours de ses terribles exploits.

Cet état de choses dura on ne sait combien d'années, et la terreur était partout.

Le Diable devait être satisfait.

Insatiable de richesses, le cruel seigneur ne laissait à ses associés qu'une maigre part du butin ; aussi ceux-ci se décidèrent à le trahir, comptant bénéficier de cet acte de félonie. Dans une expédition un peu plus lointaine que d'habitude, sa troupe déserta en entier.

Resté seul, il dut revenir sur ses pas pour rentrer dans son château ; mais dès qu'il put l'apercevoir, il le vit en flammes. Les serviteurs laissés à sa garde, complices de la trahison, avaient tout pillé et aussi massacré la châtelaine et ses enfants.

En approchant le baron ne trouva plus que des ruines fumantes au milieu d'un désert.

Accablé de douleur, il tomba affaissé sur le sol et s'endormit. Durant son lourd sommeil il vit en songe ses enfants et sa femme au milieu des flammes. Sa vertueuse épouse ne lui adressa point le moindre reproche, mais lui conseilla de changer de conduite et de se vouer à la Vierge s'il voulait les retrouver au paradis.

A son réveil, dévoré par les remords, et sans doute touché par la grâce, le féroce brigand prit la résolution de ne plus agir que pour le bien et de se faire ermite, voué au culte spécial de la sainte Vierge.

Dans un coin et avec quelques matériaux recueillis parmi les ruines du château, il se construisit une cellule dans laquelle il s'enferma et dont il ne sortit plus.

Vêtu de bure, il vécut là des aumônes que l'on voulait bien lui donner et priait constamment pour le salut de ses victimes d'autrefois.

Sans héritiers directs, il fit distribuer tous les produits et revenus de son domaine aux pauvres habitants du pays.

Ceux-ci, dès les premiers temps de cette claustration, et tenant rigueur à leur seigneur de tous les maux qu'il avait causés, l'insultaient et l'invectivaient menaçant de le lapider, mais, peu à peu, leur rancune et leur colère passèrent et ils se trouvèrent heureux des dons de ce bienfaiteur improvisé.

Malgré les rigueurs de son observance, l'ermite vécut de longues années sans que sa constance et son humilité fussent ébranlées.

Il mourut enfin, et la Vierge qu'il n'avait cessé d'implorer et à laquelle il s'était voué, se présenta à son chevet pour recueillir son âme pénitente et la conduire au ciel.

De son côté, le Diable, fort du pacte conclu, survint avec la prétention de posséder cette âme coupable.

La Vierge observa que le pacte n'avait pas été signé par le baron qui, seulement, y avait fait une croix, signe annulant la puissance du démon.

Dieu seul pouvait donc décider du sort du défunt, juge-

ment que le Diable ne pensait point devoir être favorable à sa cause; aussi, le malin se ravisant proposa-t-il à la Vierge de jouer l'âme du baron afin d'éviter un procès.

Soit, dit la Vierge, mais à quel jeu ?

Voici deux grands blocs de pierre, reprit le Diable, et puisque vous vous croyez plus forte et plus puissante que moi, nous en prendrons chacun un et le lancerons dans l'espace. Celui dont le bloc parviendra à la distance la plus éloignée d'ici deviendra propriétaire de l'âme en litige.

La Vierge ayant acquiescé d'un signe de tête à cette singulière proposition, le Diable saisit la pierre la moins lourde, la souleva, et, avec d'horribles contorsions la lança dans les airs où elle tourbillonna avec un bruit de tonnerre et alla au loin se ficher debout en terre, soulevant un grand nuage de poussière.

A son tour la Vierge posa sa main sur l'autre bloc, une pierre plate et large qui sembla se soulever d'elle-même et glissa dans l'espace avec un faible bruissement, planant dans l'air, et alla tomber sans bruit au delà de celle lancée par le Diable. Celui-ci vaincu s'esquiva confus et sans mot dire.

Alors la Vierge conduisit au Paradis l'âme du criminel repentant et converti où elle retrouva celles de sa femme et de ses enfants martyrs, ce qui fit la joie de tous les justes.

C. Teyssier.

LITANIE PAÏENNE

Ange, démon, tyran terrible et bienfaisant,
Redoutable pour tous et pour tous séduisant,
Prix offert à l'honneur, récompense du crime,
Si tu es le sommet, tu es aussi l'abîme !
Femme, par la beauté vous domptez l'univers,
Les hommes sont par vous vertueux ou pervers ;
Vers vous vont les soupirs, vers vous les espérances,
Vers vous les cris d'amour..., vers vous montent mes stances,
Esclaves enchaînés au char de la Beauté,
Vaincus, nous bénissons sa souveraineté :

Nous vous présentons notre âme asservie
Vous êtes l'Amour, vous êtes la Vie !

Triomphantes beautés au port majestueux.
A la ligne impeccable, aux charmes somptueux,
Vous nous réalisez nos rêves esthétiques,
Et la perfection des chefs-d'œuvres antiques.
La foule dans l'extase admire avec ardeur
Le rythme de vos pas, de vos seins la splendeur.
Votre tête paraît porter une couronne ;
De son désir l'Amour partout vous environne.
Admirateurs zélés de votre majesté
Nous rendons tous hommage à votre royauté :

Nous vous présentons notre âme asservie.
Vous êtes l'Amour, vous êtes la Vie !

Et vous, jeunes beautés aux jolis corps menus,
Vos charmes plus discrets ne sont pas méconnus.
Votre grâce légère et vos mièvres caresses
Inondent tous nos sens des plus douces ivresses.

Vos nerfs harmonieux vibrent sous notre archet ;
Notre passion fait de nous votre hochet,
Vous êtes la faiblesse et vous êtes la grâce
Régnant à tout jamais sur le temps et l'espace.
Frêles Femmes-Enfants, votre gracilité
Saura toujours dompter notre brutalité :

Nous vous présentons notre âme asservie,
Vous êtes l'Amour, vous êtes la Vie !

Jeune fille au regard innocent, au cœur pur,
L'avenir est pour vous comme un beau ciel d'azur,
Vous le parez encore et de fleurs et de rêves.....
Les heures de candeur sont des heures trop brèves.
Votre naïveté remplit d'illusions
Nos cœurs prédisposés aux adorations.
Nous inclinons nos fronts devant votre jeunesse,
Notre vice est muet devant votre sagesse,
Par un philtre subtil votre ingénuité
Sait réduire et dompter notre perversité :

Nous vous présentons notre âme asservie,
Vous êtes l'Amour, vous êtes la Vie !

Salut à vous en qui repose tout espoir !
Fécondes par nature et mères par devoir,
Vous portez dans vos flancs un émouvant mystère,
Par qui de votre cœur tout homme est tributaire ;
D'une mère chacun chérit le souvenir :
Par vos chers rejetons vous êtes l'avenir.
Vous régnez sur les cœurs et sur les berceaux roses,
Et vos enfantements sont des apothéoses.
O Mères de nos fils, notre fécondité
Incline devant vous toute l'humanité :

Nous vous présentons notre âme asservie,
Vous êtes l'Amour, vous êtes la Vie !

Vous régnez sur vos fils et sur leurs descendants,
Heureuses de l'amour de vos petits enfants,
Tous vos sens apaisés, aïeule et grand'mère,
Oublieuses enfin des voluptés amères.

Autour de vous chacun admire votre esprit ;
Le père vous vénère et l'enfant vous sourit,
Et vos beaux cheveux blancs tressent une couronne
A vos fronts que la paix désormais environne.
Vous êtes le passé, mais la Maternité
Courbe sous votre loi votre postérité :

Nous vous présentons notre âme asservie,
Vous êtes l'Amour, vous êtes la Vie !

Prêtresses de Vénus, à la belle impudeur,
Dont les baisers savants excitent notre ardeur,
Par vos corps merveilleux, vos caresses lascives,
De votre autorité nos âmes sont captives.
Votre bouche menteuse, et vos mains et vos yeux
Prometteurs de bonheur nous entrouvrent les cieux.
Par vous nous connaissons les ivresses charnelles
D'un culte dont vos lits sont les saintes chapelles.
Vous régnez sur nos sens, reines de volupté,
Et vous y régnerez jusqu'à l'éternité :

Nous vous présentons notre âme asservie,
Vous êtes l'Amour, vous êtes la Vie !

O Femmes ! Fils, amant, protecteur ou époux,
Avide de beauté, l'homme est à vos genoux ;
La passion au cœur..... (l'amour ou la folie),
Son orgueil indomptable à vos pieds s'humilie.
Vous êtes son seul but et son unique espoir ;
Vivre sans vous aimer ne se peut concevoir.
Mère, épouse, maîtresse, ingénue, hétaïre,
Près de vous le bonheur, loin de vous le martyre !
Esclaves enchaînés au char de la Beauté,
Vaincus, nous bénissons sa souveraineté :

Nous vous présentons notre âme asservie,
Vous êtes l'Amour, vous êtes la Vie !

Léon Belot.

8 octobre 1905.

IMPRESSIONS DE VOYAGE

A Mademoiselle Solange BERNADOU

« O doux pays de ma naissance »
Marie STUART.

De tes sites abrupts, de tes beautés sublimes
J'ai, cher pays natal, pleins les yeux, plein le cœur ;
Dans tes riches vallons et sur tes nobles cimes
J'ai senti de l'exil la terrible rancœur.
Il fut doux et cruel notre pélerinage
Aux lieux où, pour toujours, de l'ultime sommeil
Dorment ceux que connut et chérit mon jeune âge,
Dont mes vieux ans jamais ne verront le réveil.

La nature puissante entassa ses merveilles
Par un contraste heureux dans des sites divers.
De ses riches vallons les riantes corbeilles
Qu'emplissent les oiseaux d'harmonieux concerts,
Succèdent aux rochers et aux gorges profondes
Que l'œil humain ne peut contempler sans terreur.
Dans le fond du ravin le chant des pures ondes
D'un ruisseau sinueux en souligne l'horreur.

Castels équilibrés sur la crête des roches,
Donjons rongés de lierre aux vieux murs démolis,
Manoirs et prieurés aux abruptes approches,
Vestiges, souvenirs, reliques, éboulis ;
Des grands siècles passés témoins chers et augustes,
Contemporains sacrés des augustes aïeux,
Vous sûtes résister aux coups les plus injustes,
Aux injures du temps, des hommes et des cieux.

Quel géant vous planta dans ce décor magique,
Et par quel équilibre êtes-vous soutenus,
Montres de pierre informe à l'aspect féerique ?
Rochers audacieux, d'où êtes-vous venus ?
Dans quels spasmes affreux la nature en gésine
Enfanta-t-elle un jour ces horribles beautés ?
Dans le sein des enfers quelle lutte intestine
Fit surgir vers le ciel leurs âpres majestés ?

Les champs aux épis d'or et les grasses prairies
Que tiennent embrassés de verdoyants coteaux,
Parsemés d'arbres verts, coupés de métairies,
Etalant à nos yeux les plus riants tableaux.
Dans le modeste enclos les fruits courbent les branches,
Aux champs voisins des fleurs aux riches coloris,
Des grappes aux buissons, noires, rouges et blanches,
Et des oiseaux chanteurs le joyeux gazouillis.

La reine du pays, la vigne bienfaisante
Partout ici produit des vins délicieux :
Les Roc, les Villeneuve à la couleur plaisante,
Les Cayzaguet et tant d'autres crus glorieux.
Mais surtout gloire à toi, honneur de nos campagnes,
Vin d'or et de soleil, esprit de nos aïeux,
Qu'imitent, sans jamais l'égaler, les Champagnes,
Joyeux vin de Gaillac, pétillant et mousseux !

Albi ! Ville de paix, de sourire et de charme
Où j'espère trouver l'abri des derniers jours,
Quand, fuyant de Paris la foule et le vacarme,
Je suivrai des vieux ans le tranquille parcours.
Le Jardin National et le Parc Rochegude
Offriront à mes pas leur ombre et le repos ;
Mon cœur se gonflera de douce gratitude
Pour les amis par qui sera mon rêve éclos !

Sur l'antique cité, tel un lion, se dresse,
La dominant de son écrasante splendeur,
La rouge et colossale église-forteresse
Dont l'immense vaisseau nous frappe de stupeur.

Illustre cathédrale aux dentelles de pierre,
Chef-d'œuvre merveilleux des grands siècles de foi,
Temple auguste de paix, citadelle de guerre.
Nul ne te contempla sans respect ou effroi.

Les habiles ciseaux de grands pieux artistes
La peuplèrent jadis d'un monde de statues,
Et ses murailles par d'habiles coloristes
Furent de pourpre et d'or pieusement vêtues.
Du Jubé transparent la riche dentelure
De Richelieu surpris fit l'admiration;
Fresques antiques, voûte et fine ciselure.
Par leur art consommé forcent l'émotion.

Le Tarn, après avoir franchi les grandes roches,
Déroule dans Albi son flot majestueux.
Mais il court aussitôt aux ravins les plus proches
Empressé à reprendre un cours plus sinueux.
Vif et capricieux, limpide et plus modeste,
Le Viaur en serpentant contourne les coteaux,
S'enfuit pour rechercher un site plus agreste,
Et revient nous charmer du babil de ses eaux.

Nous visitons, bravant les chaleurs estivales,
Carmaux, puis Monestiés et son « Christ au tombeau »,
Le château des Templiers victime de Vandales,
Vaour et son dolmen, et le Saut du Sabo ;
Cordes moyen ageux dominant la campagne,
Ambialet sur son roc se baignant dans les eaux,
Pont-de-Cirou, Tanus au pied de la montagne,
Teillet, Lescure, Arthès... vieille; tours, vieux châteaux.

Avec peine, en montant on parvient au village
Où ma mère me garde un lit à ses côtés :
Voici le but pieux de mon pélerinage.
Le pays est comblé de sauvages beautés;
Le village, très long, s'allonge sur la route.
Le centre a pour ceinture un antique fossé ;
Le bétail librement circule, boit et broute,
Là toujours le présent est pareil au passé.

Mon cœur bat, car voici la maison maternelle
Où surent mes aïeux si fort se faire aimer ;
Que ne puis-je moi-même, à leurs gestes fidèle,
L'amour et les bienfaits autour d'elle semer ?
Mon cœur en même temps se dilate et s'afflige
Du bonheur du retour, des affres du départ ;
L'essaim des souvenirs autour de moi voltige
Se posant partout où se pose mon regard.

J'ai rencontré, non loin de mon cher Pampelonne.
Une simple demeure aux grands airs d'autrefois ;
Les châtaigniers touffus lui font une couronne,
La vie est douce et calme à l'ombre de ses bois.
Là règne, rime et chante aimable châtelaine,
Le corps, l'esprit, les yeux et le cœur printaniers ;
Heureux sera l'élu de pouvoir à sa reine,
Causer émoi d'amour sous les grands châtaigniers !

Combien mon pauvre cœur a tendre souvenance,
Avec l'amer regret d'un douloureux exil,
Joli pays Tarnais, du lieu de ma naissance
Et du beau ciel qui fit éclore mon avril.
Le sort brutalement déchira mes racines,
Mais au soleil d'amour l'arbuste a refleuri ;
J'aime toujours, beau Tarn, tes vallons, tes collines,
Et conserve de toi souvenir attendri.

Léon Belot.

7 septembre 1906.

LOU SAOUT DE SABO

COUNTE EN DIALECTE ALBIGES

Nostro ribieiro de Tarn, sans esse uno de las pus grandos nou n'es pas mens uno de las pus curiousos de Franço.

Las curiousitats de soun cours soun pas toutos, es bertat, dins lou departomen, pla s'en manco, mès praco y en a tres que podou counta.

D'abord, la coulour roujo sang que pren calque cop quant lou Rance, riou que nous separo de l'Abayrôu e que traberso un pays d'ocro, grandis. Aquelo coulour se marquo juscos aprep Agen sul la ribo dretcho de la Garounno.

Piei, la bèlo cinto d'Ambialet faito sur uno loungour de fosses kilomestres ount la ribieiro se rejunjo presque a se truca.

Enfi, lou Saout de Sabo dount bous baou parla.

Tarn, en s'escapen de las mountagnos per se passeja dins las bèlos planos que se siguissou d'Albi a Mouissac, passo entre San-Jéry e Arthez sur un grant escaliè de rocs d'ount toumbo d'uno naoutour de mait de bint mestres.

Las aigos, en courreguen sur aquel escaliè y aou crusat al bel mietch uno fernio dins laqualo touto la ribieiro passabo quant èro pas trop grando ; penden las tarnados lous rocs èrou toutes cuberts.

Las parets d'aquelo fernio soun souben a pic, mès lous rocs brandits pes remouses de las grandos aigos soun mait ou mens toumbats al mietch del courent e ne countrariou lou cours ; y a d'endretches ount on pot descendre presque juscos a l'aïgo.

Malgre lou founs de roc y a de grandos plounçours que formou de gourps.

Uno paissieiro establido a la cimado d'aquel escaliè a per-

mes d'utilisa la forço de l'aïgo per de besals sur cado ribo e d'y establi anciennomen de moulis e, pus tart, d'usinos.

Al tens ount se passabo moun counte y abiè pas que dous moulis debès la ribo gaoutcho, un joust San-Jéry dount pourtabo lou noum e un aoutre pus pitchou, lou de Caramantran que l'escapadou del prumiè fasiè ana.

Aqueste existo pas mait desempiei lountens, e soun besal serbis abouei a faire martcha la poumpo que meno l'aïgo a Albi. Lou mouli de Caramantran èro pitchou e abiè pas que uno molo per la grano e uno aoutro pel l'oli.

Entre Arthez e San-Jéry y abiè pas de pount e lou que y besen a pas encaro cent ans.

Per passa d'un bilatge a l'aoutre caliè se serbi de la naouc establido al dejoust des rocs e aprep lou sablas ; aro y en a pas mait, mès lou cami que y menabo s'appèlo toujoun lou cami del port.

Lou trajet èro prou loung coumo besès.

Al mouli de Caramantran y abiè uno fillo que poudie passa per la pus bèlo persouno de la countrado. Lous juinomes des enbirous la recercàbou en mariatge, noun soulomen per soun bèl-esta, mès encaro percen que èro la fillolo de la damo del castel de San-Jéry e que, aquèlo damo que l'aimabo belcop e èro signouresso des moulis i abiè proumes uno pitchouno berquieiro quant se maridariè ame la proumesso de la prene a soun serbici ame lou marit que prendriè se èro un ome ouneste e balent.

Lou preferat fousquet un juinome d'Arthez que counbenguet a toutes.

Grand, fort e intrepide, amourous per tout de bou de sa fiançado, troubabo lou cami de la naouc trop loung et saoutabo la grando fernio à l'endretch lou pus destrech.

Lou coustat des rocs debès Arthez se trouben un bricou pus naout que del coustat de San-Jéry facilitabo lou saout per ana ; mens pressat al retour lou saoutaire preniè l'aoutre cami.

Aquel saout estounabo tout lou mounde tant èro difficile e riscous, mès digus ne boulguet faire aoutant.

A la beillo del mariatge e lou joun caousit pel nobi per ouffri la lioureio a sa fiançado, lou juinome, emprieissat e

encaro pus pressat que d'ourdinari, prenguet lou pus court cami e saoutet, mès geinat pel paquet que pourtabo, saoutet mal, lempet sul roc e se neguet. Soul lou paquet arribet de l'aoutre coustat.

Al mouli ount èro attendut demourèrou fort en peno touto la serado e la neit sapien pas per qu'uno rasou èro pas bengut ; des dous coustats cerquèrou.

A Arthez, quant lou lendouma lou besquèrou pas tourna fousquèrou pas mens inquiets.

Lou passaire de la naouc l'abiè pas bist, douncos abiè deougut saouta la fernio.

Sul roc troubèrou lou paquet de la lioureio e cadun coumprenguet, a ne poude pas douta, lou malhur qu'èro arribat.

La fiançado ne benguet folo e bouliè a touto forço se jita à l'aïgo en diguen : Es al founs del gourp, boli ana am'el !

La damo del castel descendet al mouli e besquen l'enbarras d'aquel paoure mounde prenguet la fillo per la faire souegna e per l'enpatcha de se nega.

Lous mouliniès des dous moulis cerquèrou ame de ferrados se poudioou trouba lou corps del paoure negat, mès troubèrou pas res, e uno tarnado benguet tout de suito que arrestet toutos las recercos.

Lou negat s'appelabo Sabo e soun noum es demourat al endretch que porto desempiei lou de Saout de Sabo.

La malhurouso fiançado pla souegnado e pla aimado al castel semblabo boule se daissa bioure e se teniè tranquillo, mès èro bengudo magro coumo un clabel, lou froun regat, lous els routges e enplouncats, lou nas teougne e l'esquino baissado.

La damo oubligeado de s'absenta penden calques jouns, partiguet en recoumanden la malaouto a sous serbiturs de la pla souegna e de la garda de prep, ço qu'eles faguèrou de boun cor.

Quant la paouro fillo besquet sa maïrino partido diguet : es pus hurouso que ieou, es decendudo al gourp e m'a pas boulgudo prene. Ne pousquèrou pas tira un mot de mait.

Un joun que las fenestros del saloun èrou dubertos al grant aire debès Tarn, saoutet per uno e toumbet dins lou balat del castel.

Toutes la creguèrou morto, mès abant de l'abe attentcho, se relebet soulo, sourtiguet de dins lou balat e, al rulle, descendet lou trabers. Maït d'un cop trabuquet e rebourdelet, mès cado cop bite se relebabo e repreniè sa courso folo.

Arribet a calques passes del Saout e aqui, spasimado, toumbet affailloucado.

Quant arribèrou prep d'elo, tasiè soun darniè badal e mourissie sans aber pouscut se nega dins lou gourp ount cresiè retrouba soun nobi e sa mairino.

Mous amits prenets patienço, un aoutre cop l'ouncle Jean Peire bous countara quicon de pus gai se ne sap.

C. Teyssier.

LOU RITOU DE MAGRIN

COUNTE ALBIGES

Tens passat, y abiè a Magrin un ritou, le miliou ome del pays, magre coumo un rat de gleio, que bibiè pla paouroment des rebenguts de sa pitchouno paroquio. Pourtabo uno soutano petassado, un capel roussit et, lou pus soubent, caoussat d'esclops en plaço de souliès. Abiè las mas traoucados e sabiè pas se garda res, tant èro grando sa caritat.

La Marioun que lou cousinabo èro souben en peno de lou faire manja, e elo meme, èro pas gaire pus grasso que soun mestre.

Aprep uno passado que toutes dous abioou mait que junat, la brabo sirbento decidet lou ritou a i laissa calques soouses sus las messos que disiè, e qu'elo mettriè dins uno dinieirolo per s'en serbi al besoun.

Arribat lou tens del mazel, la Marioun briset la dinieirolo e, dabant soun mestre, countet lous soouses e lous diniès.

Jamai lou brabe ritou s'èro pas bist tant ritche, e penset

de faire part de sa ritchesso e de sa noubèlo fourtuno as seous parouassiens paoures, mès la Marioun i diguet que ço què abiè amassat, soout per soout e diniè per diniè, èro per croumpa un tessou afi d'abe uno pitchouno proubisiou de graisso e de lart per l'annado, que trop d'oli i fasiè mal.

Lou ritou la boulguet pas countraria, ni que benguesso malaouto, e la laisset faire lou mercat d'un tessou.

L'affa se faguet ame un besi d'un aoutre mas. La bestio un paouc menudo mès paouc coustouso, arribet a la caminado. Lou bendeire, ouneste ome, boulget pas reçaoure tout de suito lou mountant del porc, per ço que n'èro pas estat lenguejat, per manco de lenguejaire, e que seriè randut se èro recounegut ladre un cop tuat.

La Marioun cerquet un sannaire e lou troubet. Aqueste èro un gran diable d'ome que fasiè forço mestiès; mès lou principal èro lou de pages de la luno. El segabo, foutchabo ou bendemiabo la neit e, lou pus souben, sus las terros des aoutres; es bertat qu'èro carguat d'uno famillo noumbrouso.

Aquel sannaire arribet a la caminado ame soun adjutori e sa cournudo e sannet lou porc.

Coumo es d'usage des sannaires, manquet pas de faire coumpliment sul la qualitat de la bestio que troubet pas ladre.

— Moussu lou Ritou, abes fait un boun mercat. Dema mati tournaren coupa la bestio que, aqueste ser, seriè pas prou caillado.

— Seras pas soul a beni ; lou paysan que m'a bendut lou tessou deou beni serca l'argent e yeou bous farei beoure un cop del bi que ne disi la messo as festenals.

— Moussu lou Ritou, s'èri a bostro plaço, quant bostre bendeire bendra, i diriè : M'oou panat lou porc aquesto neit e lou bous podi pas paga que l'argent me fa besoun per ne croumpa un aoutre.

— Malurous! Que me dises aqui? Me dire et cousseilla de menti e de pana! Quant fousquesso bertat que lou porc me seriè panat, yeou ne deouriè pas mens lou paga, e lou pagariè.

— Poudès abe rasou, Moussu lou Ritou; cadun pensan a

nostro manieiro. Yeou panariè pas l'argent, pla sigur, mes lou gardariè manlebat tant que n'aouriè besoun, ço que pouriè dura lountens.

Aco ditch, partiguet ame soun adjutori, prenguen dins sa guirbo las sedos del porc.

Dins lou mietch de la neit tournet ame soun camarado en saouten la murailleto de la bassocourt, despenjèrou lou porc e lou prenguèrou en passen pel memo cami.

Al mati, encaro qu'ajesso beillat touto la neit, lou gus de sannaire arribet a la caminado ame soun pugnal e sa grando coutelo per coupa lou porc, coumo se sabiè pas que l'abiè panat.

Troubet lou ritou fort estoumacat e la Marioun en plours.

— Ei pas mait besoun de tous serbicis, que, dins la neit, de boulurs soun dintrats dins la bassocourt en saouten la murailleto e m'oou panat lou porc.

— Moussu lou Ritou, abes be, saquela, pla bite proufitat de mous coussels encaro que me faguesses un bel sermou. La farço es pla jougado, boun faou coumplimen.

— Pensariès, per hasart, que mentissi? Saouras que jamai ma lenguo nou a mentit mait que la del porc que as sannat. Lou porc m'es estat panat e la traço des boulurs se bei prou a la muraillo. De la bestio me demoro pas que las tripos, lou cap, lou cor, las leous, lou fetche e la melso ame las telettos; ço que pagarei pla trop car.

Praco, t'ei proumes de te faire beoure un cop e tendrei paraoulo, atten soulomen que moun bendeire arribe.

Aqueste arribet lèou, reçapiet soun argen, trinquet ame lou ritou e lou sannaire e fousquet pas qu'aprep que i apprenguèrou ço que s'èro passat.

Tournat a soun oustal, lou sannaire, al moumen de dina, diguet : aben fait aquesto neit un trop bel cop per dire pas lou benedicite en mangen uno bèlo peço del porc, douncos : *Benedicite, benedical, que lou porc de moussu lou Ritou nous fague pas de mal!*

Lou pus joube des drolles del boulur ne perdet pas un mot, et, coumo se troubet que al catechisme, lou ritou parlet del benedicite, s'emprieisset de dire : Yeou lou sabi, que, al dina, moun paire l'a ditch et que m'en soubeni pla.

— Recito lou, i diguet lou ritou.

E lou drolle de dire las memos paraoulos de soun paire.

Lous aoutres drolles y coumprenguèrou pas res, mes lou ritou besquet pla qu'èro lou sannaire que i abiè panat lou porc e que se trufabo del per dessus lou mercat.

Lou drolle l'abiè denounçat; mes couci bo prouba e couci se y prene per faire temouegna lou drolle.

En y refletchiguen penset que la miliouno probo seriè de faire tourna dire pel drolle, mes dabant forço mounde, ço que beniè de counta.

Douncos diguet al droullet :

— Toun benedicite es fort poulit, e yeou bouldriè lou faire entendre a toutes mous parouassiens.

Escouto ! Douma qu'es dimentche, al prone de la messo, quant serei en cadieiro, te demandarei de recita lou benedicite et lou diras coumo benes de lou dire.

Lou droullet, fier de soun saber e de recita dabant tout lou mounde, se pousquet pas tene de bo dire a l'oustal.

Alaro lou paire coumprenguet que trop parla noi e s'emprieisset de dire a soun drolle :

– Te baou ensegna un aoutre benedicite pla pus poulit encaro ; reten lou pla e douma lou diras a la messo quant lou ritou lou demandara.

A la messo lou ritou manquet pas de parla del benedicite e demandet al drolle de lou recita coumo lou sabiè.

Aici couci parlet lou drolle : *Benedicite, benedicant, d'al tens que moun paire emmargabo l'araire, moussu lou ritou caressabo ma maire.*

Bous laissi a pensa couci moussu lou Ritou fousquet mouquet.

La paraoulo i manquet per countinuia soun prone, e finiguet la messo lou cap baissat, ajen prou peno a leba lou bras per douna la benedictiou a sous parouassiens.

Ne faguet uno malaoutiè e renounciet a persegui lou boulur encaro que lou counesquesso, countrit el memo d'abe pecat en cerquen a faire denouncia lou paire pel fil e d'abe laissat Marioun garni uno dinieirolo.

C. Teyssier.

SOCIÉTÉ

DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DU TARN

Séance du 1er juin 1906

Présidence de M. le Colonel Teyssier

La séance est ouverte à 8 heures et demie du soir.

Etaient présents : MM. Teyssier, Portal, Saurou, Grimaud, Bécus, Emile Jolibois, Cavalié, Masson, le Dr Sicard et Jules Jolibois.

Se font excuser MM. le Dr Malphettes et Rieux.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté.

Le Secrétaire procède au dépouillement de la correspondance.

Dépôt est effectué du programme du Congrès archéologique tenu à Carcassonne (Aude) du 22 au 30 mai par la Société française d'archéologie sous la présidence du Directeur de la Société, M. E. Lefèvre-Pontalis.

M. le Président de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine) sollicite, au nom de cette Société, l'échange des publications. L'échange est autorisé.

M. Léon Belot remercie la Société d'avoir bien voulu l'admettre au nombre de ses membres titulaires et sera heureux de réserver à la Société et à la *Revue du Tarn* la primeur de quelques unes de ses poésies.

M. E. Marty, directeur de l'Ecole municipale de dessin d'Albi, sollicite, comme les années précédentes, le vote d'une allocation en vue de l'attribution de prix à la prochaine distribution des récompenses de cette Ecole. L'assemblée vote une somme de dix francs mais demande que cette somme ne soit pas partagée et soit consacrée intégralement à l'achat d'un seul prix.

M. François Deloncle, président du Comité des Congrès coloniaux français, envoie une circulaire relative au IVe Congrès colonial français qui tiendra ses séances à Paris à partir du 18 juin. Il sollicite

l'adhésion de la Société et le concours de ses membres comme rapporteurs et adhérents. La Société regrette que ses ressources ne lui permettent pas d'envoyer sa souscription, mais elle sera heureuse d'accorder son patronage à la Conférence sur l'Indo-Chine que M. Albert de Pouvourville, secrétaire général du Comité, se propose de faire à Albi fin octobre prochain.

Les ouvrages et publications périodiques envoyés par le Ministère ou les Sociétés savantes correspondantes sont déposés sur le bureau, savoir :

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, 47e volume, 1906.

Mémoires de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain, tome LVe (4e série, 5e volume, 1905).

Bulletin trimestriel de la Société des Etudes littéraires, scientifiques et artistiques du Lot, tome XXX, fascicules I, II, III et IV, janvier à décembre 1905.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1905, 3e livraison.

Bulletin trimestriel de la Société de géographie de Toulouse, 1906, no 1 (25e année).

Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau, IIe série, tome XXXIII.

La Feuille des Jeunes naturalistes, revue mensuelle d'histoire naturelle, 1er mai 1906, IVe série, 36e année, no 427.

Le Mois colonial et maritime, 4e année, nos 38-39, avril-mai 1906.

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France, nouvelle série, nos 34 et 35. Séances du 29 novembre 1904 au 31 janvier 1905 et du 31 janvier au 18 juillet 1905.

Le Réformiste, Xe année, no 146, 15 mai 1906.

Recueil de l'Académie des Jeux-Floraux, année 1906.

Annales de la Société d'histoire, d'archéologie et des beaux-arts de Chaumont, 1906, no 2.

Bulletin de l'Alliance française pour la propagation de la langue française dans les colonies et à l'étranger, 23e année, no 104, 15 avril 1906.

Le Tarn à Paris, 12e année, no 116, mai 1906.

Revue mensuelle illustrée du Traditionnisme français et étranger avec la bibliographie des provinces de France, avril 1906.

Revue française de paléologie, février 1906.

La Revue provinciale du franc-parler et du Gai-Savoir. Bulletin de la Société : L'Union littéraire et artistique de Cahors. 1re année, nos 1 et 2, 1er mars et 1er mai 1906.

Lecture est donnée par M. Jolibois, au nom de M. Edmond Cabié, d'un mémoire, intitulé : *Alos en Albigeois aux* xe *et* xie *siècles*, où l'auteur signale l'origine fort ancienne de cette localité et établit que Alos vient du pluriel latin *Alanus* ou *Alanum*. Alos se confond avec Alans dont il est fait mention dans un acte du xe siècle, transcrit dans le Cartulaire de l'abbaye de Conques et dans la partie du *Livre des miracles de sainte Foy* écrite entre 1010 et 1030.

M. E. Bécus fait passer sous les yeux des membres de l'assemblée trois petits bronzes romains des empereurs Gratien et Théodose, trouvés par un ouvrier occupé à des travaux de terrassement, non loin du Marché couvert à Albi. En voici la description :

Gratien (357-383).

Avers : D. N. GRATIANVS. P. F. AVG. Buste et tête diadémée à droite.

Revers : VOT X. MVLT XX. dans une couronne. A l'exergue CON. (Constantinople). Petit bronze.

Théodose Ier (346-395).

Avers : D. N. THODOSIVS. P. F. AVG. Buste et tête diadémée à droite.

Revers : VOT X. MVLT XX. dans une couronne. A l'exergue MED. (Milan). Petit bronze.

Avers : D. N. THEODOSIVS. P. F. AVG. Buste et tête diadémée à droite.

Revers : VICTORIA AVGGG. Les deux empereurs assis tenant le globe surmonté de la Victoire. A l'exergue AR (Arle). Petit bronze.

Le même membre signale la découverte, dans les premiers jours du mois de décembre 1902, par des ouvriers travaillant dans un champ des environs d'Albi, d'un vase de terre, rempli de monnaies anciennes, dont quelques échantillons lui ont été remis par M. Pierre-Paul Birbés. M. Bécus évalue à mille moyens et petits bronzes romains l'importance du trésor contenu dans le vase et donne la description des pièces assez bien conservées pour permettre d'en faire l'attribution, savoir :

Maximien Hercule (292-296).

Avers : IMP. C. MAXIMIANVS PF AVG. Buste radié.

Revers : CONCORDIA MILITVM. Maximien debout recevant une victoire des mains de Jupiter. MB. Alexandrie.

Licinius Ier (263-323).

Avers : IMP. LIC. LICINIVS PFAVG. Buste lauré.

Revers : IOVI CONSERVATORI. Jupiter debout tenant une victoire. MB. Trèves.

Constantin Ier (274-337).

Avers : IMP CONSTANTINVS PFAVG. Tête radiée.

Revers : CONCORDIA MILITVM. Constantin debout recevant une victoire des mains de la concorde. MB. Alexandrie.

Avers : CONSTANTINVS MAX. AVG. Buste lauré.

Revers : GLORIA EXERCITVS. Deux soldats debout à côté de deux enseignes. PB.

Crispus (300-326).

Avers : CRISPVS NOB CAESAR. Tête laurée.

Revers : PRINCEPS JVVENTVTIS. Crispus debout tenant un bouclier et la haste. MB.

Constantin II (316-340).

Avers : CONSTANTINVS IVN NOB C. Tête laurée.

Revers : GLORIA EXERCITVS. Deux soldats debout à côté de deux enseignes. PB.

Constance II (317-362)).

Avers : FL. IVL. CONSTANTIVS NOB C. Tête radiée.

Revers : CONCORDIA MILITVM. Constance debout recevant une victoire des mains de la concorde. MB. Alexandrie.

Avers : FL. IVL. CONSTANTIVS NOB C. Tête laurée.

Revers : PROVIDENTIAE CAES. Grenier d'abondance. PB.

M. le Dr Sicard, de Lombers, fait hommage d'une brochure qui a pour titre « *La reine de Portugal et la tuberculose* ». Dans cette étude parue dans la revue « *La Quinzaine* », M. Sicard fait connaître la grande œuvre entreprise, en Portugal, par la reine Amélie pour combattre la tuberculose. Docteur en médecine à la suite d'une thèse où elle a coordonné les nombreux documents qu'elle avait recueillis sur la tuberculose, la reine de Portugal s'intéresse passionnément à toutes les expériences ayant trait à cette maladie. Elle a fondé une

« Assistance nationale aux tuberculeux » dont l'existence a été consacrée par la loi du 17 août 1899, pour construire partout des dispensaires, des sanatoria et des hôpitaux. L'action éminemment pratique de cette association complète celle de la Ligue nationale contre la tuberculose qui a un rôle théorique et scientifique. De nombreux établissements ont été déjà élevés et l'association poursuit avec succès la réalisation de son programme sous la vigoureuse impulsion de la reine Amélie. A la suite de cette étude, M. le Dr Sicard a été récemment décoré de l'ordre de Saint Jacques de l'Epée, de Portugal.

Le Secrétaire donne lecture, au nom de M. Louis Thomas, curé de Montdragon, d'une étude sur l'application, à Montdragon et dans les environs, de la constitution civile du clergé sous la Révolution. Cette étude a pour titre : Assermentés et réfractaires.

M. Portal fait connaître qu'il a reçu en dépôt du Ministère, pour être mis à la disposition des personnes qu'intéresse l'histoire économique de la Révolution française, deux volumes de la Collection de documents inédits sur cette histoire, savoir :

Département du Rhône. Documents relatifs à la vente des biens nationaux, publiés par M. Sébastien Charlèty, professeur à l'Université de Lyon ;

Département du Loiret. Cahiers de doléances du bailliage d'Orléans pour les Etats généraux de 1789, publiés par M. Camille Bloch, inspecteur général des bibliothèques et des archives, archiviste honoraire du département du Loiret.

M. le colonel Teyssier donne lecture de deux contes patois en dialecte albigeois, *Aïnat et Catet*, — *Dos bessounos a marida.*

Après quoi, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire perpétuel,
Jules Jolibois.

GLANURES HISTORIQUES

1610. 7 janvier. — Jean Batinhes, recteur de St-Julien-du-Puy, paie à Pierre Molinier et Jacques Grinssié « maîtres campagnés » de St-Pons-de-Thomières, la somme de 66 livres pour la facture d'une cloche.

A cette époque les mêmes fondeurs fournissent une cloche à l'église St-Sauveur de Brousse.

Extrait des registres de Bladgier notaire de Montdragon, conservés chez M. Moutou notaire.

[Em. Thomas.]

Maisons construites sur le vieux pont d'Albi. — Un article de M. Jolibois sur *le vieux pont d'Albi* (1) a déjà appris que, à la suite de l'inondation du 18 novembre 1766, les maisons qui avaient été bâties sur les piles, à cheval sur le pont, durent être démolies. A cette époque « il en restait six ». L'extrait ci-dessous d'un mémoire fourni par l'ingénieur Laroche prouve que la disparition des quatre dernières doit être attribuée à l'année 1777.

« Estat des honoraires dus au s^r Laroche (2) à raison des ouvrages qu'il a fait pour la ville d'Alby.

Pour le toisé, détail estimatif et verbal de vérification des quatre dernières maisons sur le pont du Tarn, qui ont été démolies, empoyé six journées à 5 l. — 30 l.

A Alby le 13 novembre 1777. LAROCHE. »

(Arch. du Tarn. Fonds Sarrazy, dossier *Albi*.)

[Ch. PORTAL.]

Contrat de mariage entre de Julien, marquis de Vinezac, fils de Joseph, comte de Vinezac et de dame Marguerite de Rigal de Cam-

(1) *Revue du Tarn*, t. II, p. 203.

(2) Sur l'ingénieur Laroche, voir Cabié. Réédition du plan d'Albi dressé par Laroche (*Revue du Tarn*, t. X. p. 262-268).

bons, habitant leur château de Cambons, paroisse de Viole, diocèse de Montpellier, d'une part, et d'autre part demoiselle Aglaé-Eléonore-Henriette-Françoise Dupuy-Montbrun, demeurant dans le palais archiépiscopal d'Albi, fille du marquis Jacques Dupuy-Montbrun et de feue Thérèse-Catherine de Narbonne-Peltet.

Le père du futur, tant en son nom qu'au nom de sa femme, lui fait donnation de l'universalité des biens paternels et maternels, payables par moitié à la mort de chacun des deux époux. En représentation des intérêts des biens donnés, le comte s'engage à loger, nourrir et entretenir les fiancés, leurs gens, leurs chevaux et à leur servir une pension de 1,200 livres. En cas de séparation, il cédera la jouissance de la terre de Vinezac et portera le chiffre de la pension à 3,000 livres ; le fiancé en payera 1,200 à la fiancée.

De Bernis, évêque d'Appollonie, procureur fondé du marquis Dupuy-Montbrun, a constitué à la fiancée la somme de 40,000 livres du chef maternel et celle de 20,000 livres provenant de la vente des diamants, bijoux, etc., de la marquise Dupuy-Montbrun, mère de la future ; cette dernière somme payée comptant et les 40,000 livres en contrat.

La marquise de Narbonne fait donation à la fiancée de 20,000 livres. Si celle-ci vient à décéder sans enfants, cette somme fera retour à l'enfant ou petit-enfant descendant du vicomte de Bernis et de la dame de Bernis sa petite-fille, choisi par le seigneur de Bernis. A défaut elle irait à celui des enfants ou petits-enfants du vicomte et de la vicomtesse de Bernis formant la branche aînée, les mâles préférés aux femelles.

Le chevalier de Bernis, procureur fondé du cardinal de Bernis, fait, en cette qualité, donation à la fiancée d'une somme de 20,000 livres qui est payée comptant, mais sous réserve de substitution en faveur de Simon de Pierre, vicomte de Bernis, neveu du cardinal, au cas d'absence de postérité de la fiancée.

En cas de prédécès, le seigneur de Vinezac assure à la fiancée, en augment dotal, la somme de 40,000 livres, ses bagues, joyaux, etc.

En cas de prédécès de la future, celle-ci assure au fiancé une somme de 20,000 livres.

Reçu par Fabre, notaire à Albi, le 3 mars 1783.

(Extrait des registres d'enregistrement des actes.)

A Messieurs les grands vicaires de son éminence Monseigneur le cardinal de Bernis, archevêque d'Albi.

Supplient humblement messire François, Robert, Guilaume de Vésian, encien capitaine de cavalerie au service de sa majesté impériale de toutes les Russies, et dame Marie Teissier, mariés ; le dit messire de Vésian fils de feu noble Jan, Dominique de Vésian et de damme Jaquette de Guérin, habitans, quand vivoint, de cette ville, et la ditte dame fille de messire Marc, Antoine Teissier, encien officier des Eaux et Forêts du présant diocèse d'Alby et de feu damme Teisset. Les dits suppliants demeurent dans cette ville, leur commune patrie, sur la paroisse Ste Marsianne, depuis environ deux ans et ont l'honneur de vous exposer que la bénédiction nuptiale leur fut départie le 23 décembre 1776, dans l'église paroissialle de St Martin d'Ainac de la ville de Lion par mètre Renaud, vicaire de cette paroisse, après la publication d'un ban fait sur la ditte paroisse sans opposition et la dispance de deux autres bans et du temps prohibé accordé par messire Perannau, vicaire général du diocèse de Lion, ainsi que le tout résulte de l'extrait de l'acte des épousailles délivré aux supliants par mètre Cabuchet, vicaire de la susdite paroisse, le dit extrait dunment légalisé par monsieur le lieutenant général en la sénéchaussée et présidial de Lion qui est cy attaché, n° 1.

Les suppliants conviennent que, lors de leur mariage, ils n'avoint le domicille d'une année dans le diocèse de Lion, ignorant les loixs du rauyaume a cest égard, en contractant leur mariage de bonne foy. Ce qui le prouve c'est qu'ils déclarèrent eux mêmes avec franchise qu'ils n'avoint point l'année de domicille, puisqu'on écrit dans l'extrait des épousailles ces mots : demeurant l'un et l'autre de plus de six mois sur cette paroisse d'Ainac. Les supliants mariés en face de l'église, après avoir obtenu deux dispences, croient avoir rempli toutes les formalités requises par les loixs civiles et canoniques ; aussi ont-ils toujours regardé et regardent-ils encore leur mariage comme très légitime aux yeux de Dieu et des hommes. Cependant des gens instruits leur ont fait naître quelques doutes sur la validité de leur mariage quand aux effest civils, et leur ont fait craindre que leurs enffants, qui sont au nombre de trois, pouroint être inquiétés par des collatéraux avides.

Dans ces circonstances, les suplians, malgré la possession d'estat dont ils jouissent publiquement et tranquilement depuis près de

douze ans, sous les yeux de deux familles, désirent de faire réhabiliter leur mariage pour assnrer l'estast de leurs enfans et prévenir les mauvaises contestations qu'on pouroit leur susciter.

A ces causes, les supliants ont recours à vos graces, messieurs, pour qu'il vous plaise leur permettre de se retirer devers le curé de leur paroisse pour être par lui procédé ou par tout autre prêtre par lui désigné, à la réhabilitation de leur mariage en tant que besoin pouroit être, et de leur accorder à ces fins toutes les dispenses nécessaires.

(La réhabilitation fut autorisée par l'autorité diocésaine et l'acte fut inscrit aux registres paroissiaux le 9 juin 1788.)

Archiv. comm. d'Albi, GG 67, f° 247 et 248.

Le 4 octobre 1787, dans l'église Ste Martianne d'Albi, célébration du mariage de messire Jean-Marius de Voisins-Lavernière, président, trésorier général, chevalier et grand voyer de France au bureau des finances et domaines de la généralité de Toulouse, fils de feu Pierre-Germain, lieutenant principal de la justice de Villelongue, au siège de Lavaur, et de feue Geneviève de Villeneuve-Laurasous, avec haute et puissante demoiselle Jacquette-Françoise-Marie-Marguerite de Corn, demoiselle d'Anglars, fille de feu Joseph-François, chevalier, seigneur de Queyssac, Anglars et autres places, et Jeanne-Marie de Rabastens.

Même registre, GG 67, f° 181-182. A. V.

CHRONIQUE

Castres. — Concours Rodière. — M. Jean-Pierre-Paul Rodière, d'abord imprimeur, devenu professeur au Collège de Castres, successivement magistrat dans l'ordre administratif et judiciaire, ancien avoué, docteur en droit, ainsi gradué dans le cours d'une chaire de droit, a, par son testament en date du 2 janvier 1847, légué à la Ville de Castres une somme de 3.000 fr. dont les intérêts (230 fr. par an) doivent servir à frapper une Médaille d'Or, pour être décernée, tous les cinq ans, à l'auteur du meilleur ouvrage, composé en langue française ou latine, sur *les avantages, l'amour et l'utilité du travail*, et à payer les frais d'impression de l'ouvrage couronné ou à l'achat d'un nombre d'exemplaires, s'il a été déjà imprimé.

Les traductions en français des ouvrages étrangers sur le même sujet, seront aussi admises au concours, suivant le vœu du testateur.

En conséquence, le Maire de la ville de Castres donne avis que le concours, ouvert le 1er mai 1902, sera clos le 1er mars 1907 et que le prix institué par M. Rodière, sera décerné en séance publique, à l'Hôtel de Ville, le dimanche après le 28 avril 1907.

Les ouvrages imprimés ou manuscrits devront être adressés *franco*, à la Mairie de Castres, avant le 1er mars 1907.

Cordes. — Par décision ministérielle du 30 août 1905, une somme de 2.000 francs a été allouée sur les fonds de l'Etat pour la mise en état des arcades de la façade sur rue et de l'entrée de l'hôtel de ville de Cordes et pour la réparation de la façade au dessus des arcades. La contribution de la commune dans la dépense projetée est de 606 francs 75.

Castres. — Les personnes qui se trouvaient à Castres lundi, 6 août 1906, à 8 h. 40 du soir, ont pu être témoins d'un phénomène astronomique extrêmement curieux. Plusieurs de nos compatriotes ont pu l'observer et parmi eux M. Chamayou, conservateur

du musée de Castres, qui a bien voulu fournir les renseignements suivants :

Le météore, qui a commencé à être visible à 8 h. 40 environ, a traversé l'horizon et a été visible vingt secondes environ.

Il tombait avec une incalculable rapidité et la trajectoire qu'il décrivait allait du Nord-Ouest au Sud-Ouest.

C'était un globe qui émettait une superbe lumière blanche ; derrière le météore, ainsi qu'un sillage, se voyait une traînée de clarté qui brillait d'irradiations extrêmement belles et de diverses couleurs.

Tout à coup, ce globe enflammé a paru s'éteindre pour devenir une boule incandescente d'un beau rouge brun.

Sorèze. — Par décision de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en date du 8 août 1906, une subvention de 5.544 fr. 39 a été accordée pour travaux de restauration à exécuter au clocher de l'église de Sorèze.

Lisle. — L'administration du musée cantonal de Lisle-sur-Tarn, communique la note suivante des œuvres d'art récemment reçues par ledit musée :

Un tableau à l'huile : *Etude Bleue*, peint et donné par M. Célarié, de Montauban.

Enluminures peintes et données par Mlle Alix de Gélis, avec des vers de M. de Gélis, mainteneur des Jeux-Floraux.

Une vierge en bronze, sculptée et donnée par Mme la duchesse d'Uzès ; ce bronze a obtenu une première médaille à un des Salons de Paris.

Un tableau à l'huile : *Jupiter et Antiope*, don de l'Etat.

Un tableau à l'huile : *Journée d'Automne*, peint et offert par M. Lecoindre, de Revel.

Une gravure : *Propos Galants*, gravée et donnée par M. Lionel Le Couteux de Paris.

Divers objets provenant des Zoulous et du Transvaal, donnés par M. Casimir Chabbal.

Une statue en plâtre : *Nymphe aux Iris*, sculptée et donnée par Mlle Jeanne Jauzion, statuaire à Paris.

Notre jeune compatriote, M. Besson, élève à l'école des Beaux-Arts de Toulouse, a obtenu au concours de fin d'année 1906 : trois

premiers prix, un second prix, deux accessits et une prime en espèces.

M. Lacroix, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées en retraite à Lisle-sur-Tarn, nous signale la découverte qu'il vient de faire dans les berges de la rive droite du Tarn, au lieu dit : Saint-Géry, d'une assez belle mâchoire fossile de rhinocéros.

M. Lacroix nous prie également d'appeler l'attention des lecteurs de la *Revue* sur une étude que M. H. G. Stehlin, chargé du Muséum d'histoire naturelle de Bâle (Suisse), a publiée dans le *Bulletin de la Société Géologique de France* (4e série, tome IV, p. 445, année 1904), *Sur les mammifères des sables bartoniens du Castrais*, travail très intéressant qui rappelle les études précieuses de M. J.-B. Noulet à cet égard.

M. Albert Radel, ancien architecte du département du Tarn, actuellement architecte du département de l'Yonne, diplômé par le Gouvernement, architecte ordinaire des monuments historiques, vient de mettre en souscription, au prix de 1 fr. 90, un *Relevé de la Chapelle de la Vierge (église cathédrale d'Auxerre)*. Ce relevé a été présenté à la Société des Sciences de l'Yonne, dans sa séance du 4 mars 1906, et les planches dont les reproductions figurent dans la brochure ont été admises au Salon des Artistes Français, année 1906. La brochure comprend 16 pages, avec couverture imprimée en deux couleurs.

Notre compatriote M. Grimal, ancien élève et professeur du Lycée d'Albi, ancien principal du collège de Gaillac, et actuellement principal du collège de Lure, vient de publier, à l'occasion du centenaire de ce dernier établissement, un livre très documenté, intitulé : *Cent ans de la vie d'un Collège. — Essai historique sur le Collège de Lure.*

M. Grimal a été nommé officier de l'instruction publique au cours de la fête du centenaire qui eut lieu le 22 juillet dernier sous la présidence de M. Gautier, délégué du ministre.

Les Annales des Facultés de droit et des Lettres d'Aix (tome II, n° 1, janvier-mars 1906) publient une notice avec portrait de

M. Paul Girbal sur *La vie et l'œuvre de Georges Guibal*, notre compatriote, décédé à Aix, le 24 juin 1905.

La *Revue mensuelle du Touring-Club de France* (15e année juin 1906) publie deux vues, de face et de profil, du filet de protection récemment placé au Pont de Luzières (Tarn) par les soins du Service vicinal. La dépense (700 fr.), a été couverte par moitié par le Département et par le Touring-Club.

Il est annoncé dans ce même fascicule qu'une médaille de bronze est accordée par le Touring-Club au Comité des Sites et Monuments pittoresques du Tarn pour avoir mené rapidement à bien le travail d'inventaire qui lui était demandé. Il s'agissait de dresser une feuille d'inventaire pour chaque site ou monument en indiquant pour chaque site l'intérêt qu'il présente et pour chaque monument non classé la catégorie à laquelle il appartient. Des vues ou cartes postales avec références devaient être jointes, autant que possible, à chaque feuille d'inventaire et mention devait être faite sur la carte du département au 80.000e de tous les sites et monuments décrits dans les feuilles d'inventaire au moyen de signes conventionnels appropriés.

P. Boissonnade. *Les études relatives à l'histoire économique de la Révolution française, 1789-1801* (publication de la *Revue de synthèse historique*, Paris 1906, in-8° de 168 p.). — Les études sur la Révolution, au point de vue économique, étant en honneur, un comité ayant été formé dans notre département, comme dans les autres, afin de rechercher des documents s'y rapportant, il y a lieu de signaler le nouveau travail de M. Boissonnade. Cette étude abonde en renseignements bibliographiques et constitue à la fois une synthèse de l'activité intellectuelle et un répertoire des œuvres ayant pour objet les questions d'histoire économique de l'époque révolutionnaire. Elle est indispensable à quiconque voudrait entreprendre une étude rentrant dans cet ordre d'idées. C. P.

M. Charles Portal nous communique la note biographique ci-après :

Babié de Bercenay, François, auteur de divers ouvrages énumérés dans la *Nouvelle biographie universelle* de Didot (t. IV, col. 20 et

21), notamment d'un curieux *Voyage chez les peuples sauvages ou l'homme de la nature* (Paris, 1801, 3 vol. in-8°), est né à Lavaur le 29 mars 1761 et mort vers 1830 (?) on ne sait où.

L'acte de baptême, du même jour (Archives du Tarn, E. 4867), nous apprend que son père, Gabriel Babié, était de Castelnau-Picampeau dans l'arrondissement actuel de Muret; sa mère, Louise de Barcenay, était venue de Saint-Germain, localité du Nivernais.

Le nom de famille est Babié tout court, bien que par inattention le vicaire baptisant ait écrit Barbié. Ce n'est qu'après 1801, date de la publication de l'ouvrage cité ci-dessus, que François Babié a joint à ce nom celui de sa mère.

Les tables décennales de l'état-civil (depuis l'an IX) ne contiennent pas une seule fois la mention d'une naissance, d'un décès ou d'un mariage concernant la dite famille qui, par suite, et par le fait de l'origine ou de l'établissement du père de François à Picampeau, ne semble pas avoir jamais été fixée à Lavaur.

Le Tarn à Paris, nos 115 à 118 (avril à juillet 1906) comprend la fin du récit d'une *Excursion dans la Montagne Castraise*, par M. le docteur Ch. Vidal, de Castres, ainsi que des poésies de nos compatriotes Belot et E. Thomières.

Ouvrages reçus : *Pinel*, par le Dr Charles Vidal, médecin-adjoint des hôpitaux de Castres. Brochure in-16, Castres 1906, 27 pages, suivies d'une bibliographie des études déjà publiées et des conférences données par le même auteur sur divers sujets.

Délibérations des Conseils politiques de Rabastens, publiées par Emile Marty (Extrait de la *Revue du Tarn*, 1903-1905). Albi, Imp. Nouguiès, 1905, VI-208 pages in-8°.

L'Alcoolisme, par le Dr Charles Vidal, président de la Section de Castres de la Ligue nationale contre l'alcoolisme. Castres, siège de la section, 27, rue Emile Zola (ancienne rue du Temple), 1906, Imp. Eug. Izambert à Louviers, 15 p. in-8°.

Jules JOLIBOIS.

LA RÉFORME A LAVAUR

EN 1561 & 1562

Tous les travailleurs savent combien la réimpression de l'*Histoire générale de Languedoc*, due à M. Privat, a amélioré l'œuvre primitive de D. Vaissète, et ce n'est pas nous qui voudrions méconnaître les immenses services que cette publication a rendus à la science. Toutefois on se tromperait si on pensait qu'il est devenu entièrement inutile de consulter les anciennes éditions de cet ouvrage. Il est en effet certains cas où on ne peut guère se passer de recourir au texte de D. Vaissète, tel que cet auteur l'a fait imprimer lui-même, si l'on veut se préserver de quelques petites erreurs qui se sont glissées dans l'édition de M. Privat.

On lit, dans une note ajoutée par M. Roman à la dernière réimpression de l'*Histoire de Languedoc*, que, vers le 15 août 1561, les chanoines de Lavaur payèrent une forte somme pour empêcher que leur cathédrale et leur trésor fussent pillés par les protestants (1). On serait curieux de connaître le texte original où ce fait a été consigné ; malheureusement l'érudit annotateur de D. Vaissète, dérogeant à ses habitudes, n'a pas indiqué la source où il l'a puisé.

Lorsque, dans le même ouvrage, on se reporte au texte de D. Vaissète placé sous la dite date (2), on trouve il est vrai un renseignement tout à fait analogue à celui qui vient d'être mentionné ; mais, ce renseignement concernant cette fois la ville de Lectoure, on se demande si M. Roman n'a pas confondu les deux noms de lieu, et si par suite il

(1) *Histoire de Languedoc*, édit. Privat, VIII, notes, 84.

(2) *Hist. de Lang.*, XI, 353.

n'a pas transporté en Languedoc un épisode qui appartiendrait en réalité à la Gascogne. La réponse à cette question est d'autant plus difficile que le document sur lequel D. Vaissète s'est appuyé n'a pas été encore publié et que sa cote actuelle est restée généralement ignorée. Dans ces conditions la plupart des lecteurs sont obligés de renoncer à vider le problème par la voie ordinaire et directe, et il devient dès lors naturel qu'ils regardent à peu près comme impossible de dissiper l'incertitude résultant des affirmations contradictoires des deux historiens.

Cependant il reste encore un moyen de résoudre la question, et ce moyen consiste à comparer le texte publié par M. Privat avec celui des éditions antérieures. Si l'on consulte l'édition princeps et celle de Du Mège, on constate que ce n'est plus le nom de Lectoure qui est inscrit dans le passage qui nous occupe, mais bien celui de Lavaur. Cette constatation est suffisante pour tout expliquer. Ainsi que le porte le texte primitif de D. Vaissète, c'est bien la ville de Lavaur qui fut réellement le théâtre des faits signalés par cet auteur, et c'est par suite d'une erreur typographique que son nom a été remplacé par celui de Lectoure dans l'édition Privat (1).

Il n'est pas permis d'ailleurs de supposer que la substitution du nom de Lectoure à celui de Lavaur a été faite à dessein par M. Roman. En effet, ce passage de l'œuvre de D. Vaissète n'est accompagné d'aucune annotation, tandis qu'il est sûr que, si l'éditeur avait corrigé volontairement le texte original, il n'aurait pas manqué, selon la méthode qu'il a suivie, de signaler sa correction au lecteur. A cette considération nous pouvons du reste, pour notre part, ajouter un autre argument tout à fait décisif. Le hasard nous a permis de retrouver le document qui a révélé à

(1) Il est évident que M. Roman a dû emprunter à la première ou à la deuxième édit. de l'*Hist. de Lang.* le renseignement qu'il a placé dans le tome XII de l'édit. Privat. Mais plus tard, en révisant son travail, il a consulté la dernière réimpression du texte de D. Vaissète, et, comme il n'y a plus retrouvé le nom de Lavaur et qu'il n'a pu se rendre compte de sa disparition, il s'est décidé à donner son premier extrait, sans pouvoir renvoyer à la source qui l'avait fourni.

D. Vaissète l'épisode rapporté dans son ouvrage (1), et nous avons pu ainsi avoir la preuve que cet épisode appartient incontestablement à l'histoire de Lavaur.

Nous nous étions proposé d'abord de relever simplement l'erreur typographique qui vient de nous occuper, et qui dans l'avenir pourrait donner lieu à des confusions regrettables; mais, comme on n'a pas encore écrit, avec quelque étendue, une histoire de Lavaur pendant la seconde moitié du XVIe siècle, il ne sera peut-être pas inutile de publier ici quelques notes sur les manifestations du Protestantisme dans cette ville en 1561 et 1562.

On peut admettre sans doute que déjà, sous les règnes de François Ier et de Henri II, la ville de Lavaur et ses environs fournirent des prosélytes aux doctrines de Luther (2); mais il faut admettre en même temps que ces prosélytes devaient être assez peu nombreux. Les Vauréens, partisans de la Réforme, ne paraissent avoir constitué un groupe d'une certaine importance que vers le mois de juin 1561, car c'est alors seulement que le ministre La Barthe fut chargé de se rendre dans leur cité et d'y exercer le nouveau culte (3).

Ici, comme partout, les protestants, après avoir pris d'abord les armes pour leur défense, les employèrent ensuite pour s'emparer de la ville et pour en chasser les prêtres et les religieux.

L'église réformée de Lavaur venait à peine d'être fondée que des conflits éclatèrent entre les deux partis, et nous avons vu plus haut que, dès le milieu du mois d'août, les religionnaires avaient contraint les chanoines de cette ville à leur payer une rançon afin d'exempter la cathédrale du pillage.

(1) Biblioth. nationale, manuscrits Français, no 15.875, fol. 154 et suiv.

(2) D'après M. Vidal, les prédicateurs de la Réforme s'étaient déjà introduits dans Lavaur sous l'épiscopat de G. de Selve, c'est-à-dire avant 1541 (*Revue du Tarn*, XIX, 42).

(3) *Histoire ecclésiastique des Eglises réformées*, par Th. de Bèze, édit. de Toulouse, I, 461 : « Lavaur, ville épiscopale, n'a eu forme d'église jusques au mois de juin 1561, et ce par le moyen d'un nommé la Barthe, envoyé de Montauban. » Voir de même l'*Hist. de Lang.*, XI, notes, 82.

On sait que, durant le mois de juillet, Charles IX avait rendu un édit dans le but de remédier aux troubles et aux séditions que les querelles religieuses excitaient déjà dans tout le royaume. Mais cet édit, qui refusait aux protestants la liberté de conscience, ne pouvait ramener le calme dans les esprits, et, bien loin de s'arrêter, les désordres ne firent que se multiplier, en accentuant de plus en plus leur violence. Le seigneur d'Ambres, qui avait reçu l'ordre de faire exécuter à Lavaur l'édit de juillet, rendit compte de sa mission au roi le 29 août. Il lui déclara qu'il avait trouvé le peuple armé, dans un grand trouble et prêt à la révolte, la plupart tenant le parti de la nouvelle religion, à l'instigation de quelques religionnaires de la noblesse et des églises voisines ; que tout ce qu'il avait pu faire avait été de les engager à quitter les armes et de faire cesser l'administration des sacrements, mais qu'il n'était pas assez fort pour les obliger à discontinuer le prêche et les chasser de la ville (1).

Plusieurs lettres des gens du roi, du Parlement de Toulouse et du duc de Joyeuse nous montrent que la situation devint encore plus grave avec le mois suivant. Dans l'une de ces lettres, datée du 30 septembre, Joyeuse annonce que les protestants tenaient alors la campagne du côté de Toulouse, et qu'ils s'étaient saisis, entre autres, de Lavaur, de Rabastens et de Castres (2).

Pendant les trois derniers mois de cette année et les quatre ou cinq premiers mois de 1562, la plupart des principales villes de la région ne cessèrent d'être le théâtre de nouveaux excès, et c'est ainsi que, du 24 octobre au 31 janvier suivant, le couvent des Cordeliers et les églises de Rabastens furent envahies et livrées au pillage par les partisans de la Réforme (3).

(1) *Hist. de Lang.*, XI, 353; voir aussi 354. *Histoire du protestantisme dans l'Albigeois*, par M. C. Rabaud, 52.

(2) *Hist. de Lang.*, XI, 354, 355, 358 ; XII, 584, 585. D'après une autre lettre de Joyeuse du 16 sept., la prise de Lavaur était déjà à cette date un fait accompli (*Mémoires-Journaux du duc de Guise*, édit. Michaud, 467).

(3) *Revue du Tarn*. XII, 293. Il faut lire 24 et non 23 octobre.

Il paraît, il est vrai, d'après un texte qui va être rapporté un peu plus bas, que, vers la fin de 1561, les catholiques de Lavaur étaient parvenus à recouvrer le gouvernement de leur ville (1) ; mais, en ce cas, leurs adversaires ne tardèrent pas à prendre leur revanche. Enhardis sans doute par tout ce qui se passait autour d'eux, les protestants de Lavaur, avec quelques-uns de leurs coreligionnaires du voisinage, s'emparèrent à l'improviste des portes de la cité, et dévastèrent le couvent des Cordeliers ou Frères Mineurs, après en avoir chassé ces religieux. Voici du reste en quels termes un auteur contemporain, George Bosquet, avocat à Toulouse, raconte cet épisode. « *Invasion de Lavaur.* — Un an cinq mois après, la ville de Lavaur fut surprise de nuit par Labarte, ministre de la nouvelle secte ; le matin l'église des Cordeliers saccagée ; les religieux bannis ; l'un d'eux, célébrant la messe, tiré arrière l'autel après la consécration, ayant ès mains la sainte hostie et calice du sang précieux de Jésus-Christ, et contraint en tel état sauteler emmi l'église aux coups d'arquebusades ; les images abattues, celles de bois mises au feu avec les livres de plain-chant ; et, qui pis est, le corps sacré de Notre-Seigneur tiré des mains des religieux et foulé aux pieds par ces faux et détestables évangéliseurs, lesquels en furent aussi quelque temps après rejetés par le sieur d'Ambres, gouverneur d'icelle ; leur prêche remis aux faubourgs par provision ; les consuls Villon, Cornus et Gelema tous les jours y assistant, voire le juge même Anthoine Gibert qui leur tenoit la main partout : depuis entièrement remise et maintenue en la foi catholique par la maison d'Ambres proche d'icelle, quoique Lavaur ait été anciennement battue tenant l'erreur des Albigeois (1) ».

(1) Un document, découvert par M. Rabaud, mentionne les protestants de Lavaur à la date du 30 nov. 1561, mais ne permet pas de savoir si à ce moment ils étaient les maîtres de la ville. (*Hist. du protestantisme dans l'Albig.*, 41.)

(2) L'œuvre de Bosquet, publiée d'abord en latin (*Hugoneorum hœreticorum Tolosæ conjuratorum profligatio*, 1563), fut traduite quelques années plus tard en français. Cette traduction est en général assez fidèle, et nous la reproduisons dans notre texte d'après la réédition qui en a été faite à Paris en 1862 (*Histoire de G. Bosquet sur les troubles*

La date donnée par Bosquet à cette invasion de Lavaur correspond à peu près à janvier 1562 (1), et cette époque s'accorde avec les autres détails de son récit, et notamment avec la mention du ministre La Barthe, qui paraît bien avoir résidé alors dans cette ville, ainsi que nous le verrons un peu plus loin.

Aux divers renseignements que nous avons transcrits ci-dessus on peut ajouter quelques petites indications fournies par une enquête de la fin de janvier 1562, qui est relative à Verfeil, localité limitrophe du territoire vauréen. Cette enquête, tout en nous racontant l'établissement du Calvinisme à Verfeil, nous apprend en effet que plusieurs de ses habitants, et notamment le lieutenant de juge A. Bodet, avaient figuré dans la troupe de religionnaires qui était entrée de force dans Lavaur et avait pillé le couvent

de Tolose, dans *Recueil de pièces histor. relatives aux guerres de religion de Toulouse*). Quant à la rédaction latine, nous aurons soin de l'insérer dans nos annotations. L'épisode que nous venons de signaler est raconté comme il suit dans l'ouvrage primitif. « Vaurum quinque supra annum abhinc mensibus noctu Bartha minister occupat, Franciscanos pellit, expilat, ex quibus sacrificantem unum ab altari avellunt, et sacris indutum, calicem et hostiam propitiationis gestantem tripudiare cogunt ad frequentem tormentorum sonum, ac dejectis incensisque imaginibus et vocalibus libris proterunt pedibus sanctum Christi corpus. Dejecti indè ab Ambrasio regio urbis prœfecto, in suburbio suas conciones ad tempus egere, assidentibus, deducentibus et reducentibus ministrum consulibus Bilione doctore, Cornusio et Gelemano atque adeò judice ipso Anthonio Giberto per omnia manum prœbente ». La suite du texte français est une amplification du traducteur.

(1) D'après cet historien, les événements de Lavaur eurent lieu un an et cinq mois après la sédition qui survint à Pamiers et qui amena un peu plus tard l'expulsion de l'évêque, des jésuites et des autres ecclésiastiques. Il ne donne pas lui-même la date de ces troubles de Pamiers, mais il nous paraît certain qu'il faut les confondre avec ceux dont il est question dans une lettre de Joyeuse et qui durent avoir lieu vers la fin d'août 1560 (*Hist. de Lang.*, XI, 338 ; *Les Chroniques de Languedoc*, III, 61. Voir aussi les *Annales de Pamiers*, par M. de Lahondès, II, 10). On doit donc admettre que Bosquet a pris ce mois pour point de départ chronologique, et que par suite les troubles de Lavaur se produisirent vers janvier 1562. Ajoutons d'ailleurs que ce que nous savons de l'histoire de Pamiers ne permet pas de faire remonter le début de la période de un an cinq mois au delà du mois d'août 1560, et qu'il est par suite impossible de confondre la prise de Lavaur citée par Bosquet avec celle qui a été déjà signalée sous la date de septembre 1561.

des Cordeliers. D'après la nature des faits, aussi bien que d'après la date du document, on voit que ces actes de violence font évidemment partie de ceux qui sont racontés par Bosquet (1).

Ainsi, dès les premiers mois de 1562, le chef-lieu du pays vauréen était au pouvoir du parti calviniste. On a vu que, suivant Bosquet, les protestants qui avaient occupé le couvent des Frères Mineurs, en furent chassés quelque temps après et forcés de faire leur prêche dans les faubourgs. Cette dernière circonstance rappelle l'une des dispositions du nouvel édit de janvier 1562, et cela permet de penser que le rétablissement des religieux dans leur maison se produisit très probablement entre le mois de janvier et le mois d'avril suivant.

Quoiqu'il en soit de cette hypothèse, toujours est-il que c'est dans cette même période que viennent se placer les curieux renseignements recueillis par Th. de Bèze sur un complot qui aurait été tramé contre les protestants de Lavaur.

Cet historien rapporte qu'en février 1562 J. Constans,

(1) Le 28 janvier 1562, le vicaire de Verfeil déclare « qu'il est notoire aud. lieu que Me Arn. Bodet, lieuten. du juge, était à l'assemblée et compaignie de ceux qui entrarent à Lavaur, ce qu'il a ouy dire publiquement, et oultre ce ung nommé Jehan, cordelier du couvent et le gardien dud. couvent et ung maistre Arn. Canals, prebstre, demeurant à Lavaur, dirent au déposant avoir veu led. Bodet au lieu de Lavaur, à la compaignie de ceulx qui ravirent l'église et couvent, faisant armes comme les autres. » Un autre prêtre de Verfeil dépose, de son côté, à la même date, que depuis quelque temps les réformés de cette ville se réunissent dans la maison d'Albi Lambert, où ils tirent des coups d'arquebuse et menacent de s'emparer de l'église et du château ; « et pour parvenir à leurs entreprises reçoivent plusieurs estrangiers et personnes incognues, comme aussi ils s'en vont aux aultres assemblées, car P. Lambert, filz dud. Alby, fust veu à la ville de Lavaur gardant la porte avec une harquebuse, lorsque ceulx de lad. Relligion y entrârent par force ; et le gardien, ensemble ung autre religieux nommé frère Jehan, du couvent des Cordeliers dud. Lavaur, dirent au déposant que led. Bodet, lieutenant, estoit avec la compaignie de ceulx qui ravirent led. couvent. » Enquête conservée aux Archives de la Haute-Garonne, Fonds de l'Archevêché. Ce document a été publié par M. Pradel dans les *Mémoires de l'Académie des sciences de Toulouse*, année 1880, 2e semestre, p. 150 et suiv.

ministre (1), fut envoyé de Montauban à Lavaur, dont l'église avait été, paraît-il, dirigée jusqu'alors par La Barthe. Le lendemain de son arrivée, c'est-à-dire le 13 février, « Constans, par l'avis du consistoire, y établit pour ministre Jean Fontaine. Ils commencèrent alors à exercer leur ministère hors la ville, suivant l'édit de janvier, dans une maison particulière, y assistans les magistrats avec quelque nombre de arquebousiers et halebardiers, pour y empêcher qu'il n'y survint aucun tumulte. Voyant cela, sur la fin du mois, Pierre Danez, natif de Paris, évêque, des premiers professeurs établis à Paris par le feu roi François Ier, et des plus doctes de France en la langue grecque, autrefois des premiers à condamner les abus de la papauté, et depuis ayant été et très mal profité en Italie, devenu précepteur du roi François II, ayant succédé en cet évêché de Lavaur à l'évêque Selva, son Mœcenas, étant finalement devenu très grand ennemi de ceux de la Religion, se délibéra d'exécuter par finesse ce que par force il n'avait pu empêcher. Suivant donc cette délibération, il usa de telles remontrances envers les consuls et le consistoire, en l'absence de leurs pasteurs, qu'ils promirent de ne plus faire de garde, comme lui de sa part aussi promettait de bailler congé à la garnison qu'il tenait au temple Saint-Hilaire (2). Cependant, sous main, au même temps, il avertit tous les prêtres de son diocèse, sous ombre d'une procession solennelle, de se trouver un jour de dimanche dans la ville avec armes couvertes. Cet accord rapporté à Du Croissant, ministre (3), Dieu lui ouvrit tellement l'entendement, encores que lui ni les autres ne sussent rien de la conjuration, qu'il la leur depeignît et les en assura par telles conjectures qu'ils résolurent avec lui, non seulement de n'ôter leur garde accoutumée, mais au contraire de la redoubler le lendemain, et

(1) J. Constans est fréquemment cité dans l'ouvrage de Th. de Bèze. Voir à la table, v° Constans.

(2) Saint-Hilaire est une altération de *Saint-Alain*, qui, comme l'on sait, est le véritable vocable de la cathédrale de Lavaur.

(3) On pourra recueillir plusieurs autres mentions de ce personnage en consultant la table de l'*Hist. des églises réformées*, v° Du Croissant.

de ne se fier aux paroles de l'évêque, qu'ils n'en vissent l'effet, dont bien leur en print. Car, le lendemain, étant à la procession, avec son évêque, arrivée près de la porte de la ville, hors laquelle ceux de la Religion prêchaient, toute cette multitude (en laquelle ceux qui n'avaient point d'armes avaient les pierres en la main) marcha droit vers l'assemblée avec grande furie, pensant la trouver sans aucune garde. Mais cela étant aperçu et les magistrats, avec tous les hommes, étant sortis à ce bruit, les assaillants se trouvèrent tellement effrayés, au seul regard de ceux qui se présentèrent pour leur faire tête, que tous se mirent en fuite, et ne tint qu'à ceux de la Religion que l'évêque et toute sa suite ne fussent très rudement châtiés de leur folie ; mais Dieu y pourvut tellement, par le moyen des magistrats et d'un capitaine nommé Saint-Jullian, étant de la Religion, se jetant entre deux, qu'il n'y eût aucun meurtre commis ; même, qui plus est, pendant ce tumulte le sermon ne cessa point, et fut le ministre patiemment écouté avec prières par les femmes et enfants qui ne se départirent onques de l'assemblée, et ainsi continua l'église de prêcher dans la ville jusques à la pleine déclaration de la guerre » (1).

Au mois d'avril 1562, les protestants de Montauban, menacés par Burie et Monluc, qui commandaient en Guyenne, chargèrent J. Vaque d'aller demander des secours aux villes de Castres, de Lavaur et de Réalmont. C'est aussi à la même époque que le ministre Dominique Cestat, qui s'était retiré de Montauban, reçut pour mission de desservir l'église réformée de Lavaur (2).

Nous arrivons maintenant à la période où les troubles que nous racontons vont atteindre leur plus grande intensité.

La possession de Toulouse pouvait seule assurer le triomphe de la Réforme dans les provinces du Sud-Ouest. Les

(1) Th. de Bèze, *Histoire ecclésiastique des églises réformées*, I, 461. Voyez aussi sur tous ces épisodes, l'*Histoire du protestantisme dans l'Albigeois*, par M. Rabaud, 51.

(2) Th. de Bèze, II, 300, 302. Le nom de Cestat revient, dans cet ouvrage, au tome I, 455 et 462.

protestants formèrent une conjuration pour se rendre les maîtres de cette capitale du Languedoc, et, dans la nuit du 11 au 12 mai, ils occupèrent la maison commune et plusieurs quartiers voisins. La lutte s'engagea presque aussitôt et, durant quatre jours, des combats opiniâtres et indécis remplirent la ville de cadavres et de ruines.

Dès que les religionnaires du pays connurent les événements de Toulouse, ils préparèrent des forces pour les conduire au secours de leur parti. S'il faut en croire l'annaliste La Faille, les conjurés reçurent ainsi, le 12 mai, un renfort de 300 hommes venant du côté de Lavaur et de Castres (1). Mais ni les nouvelles troupes, envoyées un peu plus tard par cette dernière ville, ni celles que le sieur d'Arpajon avait réunies à Montauban ne purent pénétrer dans la place. Elles furent arrêtées et forcées de battre en retraite par les compagnies de Monluc et de Termes ou par les paysans assemblés au son du tocsin (2).

Vivement contrariées de n'avoir pu exécuter leur projet, et irritées d'ailleurs par quelques échecs qu'elles venaient de subir, les troupes castraises rentrèrent dans Lavaur et donnèrent un libre cours à leur fureur en se saisissant encore une fois du principal couvent de cette ville, et en exerçant d'horribles cruautés sur ses religieux. Mais il faut céder ici la parole à G. Bosquet, qui est celui de nos anciens chroniqueurs dont le récit est le plus détaillé et le plus exact. « *Déroute d'hérétiques sur le chemin de Lavaur, Cruauté d'Ebrail.* — La veille de la Pentecote, 16e dud. mois de mai, quatre enseignes de gens de pied envoyés de Castres et lieux circonvoisins au secours des huguenots sous la charge des capitaines Saint-Laurens, J. de Combes, habitants de Lavaur ; Cirice Basquet (3), Manes de Maza-

(1) La Faille, *Annales de la ville de Toulouse*, II, 228. Nous n'avons pu découvrir la source où cet historien a puisé ce renseignement.

(2) *Hist. de Bosquet*, p. 111, 112 ; *Mémoires de Gaches*, publiés par M. Pradel, 20 à 22 ; Th. de Bèze, II, 278, 302, 303 ; *Commentaires de Montluc*, éd. Michaud, 225 et suiv. ; *Hist. de Lang.*, XI, 391, 393, et XII, preuv. 619, 624.

(3) Corr. Gasquet, d'après le texte latin rapporté plus loin. Voyez sur ce personnage la *Revue du Tarn*, XIII, 18, et l'*Hist. de Lang.*, XII, notes, 22.

met (1); Salvi Ebrail La Garde et J. Coderc de Lavaur (2), s'arrêtèrent une partie aud. Lavaur, et l'autre, s'acheminant à Tolose sous le drapeau dudit La Garde, fut rencontrée en rase campagne et dissipée par led. Montluc; plusieurs taillés en pièces et massacrés par la commune. — Des mains de laquelle ledit Ebrail s'étant à peine pu évader, avec un petit nombre de soldats, au grand péril de sa vie, se rendit de rechef audit Lavaur et là, ému de froide vengeance, alla furieux droit à l'église des Cordeliers réintégrés par le sieur d'Ambres, à l'heure de vêpres, pendant l'office ; de laquelle mit les portes à bas, entra dedans et y occit cruellement quatre religieux des plus tardifs à la suite, les autres s'étant sauvés comme ils pouvoient, un peu blessés et ulcérés de coups d'arquebusades : Rignac, docte personnage, leur père gardien, avec son frère Etienne ; Jacques Imbert et un jeune novice, lequel fut aussi tué d'une arquebusade. Desquels le sang innocent n'ayant pu assouvir la soif de cette sangsue infernale, le corps mort dudit gardien eut le nez coupé, les génitoires taillés et fichés dans sa chaste et vénérable bouche, la verge attachée à sa main ; appelé hypocrite en haine de la piété et religion de laquelle il était orné en sa vie. Le corps d'Etienne fut poignardé et les oreilles de celui d'Imbert coupées, la bouche et la face dilaniées; cruauté atroce ! » (3).

(1) Il s'agit ici de La Manne de Mazamet. Voyez les *Mém. de Gaches*, à la table, à son nom, et l'*Hist. de Lang.*, XII, notes, 22.

(2) Au lieu de Lavaur il faut lire Verfeil, qui est le nom porté par la traduction de 1595 et par le texte latin.

(3) Voici le texte latin : « Pridie Pentecostes, e quatuor peditum signis quæ illis subsidio a Castrensibus finitimis remittebantur, Sanctolaurentiano, J. a Combis, Vaurensibus civibus, Cyricio Gasqueto, Mana Mazametensi, Salvio Ebrallio Garda, et J. Coderco Verfoliensi, ducibus, pars Vauri relicta, pars Tolosam veniens ductore Garda, dissipatur a Montluco ad Plana, multis trucidatis a vulgo. Ebrallius cum superstite milite Vaurum regressus, et furens, restitutos ab Ambrasio Franciscanos repetit, et effractis valvis vesperum Deo canentes proturbat : quatuor crudeliter perimit, Rinhacum sodalitii patrem doctissimum virum cum Stephano fratre, Jacobum Imbertum, et quendam puerum tormenti ictu. Custodi cæso natum detruncant, linguam submentum extrahunt, abscindunt genitalia, penem dextræ alligant, testibus in os conjectis, illi hypocrisim hoc est pietatem exprobrantes. Fratris mortuum corpus

Cependant les religionnaires de Toulouse, ayant perdu toute espérance de secours et manquant de vivres et de munitions, se décidèrent à quitter la ville, et un grand nombre d'entre eux se retirèrent à Lavaur le 17 mai (1).

C'est le même jour, c'est-à-dire le dimanche de la Pentecôte, que les diverses troupes protestantes qui se trouvaient à Lavaur, entreprirent le siège de l'église cathédrale et du palais épiscopal, dont elles parvinrent à s'emparer le lendemain. Ces ennemis, dit Bosquet, « comme enfants de perdition obstinés et du tout endurcis en leur impiété, battirent jour et nuit sans intermission et prirent d'escalade l'évêché et l'église principale de Lavaur, la pillèrent et saccagèrent avec le reste de la ville ; foulèrent aux pieds le saint sacré corps de Jésus-Christ et mirent au feu les meilleurs livres de la bibliothèque de messire Jean (*corr.* Pierre) Danès, évêque dudit Lavaur, docte personnage surtout ès langues grecque et latine. D'où se ruant sur la ville de Saint-Sulpice, leur voisine, envahirent d'assaut l'église et le château, brûlèrent les portes et pendirent au clocher les corps morts de deux prêtres et d'un chirurgien qu'ils avoient tués à coups d'arquebusades » (2).

mucrone perfodiunt. Imberto os et faciem dilaniant, auribus prius decesis : reliqui profugi saucii. »

Cette invasion de Lavaur est rapportée aussi par D. Vaissète, qui s'appuie sur l'historien Montagne (*Hist. de Lang.*, XI, 397). Ce nouveau récit offre quelques petites variantes. C'est ainsi qu'on y voit que le capitaine La Garde, après avoir fait venir de Rabastens le ministre La Barthe, l'aurait fait prêcher dans l'église des Cordeliers. Toutefois, comme l'on retrouve à peu près les mêmes détails dans divers passages disséminés dans Bosquet, nous pensons qu'il est préférable de s'en tenir au texte de ce dernier, qui avait l'avantage de résider dans le pays même où se passaient les événements.

(1) *Hist. de Lang.*, XI, 391, 393 ; XII, preuv. 624.

(2) La traduction de l'ouvrage de Bosquet, qui a ici interverti l'ordre d'une partie des matières des chap. 43 et 44, n'indique pas la date précise de l'attaque de l'évêché et de la cathédrale, mais on va la trouver dans le texte latin. « Eodem quo victi nostri avolarunt die Pentecosti sacro, qui Vauri stabant primarium urbis templum et Antistitis ædes obsident, diu noctuque quatiunt, et scalis tandem in summum evadentes capiunt, diripiuntque conculcato vivifico sacramento, traditis flammæ Episcopi P. Danesii viri græcè et latinè docti melioribus libris, per privatorum domos non remissius grassantes. Hinc in Sancti Sulpitii

Le 19 mai le seigneur d'Arpajon qui, à la tête des troupes de Montauban était arrivé à Rabastens, envoya Montlédier à Lavaur, avec un détachement de gens de pied, en lui donnant pour mission de rejoindre dans cette ville les compagnies de Castres ainsi que les fugitifs de Toulouse et de les conduire à Montauban (1). Th. de Bèze se borne à nous transmettre ces indications, et ne dit rien au sujet des excès qui purent être commis à cette occasion par ces diverses troupes. Cependant on voit, par une lettre de Monluc, que les religionnaires de Montauban, étant venus à Lavaur le 19 mai, y mirent au pillage les maisons des catholiques et y recueillirent en même temps les protestants qui avaient échappé aux massacres de Toulouse (2).

Les compagnies de Montauban, ayant ainsi opéré leur jonction avec celles de Castres et avec les fugitifs de Toulouse, tous ces religionnaires quittèrent Lavaur pour se rendre à Rabastens, et passèrent le même jour à Saint-Sulpice où ils se firent donner à dîner. Les Toulousains formaient à ce moment une troupe de 1,000 à 1,200 hommes, et parmi eux se trouvaient Ganelon et Ducèdre, deux des principaux chefs de la conjuration (3). C'est le lendemain, 20 mai, que les capitaines Saint-Michel et Belfort vinrent de Rabastens à Saint-Sulpice et y commirent les meurtres qui sont rappelés par Bosquet, par Th. de Bèze et par les documents manuscrits.

Deux jours après, Monluc écrivait au roi qu'il était résolu, avec le sieur de Terride, d'aller mettre le siège devant Lavaur (4). Les protestants de cette ville, réduits désormais à leurs seules forces, étaient beaucoup trop faibles pour soutenir une pareille attaque. Ils s'empressèrent de faire

vicinum oppidum irruentes, templum et basilicam incensis portis occupant ac sacerdotes duos cum tensore feriguibus extinctos ex alto campanario suspendunt. » L'invasion de Saint-Sulpice eut lieu le 20 mai, ainsi que nous le verrons un peu plus loin.

(1) Th. de Bèze, II, 303, 304.

(2) *Hist. de Lang.*, XI, 393, XII, pr. 624.

(3) Th. de Bèze, II, 304. Biblioth. nationale, collection de Lang., XXI, notes sur Saint-Sulpice.

(4) *Hist. de Lang.*, XI, 393, et XII, pr. 625.

leur soumission sans attendre l'arrivée de Monluc, et les catholiques firent entrer dans la place une garnison dont il est fait mention avant la fin du même mois (1).

Pendant que les chefs militaires dirigeaient leurs opérations contre les villes rebelles, le Parlement de Toulouse poursuivait avec une extrême rigueur la recherche des religionnaires ayant pris part aux derniers troubles. Cette cour ordonna l'arrestation d'une multitude de personnes appartenant aux diverses parties de la région. Sur la liste des séditieux qu'elle condamna aux mois de juin et d'août 1562, nous remarquons les noms de J. Couderc de Verfeil, de Cirice Gasquet, consul de Lavaur, de La Barthe, ministre, et des capitaines La Mane de Mazamet et Lagarde, qui tous ont déjà figuré dans le récit des événements locaux (2).

Malgré tous les revers que subit alors le parti protestant, un certain nombre de Vauréens conservèrent encore leur attachement aux opinions calvinistes. Il est certain toutefois qu'on ne leur permit plus d'exercer leur culte en public. Cette infraction à l'édit de janvier reçut d'ailleurs l'approbation royale, et ce fut sans aucun succès que les réformés firent des démarches pour être rétablis dans leur première liberté (3). Le ministre que l'on mentionne comme étant installé à Lavaur, en 1564, ne tarda pas sans doute à se retirer, devant les réclamations des députés du Languedoc (4), et, pendant les deux années suivantes, aucun document ne permet de constater quelque amélioration dans l'état de l'église protestante de cette ville.

En 1567, c'est-à-dire au début des secondes guerres civiles, les religionnaires s'emparèrent encore une fois de Lavaur; mais, peu de jours après, le manque de défenseurs les fit renoncer eux-mêmes à leur conquête (5). Les hosti-

(1) *Hist. de Lang.*, XII, pr. 678.

(2) *Hist. de Lang.*, XII, notes, 21, 22 ; Haag, *France protestante*, 2e édit., II, col. 57 et 70.

(3) La Faille, *Annales de Toulouse*, II, 259 ; *Hist. de Lang.*, XII, pr. 722.

(4) *Hist. de Lang*, XII, 462.

(5) *Journal de Faurin*, éd. Pradel, 37 ; *Mém. de Gaches*, 61, 64 ; *Hist. de Lang.*, XI, 483.

lités s'étendirent bientôt dans toute la province avec un redoublement de fureur, et les Vauréens, qui adhéraient à la Réforme, se trouvèrent forcés d'aller habiter dans les places fortes de leur parti afin de mettre leur vie en sûreté (1).

C'est ainsi que se terminèrent les conflits et les violences qui avaient marqué dans cette localité le commencement des guerres du Protestantisme. Après cette époque, la religion catholique fut seule prêchée et pratiquée dans la ville de Lavaur; et, quelques années plus tard, les habitants de cette ancienne citadelle de l'Albigéisme, entièrement séduits par l'exemple de ceux de Toulouse et de la plupart des grands centres du Haut-Languedoc, pouvaient être comptés parmi les plus fidèles soutiens de la Cour romaine et de la faction de la Ligue.

Edmond Cabié.

(1) C'est ainsi qu'en 1568, Hug. Du Conseil, bourgeois de Lavaur, se trouvait réfugié à Castres, parce qu'il appartenait à la Religion réformée (*Revue du Tarn*, XIII, 22).

ASSERMENTÉS & RÉFRACTAIRES [1]

La Constitution civile du clergé fut décrétée le 12 juillet 1790 et acceptée le 24 avril par le roi Louis XVI. A l'avenir les évêques seraient nommés par l'assemblée électorale du département, la même qui nommait les membres du Directoire. L'évêque ainsi nommé demandait ses pouvoirs spirituels à son archevêque et celui-ci au plus ancien évêque de la province. Il était absolument défendu de s'adresser au pape, sinon pour lui envoyer une simple lettre de politesse.

Les curés des paroisses seraient élus par les électeurs qui nommaient les administrateurs du district. Ils demanderaient ensuite leurs pouvoirs à l'évêque du département.

Un décret du 20 novembre-26 décembre 1790 fixa au dimanche 23 janvier 1791 la prestation du serment des évêques, des curés et des vicaires.

A l'issue de la messe paroissiale, les ministres du culte catholique devaient jurer par devant la municipalité et tous les paroissiens réunis dans l'église.

A ce moment Rome n'avait pas encore tracé de règle de conduite et pleine lumière n'était pas faite dans l'esprit de tous les prêtres. Plusieurs crurent qu'ils pouvaient en conscience prêter serment.

La grande majorité au contraire refusa le serment, soit purement et simplement, soit en expliquant son refus, soit en réservant tout ce qui était contraire aux lois religieuses. Ceux qui refusèrent le serment et ceux qui le rétractèrent furent appelés prêtres insermentés, réfractaires ou encore

(1) Références. — Archives départementales. Série 4, nº 1. — Délibérations communales de Montdragon, du Bruc et de Laboutarié. — Registres paroissiaux de Saint-Julien-du-Puy. — Monographie manuscrite de l'abbé Brunet. — Papiers communiqués par la famille Bertrand du hameau de Riols. — Documents en notre possession.

non conformistes ; ceux qui prêtèrent serment sans le rétracter furent appelés assermentés, jureurs ou encore prêtres constitutionnels.

A Montdragon et dans ses parages, les curés ne suivirent pas une règle uniforme. La délibération du 27 février 1791 nous apprend que le curé de Montdragon prêta serment : « Ce dimanche à l'issue de la messe paroissiale devant la paroisse et les officiers municipaux s'est présenté Maître Montané et après avoir mis la main sur sa poitrine, a juré de bien remplir les devoirs de sa charge et de maintenir de tout son pouvoir la constitution civile du clergé et d'obéir à la loi et au roy ».

Le 10 mars et le 13 avril 1791 le Pape condamne la constitution civile. Me Montané, après avoir hésité quelque temps encore, rétracta son serment le 29 janvier 1792. Les officiers municipaux irrités demandent à Me Montané :

1° « S'il veut se désister purement et simplement de son bénéfice ;

2° « S'il est dans le dessein de dresser autel contre autel et de se procurer des prosélytes pour faire deux religions dans la paroisse ».

Le recteur répond qu'il « ne veut pas faire démission de son bénéfice et que sans être dans l'intention de dresser autel contre autel, il désire seulement rester dans la paroisse et être remplacé ». Les officiers municipaux décident (2 février 1792) que Me Montané sera remplacé « et qu'on ne souffrira pas qu'il reste dans la paroisse pour la paix et la tranquillité publiques ».

Le prêtre se rend aussitôt à Castres et soumet cette délibération à l'administration du district. M. Fosse, accusateur public, tranquillise le Curé : « Il n'a pas, dit-il, l'intention de l'expulser si les habitants veulent le garder malgré sa rétractation ». Cette réponse est transmise aussitôt à une assemblée générale, mais les habitants persistent dans leur impitoyable décision. Me Montané, disent-ils, quittera la maison curiale et se retirera où bon lui semblera, toujours hors du consulat et cela dans l'espace de six jours dont samedi prochain sera le dernier (3 mars 1792).

Le prêtre quitte aussitôt sa paroisse et se réfugie en Espagne.

Du fond de son exil il n'oublie pas ses anciens paroissiens. Le neveu de l'ancien curé écrit à une dame de Montdragon une lettre touchante dans laquelle nous relevons le passage suivant : « Mon oncle me chargea de faire distribuer aux pauvres de sa paroisse de Montdragon et de la Martinié la somme de 100 livres si le temps était misérable, ce qui est malheureusement arrivé. Il m'a même mandé depuis lors que, vu la misère qu'il connaît régner dans sa paroisse, quoique absent et éloigné, d'y ajouter 50 livres ».

L'ancien recteur était bien renseigné. Une grande misère régnait, en effet, dans la paroisse et le premier enthousiasme pour la Révolution avait singulièrement baissé. Au mois de septembre 1792 les habitants avaient refusé formellement de payer la contribution mobilière. C'est en vain que le maire cherche à les calmer en leur disant « que dans l'état des choses, il était expédient d'obéir et toujours quand la loi parle ». Les révoltés insultent la municipalité. Le Maire est obligé : « de rompre l'assemblée pour éviter un plus grand désordre ».

L'année 1793 fut particulièrement désastreuse. Les impôts sont devenus écrasants.

En 1789 le montant total des impositions, dépenses locales comprises, s'élevait à 4,450 l. Les impositions de 1793 s'élèvent à la somme de 8,622 l. 12 sols ; plus 669 l. 8 sous 1 denier pour les dépenses locales. Aux impôts il faut encore ajouter les réquisitions incessantes qui enlèvent aux habitants leurs dernières ressources. Alors se produisit un fait unique dans notre histoire locale.

La famine régna pendant quelques jours à Montdragon, et plusieurs habitants furent réduits à manger de l'herbe bouillie.

Obligé de partir en toute hâte, Me Montané avait confié ses meubles à cinq familles de la paroisse.

Au mois de septembre 1794 l'administration du district annonce aux officiers municipaux que les meubles de Me Montané sont confisqués. « Vous devez vous donner quel-

ques soins, disait la lettre, pour découvrir le mobilier s'il en reste. Vous savez que le tout doit être vendu ». Les officiers font aussitôt des recherches et les meubles sont découverts et vendus aux enchères.

Au mois de juillet 1798, l'ancien curé rentre en France et fixe sa demeure à Saint-Crépin, dans le Rouergue. A cette époque il envoie à Montdragon un nouveau secours de 150 l.

« Il n'est pas nécessaire, disait l'ancien curé, que cette somme soit donnée toute à la fois, vous la donnerez à parcelles selon les besoins des pauvres, en grains et autres choses dont ils auront besoin selon les circonstances, sans en faire parade. Faites-le discrètement, autant que vous le pourrez, pour éviter les jalousies dont les pauvres sont fort susceptibles ». Me Montané mourut en 1802, à l'âge de 64 ans. Son corps fut déposé dans le cimetière de Saint-Crépin.

Dès le mois d'avril 1792 Me Montané fut remplacé par un curé constitutionnel. Alexandre Esquilat, vicaire de Saint-Léonard, au district de Lacaune, fut élu curé de Montdragon. Cette élection fut confirmée le 8 juin par M. Gausserand, évêque du département du Tarn, et le 24, Esquilat fut installé par les officiers municipaux. Le culte catholique ayant été aboli au mois de novembre 1793, le jureur quitte la paroisse. Au rétablissement du culte, nous le retrouvons dans la paroisse de Saint-Martin, canton de Lautrec.

A l'exemple de Me Montané, le curé de Laboutarié, Pierre Poulhies, prêta serment dans l'église de Laboutarié le 27 février 1791. Du 11 mars 1791 jusqu'au 13 novembre, il exerce les fonctions de procureur de la commune et meurt sur la fin de 1792. Il est aussitôt remplacé par François Laterrière, prêtre constitutionnel. Le 6 avril 1794 Laterrière déclare, en présence de la municipalité, « cesser dès aujourd'hui ses fonctions curiales, renoncer à son traitement de curé pour jouir en toute tranquillité de celui de 620 livres qui lui est conservé en qualité de chapelain de Sigot et comme ecclésiastique âgé de 43 ans ».

Le ci-devant curé est nommé officier public en remplacement de Jean Viguier « qui refuse de s'en occuper, vu l'incapacité de ses lumières ». L'année suivante, on lui confie

les fonctions de secrétaire en remplacement de Antoine Boussac, nommé maître d'école à Lombers. Les délibérations rédigées par Laterrière sont animées d'un grand enthousiasme pour la Révolution. Qu'on nous permette d'en citer un exemple.

Didier Gache, directeur de l'atelier des salpêtres à Lombers, demande à la municipalité de Laboutarié d'envoyer un homme intelligent à Dénat pour apprendre à lessiver les terres salpétrées.

L'assemblée, « pénétrée de zèle pour l'affermissement de la République et le maintien de la liberté et égalité et très *convainque* que le salpêtre est le *poizon* des têtes couronnées et la destruction totale des ennemis de la République », désigne Jean Daydé pour se rendre à Dénat.

Nous n'avons pu trouver d'autres renseignements sur Laterrière. Nous savons seulement qu'il possédait une métairie au hameau de Lafargue, commune de Montdragon.

Si de Laboutarié nous passons au Bruc, nous trouvons Gineste, curé de cette petite paroisse au moment de la Révolution. *Lou priou*, comme on l'appelait en patois, promit de prêter serment mais « en le restreignant et le bornant aux seuls objets de l'autorité civile sans atteindre ceux dépendants de l'autorité spirituelle ». En réalité Gineste, ne prêta jamais serment. Pendant quelques mois il se cacha au milieu des rochers du Bruc. Les temps devenaient plus durs. Une loi du 26 août 1792 condamnait à la déportation les prêtres qui avaient refusé ou rétracté le serment, leur laissant le choix du lieu de leur exil. Le 13 septembre Gineste obtint un passeport pour l'Espagne. Rentré en France en 1796 il fut nommé, au rétablissement du culte, curé de Sieurac, sa paroisse natale. C'est là qu'il mourut en 1849, à l'âge de 82 ans.

Le curé de Lombers, Alexandre Corneillan, prête serment. Deux ans après il est dénoncé comme suspect « parce qu'il n'a donné aucune preuve de patriotisme et qu'il n'a pas voulu lire au prône la lettre pastorale de M. Gausserand ».

Quelques jours après la municipalité de Lombers rapporte cette délibération. Le 6 août 1794 Corneillan déclare devant

la municipalité que dès ce jour il cesse toute fonction curiale. On le nomme greffier « puisqu'il est rentré dans la classe ordinaire des citoyens ».

Dès le mois d'avril 1795 une heureuse réaction s'opéra. Par une loi du 30 mai, publiée le 9 août, la Convention nationale permettait de se servir des églises pour l'exercice du culte. Le 1er août Corneillan rétracte son serment et demande l'autorisation d'exercer les fonctions curiales comme ministre de la religion *catholique*, *apostolique* et *romaine*. Sa demande est agréée, mais il doit prononcer un nouveau serment : « Je reconnais, dit-il, que l'universalité des citoyens est le souverain et je promets soumission et obéissance aux lois de la République. »

Malgré cette promesse l'abbé Corneillan doit se contenter d'exercer le culte dans la maison qui lui donne l'hospitalité.

Le 12 septembre 1795, M. Gausserand envoie sa fameuse lettre pastorale datée d'Albi. L'évêque constitutionnel annonce à ses diocésains la reprise des fonctions sacrées. Il s'efforce de légitimer sa mission et termine son mandement par une profession de foi en douze articles.

Un des premiers actes administratifs de M. Gausserand fut d'envoyer un prêtre assermenté à Lombers. La nomination de Jean-Baptiste Fargues est, en effet, datée du 12 septembre. L'église paroissiale fut mise aussitôt à la disposition de l'intrus.

Si les prêtres réfractaires n'avaient d'autres ressources que les aumônes des fidèles, il faut croire aussi que les assermentés n'étaient guère plus favorisés. A son titre de curé l'abbé Fargues ajoute encore la fonction de maître d'école. En cette dernière qualité le constitutionnel avait droit à un logement et à un jardin. A ces premiers avantages venait encore s'ajouter la rétribution scolaire des élèves. L'école, malheureusement, ne comptait que 13 élèves et le traitement de curé-instituteur ne pouvait être très élevé. Dans ce nombre il y avait un élève non payant. Au grand mécontentement de Fargues, le maire de Lombers voulut encore, en s'appuyant sur la loi, étendre la gratuité à deux autres élèves.

Il ne nous reste plus qu'à faire connaître deux autres prêtres.

Le premier, Melchior Marchand, prieur de Venès, ne voulut jamais prêter serment ; le second, Louis Bertrand, curé de Saint-Julien-du-Puy, le prêta avec enthousiasme.

Deux lettres que nous avons retrouvées vont nous faire connaître les sentiments de ces deux prêtres.

Le 11 mai 1791 le prieur de Venès adresse au curé de Saint-Julien la lettre suivante :

Monsieur. — On m'a dit que vous vîntes lundi ou *mardy* jusqu'à ma porte, pourquoi n'êtes-vous pas entré ? Est-ce parce que vous avez juré et que je ne l'ai pas fait? Mais je vous aurais dit que je marche avec le corps épiscopal réuni à son chef et avec la grandissime majorité de mes confrères. Sans vous parler de ceux de vôtre voisinage qui ont rétracté leur serment et de plusieurs évêques constitutionnels qui ont abdiqué leur nouvelle prélature ; je vous aurais dit que le prieur d'Estaing, diocèse de Rodez, qui avait juré et attiré les voisins à faire comme lui à cause de sa réputation de science et de piété s'est rétracté, ainsi que ses deux voisins et que sa rétractation est consignée dans les registres d'un notaire, qu'elle a été rendue publique par la *voye* de l'impression ; et que si un professeur de quinze ans en théologie a pu se tromper en jurant ce ne peut être que la force irrésistible de la conviction qui l'a obligé à se rétracter, je vous aurais dit que le curé de Pampelonne en Albigeois s'est rétracté en chaire, à genoux et la corde au col. Je vous le dis ici puisque vous n'avez pas jugé à propos de me voir et je suis sûr que vous ne m'en *sçaurez* pas mauvais gré. Je ne suis pas surpris que certains curés *ayent* donné dans l'enthousiasme patriotique et se soient laissés entrainer par le tourbillon qui agite aujourd'hui le royaume, mais vous qui avez des lumières, du discernement, de la pénétration, du jugement, et qui êtes connu partout, comme un homme de beaucoup d'esprit, ah ! je vous l'avoue, j'ai peine à comprendre comment vous avez pu vous déterminer à vous obliger par serment, à maintenir de toutes vos forces une Constitution qui au sentiment du *vicaire* de J.-C^t^..... est *un amas* et *comme* un extrait de plusieurs hérésies, renverse absolument l'autorité de l'Eglise : qui, sous prétexte de religion, combat la religion elle-même jusqu'à saper les fondements de la foi catholique, et de la religion de nos

pères. Constitution, du reste, qui vous met aujourd'hui dans le cas de consommer vous-même le schisme en recevant en honorant un intrus et en adhérant à un schismatique..... Ah ! Monsieur la plume me tombe des mains, et je finis par ces paroles du prophète : « *Quis dabit capiti meo aquam et oculis fontem lacrymarum et plorabo die ac nocte.* »

LE PRIEUR DE VENÉS.

Le curé de Saint-Julien-du-Puy répond :

Monsieur. — Je vous aurais plutôt répondu, mais les occupations qui se sont multipliées m'en ont empêché ; il est *vray* que je passai devant votre porte le dix du courant sans demander après vous, parce qu'on m'avait assuré que vous étiez parti la veille et que depuis plusieurs jours vous ne faisiez que courir pour faire des prosélites. Vous m'auriez dit que vous marchiez avec le corps épiscopal, réuni à son chef, vous voilà en bonne et brillante compagnie, le même intérêt vous lie les uns aux autres, et vous ajoutez avec la grandissime majorité de vos confrères, faites attention, mon Cher Prieur, qu'alors vous êtes de mon parti puisque vous *sçavez* aussi bien que moi, que le royaume est partagé en quatre-vingt-trois départements. Je conviens, avec vous, que dans le département du Tarn, du Gers, de l'Aveyron et de la Haute-Garonne, il y en a peu qui ayent prêté le serment, mais à votre tour vous conviendrez avec moi que dans les septante neuf départements restant, la plus grande majorité a juré ; décidez maintenant vous-même de quel côté se trouve la grandissime majorité et prononcez. Vous m'auriez dit que dans votre voisinage plusieurs curés ont rétracté leur serment, voilà une assertion que je ne puis point croire parce que tout le monde peut *sçavoir* que dans tous les districts on reçoit des soumissions au lieu de rétractations, vous ajoutez que des évêques constitutionnels ont abdiqué leur nouvelle prélature, comme s'il y avait d'épiscopat plus ancien ou plus nouveau, vous ignorez St Cyprien qui assure qu'il n'y a qu'un seul épiscopat. *Episcopatus unus est cujus pars in solidum a singulis tenetur*, non, mon Cher Prieur, non, aucun de ces prélats n'a quitté son siège ; si vous n'en exceptez M. l'Evêque de la Vienne dont le troupeau s'est vu privé par la mort à son grand regret.

Le prieur d'Estaing, dites-vous, a rétracté son serment ! c'est l'ami du roi qui, dans son journal, vous a fait avaler cette pilule. Vous citez le curé de Pampelonne, pour le coup vous me mettez à mon

aise, j'ai dîné avec lui mardy dernier dix-sept du courant chez notre illustre prélat et voici ce que je lui ai ouï dire..... *Si pour confirmer mon serment il fallait en prêter un second, je suis tout prêt à le faire!* car, a ajouté ce respectable octogénaire, *la main de Dieu se montre visiblement dans la Révolution!* Voilà un fait que j'atteste avec ma franchise ordinaire et dans toute ma sincérité; fait qui dans le moment fut *sçu* de toute la ville d'*Alby*.

Connaissez-vous, mon Cher Prieur, le curé de Sérénac, homme du plus grand mérite, il est certain qu'il a prêté son serment, il est encore très certain que depuis mardy dernier, soit du côté du Fraisse, soit dans nos environs, plus de trente-six curés, tous également distingués par leurs talents et leurs bonnes œuvres, ont juré, et qu'une infinité d'autres ont fait leur soumission, M. le curé de Lombers est du nombre. Voilà une troupe de vérités, et vous, mon Cher Prieur, qui êtes vraisemblablement mal instruit, vous me payez avec des mensonges.

Vous me parlez du vicaire de J.-Ch., des bulles, des brefs, des lettres pastorales de M. de Bernis; et il est notoire que ni le pape, ni M. de Bernis n'ont pas écrit un mot! Soyez donc plus sincère, ou moins crédule, et ne me donnez point des fables pour des vérités. Vous me dites que vous êtes étonné de me voir lié à la Constitution parce qu'elle contient des hérésies, qu'elle renverse l'autorité de l'église, qu'elle etc..... je ne l'ai pas vu encore et je m'engage quand vous le voudrez à vous prouver qu'elle n'a rien que de bon. Cessez donc, mon Cher Prieur, cessez de pleurer sur elle, et sur moi, mais pleurez sur vous-même, pleurez sur le pauvre peuple que vos principes tendent à égarer. Refusez le serment ou *prettez* le, mais dans l'un et l'autre cas sachez vous taire; prêchez à votre peuple toujours la même doctrine, mais il est inutile qu'il connaisse les raisons de votre refus ou de votre assentiment..... le serment exigé quand il ne ferait d'autre bien que celui de faire connaître les sentiments des fonctionnaires publics, sans parler des ministres, pour le moins inutiles, dont il pourrait purger l'Eglise, ne mériterait-il pas votre approbation? Je laisse cette dernière réflexion à votre discernement. Finissons, mon Cher Prieur, et, en finissant, admirons le régénérateur de l'Empire *François*, les législateurs d'un peuple libre qui ne cessent de déclarer qu'ils se renferment dans la sphère des droits de l'homme et les limites d'une constitution civile; ils respec-

tent donc l'œuvre de Dieu, notre foi et ses dogmes, nous aurons donc toujours, mon Cher Prieur, des temples pour y adorer le même Dieu, des autels pour y sacrifier la même victime, les mêmes sacrements pour nous purifier, le même culte pour nous édifier, la même doctrine pour nous sanctifier, les mêmes espérances pour nous consoler, voilà donc la religion de nos pères conservée, voilà la puissance spirituelle de l'Eglise respectée ; voilà ce que m'a dit ma conscience. A sa voix je n'ai pas balancé à donner au peuple qui m'est confié et à mes voisins l'exemple de l'obéissance à la loi. Voilà, mon Cher Prieur, l'analyse de mes sentiments, avec lesquels j'ai l'honneur d'être bien respectueusement votre très humble et très obéissant serviteur.

Saint-Julien, 24 mai 1791.

Qu'on nous permette maintenant de donner quelques notes biographiques sur Marchand et Bertrand.

L'abbé Marchand était curé de Venès depuis l'année 1773. Il avait succédé à Louis de Monricous. Après avoir refusé le serment Marchand se retire à Lautrec dans la maison de la veuve Guy, Il prend les appartements occupés avant lui par Borniol Fontbonne *cy* devant chanoine au Chapitre de Lautrec. Le 7 messidor an II la municipalité de Lautrec se transporte dans la maison de la veuve Guy pour faire l'inventaire des meubles de Marchand et de ceux de Fontbonne. Dans cette longue énumération de meubles nous trouvons une épinette, une table à trictrac et un ruban rouge avec des devises espagnoles. Les draps de lit, les serviettes et les matelas furent envoyés à l'administration du district. Les autres meubles furent mis aux enchères, le 25 frimaire an III. Le produit de cette vente s'éleva à la somme de 900 livres. Le 8 fructidor an IV, Marchand est enfermé à la Chartreuse de Saïx. Avec ses autres confrères enfermés comme lui, il signe une pétition au ministre de la police générale pour demander d'être rendu à la liberté.

On demande à la municipalité de Venès des renseignements sur Marchand. Le conseil déclare que « l'ancien curé n'a occasionné aucun trouble bien qu'il n'ait pas prêté serment à la constitution et qu'il peut être remis en liberté ».

Malgré cet avis favorable, Marchand est maintenu dans la maison de réclusion ; on dut cependant, à cause de ses infir-

mités, le transporter à l'hôpital de l'Humanité à Castres.

Le 20 brumaire an VI, Marchand est invité à se rendre dans une maison de réclusion d'Albi. Le malheureux prieur adresse une lettre à l'administration centrale du Tarn. Il déclare que depuis son transfert à l'hôpital de l'Humanité son mal n'a fait qu'empirer. A l'appui de ses paroles il envoie un certificat de M. Batigne, officier de santé.

« Le moindre voyage, dit-il, me deviendrait insupportable. En conséquence, je vous invite, citoyens administrateurs, au nom de l'humanité, à autoriser ma résidence au titre de réclusion dans l'hospice l'Humanité » (1).

Louis Bertrand, curé constitutionnel de Saint-Julien-du-Puy, fils de Barthélemy et de Marguerite Bonafé, naquit à Castres le 8 février 1764. Il fut baptisé le même jour dans l'église de la Platé par l'abbé Auriol, vicaire de cette paroisse. Barthélemy Bertrand, père de Louis, était maître de pension ou grammairien, à Castres. En 1786, il exerce les mêmes fonctions dans la ville de Lautrec. Louis Bertrand fut ordonné prêtre en 1788 et nommé vicaire de Saint-Géniès. Comme plusieurs de ses confrères il prête serment à la Constitution civile du clergé et brigue la cure de Saint-Julien-du-Puy.

Les électeurs du district se réunirent à Castres, le 4 septembre 1791, sous la présidence de M. Fabre, prêtre. Après avoir élu MM. Bousquet, prêtre, Larroque et Landes comme scrutateurs, l'assemblée procéda au remplacement des curés *non conformistes*. Louis Bertrand fut élu curé de Saint-Julien-du-Puy par 31 voix sur 34 votants. L'année suivante le curé constitutionnel dut prêter un nouveau serment. Devant les administrateurs du district de Castres il jura « d'être fidèle à la nation, de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en la défendant ». Le 23 germinal an II (avril 1794), il dépose sur le bureau du district ses lettres de prêtrise, abdique ses fonctions sacerdotales et il jure en même temps « de maintenir de toutes ses forces la liberté, l'égalité, de vivre et de mourir pour l'affermisse-

(1) Archives de la Préfecture, série 4, nº 1.

ment de la République, une, indivisible et démocratique, sous peine d'être déclaré infâme, parjure et ennemi du peuple et d'être traité comme tel ». Bertrand écrit sur les registres de sa paroisses : « Fonctions du ministère suspendues. — Réexercées au mois de ventôse an III ».

Au mois d'août 1795 le curé constitutionnel adresse une pétition aux administrateurs du district de Castres pour rétracter son abdication. « La crainte d'une déportation ou réclusion, le força, dit-il, d'abdiquer un état devenu bien critique lors du système de terreur. N'ayant pas la force de résister plus longtemps aux menaces violentes et réitérées de certains administrateurs alors en exercice, sa main traça sur une feuille la formule d'un acte dont le souvenir lui fait horreur. Mille fois son cœur lui a dit de protester contre. Des raisons l'avaient empêché jusqu'à ce jour. Il rétracte ledit acte aussi formellement qu'il se peut et dans tout son contenu. Il supplie l'administration de le regarder comme non avenu, étant involontaire dans toute la rigueur du terme et de lui faire délivrer un extrait de la protestation qu'il a faite contre. » Les administrateurs décident que cette protestation sera jointe à l'acte d'abdication. Bertrand exerce ses fonctions non seulement dans l'église de Saint-Julien, mais encore dans les églises de Sainte-Cécile-de-Lastourges, d'Artoul, de Saint-Salvy-du-Sérail et de La Martinié. Il aurait même voulu célébrer une messe de sépulture dans l'église de Montdragon, mais la municipalité s'y oppose « attendu que M. Daurade, prêtre réfractaire, vient faire les offices dans l'église et qu'il ne faut pas créer deux partis dans la commune ».

Pour se mettre à l'abri de la persécution Bertrand dut prêter de nouveaux serments. Le 29 fructidor an V, il jure haine à la royauté et à l'anarchie et promet fidélité à la République, et à la Constitution de l'an III. Au mois de juillet de l'année suivante il dut prouver que ce dernier serment n'avait pas été rétracté. Quelques jours auparavant (4 messidor an VI) il avait dû fournir un certificat « attestant qu'il résidait en France depuis le 9 mai 1792, qu'il n'avait point émigré, et qu'il n'était point détenu pour cause

de suspicion ». Le 18 messidor il est obligé de prouver qu'il n'a pas cessé de remplir les fonctions curiales jusqu'au moment de leur suppression.

Bertrand doit encore fournir son signalement. Cette pièce est ainsi conçue : « Louis Bertrand, âgé de 34 ans, taille de cinq pieds environ, cheveux et sourcils châtains, front rembourré, yeux châtains, nez gros, bouche moyenne, menton rond, visage ovale et maigre ».

La persécution touchait à sa fin. On sait, en effet, que le Directoire fut renversé par Napoléon au 18 brumaire (9 novembre 1799). Les consuls rendent enfin la liberté à la religion catholique par un arrêté du 27 décembre. Les prêtres doivent prêter devant le maire le serment suivant : « Je promets fidélité à la Constitution. »

En transmettant cette heureuse nouvelle le Préfet du Tarn écrivait : « Que les temples de toutes les religions soient donc ouverts, que toutes les consciences soient libres, que tous les cultes soient également respectés, et que les autels de toutes les religions s'élèvent paisiblement à côté de ceux de la patrie. »

A partir de ce moment les prêtres constitutionnels eurent pleine et entière liberté. Il n'en fut pas de même pour les prêtres réfractaires. Pendant quelque temps encore ils furent traités en suspects.

Au mois de juin 1800, le Préfet avertit les Maires « que tous les prévenus d'émigration qui n'ont pas été autorisés à rentrer en France, ou qui se sont cachés, ou qui n'ont pas été rayés de la liste des émigrés, ou qui n'ont pas été mis en surveillance, seront arrêtés et conduits au chef-lieu de la préfecture ». Le maire de Montdragon répond qu'il n'a « aucune espèce de prêtre dans la commune ».

Le Concordat entre Napoléon et Pie VII proclame la religion catholique libre. Les prêtres exilés peuvent alors rentrer en liberté dans leur patrie.

Au 20 janvier 1801 Bertrand desservait encore la paroisse de Saint-Julien en qualité de curé constitutionnel. Dans la réorganisation de l'église constitutionnelle la paroisse de Saint-Julien dépendait probablement de l'archi-

prêtré de Réalmont. Fidèle Bérenger, archiprêtre de cet arrondissement, vise les registres « présentés par le vénérable citoyen Bertrand ».

Quelque temps après, celui-ci dut céder son poste à un curé légitime ; bientôt même il rétracta son serment. Le 25 ventôse an XI (mars 1803) Mgr Rollet, évêque de Montpellier, certifie que Louis Bertrand « est réuni à son évêque, appartient à son diocèse et adhère au Concordat avec le Souverain Pontife ». Par une lettre du 18 germinal an XII (12 avril 1804) l'évêque de Montpellier nomma Bertrand curé de Saint-Julien-du-Puy.

. En exécution de l'article VI du décret impérial du 11 prairial an XII, l'archi-trésorier de l'Empire envoie un brevet de traitement à Bertrand (6 thermidor an XIII), (juillet 1805). Ce brevet, daté de Gênes et contresigné par Portalis, ministre des cultes, accorde à Bertrand un traitement annuel de *500 l.* « payable par quart à compter du 1er messidor an XII, déduction néanmoins de la pension dont jouit ledit sieur et ce tant qu'il sera titulaire de ladite succursale ».

Le 4 juillet 1812 le curé de Saint-Julien fait son testament.

..... 1. Je remets, dit-il, mon âme entre les mains de Dieu, espérant de sa pure miséricorde et par les mérites de J.-C. mon divin Sauveur, la rémission de tous mes péchés, la lui demandant avec larmes, par l'intercession de Marie sa sainte Mère, de mon bon ange gardien, de saint Louis mon patron, de saint Julien patron de ma paroisse et de tous les saints et saintes du paradis voulant et désirant de vivre et de mourir dans la foi de l'église catholique, apostolique et romaine.

2. Je laisse à mon héritier bas nommé le soin de mes honneurs funèbres, voulant néanmoins qu'il fasse dire après mon décès et de suite le plus tôt possible neuf messes basses et deux grandes, sçavoir l'une le trentième jour et l'autre à l'anniversaire de mon décès.

3. Je lègue à Barthélemy Bertrand, mon père, ...

4. Plus je donne et remets à chacun de mes frères toutes les dettes qu'ils peuvent avoir contracté vis-à-vis de moi à quel titre que ce soit, je leur cède encore tous mes droits et prétentions légitimes sur les biens paternels et maternels.

5. Je donne et lègue à l'église Saint-Julien tous les ornements,

aubes et menu linge, qui m'appartiennent, à la charge par les marguilliers de faire célébrer quatre messes hautes par an et de faire chanter un *libera* tous les dimanches après la messe et de continuer le tout pendant 10 années ;

6. Je donne et lègue au supérieur du séminaire de Castres la somme de six cents francs pour ledit séminaire.

7. Je donne et lègue aux deux supérieures des deux hôpitaux, Castres et Villegoudou, la somme de deux mille francs, savoir à chacune d'elles mille francs, qui serviront à la nourriture et entretien des malades ou pauvres qui y résident.

8. Je donne et lègue la somme de cent francs aux pauvres de la paroisse de Saint-Julien laquelle somme leur sera distribuée par le curé de la paroisse qui se concertera avec les marguilliers.....

9. Et en tous mes autres biens meubles et immeubles..... Je nomme et institue pour héritier universel et général M. Bernard Jourde, desservant de la succursale de Sainte-Cécile-de-Lastourges,..... le chargeant néanmoins de remettre tous mes livres à monsieur le Supérieur du séminaire de Castres qui les distribuera aux jeunes ecclésiastiques les plus indigents.....

Bertrand desservit la paroisse de Saint-Julien jusqu'au mois de juillet 1841. Ayant eu le malheur de perdre la vue, il résigna ses fonctions et se retira dans sa propriété de Riols, paroisse de Saint-Julien. Il vécut encore neuf ans, entouré de la vénération universelle. Le 1er mars 1850, à 4 heures du matin, il rendit son âme à Dieu, à l'âge de 86 ans, « orné, dit le registre de Saint-Julien, de toutes les vertus, qui font le bon prêtre sur la terre et le saint dans le ciel. »

Un témoin oculaire nous a raconté qu'on fit de touchantes funérailles au curé Bertrand. Son corps, revêtu des ornements sacerdotaux, fut transporté à découvert dans l'église de Saint-Julien, et après l'office funèbre, il fut déposé au pied de la grande croix qui se trouve au milieu du cimetière.

Les faits que nous venons de raconter nous montrent la mentalité du clergé à cette époque.

A partir du mois de février 1791, les prêtres se divisent en deux camps bien tranchés. D'un côté les constitutionnels, de l'autre les réfractaires. Les premiers conservent la possession des églises et continuent à toucher un traitement

de douze cents livres. Pour jouir de ces avantages, ils ont dû prêter un serment schismatique. Bientôt après ils en prêtent deux autres qu'à la rigueur un prêtre pouvait prêter, mais qui était bien humiliant.

En 1794, ils doivent encore abdiquer leurs fonctions et remettre leurs lettres de prêtrise. Sacrifices inutiles, car ils perdirent eux aussi la jouissance des églises et leur traitement. Réduits à la dernière extrémité, nous les voyons obligés pour vivre d'accepter les fonctions de greffier ou de maître d'école. Au rétablissement du culte plusieurs prêtres constitutionnels devinrent curés légitimes après avoir rétracté leur serment.

En refusant de jurer, les réfractaires perdirent tous les avantages matériels, mais d'après le témoignage de Mirabeau lui-même, ils conservèrent leur honneur. La plupart se réfugièrent à l'étranger, d'autres furent enfermés dans les maisons de réclusion. Quelques-uns cependant restèrent en France. Comme les prêtres de la primitive église, ils exercent leurs fonctions dans les maisons particulières et vivent d'aumônes. Dans nos parages les habitants en général connaissaient la retraite des proscrits, mais néanmoins, aucun de ces malheureux ne fut dénoncé ou trahi.

Si nous éprouvons un sentiment d'admiration pour les prêtres, qui malgré tout restèrent fidèles à leur vocation ; d'un autre côté les prêtres jureurs nous inspirent un sentiment de pitié. Ceux-ci étaient peut-être loin de soupçonner qu'une malheureuse concession dût en entraîner tant d'autres.

Emile THOMAS,
curé de Montdragon.

VIEILLE FRANCE

Il n'est pas dans les habitudes de la *Revue* d'emprunter ses articles à la presse politique ; mais lorsque celle-ci fait par hasard une fois une heureuse incursion dans le domaine de l'histoire et de l'archéologie, c'est un devoir pour nous de faire une exception à la règle que nous nous sommes imposée. Et ce devoir se double d'un plaisir quand il s'agit comme aujourd'hui de l'article d'un fin lettré, nous décrivant un coin de son pays avec toute la vérité d'un historien et toute l'ardeur d'un patriote.

Sur la fin d'un bel après-midi de cet été brûlant, je sortais du village et je prenais la route qui, en brusques et rapides lacets, s'enfonce vers la rivière d'habitude claire et abondante. A cette heure tardive, *au soleil court*, comme dit notre patois souvent si expressif, on ne tarde pas à trouver, dans la descente, l'ombre éminemment propice en des parages aussi accidentés, par une température tropicale. Dès le premier détour, au fond des méandres de la gorge sauvage et silencieuse, j'aperçois un filet d'eau. C'est tout ce qui reste du Viaur, en ce moment dévoré par une longue sécheresse.

Le chemin est taillé dans le roc qui, en amont, se dresse à pic et, à l'aval, se précipite en abîme. Un peu partout, il est bordé par des châtaigniers, quelquefois rabougris, toujours vivaces. Çà et là des fougères jaunies par la chaleur ; des ajoncs qu'une seconde floraison, je pense, a couverts de papillons d'or ; des genêts aux brindilles brûlées ; des bruyères desséchées, près desquelles quelques privilégiées, tapies dans les anfractuosités du rocher, ont pu garder leurs jolies clochettes roses.

A mi-côte, j'abandonne la route et, grimpant sur un ro-

cher trop uni, usé par le temps, sautant dans une tranchée, autrefois sans doute utilisée pour la défense, j'arrive aux ruines de l'antique Thuriès. Une tour vêtue de lierre, dont la cupidité d'un vandale a fait sauter un coin, tout ce qu'elle a pu, pour en avoir la pierre ; quelques pans de murs qui circonscrivent l'emplacement de la petite forteresse ; une chambre souterraine où l'on ne peut arriver que par un sentier étroit et glissant, vraiment dangereux, où chaque gamin, par suite, se fait un point d'honneur d'être allé..... C'est tout.

Le cadre est splendide. Les sinuosités de la rivière forment autour du château une presqu'île dominée par les plateaux et les sommets des deux rives. Celles-ci sont également escarpées et, en bien des endroits, impraticables même pour les pieds indigènes. Partout où un pli du précipice a mis quelque trace de terre, croissent des châtaigneraies, qui descendent jusqu'à la rivière en coulées de verdure, tranchant sur le gris du roc schisteux et le fauve des herbes roussies.

Je m'assieds sur un rocher ; je contemple longuement, avec amour, le superbe paysage ; puis, mes yeux et ma pensée reviennent aux ruines et au passé qu'elles évoquent.

De l'autre côté de la rivière, vers la fin du XIVe siècle et bien plus tard encore, c'était une province aux mains de l'Angleterre, la Guyenne ; ici, c'était le Languedoc, une province déjà française. Les jours où souffle *la bise de Rodez*, les Pampelonnais entendent les cloches de Lespinassolle, village de la rive droite, d'où parfois durent arriver jusqu'à nos grands-pères les appels du tocsin, sonné contre eux par les Anglais.

De ce côté-ci du Viaur, on trouve les vestiges de nombreux châteaux qui, comme celui de Thuriès, subirent les assauts de l'étranger. Le nôtre ne put être enlevé que par surprise, en 1380, en pleine guerre de Cent ans. Après quoi, l'ennemi se répandit dans l'Albigeois, qu'il devait réduire à un état de profonde misère. Les consuls d'Albi s'émurent, votèrent des subsides, envoyèrent des secours. Peine perdue : il n'y eut qu'un moyen de rentrer dans la place, ce

fut de la racheter. Encore les Anglais, trouvant l'opération fructueuse, essayèrent-ils bientôt de reprendre le château ; par bonheur il était imprenable, autrement que par la surprise ou la trahison.

Notre vieille histoire locale est bien peu connue en général et trop peu enseignée peut-être, d'où résulte l'indifférence. Ici, il y a bien la légende, qu'on se raconte dans les entretiens populaires : des Anglais surprenant les femmes qui allaient s'approvisionner d'eau, les jetant dans un précipice et, revêtus de leurs habits, entrant dans la place d'ailleurs dépourvue de soldats. C'est à peu près le récit de Froissard. Mais, parmi ceux qui passent chaque jour devant nos ruines, combien pourraient dire, à quelques siècles près, l'époque de l'événement ? Combien sont émus par ces lointains souvenirs ? Combien se sont indignés le jour où un stupide coup de dynamite a fait brèche dans la vieille tour ?

Cependant le soleil a baissé ; il a disparu. Seuls, sont encore dorés par ses rayons les sommets les plus élevés du cirque au milieu duquel est Thuriès. La lune se montre à côté et sa pâle lumière semble pâlir près de la lumière plus chaude des sommets voisins. Le jour continue sur la plaine, là-haut, bien au-dessus. Aussi l'Occident n'a-t-il pas les admirables couleurs des beaux couchers de soleil. Il est marqué seulement par une zone où rayonne encore le jour qui s'en va. L'Orient, qui réfléchit cette lueur, est plus clair que le reste de l'horizon, comme si déjà il annonçait une prochaine aurore. Peu à peu, la nuit le pénètre ; le bleu lumineux de tout à l'heure devient bleu foncé, puis bleu sombre.

Il faut rentrer. Je gagne la route et je remonte, non sans m'arrêter souvent pour revoir le château et me remplir les yeux du paysage dont les détails s'effacent insensiblement dans la demi-obscurité qui les enveloppe.

Sur le plateau, j'assiste au vrai coucher du soleil, un merveilleux concert de couleurs où le bleu, le vert, le jaune doré se fondent en une douce et sereine harmonie.

Je me tourne. Le levant qu'on a ici, celui de la plaine,

est resté lumineux, éclairé par les belles lueurs du couchant. Je ne vois plus le château témoin des luttes âpres et séculaires dans lesquelles les aïeux combattirent pour la défense de ces rochers où commençait la vieille France, celle de 1380, depuis Philippe III jusqu'à Charles VII.

C'est ce faible pays, encore enfermé dans des limites étroites et incertaines, mal soutenu et parfois battu par de redoutables vassaux, piétiné et déchiré par l'étranger, c'est lui qui deviendra la puissante nation des siècles suivants, cherchant laborieusement son unité, toujours courageuse et chevaleresque, trop souvent légère et mobile, défiant la fortune par sa témérité et compromettant, dans une heure de folie, le résultat obtenu par de longs et héroïques efforts. C'est ce pays, encore obscur et grossier, qui sera la France resplendissante de Rabelais et de Montaigne, de Corneille et de Molière, de Voltaire et de Diderot, la glorieuse France de 1789 et du XIXe siècle, à laquelle le XXe ne saurait réserver des destinées moins hautes, moins dignes d'elle.

Je ne suis certes pas chauvin. Je me crois capable de rendre justice à toutes les nations, que la nôtre ne peut avoir la ridicule et funeste prétention de surpasser en toutes choses. Mais je n'éprouve aucun embarras à laisser voir mon culte profond et ardent pour la Patrie. Je suis disposé, sans le moindre effort, à aimer tous mes semblables. Mais j'aime surtout ceux qui ne détestent pas mon pays ; je préfère encore ceux qui en sont les amis et j'aime au plus haut degré mes compatriotes. J'aime mon pays plus que tous les autres réunis. Je donnerais, je l'avoue, le monde entier pour le plus pauvre de nos départements.

Voilà pourquoi je ressens une bonne et douce émotion devant ces ruines chétives, devant ces pauvres reliques d'un passé si grand, celui de la France. Voilà pourquoi je ne puis m'empêcher d'en vouloir au barbare qui les a profanées, qui a failli les faire disparaître. Voilà pourquoi — ne riez pas, je vous en supplie — voilà pourquoi grandit, dans mon jardin, un lierre déjà vigoureux que j'y plantai,

il y a quelques années, un beau jour d'octobre où j'étais allé rendre visite aux ruines et en avais rapporté une petite branche du vieux lierre de la vieille tour.

H. SAVARY,
Sénateur du Tarn.

(*Le Démocrate du Tarn*, 29 septembre 1906.)

Nos lecteurs, après avoir éprouvé une véritable jouissance littéraire à la lecture des lignes qui précèdent, s'associeront certainement avec nous à la protestation de M. Savary contre le vandalisme de ce propriétaire de Thuriès, qui, pour acquérir quelques tombereaux de pierre, a failli enlever à toute une vallée un des sites les plus pittoresques. J. J.

CONTRIBUTION

A LA FLORE LICHÉNOLOGIQUE DU TARN

INTRODUCTION

La végétation phanérogamique du Tarn a été consciencieusement étudiée par Victor de Martrin-Donos dans un ouvrage ayant pour titre : « *Florule du Tarn ou énumération des plantes qui vivent spontanément dans le département du Tarn* », in-8°, 872 p. Paris, Baillère, 1862. L'énumération des espèces est précédée d'un « Coup d'œil sur la nature physique et géologique du département du Tarn ». Il suffit de se reporter à ce Coup d'œil pour avoir une connaissance assez nette de la répartition des terrains qui se composent presque exclusivement de l'archéen ayant pour base le granit, le gneiss et le micaschiste, du terrain de transition inférieur avec ses schistes et ses calcaires métamorphiques, et enfin du tertiaire avec ses grès molasses et ses calcaires d'eau douce.

Martrin-Donos avec le docteur Jeanbernat ont publié une deuxième partie « *Végétaux cellulaires* » in-8°, 378 p. Toulouse, Delboy. Paris, Baillère, 1867. La partie bryologique, due spécialement au docteur Jeanbernat, a été bien traitée. Quant à la partie lichénologique, p. 177 à 239, elle est très incomplète puisque le nombre des espèces citées dépasse à peine la centaine.

Les diverses excursions que nous avons effectuées dans le parc et les environs du bassin de Saint-Ferréol, Sorèze, Dourgne, Castres, Mazamet, Saint-Amans-Soult et le pic de Nore (alt. 1210^{m}), sans compter Lampy et Arfons, pour établir notre catalogue des lichens de l'arrondissement de Villefranche et notre contribution à la faune lichénologique

de l'Aude, nous ont entraîné à dresser la liste des espèces observées. Ces recherches étant forcément incomplètes, nous n'aurions point osé entreprendre le travail actuel si nous n'avions pas été aidés dans notre tâche :

1° Par M. Marc, résidant à la Salvetat-sur-Agoût, qui a exploré la région de Lacaune : vallée de la Vèbre, en amont de Mézérac ; pentes granitiques depuis Saugères jusqu'au pic de Montalivet (1260m) et une partie de la forêt de Lacaune qui s'étend entre Salvaget, le pic de Montalet, Montgrand, la Sagne-des-Anes, la Sagne-Blanque et Rieu-Frech, à côté des Crozes.

2° Par M. de Crozals, de Béziers, dont les recherches fructueuses ont été effectuées dans les environs du château du Puget, commune de Massals, canton d'Alban (600 à 700m d'altitude).

Enfin, si nous n'avions point mis à profit l'ouvrage de Martrin-Donos.

Que MM. Marc et de Crozals, ces explorateurs si habiles et consciencieux, veuillent bien agréer nos remerciements pour leur obligeante collaboration.

LISTE DES ESPÈCES

1. *Usnea barbata*. Acharius (lichen Linnœus). — Bois de Lacaune, sur les hêtres (Marc).

2. *Usnea hirta*. Hoffmann (lichen Linnœus). — Lacaune, Saint-Urcisse (Martrin-Donos). Bois de Lacaune, sur les hêtres (Marc). Chênes et pommiers, près le château du Puget, stérile (de Crozals).

3. *Usnea florida*. Acharius. — Durfort, Saint-Ferréol. Bois à Lacaune, sur un pin (Marc). Chênes, près le Puget (de Crozals).

4. *Usnea ceratina*. Acharius. — Bois de hêtres, à Lacaune (Marc).

1. *Alectoria bicolor*. Nylander (lichen Ehrardt). — Pic de Montalet, sur les rochers granitiques moussus (Marc).

2. *Alectoria jubata*. Acharius (lichen Linnœus). — Pic de Montalet, rocher de la Vasque (Marc). Chênes au Puget (de Crozals).

3. *Alectoria chalybeiformis.* Nylander (lichen Linnœus). — Pic de Montalet, sur les roches moussues (Marc).

1. *Evernia prunastri.* Acharius (lichen Linnœus). — Durfort. Arbres fruitiers à Robert, Salvages, etc. (Marc).

2. *Evernia furfuracca.* Mannin (lichen Linnœus). — Bois de Lacaune, pic de Montalet (Marc). Pic de Nore, aux trois Vertels.

1. *Ramalina calicaris.* E. Fries (lichen Linnœus). — Saint-Ferréol.

2. *Ramalina capitata.* Nylander (*polymorpha*, var. *capitata*, Acharius). Rochers granitiques sur les hauteurs dans la région de Lacaune (Marc).

3. *Ramalina polymorpha.* Acharius (lichen Acharius). — Rochers granitiques au bois de Lacaune (Marc). Rochers schisteux et quartzeux aux environs du Puget (de Crozals).

4. *Ramalina pollinaria.* Acharius (lichen Westring). — Rochers granitiques ombragés. Bois à Lacaune (Marc). Usine électrique près Durfort. Saint-Ferréol.

5. *Ramalina farinacca.* Acharius (lichen Linnœus). — Peupliers. Var. : *pendulina.* Bois de Lacaune.

6. *Ramalina fastigiata.* Acharius (*parmelia* Acharius). — Cc. sur les peupliers (Marc).

7. *Ramalina fraxinea.* Acharius (*parmelia* Acharius). — Peupliers aux bords de la Vèbre (Marc). Châtaigniers et pommiers, près du Puget (de Crozals).

8. *Ramalina intermedia.* Nylander. — Rochers granitiques au sommet du bois de Lacaune, c c. (Marc).

1. *Cladina rangiferina.* Nylander (lichen Linnœus). — Bois de Lacaune (Marc). Saint-Ferréol.

2. *Cladina sylvatica.* Nylander (lichen Linnœus). — Bois de Lacaune (Marc). Saint-Ferréol.

3. *Cladina uncialis.* Nylander (lichen Linnœus). — Bois de Lacaune, avec *cladina sylvatica* (Marc).

4. *Cladina sylvatica.* Nylander (*cladonia* Hoffmann). — Avec la précédente.

1. *Cladonia coccifera* Wildenow (lichen Linnœus). — Pic de Montalet, Moularés, la Montagne-Noire (Martrin-Donos). Bois de Lacaune (Marc). Parc de Saint-Ferréol.

2. *Cladonia pleurota* Schœrer (*capitularia* Floërke. — Bois et bruyères à Lacaune (Marc).

3. *Cladonia digitata* Hoffmann (lichen Linnœus). — Parc de Saint-Ferréol, le Puget, bois (de Crozals).

4. *Cladonia macilenta*. Hoffmann (lichen Ehrart). — Anglés, le Sidobre, la Montagne-Noire et Lampy, Lacaune (Martrin-Donos). Bois de Lacaune, roches moussues. A. R. (Marc).

5. *Cladonia bacillaris*. Nylander (*cœnomyce* Duby). — Bois de Lacaune, roches moussues et bruyères (Marc).

6. *Cladonia Floërkeana*. Floërke (*cœnomyce bacillaris*. Var. : *Floërkeana* Duby). — Bois de Lacaune sur le granit c. c. (Marc).

7. *Cladonia squamosa*. Hoffmann (lichen Scopoli). — Forêt de Giroussens, forêt de Grésigne, Saint-Urcisse, la Montagne-Noire (Martrin-Donos). Durfort, près l'usine électrique.

8. *Cladonia cœspititia* Floërke (*beomyces* Persoon). — Saint-Ferréol, Lacaune, rochers moussus et bruyères (Marc).

9. *Cladonia delicata*. Floërke (lichen Ehrart). — La Montagne-Noire, près Lacabarède, Saint-Urcisse, forêt de Grésigne (Martrin-Donos). Environs du Puget (de Crozals).

10. *Cladonia furcata*. Hoffmann (lichen Hudson). — Espèce répandue sur toutes les formations. Var. : *racemosa* Floërke. Çà et là avec le type. Forêt de la Grésigne (Martrin-Donos).

11. *Cladonia rangiformis*. Hoffmann. — Saint-Ferréol.

12. *Cladonia alcicornis*. Floërke (lichen Lighfoot). — Saint-Urcisse, Larroque, Puycelci, causse d'Augmontel, Durfort, Pont-Crouzet (Martrin-Donos). Saint-Ferréol.

13. *Cladonia endiviæfolia*. Floërke (lichen Dickson). — Saint-Urcisse, Larroque de Vère, Malcéfico, forêt de Grésigne, coteaux rocheux de Fabre et près Saint-Michel-de-Vax (Martrin-Donos). Sorèze, Saint-Ferréol.

14. *Cladonia gracilis*. Hoffmann (lichen Linnœus). — Bois à Lacaune (Marc). La Montagne-Noire, le Sidobre, Saint-Urcisse (Martrin-Donos). Le Puget (de Crozals).

15. *Cladonia cervicornis*. Floërke (lichen Acharius). — Saint-Ferréol, Sorèze.

16. *Cladonia sobolifera*. Delise. — Sommets au-dessus de Lacaune, bruyères (Marc).

17. *Cladonia degenerans*. Sprengel (bœomyces Floërke). — Sorèze, Durfort (Martrin-Donos). Bois à Lacaune, bruyères (Marc).

18. *Cladonia fimbriata*. Hoffmann (lichen Linnœus). — Très commun partout.

19. *Cladonia radiata*. Hoffmann (lichen Schreber). — Cette cladonie est commune dans tout le département.

20. *Cladonia pixidata*. E. Fries (lichen Linnœus). — Le type et la var. : *pocillum* Acharius sont répandus presque partout.

1. *Pycnothelia papillaria*. Dufour (lichen Ehrart) — Sur la terre, sommets au-dessus du bois de Lacaune (Marc).

1. *Bœomyces rufus*. De Candolle (lichen Hudson). — Saint-Urcisse (Martrin-Donos). Bois de Lacaune (Marc). Durfort, les Cammazes, Saint-Ferréol.

2. *Bœomyces roseus*. Persoon. — Saint-Urcisse (Martrin-Donos). Pentes granitiques vers Lacaune (Marc). Saint-Ferréol.

3. *Bœomyces icmadophyllus*. Nylander (lichen Ehrardt). — Saint-Urcisse (Martrin-Donos).

1. *Stercocaulon coralloides*. Nylander (lichen corallinus Schrader, non Linnœus). — La Montagne-Noire, les Cammazes (Martrin-Donos). Pic de Nore, rochers granitiques des trois Vertels. Bois de Lacaune cc. (Marc).

2. *Stercocaulon Delisei*. Duby. — Sorèze, Mazamet, Thérondels (Martrin-Donos).

3. *Stercocaulon paschale*. Acharius (lichen Linnœus). — Pentes du bois de Lacaune (Marc), sur les rochers granitiques.

4. *Stercocaulon condensatum*. Hoffmann. — Pentes du bois de Lacaune R. (Marc), sur les rochers granitiques.

1. *Sphærophorum coralloides*. Persoon. — La Montagne-Noire, Anglès, forêt de Lacaune, au sommet du pic de Rascas, non loin du roc de Montalet (Martrin-Donos). Rochers granitiques au bois de Lacaune c. c. (Marc).

2. *Sphærophorum fragile*. Persoon (lichen Linnœus). — Rochers granitiques à Montalet (Marc).

1. *Cetraria aculcata*. E. Fries (lichen Weber). — C. sur les rochers granitiques moussus, dans la région de Lacaune (Marc). Environs du château du Puget (de Crozals). — Var. : *acanthinella*. Acharius. Rocher de la Vasque, bois de Lacaune (Marc). — Var. : *campestris*. Schœrer. Sur la terre au sommet du bois de Lacaune (Marc). — Var. : *spadicea*. Acharius. Sur les roches granitiques au pic de Montalet (Marc).

1. *Platysma glaucum*. Nylander (lichen Linnœus). — Anglès, Montagne-Noire, le Sidobre (Martrin-Donos).

1. *Parmelia caperata*. Acharius (lichen Linnœus). — Espèce des plus communes sur les troncs des arbres et les roches.

2. *Parmelia conspersa*. Acharius (lichen Ehrardt). — Le Sidobre, Anglès, Moularés, Valence, la Montagne-Noire, vallée de la Vère, Montans (Martrin-Donos). Sur le granit au-dessus du bois de Lacaune (Marc). Environs du château du Puget (de Crozals). Sorèze, Dourgne, pic de Nore, etc.

3. *Parmelia mougeoti*. Schœrer. — Roches quartzeuses, près du château du Puget (de Crozals).

4. *Parmelia perlata*. Acharius (lichen Linnœus). — Saint-Ferréol R. Martrin-Donos indique cette espèce comme très commune, mais il l'a confondue avec la suivante : Var. : *sorediata*. Schœrer. Roches moussues, au bois de Lacaune (Marc).

5. *Parmelia tricothera*. Hue. — Arbres et rochers au bois de Lacaune (Marc). Environs du Puget (de Crozals). Saint-Ferréol.

6. *Parmelia cetraroides*. Delise. — Saint-Urcisse (Martrin-Donos).

7. *Parmelia liliacea*. Acharius (lichen Hoffmann). — Arbres à Sauyères. Châtaigniers près le Puget (de Crozals).

8. *Parmelia carporhizans*. Taylor. — Châtaigniers aux alentours du château du Puget (de Crozals). Durfort.

9. *Parmelia saxatilis*. Acharius. — Bois de Lacaune c. c. (Marc). Var. : *furfuracea*. Schœrer, avec le type, mais plus rare.

10. *Parmelia sulcata*. Nylander. — Usine électrique, près Durfort, Saint-Ferréol. Rochers granitiques et arbres, au

bois de Lacaune (Marc). Environs du château du Puget (de Crozals).

11. *Parmelia omphalodes.* Acharius (lichen Linnœus). — Pic de Nore, blocs granitiques des trois Vertels. Montgrand et pic de Montalet (Marc).

12. *Parmelia dubia.* Schœrer (lichen Wulfen). — Peupliers sur les bords de la Vèbre, à Sauyères (Marc). Châtaigniers près du Puget. Saint-Amans-Soult, Saint-Ferréol, etc.

13. *Parmelia acetabulum.* Duby (lichen Jacquin). — Saint-Urcisse, Anglès, près Moularés, Montans, le Sidobre (Martrin-Donos). Arbres fruitiers et aubépines c. (Marc). Pommiers au château du Puget (de Crozals), etc.

14. *Parmelia exasperata.* Nylander. — Saint-Ferréol, pic de Nore, sur les troncs d'arbres; sur les peupliers en amont de Sauyères (Marc).

15. *Parmelia exasperatula.* Nylander. — Saint-Ferréol.

16. *Parmelia fuliginosa.* Nylander (*olivacea.* Var. : *fuliginosa* Duby). -- Murs et rochers granitiques çà et là (Marc).

17. *Parmelia prolixa.* Nylander (*parmelia olivacea.* Var. : *prolixa* Acharius). — Saint-Ferréol, Durfort. Bois de Lacaune (Marc). Rochers près le Puget (de Crozals).

18. *Parmelia physodes.* Acharius (lichen Linnœus). — Très répandu sur toutes les roches et sur divers troncs d'arbres. Signalé par tous les lichénologues.

19. *Parmelia lanata.* Acharius (lichen Linnœus). — Montgrand et pic de Montalet. C. C. (Marc).

1. *Ricassolia glomulifera.* De Notaris (lichen Lighfoot). — Le Sidobre, Anglès, Lacabarède (Martrin-Donos). Hêtres et chênes au bois de Lacaune (Marc). Châtaigniers, près le Puget (de Crozals).

2. *Ricassolia herbacea.* De Notaris (lichen Hudson). — Anglès (Martrin-Donos).

1. *Sticta pulmonacea.* Acharius (lichen Linnœus). — La Montagne-Noire, Lacabarède, Anglès, Brassac, Lacaune (Martrin-Donos). Lacaune, sur les hêtres (Marc). Le Puget, sur les chataigniers (de Crozals). Forêt de Nore, sur les chênes).

1. *Stictina scrobiculata.* Nylander (lichen Scopoli). — Anglès, rochers des bords du Larn, vallée du Thoré, Campans,

Montans, Lacabarède, Brassac, Lacaune, le Sidobre (Martrin-Donos). Forêt de Nore.

2. *Stictina limbata* (lichen Smith). — Bords de la route de Durfort aux Cammazes par la forêt de l'Aiguille sur les roches moussues et ombragées.

3. *Stictina fuliginosa*. Nylander (lichen Dickson). — Roches et hêtres moussus au bois de Lacaune (Marc). Forêt de Nore.

4. *Stictina sylvatica* Nylander (*peltigera* Hoffmann). — Rochers et hêtres moussus au bois de Lacaune (Marc).

1. *Nephromium lævigatum*. Nylander (Nephroma Acharius). — Anglès, la Montagne-Noire, Lacaune, le Sidobre (Martrin-Donos). Pic de Nore, aux trois Vertels, Saint-Ferréol.

2. *Nephromium lusitanicum*. Nylander (*Nephroma* Schœrer), Troncs des chênes au bois de Lacaune (Marc). Sur la terre, troncs de châtaigniers au Puget (de Crozals).

1. *Solorina saccata*. Acharius (lichen Linnœus). — Larroque, Grésigne, le Sidobre (Martrin-Donos). Sorèze au dessus de la carrière de pierre près la route de Sorèze à Arfons. C. CC.

2. *Solorina crocea*. — Martrin-Donos a indiqué cette espèce, au dessous de la digue de Saint-Ferréol, mais cette citation est évidemment erronée. Roumiguière *(Lichens de l'Aude)* la signale sur le pic de Nore où il nous a été impossible de la retrouver.

1. *Peltigera canina*. De Candolle (lichen Linnœus). — Très commun partout. Var : *membrancea* çà et là avec le type. Bords de haies à Robert (Marc).

2. *Peltigera rufescens*. Hoffmann (lichen Necker). — Saint-Urcisse (Martrin-Donos).

3. *Peltigera malacea*. Duby (*peltidea* Acharius). — Entre l'usine électrique de Durfort et les Cammazes, non loin de la route sur les roches moussues,

4. *Peltigera polydactyla*. Hoffmann (lichen Necker). — Roches moussues et troncs au bois de Lacaune (Marc). Saint-Urcisse (Martrin-Donos).

5. *Peltigera horizontalis*. Hoffmann (lichen Linnœus). —

Saint-Urcisse (Martrin-Donos). Environs du Puget, sur la terre (de Crozals). Saint-Amans-Soult.

1. *Peltidea aphtosa*. Acharius (lichen Linnœus). — Anglès, la Montagne-Noire, le Sidobre (Martrin-Donos). Arbres et rochers moussus au bois de Lacaune (Marc). Sur la terre, château du Puget (de Crozals).

2. *Peltidea venosa*. Acharius (lichen Linnœus). — Bords d'un fossé dans la région de Lacaune RR. (Marc). Sur la terre schisteuse au château du Puget (de Crozals).

1. *Xanthoria crysophtalma*. Olivier (lichen Linnœus). — Forêt de Grésigne, Montans, Saint-Urcisse sur les accacias, chênes, buissons et pommiers (Martrin-Donos).

2. *Xanthoria parietina*. Th. Fries (lichen Linnœus). — C. CC. partout.

3. *Xanthoria lychnea*. Th. Fries (*parmelia candelaria*. Var. : *lychnea* Acharius). — Pommiers près le château du Puget (de Crozals). Blocs granitiques entre Lampy et Saissac. Stérile.

1. *Anaptychia ciliaris*. Kœrber (lichen Linnœus). — Dans tout le département (Martrin-Donos). Observé également par MM. Marc et de Crozals, ainsi que par nous-même.

1. *Physcia speciosa*. Nylander (lichen Wulfen). — Parc de Saint-Ferréol, sur les branches des pins.

2. *Physcia pulverulenta*. Nylander (lichen Schreber). — Saint-Urcisse, Montans, Grésigne, Larroque (Martrin-Donos). Peupliers aux bords de la Vèbre (Marc). Châtaigniers au Puget (de Crozals).

3. *Physcia venusta*. Nylander (*parmelia* Acharius) — Larroque, Castres (Martrin-Donos). Peupliers et châtaigniers à Saugères (Marc). Châtaigniers près le Puget (de Crozals).

4. *Physcia pithyrea*. Lamy (lichen *pithyreus* Acharius). — Saint-Urcisse, Gaillac (Martrin-Donos). Troncs à Tastavi, les Crozes (Marc).

5. *Physcia aipolia*. Nylander (lichen Ehrardt). — Peupliers aux bords de la Vèbre, en amont de Saugères (Marc). Châtaigniers, pommiers, au Faget (de Crozals).

6. *Physcia leptalea*. de Candolle (lichen Acharius). —

Saint-Urcisse, Montans, Larroque, Grésigne (Martrin-Donos). Arbres et haies. C. (Marc).

7. *Physcia obscura*. Nylander (lichen Ehrardt). — Lampy.

8. *Physcia lithotea*. Nylander (*parmelia cycloselis*. Var. : *lithotea*. Acharius). — Rochers quartzeux, aux environs du château du Puget (de Crozals).

9. *Physcia adglutinata*. Nylander (*parmelia* Floërke). — Saint-Ferréol, Durfort.

10. *Physcia ulothrix*. Nylander (lichen Acharius). — Châtaigniers, pommiers près le Puget (de Crozals).

11. *Physcia cæsia*. Nyrlrnder (lichen Hoffmann). — Le Sidobre, Larroque, Castres, Montans (Martrin-Donos). Murs granitiques le long de la route de Bonneval à Lacaune (Marc). Rochers près le Puget, stérile (de Crozals).

12. *Physica astroidea*. Clemente. — Sur le tronc des saules et peupliers entre Dourgne et Sorèze.

1. *Umbilicaria pustulata*. Hoffmann (lichen Linnœus). — Le Sidobre, Larroque de Vère, Anglès, Lacaune, Brassac, Labastide-Rouairoux, la Montagne-Noire (Martrin-Donos). Sur les roches granitiques, C. (Marc). Pic de Nore, Saint-Ferréol, etc.

1. *Gyrophora crustulosa*. Acharius. — Rochers granitiques au pic de Montalet. R. (Marc).

2. *Gyrophora vellea*. Acharius (lichen Linnœus). - Pic de Montalet. R. (Marc).

3. *Gyrophora murina*. Acharius. — Rocher de la Vasque, bois de Lacaune (Marc).

4. *Gyrophora cylindrica*. Acharius (lichen Linnœus). — Pic de Montalet, rochers granitiques (Marc).

5. *Gyrophora erosa*. Acharius (lichen Weber). — Pic de Montalet. R. (Marc).

6. *Gyrophora polyphylla*. Kœrber (lichen Linnœus. — Rochers quartzeux, vers les Barthézés et pic de Montalet (Marc).

7. *Gyrophora polyrhiza*. Nylander (lichen Linnœus). — Rochers de la Vasque et de Montalet (Marc).

(A suivre.) P. Fagot.

LESCURO

COUNTE EN DIALECTE ALBIGES

Lescuro es lou bourg lou pus protche d'Albi e a dounat soun noum al prumie general en chef de l'armado des Chouans al tens de la prumieiro reboulutiou.

Es un pais de cultibaturs jardiniès, toutes grans trabaillaires, omes e fennos.

« Qui bol fa sa fillo saoumetto,
« Cal qu'a Lescuro la metto. »

Aquel prouberbi encaro bertat y a pas pla lountens bos es pas mait abouei.

Es pas que las fennos d'aro y trabaillou mens qu'aoutres cops, mès portou pas mait sul cap l'ourtalisso à la bilo.

Tens passat, las besien beni ame al mens dous desques sul cap, sans counta l'escatchou per dessus.

Abant lou noubel pount d'Albi, passabou la barco al port de Sant-Miquel en descenden e mounten lous dous traberses de Tarn e pus len las dos costos de la Moulino de Caoussels. Al pount de la Moulino poudioou se repaousa un moument en se descarguen, sans aduji, de liour pesanto cargo sus l'anto del pount que anabo en baissen. Poudioou soulos se tourna carga.

Aquel trajet èro fort penible, mès empatchabo las fennos de beni boussudos ; toutos, generaloment grandos, eroun dretchos coumo d'is.

Abouei lous leguns prenou lou gran cami a la Barrieiro e pel noubel pount arribou sans descentos ni grandos mountados al mercat cubert, pourtats, eles e las jardinieiros, sur de carriolos attalados d'un chabal.

Las culturos de leguns de toutos sortos foou la fourtuno de Lescuro, mès soun las cebos, las pus poulidos e las pus douços que se poscou bese, que soun lou principal prouduit, coumo l'api a Arthès.

Bous boli dounc counta dount soun bengudos las granos d'aquelos cebos e de l'api.

Y a quicon coumo sept ou beit cens ans que lous Chrestiès de l'Europo entreprenguèrou de grandos guerros per cassa lous Mahometans de la Terro-Santo dount s'èrou emparats.

Aquelos guerros tantot hurousos, pus soubent malhurousos, portou lou noum de Crouzados, perço que lous Chrestiès que las fasioou pourtabou sul la poitrino e perdessus l'armuro ou lous coustumes uno grando croux roujo per se recouneisse.

A l'oucasiou d'uno d'aquelos expeditious lou signour de Lescuro boulguet esse de la partido, e s'embarquet ame lous Chrestiès boulountaris de la countrado que lou boulguèrou siègre.

Se mettèrou en mar ame lou bel tens, mès uno tempesto espoubentablo lous pousset sul las costos de l'Egypto, e lou baïssel fasquet naoufratge. La pus grando partido des embarcats se neguet e lous calques uns que se salbèrou demourèrou prisouniès des Mahometans del pays.

Seloun la coustumo del tens, fousquèrou, coumo prisouniès, benduts coumo esclabos a l'incan. Demest eles se troubèrou lou signour de Lescuro e dous juinomes fraires de Lescuro que abioou seguit liour signour e, bouns nadaires, l'abioou empatchat de se nega dins lou naoufratge.

Un ritche mertchant grec recouneguen al coustume lou signour per un gran persounatge lou croumpet ame l'intentiou de ne tira uno forto rançou.

Lous dous fraires de sa suito toumbèrou entre las mas d'un mahometan que paressiè fort bourrut e que lous croumpet boun mercat. Lous menet chez el e aqui cambiet de figuro. Las lagremos as els liour diguet que lous abiè acquisits per uno bouno obro, perce que lous abiè entenduts parla uno lengo qu'èro la seou.

Se plouri es per que ei coumès une pla grando faouto que boli repara.

Coumo bous aoutres èri chrestiè e aro soui mahometan per forço, mès toujoun chrestiè d'esprit e de cor.

Dins un coumbat malhurous pes Chrestiès fousquèri blassat e prisouniè. L'enemic y anabo pas per quatre camis ame nous aoutres ; accababo toutes lous blassats que abioou pas l'aire de se poude salba e fasquet sinifica as aoutres que se se fasioou pas mahometans liour anabou coupa lou cap sans remissiou.

Aco se fasquet coumo èro ditch.

Besquèri toumba lous caps de toutes mous coumpagnous dount èri lou darniè. Moun tour bengut, ajèri poou de la mort e counsentiguèri a cambia de religiou, ço dount soui estat pla punit desempiei dex ans, maoudit pes Chrestiès e mespresat pes Mahometans.

Oubriè maçou e taillaire de peiro prou adretch, ei gagnat prou d'argen per souffri pas de la nouirituro e ei mèmes mes d'argen de coustat per m'ajuda, se me podi escapa, e tourna dins moun pays que deou pas esse len del bostre, bos ei bist al parla : soui de San-Gourgori.

Nous aoutres sien de Lescuro e protches bisis, diguet un des juinomes.

Lou Signour croumpat pel Grec es lou nostre.

E be, beiren se lou pouden salba ame nous aoutres, que bous ei croumpats dins aquelo intentiou.

L'entrepreso sera difficilo e sabi pas encaro couci nous y prendren, ni a qu'un moumen.

En attenden, dabant lou mounde, bous estounes pas se bous tratti mal en paraoulos amai se bous fiqui al besoun calque cop de bastou. Nou me parles jamai qu'en particuliè per distourna touto pensado de coumplot.

Per arriba a se faire couneisse del signour de Lescuro lou renegat prepaouset al mertchant grec de i proucura un boun affa ount y aouriè gros a gagna. Sans aber l'aire de res i parlet de sous esclabos que trabaillabou pla e i proucurabou de grosses beneficis. Lou Grec i parlet del seou dount pensabo tira miliou partit en lou laissen se

rescata pus lèou que de lou fourça al trabal, crenti praco que aco siègue loung e difficile a caouso de las difficultats de las coumunicatious.

Lou renegat i cousseillet de lou i douna en gardo, qu'el lou fariè trabailla sans l'espuisa, mès per i faire paga pus car sa libertat.

Aquel coussel fousquet seguit e lou renegat menet lou Signour en un chantiè prou len dins la campagno.

Signour e renegat s'espliquèrou e s'entendèrou.

Aprep calques jouns e quant tout fousquet pla preparat, lou renegat coubidet lou Grec a beni bese soun chantiè e trabailla soun prisouniè ; la partido acceptado, lou renegat fasquet mounta soun enbitat dins uno barco e remountèrou lou Nil.

Taleou arribats sul chantiè, lous coumplouturs sasiguèrou moun Grec, lou lièrou soulidomen e lou depaousèrou joust uno tento des outices. Piei partiguèrou ame la barco per ana juscos a la mar ount uno felouco, pitchou baissel a ramos e a bouelos, lous attendiè.

Mountèrou toutes quatre sul la felouco e renbouièrou lou piloto e sous omes ame la barco.

Al lougis del grec, quant lou besquèrou pas tourna lou ser ni lou lendouma, fousquèrou inquiets coumo pensas e enbouièrou a sa recerco. Lou troubèrou sans trop de peno perço que cridabo prou.

L'affa fousquet denounciat al Pacha que, sul cop, fasquet coumanda uno felouco pla armado per persegui lous fugitibes.

Aquestes, paouc marins e sans experienço, èrou be en pleno mar, mès pas fort len, quant besquèrou arribà la felouco del Pacha sur la liouro. Alaro s'arrestèrou, e pla armats, attendèrou l'abourdage ; ço que bite arribet.

Lous Mahometans accrouquèrou liour felouco a la des Chrestiès e grimpèrou, ame l'adjudi des crocs, sul baissel enemic.

Lou signour de Lescuro, armat d'uno loungo espaso a dous tranchans fendet juscos a las espallos lou cap d'el

prumiè mountat e, moulinen, descapitet lous dous que se troubabou de coustat.

Lou renegat, pus fort qu'un turc, besquen que jougabo sa darnieiro carto, al loc d'armo sasissiè sous adbersaris a brasso corp e lous jettabo a l'aigo. Praco un des Mahometans i plantet soun pougnal dins l'aissello del bras gaoutche del tarrible renegat que d'el bras dretch nou lou neguet pas mens.

Enfi, lous dous Escuriens ame liours pigassos se defendèrou tant pla tabe que lous tres quarts des Mahometans fousquèrou tuats ou negats que lous quatre que demourabou, al loc de countunia l'attaco, birèrou de bort e futgiguèrou.

Lous Chrestiès fousquèrou toutes blassats mait ou mens.

Talèou liours blassuros bandados se tournèrou metre en routo.

Lou renegat que èro lou pus toucat, boulguet pas quitta la barro que menteniè de la ma dretcho.

Nabiguèrou penden tres jouns, lous dous Escuriens ramen, lou signour larguen ou tiren las bouelos e lou renegat a la barro, abant de bese terro.

Lou tresième joun abourdèrou a l'islo de Sicilo pouplado de Chrestiès.

Debarcats, lou renegat fort malaoute fousquet pourtat dins un couben de fraires espitaliès ount l'aliegèrou. Lous tres aoutres mens blassats fousquèrou egalomen souegnats e remeses sur pè en calques jouns.

Aourioou pouscut countunia liour bouyage, mès boulioou pas parti sans lou renegat, e aqueste anabo de pus mal en pus mal. Coumprenguen qu'èro perdut, demandet un coufessou alqual countet sas misèros, sa faouto, sas penos e soun gran repenti.

Malgre la grandour del pecat coumes en reneguen sa religiou e soun Dious, lou coufessou a l'exemple del Christ que perdounet a sant Peire repentent que l'abiè renegat, dounet l'absoulutiou al pecaire.

Aqueste se moustret hurous, coumo disiè, d'esse perdou-

nat e remerciet Dious que permettiè que fousquesso enterrat en terro chrestienno ; èro tant countent e tant jouious, que semblabo grit.

Demandet a parla a sous coumpagnous de bouyage, que s'approutchèrou d'el, e liour diguet :

Es sigur que pla lèou baou mouri. Que aco bous afflitge pas, per que quitti la bido hurous del perdou de ma faouto e de la bountat de Dious que permet que siogue enterrat en terro chrestièno.

Bous cousseilli de bendre aici la felouco e de fa mercat, ame ço que ne tirares, per bous faire mena dins un port de Franço sur un baissel pus sigur e mens riscous.

Dins la potcho de moun capot troubares ço que me demoro d'argen que bous serbira penden bostre bouyage de terro per arriba al pais. Dins la mèmo potcho troubares dous estutches de grosso carabeno pla estroupats e pla bouchats. En demouliguen un gran toumbel antique per tourna fa serbi las peiros a de coustructious nobos, lous troubèri accoumpagnats d'un escrits que digus poudiè pas legi miliou que ieou que couneissi pas un lettro ; praco un sapient finiguet per arriba anaquelo letturo e diguet que un des estutches countenie de grano d'api e l'aoutre de grano de cebo. D'aco ne riguèren, mès lou sapient ajustet que aquelos granos benioou de l'api e de las cebos que lous Israelitos cultibabou quant bastissioou las pyramidos e dount la raço èro perdudo. Caliè semena aquelos granos que belèou farioou la fourtuno d'el semenaire se naissioou.

Las semenèri e un soul pè d'api nasquet e dos cebos, pas mait ; mès ressemenèri las granos noubèlos dount recoultèri las que aro soun dins lous dous estutches e que toutos naissèroou al sigur.

La terro de Lescuro es paribo a l'al des bords del Nil e api e cebos y reussiroou e faroou la fourtuno des que lous cultibaroou.

Ensajas douncos un cop arribats.

Aprep aquel effort de paraoulos, lous malhurous renegat counbertit mouriguet douçomen e lou bisatge rayounen.

Un cop enterrat sous coumpagnous partiguèrou e arri-

bèrou a Lescuro, mès pas sans difficultats trop loungos a counta.

Lou bilatge a l'entour de la gleiso de San-Miquel existabo pas mait, destruitch per la guerro ou pel fioc. Lou signour lou fasquet rebasti protche del Castel plantat a la punto del riou de Coulos e de Tarn. Encaro, abouei, se besou la noubèlo porto e lous restos des grans balats que coupabou la punto e que anabou de Coulos a Tarn.

San-Miquel counserbat es demourat soul en deforo de l'endretch e es uno curiousitat de la countrado. Uno aoutro gleiso fousquet bastido dins lou noubel bourg, mès aquesto abiè pas res de remarcable que lou diables que, a la porto, escrasat per l'aïgo segnadie que pourtabo a finit per toumba en pousco y a pas gaire.

Lou signour, generous, dounet a sous joubes coumpagnous de terros per semena las famusos granos d'api e de cebo. Cadun des dous fraires prenguet un estutch, l'ainat que ajet la grano de cebo la semenet a Lescuro ; lou catet que prenguet la grano d'api, la semenet debès Arthès ount se maridet. Abouei saben pla toutes lous bouns resultats d'aquelos semenaillos que faou la reputatiou e la ritchesso de Lescuro e d'Arthès.

Per arrousa liours culturos que demandabou a moumens forço aïgo, lous Crouzets (aital èro l'escais dounat as que benioou de Terro-Santo) pourtèrou atabe la modo des pouses a canlèbo aoutres cops tant coummus dins lou pais, mès que paouc a paouc se soun cambiats en norias e leou en poumpos a chapelet.

L'api ben poulit pertout ount es pla cultibat, mès las cebos de Lescuro soun demourados las pus poulidos e las miliounos de toutos.

Lou pais seriè trop pitchou per aquelo culturo que es de fort boun rapport, se lous Escuriens sabioou miliou presenta liours prouduits.

T'enboyou las cebos en mesclo e a sacados coumo de plampoun de soutisos.

A Paris aquelos cebos doublarioou de pretch se èrou pla trigados e emballados dins de panieirous e per groussous.

Abouei se faou d'emballatges fort paouc coustouses ame de carabeno e calques bins. De Niço, enboyou a Paris e dins touto la Franço flours e frutcho noubèlo dins de paniès d'aquel genre.

A Lescuro manco pas de ribos per planta de carabenos e de bidissos. Las serados d'iber soun prou loungos per basti de paniès; sans counta que las persounos bieillos, que podou pas trabailla deforo, troubarioou aqui uno oucupatiou que liour rapourtariè quicon.

Mès besi que faou un sermou al loc d'un counte o, coumo a Lescuro y a pas de prats per m'escapa, passi la barco al pus bite, moun counte accabat.

C. Teyssier.

LOU RAINARD E LOU LOUP ASSOUCIATS

COUNTE EN DIALECTE ALBIGES

Saourès, bous aoutres que m'escoutas, que y a pas rès de pus difficile que de se pla assoucia. Es rare que de dous assouciats soulomen, nou y en aje pas un que, pus fi ou pus intelligen que l'aoutre, nou gruse soun camarado en tiren l'aigo debès soun mouli.

Bous baou counta ço que n'arribet de l'assouciatiou del rainard e del loup.

Sans se cerca, e pla per azart, las dos bestios salbaginos se troubèrou un joun nas a nas dins un bosc cerquen, cadun de soun coustat, quicon a maraouda.

— Jès! Que siès magre, paoure amic, diguet lou rainard al loup; as pas que la pel e lous osses, siès lagagnous, tout irissat, l'aoureillo basso, la cougo entre las cambos. On diriè, per mo fe! que benès de passa dous caremes.

— Es sigur que ei pas coumo tu, rainard, lou mourré fi, lou pel lusent, ni la cougo tant feludo.

Desempiei lountens es cado joun magre per ieou que mangi pas coumo tu poulos e poulets, e aimi pas l'erbo. E encaro risqui la pel ame lous traoucs de troumpo bilen, las fusillados des cassaires e lous cos de casso.

— Risqui ma pel tant pla coumo tu, brabe loup, ame toutes lous tracanals que m'attendou e lous pouisous espandits, sans counta que quant nostre terriè es descubert y sien enfumats encaro que ajen mait d'uno sourtido.

Beses, tu loup e ieou rainard, farien pla de cambia d'estat e de quitta lou de brigands que fasen e que trop noï as aoutres per que lous omes n'oun bolgoun pas a mort.

— Cambia d'estat? mès ne saouriè pas faire cap d'aoutre. Nascut dins la fourest y soui toujoun demourat, e aqui, y a pas d'escolos : sabi pas res. Tu rainard, ne sabes belèou mait que ieou e te tiraras d'affas.

— Loup, moun amic, ei pas grando embejo de trabailla, que, d'estat, n'ei pas mait que tu, mès besi d'omes que gagnou e bibou pla en faguen trabailla lous aoutres e aital bouldriè faire.

Per aoo, nous pouirien assoucia, tu siès fort e ieou adretch; nous partajarien la besougno e lous beneficis.

Sabi un pages malaoute que pot pas recoulta sous trufets madurs e que lous dounariè a traire en tiercen.

Demanden i l'entrepreso; tu aouras pas que a fouilla la terro, e ieou menarei lou trabal.

Lou merçat se faguet, e rainard e loup anguèrou al camp des trufets. Aqui arribats, lou rainard diguet a soun assouciat :

— Ieou soui boun prince e boun camarado e, per probo de ma bountat, te douni a caousi de prene per ta part lou dessus ou lou dejoust de la recolto.

Lou loup que abiè pas encaro jamai bist de trufet caousiguet d'amblado lou dessus que abiè joust lous els sans sabe praco ço que poudiè faire de la recolto.

Lou trabal finit, lou rainard que abiè pas fait que agaja lou loup fousilla prenguet sa part des trufets laissen al loup, soun assouciat que abiè tant trabaillat, res que la trufetasso dount pousquet pas tira cap de partit.

Coumo bo debès pensa, lou loup, tout bestio bruto que èro, fousquet pas countent, mès lou rainard, bouno lengo, lou counsoulet en l'assiguren que seriè pus urous un aoutre cop en caousiguen.

Un noubel trabal se presentet; s'agissiè de desfritcha un bosc per y semena de fourment.

Lou rainard manquet pas de dire al loup de caousi lou dessus ou lou dejoust.

Lou loup que abiè pas doublidat que lou dessus abiè pas balgut rès lou prumiè cop s'emprieisset de caousi lou dejoust.

Lous albres derancats, lou rainard bendet fort pla lou bouès, mès lou loup fasquet pas presque res de las reisses.

Pensi, e debès pensa coumo ieou, que, aprep aco, e tant bestio fousquesso lou loup, l'assouciatiou deouguet pas mait tene; que lou loup tournet as moutous e lou rainard a las poulos.

C. Teyssier.

GLANURES HISTORIQUES

EXTRAITS DES ARRÊTS DU PARLEMENT DE TOULOUSE

25 juin 1463. — Contestation entre l'évêque de Lavaur, Jean de Gentian de Preissac, et Guillaume Bec, conseiller, au sujet de la garde du scel royal. La Cour commet à la garde dudit scel, en attendant qu'il y soit pourvu par le roi ou par le chancelier de France, Gilles Lelasseur et Hébert Malenfant, conseillers (B 2).

27 juin 1463. — La Cour décide de se transporter en la ville d'Albi à cause de l'épidémie qui régnait à Toulouse ; elle s'y installa le 15 juillet. Mais l'épidémie gagne Albi, et le 5 septembre la Cour décide qu'elle se transportera à Béziers le lendemain de la Saint-Martin d'hiver (B. 2).

27 janvier 1470. — Admission du sieur Roux, licencié en droit, à prêter serment comme juge d'Albigeois, sans préjudice du procès pendant en la cour au sujet du dit office (B. 3).

20 mars 1470. — Ordre à l'évêque de Lavaur, Jean Vigier, de révoquer les monitions générales, censures et fulminations faites à l'occasion du procès relatif à la succession de Jean Gentian, ancien évêque de Lavaur (B 3).

30 juin 1470. — Entérinement des lettres patentes qui autorisaient l'évêque de Lavaur à assister aux conseils de la cour, avec voix délibérative, comme les présidents et conseillers ; l'évêque est en outre commis à la garde du scel royal qui lui est remis avec le coffre et la clef (B 3).

13 septembre 1470. — Réception de Jacques Defront comme juge d'Albigeois (B 3).

26 janvier 1471. — Règlement des contestations survenues entre l'abbé du monastère de Saint-Michel de Gaillac et l'évêque d'Albi. L'évêque est maintenu en la faculté de visiter le monastère et les églises ou chapelles qui en dépendent, ainsi qu'au droit de corriger

et punir les religieux dans les cas les plus graves ; la connaissance des cas plus légers appartiendra à l'abbé, lorsqu'il n'y aura pas lieu (B 3).

2 mars 1472. — Détermination prise par la Cour de se transporter à Albi « pour fuyr et obvier un dangier et péril de l'impidémie « qui jà grandement a commencé en ceste ville de Tholoze. » Le 20 avril suivant, la Cour décide de se transporter à Réalmont, si ce lieu est jugé convenable, la peste sévissant à Toulouse (B 3).

27 juillet 1472. — Le Parlement se réunit à Albi ; mais il décide aussitôt d'aller siéger à Réalmont, par une délibération ainsi formulée : « Aujourd'huy (27 juillet 1472), à cause du décès d'aucuns « personnaiges de ceste ville d'Albi qui naguières ont esté frappez « de l'impidémie et après sont trespassez, tous les habitans de lad. « ville, bien peu s'en fault, s'en sont fuyz et absentez, et toutes les « cours et auditoires ordinaires et subalternes dud. Albi ont cessé « et cessent de tenir, pour doubte du dangier de la maladie, car il « est vraisemblable qu'il y a infection d'air ; la Court, pour obvier « au dangier et dommaige qui s'en pourroient ensuivre, a délibéré « et ordonné d'aller seoir, jusques à la fin de ce présent Parlement, « en la ville de Réalmont, au cas que semblable dangier n'y ait, ou « que les habitans d'icelle n'en feissent trop grande difficulté » (B 3).

17 mai 1474. — Lecture et publication des lettres patentes qui nomment Louis d'Amboise, évêque d'Albi, comme président des Etats de Languedoc (B 4).

12 novembre 1474. — Détails sur l'ouverture du Parlement faite à Gaillac. Détermination prise par la Cour de juger les procès criminels en l'hôtel du sieur de la Courtade, l'endroit où elle siégeait étant un lieu d'immunité (Ibid.).

16 août 1475. — Permission aux habitants de Cordes, de Puycelci, de Saint-Beauzile, et autres lieux, de s'assembler devant un commissaire de la Cour pour donner leur avis sur une transaction touchant certain débat relatif au droit de dîme établi sur le safran (B. 4).

20 février 1476. — Cassation de certaines procédures faites à la requête de l'évêque d'Albi, Louis Ier d'Amboise, contre les habitants de Cordes, Gaillac, Rabastens et autres lieux du pays d'Albigeois à l'occasion des dîmes des safrans. La Cour surseoit à statuer sur une

demande de transaction faite par l'évêque et l'autorise à percevoir provisoirement la douzième partie des safrans « en fleur cueillie et rassemblée au champ » (B 4).

8 août 1481. — Condamnation des consuls de Rabastens à 50 livres d'amende et à dix années d'interdiction du consulat et de l'exercice de la justice criminelle, pour avoir fait pendre un nommé Creschac par eux condamné, malgré qu'il eût relevé appel de leur sentence (B 5).

27 août 1481. — Règlement des contestations qui s'étaient élevées entre messire Pelfort de Rabastens, vicomte de Paulin, et le sieur Galobié de Panassac, héritier de feu dame Marie de Rabastens sa mère (B 5).

26 mars 1484. — Maintien du syndic des Chartreux de Belveser au droit de pêcher sur les deux rives de l'Agoût, dans l'étendue des juridictions de Castrss et de Saïx (B 6).

13 avril 1484. — Règlement de divers droits entre les habitants de Castelgarric et Pontiès et le sieur de Castelpers ; ce dernier y exercera la justice haute, moyenne et basse « sauf le ressort au juge « d'Albigeois et au sénéchal de Toulouze ». (B 6).

31 décembre 1484. — Refus d'enregistrer les lettres du duc de Bourbon, gouverneur de Languedoc, destituant Louis d'Amboise, évêque d'Albi, de sa lieutenance pour en pourvoir Jean de Bourbon, évêque du Puy. Nouveau refus le 9 février suivant, exprimé en ces termes : « La Court, eue sur ce délibération, a déclairé et déclaire « que lesd. lettres dud. Monseigr le duc, lieutenant du Roy et gouver- « neur ne seront point publiées ne enregistrées en lad. Court » (B. 6).

9 septembre 1485. — Le Parlement prescrit une enquête sur l'usage suivi dans le diocèse d'Albi pour le paiement de la dîme du safran (B. 6).

14 août 1487. — Prescriptions touchant la juridiction haute, moyenne et basse du lieu de « Caramos » (Carmaux); la tour dud. lieu appélée « La Roquete » est désignée pour servir de prison (B. 7).

31 décembre 1487. — Prescriptions touchant la dîme du pastel que les habitants de la Bastide doivent payer à l'évêque d'Albi (B. 7).

14 juillet 1488. — Détermination prise par le Parlement d'aller siéger à Gaillac, pour fuir le danger de peste. Le 19, il confirme sa décision « attendu le dangier de l'épidémie et mortalité survenu en

« ceste ville de Tholoze, à cause duquel grand partie des manans et « habitans d'icelle se sont absentez et pareillement la plupart des « advocats et procureurs en lad. Court et aussi les solliciteurs des « causes pendans en icelle » (B. 7).

8 mai 1490. — Permission à Pierre de Rabastens, recteur de l'église paroissiale de Saint-Michel de Gaillac et de celle de Puylaurens, de faire construire un moulin sur la rivière du Tarn, au dessous de la maison abbatiale de Gaillac, à la charge de le faire démolir dans le cas où il porterait préjudice à la ville ou aux possesseurs d'autres moulins (B. 8).

14 juillet 1490. — Le Parlement autorise Simon de Beausoleil, prévôt de l'église cathédrale de Lavaur, à user de monition générale contre ceux qui détiennent clandestinement les biens laissés par feu Jean de Beausoleil, ou des actes relatifs à sa succession (B. 8).

16 avril 1491. — Approbation d'un accord intervenu entre Louis d'Amboise, évêque d'Albi, et les consuls de cette ville, sauf en ce qui concerne « la perche mise et estant sur l'entrée de l'auditoire « des viguier et juge d'Albi » (B. 8).

27 mai 1491. — Réception de Charles, bâtard de Bourbon, sénéchal de Toulouse, comme capitaine des châteaux et places de Buzet, Puycelci, Sainte-Gabelle et Turiès (B. 8).

14 novembre 1491. — Règlement pour la chancellerie de Languedoc et désignation des conseillers Guini et des Bruyères pour assister Jean Vigier, évêque de Lavaur, commis à ladite chancellerie (B. 8).

9 mars 1493. — L'évêque de Lavaur (Jean Vigier) aura le droit de visiter l'église du prieuré de Labruguière et de corriger le prieur et les religieux pour les grands crimes et délits qu'ils pourront commettre ; la correction dans les autres cas appartiendra au prieur et au chapitre cathédral de Saint-Pons-de-Thomières (B. 9).

17 avril 1493. — Ordre au syndic du chapitre cathédral de Lavaur de payer au conseiller Guy de Sermier, chanoine et chantre de l'église cathédrale, tous les fruits et émoluments de sa chanoinie, comme s'il était présent, excepté les distributions quotidiennes (B. 9).

(A suivre.) A. V.

CHRONIQUE

Nous relevons dans le rapport de M. Ch. Portal sur le service des Archives départementales, à l'occasion de la session d'août 1906 du Conseil général, les renseignements suivants :

Dons. — Feu M. Azémar, avocat, de Dourgne, avait exprimé à diverses reprises son intention de donner aux Archives départementales des documents en sa possession et en partie utilisés par lui dans son étude sur les *Coutumes d'Escoussens* (Albi, 1899, in-8°).

Sa veuve a tenu à remplir cette promesse purement verbale et m'a remis :

un livre de raison de la famille Fournès, de Labruguière, 1593-1801 (registre) ;

des minutes des notaires de Dourgne : Antoine Jocglar, 1478-1528 (6 registres), et Pierre Guibaud, 1599 (1 registre) ;

une reconnaissance des droits des Chartreux de Castres à Escoussens, 1567-1578, dans laquelle est inséré un accord du 10 janvier 1515-16 relatif aux coutumes locales, homologué par le Parlement de Toulouse, le 7 mars suivant. Ce sont ces coutumes, en 49 articles, qui ont été publiées par M. Azemar. Très détaillées, elles fournissent des renseignements précieux sur les institutions publiques et privées de la région (1 registre en parchemin).

Archives communales. — *Carbes*, — Il y aurait lieu de modifier la rédaction des articles GG 1 et 2 de l'*Inventaire sommaire des archives du Tarn*, t. III, *série E, supplément*. Les dates extrêmes sont exactement rapportées, mais au lieu de deux registres, il en existe trois pour les années 1629-1709, 1664-1672 et 1710-1793, 11 janvier. Le deuxième registre est formé de cahiers in-4° correspondant à des lacunes du premier qui est un in-folio.

Fréjeville. — La commune de Pujol a été réunie en 1844 à celle de Fréjeville. Il faudrait ajouter à l'*Inventaire* de la série E quatre registres in-4° de baptêmes, mariages et sépultures du Pujol, 1700-21 janvier 1793.

Grazac. — A ajouter à l'*Inventaire* déjà cité un compoix (reg. in-folio de 290 feuillets) dont le début manque; ce document doit remonter au milieu du XVIIe siècle.... Absence de registres de délibérations antérieures à 1878.

Jonquières (nouveau nom de la commune de Gibrondes). — Ajouter à l'*Inventaire* de la série E un compoix de 1635, in-folio de 468 feuillets.

Laboulbène. — Un ancien cadastre (CC 1 et 2) est devenu introuvable.

Montfa. — Les dates extrêmes de l'article CC 2 sont 1700 (vers 1780) au lieu de 1706.

Montpinier. — Dans le registre coté BB 2 on lit, à la date du 10 mars 1789, que Guy Mascaren et André Cambos furent chargés de porter à la sénéchaussée les doléances de la communauté.

Peyregoux. — Le registre BB 2 apprend qne le 15 mars 1789 Alexis Pujol et Jean Guibert, premier consul, reçurent le cahier des doléances pour le transmettre à la sénéchaussée.

Roquemaure. — Les registres CC 2 et 3 sont des livres de mutation (in-folio de 121 feuillets chacun) se rapportant au cadastre de 1674 et dont les dernières mentions sont de 1752 ou environ. Ajouter à l'*Inventaire* de la série E un registre de baptêmes, mariages et sépultures de Réal. 1720 1721.

Reboisement. — La question du reboisement des montagnes est depuis longtemps à l'ordre du jour. Nous relevons, en ce qui concerne le département du Tarn, les renseignements suivants dans le rapport adressé par M. le Conservateur des Forêts de Carcassonne à M. le Préfet du Tarn, à l'occasion de la 2e session ordinaire du Conseil général en 1906.

Les travaux de reboisements facultatifs ont occasionné, en 1905, une dépense totale de 3.852 fr. 65, dont 800 fr. fournis par les communes, 1.000 fr. par le Département et 2.052 fr. 65 par l'Etat.

Ces reboisements ont parcouru une surface totale de 47 hectares 75 ares dont 6 hectares (travaux neufs) dans la forêt de Saint-Amans-Soult, 26 hectares 25 ares (travaux de réfection) dans la forêt de Dourgne. 6 hectares dans celle de Labastide-Rouairoux, et 9 hectares 50 ares dans celle de Sorèze.

Ils ont nécessité l'emploi de 89,375 plants de pin noir d'Autriche, 92.688 plants de hêtre, 44.687 plants de chêne. En outre, 40 kilo-

grammes de graines de pin noir ont été semés à la pépinière de la Vialette.

Albi. — Musée. — Dans sa séance du 21 octobre dernier, le Conseil municipal d'Albi s'est occupé de nouveau de la question du Musée. M. le Maire a fait connaître à l'assemblée qu'il avait reçu du conservateur, M. Ch. Liozu, un rapport très circonstancié sur la situation dans laquelle se trouve le Musée et des mesures qu'il convient de prendre pour la conservation des tableaux, statues, objets divers qui se trouvent à Rochegude. La municipalité et la commission se sont rendues sur les lieux et ont constaté le bien fondé des dires du conservateur. Pour remédier à l'état actuel des choses, en attendant que la question du Musée soit résolue, M. le Maire propose d'inscrire au chapitre du budget concernant le Musée, un crédit de 600 fr. Le conservateur et l'aide, qui recevraient chacun une indemnité annuelle, s'occuperaient de la réorganisation du Musée et de la conservation des objets qu'il contient. A l'instar des autres villes il aurait son budget.

Le Maire a informé en outre le Conseil que la loterie a produit 180.000 fr., auxquels il convient d'ajouter les 50.000 fr. du legs Taniès.

Le Maire a fait connaître ensuite son intention de demander, une fois que l'archevêché sera devenu vacant, que cet immeuble soit affecté au Musée.

Le Conseil a approuvé le projet du Maire et lui a donné les autorisations nécessaires pour toutes démarches utiles.

Le Conseil général du Tarn, dans sa session d'octobre 1906, a accordé une subvention de 100 fr. à M. Aug. Vidal, pour son ouvrage *Douze comptes consulaires d'Albi, du* XIVe *siècle*, qui forme le 8e fascicule des *Archives historiques de l'Albigeois*, publication spéciale de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Tarn.

Par décision du 26 octobre 1906, M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts vient d'approuver un devis de restauration des peintures décoratives de la 4e chapelle sud du chœur de la cathédrale d'Albi. Les travaux seront exécutés par M. Gaida, artiste peintre. La dépense prévue est de 7.318 fr. 44 c.

Bibliographie. — *Paroles sincères*, de Léon Belot, 128 p. in-8°. Albi. Imp. Pezous. Il y a chez l'auteur de *Paroles sincères* deux

personnalités distinctes : le fonctionnaire, grave, officiel, ami du devoir, et le poète aimable, qui, dans ses heures de loisir, se plaît à taquiner la muse. Muse albigeoise que celle de M. Belot, et qui demande à son poète de chanter surtout les beautés de notre nature locale, ou les célébrités de la petite patrie. C'est ainsi que dans cette charmante brochure, à la couverture élégante, nous trouvons des titres comme ceux-ci : *A propos du viaduc de Tanus*, *le Cimetière de Pampelonne*, *le Tarn à Paris*, *Séré de Rivières*, *Au grand Saint-Antoine*, etc... Et quand le titre ne nous dit rien d'albigeois, c'est la dédicace alors qui parle et qui nous montre l'ardent amour du poète pour les gens et les choses de son pays natal. Mais la Muse de M. Léon Belot n'est pas exclusive au point de lui interdire de chanter l'éternel Amour, la Femme, la Vie, le Baiser. Des poésies comme *Elle*, *Si je ne t'aime plus*, *Litanie païenne*, *Femme et fleur*, donnent une idée de la facilité avec laquelle M. Belot passe du grave au doux, du plaisant au sévère.

Tous ceux qui s'intéressent aux produits littéraires de notre Albigeois, prendront plaisir à lire les vers de M. Léon Belot et, en appréciant ses qualités littéraires, protesteront avec nous contre l'excessive modestie avec laquelle le poète juge ses œuvres dans la dernière pièce du recueil, intitulée : *A mes vers*.

Bon succès aux « *Paroles sincères* ».

Le Tarn à Paris : n° 119, août-septembre 1906. — *Las Mounjetos de Mounsenhur,* conte en patois, par M. E. Thomières. — Allocution prononcée par M. Léon Belot à la distribution des prix des Ecoles communales dans la salle des Fêtes de la Mairie du 6e arrondissement, à Paris, le 15 juillet 1906.

Ouvrages reçus : *Complément au Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de la ville d'Albi* (Extrait de la *Revue du Tarn*, 1906), 13 p. in-8°. Albi. Imp. Nouguiès, 1906.

J. Dartigue-Peyrou. *L'Eglise réformée de Vabre au* XVIIIe *siècle, d'après les archives municipales.* (Extrait de la *Revue du Tarn*, 1905-1906), 73 p. in-8°. Albi. Imp. Nouguiès, 1906.

J. J.

LE MOUVEMENT DE LA POPULATION DANS LE TARN

EN 1905

Les résultats généraux des dénombrements de la population ne donnent jamais, avons-nous dit, que la vérité approximative. C'est la vérité mathématique qu'atteint le mouvement de la population opéré, aux premiers jours de chaque année, dans toutes les communes de France. Il suffit, en effet, de noter, dans des cadres spéciaux et d'un modèle uniforme, tous les actes de l'état civil enregistrés au cours de l'année précédente. Rien n'est plus simple. Les résultats partiels sont ensuite ablotés par cantons, arrondissements et départements.

On peut donc dire que le mouvement de la population est une sorte de balance d'une extrême précision et qui accuse les fluctuations les plus légères.

Le tableau n° 1 qui suit donne le mouvement de la population au 31 décembre 1905, dans le département du Tarn.

Tout aride qu'il paraisse, ce tableau ne manque pas d'éloquence : les décès excèdent les naissances de 347 unités. Ce qu'il y a d'attristant c'est que ce fait ne constitue pas une exception ; il est constant depuis trois années. Il a été de 219 en 1903 et de 41 en 1904. En trois ans le passif l'a emporté sur l'actif de 607 vies humaines.

Le tableau n° 2 nous montre les pertes ou les gains subis, depuis le dénombrement de 1901, par nos quatre arrondissements.

Il y a quelque chose de gâté dans ce royaume, disait Hamlet. On en pourrait dire autant de l'arrondissement de Gaillac. En cinq ans, il a vu, du seul fait de l'excédent de la mortalité sur la natalité, sa population décroître de 1197

TABLEAU N° 1

ARRONDISSEMENTS	MARIAGES	DIVORCES	ENFANTS NÉS VIVANTS					MORTS-NÉS			DÉCÈS			EXCÉDENT	
			LÉGITIMES		NATURELS										
			Garçons	Filles	Garçons	Filles	Totaux	Garçons	Filles	Totaux	Sexe masculin	Sexe féminin	Totaux	des naissances sur les décès	des décès sur les naissances
Albi.	765	15	1.070	985	34	31	2.120	64	42	106	1.128	1.027	2.155	»	35
Castres	956	9	1.143	1.138	25	29	2.335	60	39	99	1.313	1.093	2.406	»	71
Gaillac.	383	6	418	391	13	14	836	24	15	39	564	556	1.120	»	284
Lavaur	338	3	391	433	6	13	843	26	14	40	435	365	800	43	»
			3.022	2.947	78	87								43	390
Totaux. . .	2.442	33	5.969		165		6.134	174	110	284	3 440	3.041	6.481	347	

TABLEAU N° 2

ARRONDISSEMENTS	1901				1902				1903				1904				1905			
	Naissances	Décès	Excédent de naissances	Excédent de décès	Naissances	Décès	Excédent de naissances	Excédent de décès	Naissances	Décès	Excédent de naissances	Excédent de décès	Naissances	Décès	Excédent de naissances	Excédent de décès	Naissances	Décès	Excédent de naissances	Excédent de décès
Albi.....	2.284	2.104	180	»	2.283	1.984	299	»	2.048	2.035	13	»	2.146	2.137	9	»	2.120	2.155	»	35
Castres.....	2 638	2.433	205	»	2.640	2.344	196	»	2.532	2 454	78	»	2.514	2.350	164	»	2.335	2.406	»	71
Gaillac.....	943	1.170	»	227	906	1.205	»	199	838	1.130	»	292	856	1.053	»	197	836	1.120	»	284
Lavaur.....	912	855	57	»	931	867	64	»	832	860	»	18	851	868	»	17	843	800	43	»
Totaux....	6.777	6.562	442	227	6.760	6.400	459	199	6.250	6.479	91	310	6.367	6.408	173	214	6.134	6.481	43	390

unités, en chiffres ronds 1200. Or, nous savons que cet arrondissement a perdu, d'un dénombrement à l'autre, 1330 habitants.

La lecture de ce tableau provoque d'autres constatations : sauf pour 1904, la natalité diminue d'année en année, elle tombe de 6777 à 6134 en cinq ans.

Cette vue d'ensemble est donc loin d'être encourageante. Nous allons maintenant descendre dans le détail.

Le nombre des mariages s'est élevé à 2442. Si l'on compare ce chiffre à celui de 1901, on constate une diminution de 243. Au reste la régression est constante, ou à peu près, depuis cinq ans. En 1901, on enregistre 2685 mariages, 2501 en 1902, 2567 en 1903 et 2455 en 1904.

Tout de suite la question se pose de savoir dans quelle partie du département les justes noces jouissent de plus de faveur :

Arrondissement	d'Albi,	765	mariages.
Id.	de Castres,	956	—
Id.	de Gaillac,	383	—
Id.	de Lavaur,	338	—

Ces chiffres vont devenir éloquents si on les rapproche du nombre des habitants. La population globale étant de 332,093, d'après le dénombrement de 1901, le nombre de mariages ressort à 7,35 par 1,000 habitants. Maintenant que nous avons une solide base de calcul, il est aisé de déterminer la commune, le canton, l'arrondissement qui tient le record du mariage. Mais pour ne pas élargir outre mesure le cercle de notre enquête, nous prendrons l'arrondissement pour terme de comparaison. Les 332,093 habitants se répartissent, entre les quatre arrondissements, de la manière suivante :

Albi, 101,304, Castres, 130,029, Gaillac, 54,035, Lavaur, 45,825. Une simple équation va nous donner la moyenne des mariages pour 1,000 habitants.

Albi $\frac{765 \times 1\,000}{101,304} = 7,55$

Castres $\frac{956 \times 1\,000}{130,029} = 7,34$

Gaillac $\frac{383 \times 1\,000}{54,035} = 7,08$

Lavaur $\frac{338 \times 1\,000}{45,825} = 7,37$

Gaillac, qui tient le premier rang dans l'excès de la mortalité, occupe le dernier dans la nuptialité.

La moyenne par 1,000 habitants, au cours des quatre années précédentes, a été de :

TABLEAU N° 3

ARRONDISSEMENTS	1901	1902	1903	1904
Albi.	8,31	7,43	7,89	8,21
Castres.	8,12	7,95	7,95	6,73
Gaillac	7,82	6,60	7,27	7,51
Lavaur.	7,89	7,81	7,37	7,46

Si nous descendons dans le détail des 2,442 mariages de 1905, nous constatons que 2,237 ont eu lieu entre garçons et filles, 32 entre garçons et veuves, 12 entre garçons et divorcées, 95 entre veufs et filles, 50 entre veufs et veuves, 3 entre veufs et divorcées, 5 entre divorcés et filles, 5 entre divorcés et veuves et 3 entre époux en rupture d'un premier mariage.

L'âge que l'homme choisit de préférence pour aborder l'épreuve du mariage oscille entre 25 et 29 ans. La statistique de 1905 accuse 1,207 mariages de cette catégorie. Par contre 10 jeunes gens n'ont pas attendu leur vingtième année, et 636, leur cinquième lustre, pour contracter mariage.

La jeune fille, plus précoce, se marie de préférence entre 20 et 24 ans, — 1,149 sur 2,422 unions. — Cependant 657 n'avaient pas encore atteint leur vingtième printemps.

Il semble que les veuves ont plus que les veufs la terreur d'un second mariage. On relève en effet 148 veufs qui ont convolé, contre 87 veuves seulement.

Si l'on étudie les mariages au point de vue de l'instruc-

tion des conjoints, on constate 37 illettrés parmi les hommes et 63 parmi les femmes.

Le divorce entre dans nos mœurs. Est-ce un bien, est-ce un mal ? Aux philosophes de se prononcer. Constatons dans tous les cas qu'il envahit même les campagnes, qui ont vu se rompre légalement 12 unions, sur 34 de ces ruptures matrimoniales.

Si les divorces sont encore assez rares, il y a cependant tendance à la hausse. On en a enregistré 29 en 1901, 28 en 1902, 30 en 1903, 48 en 1904 — ce fut une véritable épidémie.

Des 34 divorces de 1905, 3 se sont accomplis après deux ans de mariage, 8 avant l'expiration de la quatrième année, 8 après la quatrième et avant la neuvième, 9 après une union trop orageuse de 10 à 14 ans, 3 alors que les divorcés comptaient de 15 à 19 ans de vie commune, 2 entre la vingtième et la vingt-cinquième année de mariage, 1 enfin après plus de 25 ans d'union. Combien de jours de martyre représentent ces 34 dissolutions du contrat matrimonial ? C'est un problème que la statistique n'a pu encore résoudre.

La statistique des naissances n'est pas moins curieuse à étudier que celle des mariages. Elles se sont élevées au chiffre de 6,418. Mais elles subissent un déchet du fait des mort-nés ou des enfants morts avant la déclaration de naissance à l'état-civil. En réalité, il n'est venu au monde que 6,134 enfants nés vivants, soit en moyenne, 18,47 par 1,000 habitants.

Ces naissances effectives se décomposent de la manière suivante : Albi 2,120, Castres 2,335, Gaillac 836, Lavaur 843.

Si nous établissons une moyenne pour chacun des arrondissements nous arrivons aux résultats suivants :

Albi,	20,92	par 1,000	habitants.
Castres,	17,95	—	—
Gaillac,	15,47	—	—
Lavaur,	18,39	—	—

Mais faisons la moyenne des quatre années antérieures et nous verrons si c'est par accident que le Gaillacois arrive bon dernier dans ce record de la natalité.

TABLAU N° 4

ARRONDISSEMENTS	1901		1902		1903		1904	
	Naissances	Moyenne	Naissances	Moyenne	Naissances	Moyenne	Naissances	Moyenne
Albi	2.284	22,54	2 283	22,54	2 048	20,21	2.146	21,18
Castres	2.638	20.28	2 640	20,28	2.532	19,49	2.514	19,34
Gaillac	943	17,45	906	16,76	838	15,50	856	15,84
Lavaur	912	19,90	931	20,31	832	18,15	851	18,57

Quand nous disions qu'il y a quelque chose de pourri en Danemark !

Sur les 6,134 enfants venus au monde en 1905, on en compte 165 d'illégitimes. Le nombre des enfants naturels était en diminution depuis 1901. On en comptait 209, cette année ; ce chiffre descendit à 191 en 1902, à 174 en 1903, à 157 en 1904.

Il est intéressant de descendre plus bas encore dans le détail et de rechercher quel est le canton qui vient en tête par le chiffre des naissances. Nous bornerons ces recherches à l'année 1905.

TABLEAU N° 5

NOMS DES CANTONS	POPULATION	NOMBRE de naissances	MOYENNE
Alban	7.622	177	23,19
Albi	32.918	654	19,86
Carmaux	16 466	432	29,87
Monestiés	5.748	95	16,52
Pampelonne	7.706	145	18,81
Réalmont	9.719	189	19,44
Valderiès	5.031	81	16,10
Valence-d'Albigeois	7.709	170	22,36
Villefranche-d'Albigeois	8.385	177	21,10
Anglés	2.686	53	19,70
Brassac	8.492	168	19.78
Castres	28.959	442	15,26
Dourgne	10.287	183	17,78

NOMS DES CANTONS	POPULATION	NOMBRE de naissances	MOYENNE
Labruguière	6.043	108	17,87
Lacaune	9.595	166	17,30
Lautrec	6.790	101	14,88
Mazamet	22.681	427	18,82
Montredon-Labessonnié	5.980	136	22,07
Murat	3.469	70	20,17
Roquecourbe	4.796	91	18,74
Saint-Amans-Soult	8 777	137	15,60
Vabre	7 620	178	23,36
Vielmur	4.754	75	15,77
Cadalen	4.258	69	16,20
Castelnau-de-Montmiral	7.000	116	16,57
Cordes	7.198	116	16,11
Gaillac	14.381	223	15,50
Lisle-sur-Tarn	5.066	80	15,79
Rabastens	7.897	103	13,04
Salvagnac	4.532	75	16,54
Vaour	3.703	54	14,58
Cuq-Toulza	4.405	83	18,84
Graulhet	11.546	256	22,17
Lavaur	16.367	255	15,58
Puylaurens	7.792	159	20,39
Saint-Paul	5.715	91	15,92

C'est une sorte de loi physiologique qu'il naît plus de garçons que de filles. Elle n'a souffert aucune exception depuis 1901, pour ne pas remonter plus haut. L'excédent des garçons sur les filles a été, en 1901, de 85, en 1902, de 126, en 1903, de 130, en 1904, de 129, en 1905, de 66.

Considérons les naissances au point de vue intrinsèque, pourrait-on dire. En 1905, le mois qui donne le plus de naissances a été mars. Le fait n'est pas un accident, il est constant depuis 1901, à une exception près. En 1902, mars s'est vu enlever cette sorte de record par le mois de mai qui a eu 17 unités de plus à son actif. Viennent ensuite avril, janvier, février, septembre, décembre, juillet, juin, août, octobre, mai et novembre.

C'est entre 25 et 29 ans que nos femmes nous ont donné le plus d'enfants. — 915 garçons et 937 filles sur 6,134 naissances — Les mamans de 20 à 24 ans ont été presque aussi nombreuses : 1,819. 323 femmes sont devenues mères entre

15 et 19 ans. La puissance procréatrice de la femme diminue sensiblement à partir de la trentaine. Entre 30 et 34 ans on ne compte que 1,120 mères ; le lustre suivant n'en fournit plus que 690. Entre 40 et 44 ans, le nombre des mères ne s'élève qu'à 285 ; il descend à 28 pour la période quinquennale suivante. Enfin, 3 femmes, qui avaient certainement acquis leur droit au repos, ont eu la désagréable surprise de devenir mères après la cinquantaine.

Nous avons déjà vu que les décès ont atteint, en 1905, le chiffre considérable de 6.481, et que ce chiffre est supérieur à celui des naissances de 347 unités.

La mortalité moyenne du département est de 19,51 par 1,000 habitants. Etablissons cette moyenne pour chaque canton.

TABLEAU N° 6

CANTONS	NOMBRE de décès	MOYENNE	CANTONS	NOMBRE de décès	MOYENNE
Alban	162	21,38	Murat	55	15,85
Albi	736	22,72	Roquecourbe	81	16,88
Carmaux	349	21,19	Saint-Amans-Soult	139	15.83
Monestiés	102	17,74	Vabre	147	19.29
Pampelonne	173	22,45	Vielmur	92	19,35
Réalmont	192	19,75	Cadalen	82	19.25
Valderiès	94	18,68	Cast.-de-Montmiral	161	23 00
Valence-d'Albigeois	164	21,14	Cordes	120	16,67
Villefranche-d'Albigs	150	17,88	Gaillac	307	21,34
Anglés	55	20.47	Lisle-sur-Tarn	108	21,27
Brassac	175	20.60	Rabastens	162	20,50
Castres	556	19,19	Salvagnac	91	20,08
Dourgne	203	19,73	Vaour	89	24,03
Labruguière	114	18,86	Cuq-Toulza	52	11,80
Lacaune	178	18.55	Graulhet	241	20,87
Lautrec	132	19.44	Lavaur	281	17,16
Mazamet	388	17,10	Puylaurens	129	16,56
Montredon-Labessonnié	93	15,55	Saint-Paul	97	16,97

Nous avons enregistré 6,134 naissances en 1905. Se fait-on une idée du tribut formidable que les nouveau-nés paient à la mort ? 946, soit 15,42 pour cent, disparaissent avant d'avoir atteint la première année, 134 dans la première, 61 au cours de la deuxième, 39 au cours de la troisième, et 28 dans la quatrième. De telle sorte que, au premier jour de la

cinquième année, il a disparu 1,208 enfants, c'est-à-dire un cinquième.

Le tableau suivant va dénoncer l'arrondissement qui laisse perdre le plus grand nombre d'enfants âgés de moins de 5 ans.

TABLEAU N° 7

ARRONDISSEMENTS	NAISSANCES	DÉCÈS	POURCENTAGE
Albi	2.120	504	23,77
Castres	2.335	397	17,00
Gaillac	836	161	19.26
Lavaur	843	146	17,31

L'arrondissement d'Albi tient le triste record de la mortalité infantile. Si nous remontons jusqu'à 1901, nous arrivons aux moyennes suivantes :

TABLEAU N° 8

ARRONDISSEMENTS	1901			1902			1903			1904		
	Naissances	Décès	Pourcentage	Naissances	Décès	Pourcentage	Naissances	Décès	Pourcentage	Naissances	Décès	Pourcentage
Albi	2.284	488	21,38	2.283	494	21,63	2 048	495	24,12	2.146	500	23.29
Castres	2.638	473	17,93	2,640	478	18,10	2.532	484	19,11	2.514	376	14,95
Gaillac	943	217	23,01	903	202	22,29	838	187	22.31	856	164	19.15
Lavaur	912	209	22,92	931	167	17,93	832	162	19,47	831	16[illegible]	18,80

Il meurt plus d'hommes que de femmes, par l'excellente raison que les premiers sont plus nombreux que les secondes. Nous avons vu qu'en 1905, sur 6,481 décès, le sexe masculin en compte à son actif 3,340. Cette règle n'a pas souffert d'exception depuis 1901. Ce sont les mariés qui, parmi les hommes, fournissent le plus lourd contingent de décès — 1447 sur 3440 —. Les femmes supportent plus gaillardement... les fatigues du mariage. Il n'a été enregistré, en effet, que 906 décès de mariées. Une autre preuve de cette vérité démographique, c'est que les décès de veuves

excédent de 423 unités les décès de veufs : 1,172 contre 749. C'est une sorte de loi immuable. Cet excédent a été de 430 en 1901, 397 en 1902, 456 en 1903, 444 en 1904.

La catégorie des célibataires de tout âge a fourni, en 1905, un contingent de 2,207 décès, soit 1,244 pour le sexe masculin et 963 pour le sexe féminin.

L'étude des décès suivant l'âge est pleine d'enseignements. On constate une véritable hécatombe au cours des cinq premières années : 1208 vies s'éteignent dans cette période. Le second lustre n'est pas meurtrier ; il ne disparaît que 95 enfants de 5 à 9 ans. Le troisième est plus bénin encore, il ne fait que 59 victimes. Le passage de l'enfance à la jeunesse, période comprise entre 15 et 19 ans est un peu critique ; il occasionne 97 décès. Ce fait n'est pas accidentel; il se produit chaque année, avec une régularité implacable. De 20 à 49 ans, le nombre de décès oscille, par périodes quinquennales, entre 158 et 165. A partir de la cinquantième année la mort taille à pleine faux dans le tas ; les décès s'élèvent, par bonds successifs, à 223 pour la période comprise entre 50 et 54 ans ; à 333 pour la période suivante ; puis à 465, à 600, enfin à 781 pour la période comprise entre la soixante-dixième et la soixante-quatorzième année. Mais les rangs se sont éclaircis ; la mort ne trouve plus à faucher que 738 victimes, entre 75 et 79 ans, 625 entre 80 et 84 ans, 281 entre 85 et 89 ans. Les nonagénaires sont rares ; 61 sont frappés entre 90 et 94 ans et 9 seulement à la veille de devenir centenaires. Fait curieux, ce sont les veufs, les veuves surtout qui atteignent cette extrême limite de la longévité de la vie. Sur ces quasi centenaires on compte 3 veufs, 5 veuves et une célibataire.

On peut se demander quel est des douze mois de l'année le plus meurtrier de tous. Mars arrive en tête avec 650 victimes; il est suivi de très près par février qui en compte 648 et d'un peu loin par janvier qui n'en a que 598 à son actif. Viennent ensuite, par ordre décroissant : décembre 591, août 543, octobre 532, novembre 531, avril 512, septembre 490, juillet 488, mai 475 et enfin juin 423. En règle générale, ce sont les mois d'hiver qui tuent le plus.

Le *Journal officiel* du 16 novembre 1906 a publié le rapport sur le mouvement de la population de la France pendant l'année 1905. Il est désolant. La balance des naissances sur les décès se solde par un excédent de 37,120 naissances seulement, et cet excédent est inférieur d'un tiers à celui de 1904. La diminution de cet excédent est l'effet à la fois d'un nouvel abaissement du nombre des naissances et d'une légère augmentation du nombre des décès. C'est, comme on dit, user la chandelle par les deux bouts.

En résumé, l'excédent des naissances sur les décès, qui était de 0,15 par 1,000 habitants en 1904, est descendu à 0,10 pour 1,000 en 1905.

Cette triste situation de la France, au point de vue de sa puissance prolifique, est rendue plus triste encore par comparaison. M. Bertillon a relevé l'excédent annuel moyen des naissances sur les décès dans les principaux Etats de l'Europe. Pour la période 1901-1904, il a été, en France, de 17 pour 10,000 habitants, en Allemagne de 148, en Autriche de 125, en Hongrie de 118, en Belgique de 110, en Angleterre de 122, dans les Pays-Bas de 155, en Italie de 107, en Norvège de 144, en Suède de 108.

Chose encore plus attristante que cette attristante constatation? Alors qu'en France l'excédent des naissances sur les décès diminue d'année en année — il est descendu de 67 de 1821-1825 à 19 de 1901 à 1904 — c'est le phénomène inverse qui se produit dans le reste de l'Europe; la progression y est à peu près constante.

Il semble cependant qu'il y ait un arrêt dans cette lente déperdition des forces de notre pays. L'excédent des naissances sur les décès était tombé à 1 par 10,000 habitants dans la période 1891-1895, il remonta à 3 dans la période quinquennale suivante. Est-ce un signe du réveil de la France? Acceptons-en l'augure.

Il n'est pas sans intérêt de comparer notre département à la France au triple point de vue de la nuptialité, de la natalité et de la mortalité.

TABLEAU N° 9

PROPORTION POUR 100 HABITANTS					
DES PERSONNES MARIÉES		DES ENFANTS DÉCLARÉS VIVANTS		DES DÉCÈS	
France	Tarn	France	Tarn	France	Tarn
1,55	1,47	2,07	1,85	1,97	1,95

Notre département, on le voit, ne vient en bon rang que dans la mortalité.

Depuis la promulgation de la loi du 15 février 1902 sur la protection de la santé publique, le Gouvernement suit pas à pas, pour ainsi dire, la marche de la mortalité en France. C'est ainsi que chaque maire fait connaître trimestriellement non seulement le nombre de décès survenus dans sa commune, mais encore leurs causes. Ces résultats partiels sont ensuite ablotés par cantons, et ceux des cantons par arrondissements. De telle sorte que la Direction de l'hygiène publique du Ministère de l'Intérieur tâte, pour ainsi parler, chaque trimestre, le pouls de la France. Malheureusement un grand nombre de maires ne font pas connaître, parce qu'ils ne le peuvent pas, les causes de décès et les documents recueillis au Ministère n'ont et n'auront jamais qu'une valeur très relative.

Mais le Gouvernement a pris une autre mesure qui semble plus efficace. Pour obéir aux prescriptions de la loi du 15 février 1902, il fait établir la moyenne de la mortalité en France. Un état semblable est dressé dans chaque préfecture, au moyen des documents du mouvement de la population. Lorsque, dans une commune, il est constaté que la moyenne de la mortalité a excédé, pendant trois années consécutives, la moyenne de la France, le Conseil d'hygiène départemental en recherche les causes et indique le remède.

Cet état est du plus haut intérêt. Il nous a semblé qu'il méritait de prendre place dans cette étude démographique du département du Tarn.

TABLEAU N° 10

LA MORTALITÉ PAR COMMUNE DE 1903 A 1905

NOMS DES COMMUNES	POPULATION d'après le dénombrement de 1901	1903		1904		1905	
		Nombre de décès	Pourcentage	Nombre de décès	Pourcentage	Nombre de décès	Pourcentage
Alban	926	13	1,40	19	**2,05**	11	1,18
Curvalle	2.056	39	1,89	65	**3,15**	44	**2,19**
Massals	642	15	**2,49**	10	1,55	17	**2,64**
Miolles	508	14	**2,75**	17	**3,34**	9	1,77
Paulinet	2.085	42	**2,01**	49	**2,35**	47	**2,35**
Saint-André	440	11	**2,50**	13	**2,95**	14	**3,40**
Teillet	965	22	**2,28**	23	**2,38**	20	**2,07**
Totaux et moyennes.	7.622	156	**2,04**	196	**2,70**	162	**2,13**
Albi	22.571	523	**2,31**	527	**2,33**	512	**2,22**
Arthès	1.120	32	**2,85**	28	**2,50**	28	**2,50**
Carlus	379	5	1,31	6	1,58	11	**2,96**
Castelnau-de-Lévis	894	18	**2,01**	22	**2,46**	29	**3,24**
Fréjairolles	731	18	**2,46**	13	1,77	13	1,77
Garric (Le)	1.191	23	1,93	23	1,93	24	**2,02**
Lescure	1 411	31	**2,19**	32	**2,27**	27	1,91
Mailhoc	388	13	**3,35**	5	1,28	10	**2,58**
Marssac	610	15	**2,45**	12	1,96	10	1,63
Milhavet	119	2	1,68	2	1,68	2	1,68
Puygouzon	517	9	1,74	6	1,16	9	1,74
Rouffiac	272	4	1,06	8	**2,12**	5	1,34
Saint Sernin-les-Mailhoc.	1.352	32	**2,30**	30	**2,22**	27	**1,99**
Saliès	133	6	**4,51**	5	**3,75**	3	**2,25**
Sequestre (Le)	238	4	1,68	3	1,26	4	1,68
Terssac	284	7	**2,46**	5	1,76	7	**2,46**
Villeneuve-sur-Vère	608	8	1,31	14	**2,30**	15	**2,48**
Totaux et moyennes.	32.918	750	**2,27**	741	**2,25**	736	**2,27**
Blaye	2.702	58	**2,13**	38	1,40	57	**2,14**
Carmaux	10.956	203	1,85	202	1,84	223	**2,03**
Labastide-Gabausse	502	15	**2,98**	14	**2,78**	10	**1,99**
Rosières	624	15	**2,40**	11	1,74	17	**2,72**
Saint-Benoît-de-Carmaux	1.276	21	1,64	37	**2,89**	34	**2,66**
Taïx	406	12	**2,92**	8	**1,97**	8	1,97
Totaux et moyennes.	16.466	324	1,96	310	1,88	349	**2,11**
Combefa	115	5	**4,34**	4	**3,47**	2	1,73
Laparrouquial	220	3	1,36	6	**2,72**	5	**2,27**
Monestiés	1.349	19	1,40	18	1,33	34	**2,52**

NOMS DES COMMUNES	POPULATION d'après le dénombrement de 1901	1903		1904		1905	
		Nombre de décès	Pourcentage	Nombre de décès	Pourcentage	Nombre de décès	Pourcentage
Montirat	1.555	19	1,22	16	1,03	19	1,22
Narthoux	120	3	**2,50**	6	**5,00**	1	0,91
Saint-Christophe	419	8	1,90	9	**2,14**	10	**2,38**
Salles	343	6	1,74	7	**2,03**	5	1,45
Ségur (Le)	696	13	1,86	13	1,86	13	1,86
Trévien	590	16	**2,71**	15	**2,54**	5	0,85
Virac	341	6	1,75	9	**2,63**	8	**2,34**
Totaux et moyennes	5.748	98	1,70	103	1,79	102	1,77
Almayrac	451	12	**2,66**	7	1,55	12	**2,66**
Jouqueviel	506	9	1,77	9	1,77	18	**3,54**
Mirandol-Bourgnounac	1.906	40	**2,09**	40	**2,09**	47	**2,46**
Montauriol	215	2	0,93	4	1,86	4	1,86
Moularès	710	11	1,54	18	**2,53**	12	1,69
Pampelonne	1.606	26	1,61	38	**2,36**	34	**2,31**
Sainte-Gemme	1.061	26	**2,45**	27	**2,54**	24	**2,25**
Tanus	1.077	20	1,85	16	1,46	19	1,76
Tréban	174	2	1,14	3	1,72	3	1,72
Totaux et moyennes	7.706	148	1,93	162	**2,10**	173	**2,24**
Dénat	684	20	**2,92**	16	**2,33**	20	**2,92**
Fauch	560	17	**3,03**	8	1,42	12	**2,14**
Labastide-Dénat	211	3	1,42	5	**2,36**	2	0,94
Laboutarié	198	4	**2,02**	3	1,51	1	0,50
Lamillarié	430	7	1,62	14	**3,25**	8	1,86
Lombers	1.207	16	1,32	27	**2,23**	20	1,65
Orban	326	5	1,53	6	1,84	5	1,53
Poulan-Pouzols	350	12	**3,42**	4	1,14	6	1,71
Réalmont	2.578	59	**2,28**	56	**2,17**	48	1,86
Ronel	281	5	1,77	8	**2,84**	7	**2,48**
Roumégoux	498	11	**2,20**	11	**2,20**	10	**2,00**
Saint-Antonin-de-Lacalm	756	12	1,58	17	**2,24**	16	**2,11**
Saint-Lieux-Lafenasse	750	16	**2,13**	20	**2,66**	16	**2,13**
Sieurac	236	4	1,69	6	**2,54**	3	1,27
Terre-Clapier	425	4	0,94	10	**2,35**	15	**3,52**
Travet (Le)	229	6	**2,61**	2	0,86	3	1,31
Totaux et moyennes	9.719	201	**2,06**	213	**2,19**	192	1,97
Andouque	1.515	30	1,98	26	1,75	18	1,32
Crespin	»	»	»	»	»	2	
Crespinet	298	9	**3,02**	5	1,67	4	1,34
Saint-Grégoire	433	8	1,84	5	1,13	12	**2,77**

NOMS DES COMMUNES	POPULATION d'après le dénombrement de 1901	1903		1904		1905	
		Nombre de décès	Pourcentage	Nombre de décès	Pourcentage	Nombre de décès	Pourcentage
Saint-Jean-de-Marcel. . .	739	11	1,48	14	1,89	20	**2,70**
Saussenac	505	14	**2,77**	10	**1,98**	15	**2,97**
Sérénac	654	7	1,07	8	1,22	7	1,07
Valderiès.	887	12	1,35	21	**2,36**	16	1,80
Totaux et moyennes.	5.031	91	1,80	89	1,76	94	1,86
Assac.	546	7	1,28	8	1,46	18	**3,29**
Cadix.	702	14	**1,99**	22	**3,13**	16	**2,27**
Courris	286	5	1,74	5	1,74	9	**3,14**
Dourn (Le).	415	5	1,20	5	1,20	9	**2,16**
Faussergues.	580	9	1,55	14	**2,40**	11	1,89
Fraissines	330	2	0,60	4	1,21	6	1,81
Lacapelle-Pinet.	272	8	**2,94**	3	1,10	5	1,83
Lédas et Penthiès	518	3	0,57	11	**2,14**	8	1,54
Padiès.	680	14	**2,05**	13	1,91	11	1,61
Saint-Cirgue.	668	16	**2,39**	19	**2,84**	13	1,94
Saint-Julien-Gaulène. . .	510	6	1,17	13	**2,54**	11	**2,15**
Saint-Michel-Labadié. . .	248	10	**4,03**	4	1,61	4	1,61
Trébas.	525	6	1,14	7	1,33	5	0,95
Valence-d'Albigeois . . .	1.429	27	1,87	34	**2,38**	38	**2,65**
Totaux et moyennes.	7.709	132	1,71	162	**2,10**	164	**2,12**
Ambialet.	2.592	39	1,50	47	1,81	31	1,19
Bellegarde.	355	3	0,84	13	**3,66**	13	**3,66**
Cambon	342	6	1,75	5	1,46	4	1,17
Cunac	431	7	1,62	6	1,38	7	1,62
Marsal.	245	5	**2,04**	9	**3,67**	4	1,64
Mouzieys-Teulet.	463	14	**3,04**	10	**2,15**	14	**3,04**
Saint-Juéry.	2.748	65	**2,72**	62	**2,25**	62	**2,25**
Villefranche-d'Albigeois.	1.209	23	1,90	26	**2,15**	15	1,23
Totaux et moyennes.	8.385	162	1,93	178	**2,12**	150	1,78
Anglés.	1.983	29	1,46	30	1,51	42	**2,11**
Lamontélarié.	505	9	1,78	9	1,78	10	**1,98**
Lasfaillades	198	2	1,01	5	**2,51**	3	1,51
Totaux et moyennes.	2.686	40	1,48	44	1,63	55	**2,04**
Bez (Le).	1.458	25	1,71	22	1,50	31	**2.12**
Brassac	1.997	33	1,60	30	1,50	41	**2,05**
Cambounés	1.268	24	1,88	36	**2,83**	31	**2,44**
Castelnau-de-Brassac. . .	3.419	65	1,90	56	1,63	67	1,95

NOMS DES COMMUNES	POPULATION d'après le dénombrement de 1901	1903 Nombre de décès	1903 Pourcentage	1904 Nombre de décès	1904 Pourcentage	1905 Nombre de décès	1905 Pourcentage
Margnès (Le)	350	5	1,42	5	1,42	5	1,42
Totaux et moyennes.	8.492	152	1,79	193	2,27	175	2,06
Castres	27.308	563	2,06	525	1,92	527	1,92
Laboulbène	115	1	0,86	3	2,60	2	1,73
Navès	403	5	1,24	9	2,23	7	1,73
Saïx	1.133	21	1,85	20	1,76	20	1,76
Totaux et moyennes.	28.959	590	2,03	557	1,90	556	1,92
Arfons	867	17	1.96	12	1,37	17	1,96
Belleserre	217	5	2,30	3	1.38	7	3,22
Cahuzac	172	4	2,32	3	1,74	1	0,58
Cammazes (Les)	649	17	2,61	13	2,00	11	1,69
Dourgne	1.667	36	2,15	21	1,25	32	1,91
Durfort	366	8	2,18	11	3,00	6	1,64
Garrevaques	374	9	2,40	6	1,60	10	2,67
Lagardiolle	394	6	1,52	10	2,53	7	1,77
Massaguel	516	6	1,16	9	1,74	13	2,30
Palleville	300	8	2,66	2	0,66	8	2,66
Saint-Amancet	329	10	3,03	9	2,73	8	2,43
Saint-Avit	214	4	1,86	3	1,40	3	1,40
Sorèze	2.120	38	1,79	32	1,50	30	1,41
Soual	1.134	23	2,02	26	2,29	24	2,11
Verdalle	968	15	1,54	19	1,96	26	2,68
Totaux et moyennes.	10 287	206	2,00	179	1,70	203	1,97
Escoussens	754	13	1,72	13	1,72	17	2,25
Labruguière	3.133	65	2,07	102	3,22	57	1,81
Lagarrigue	432	15	3,47	8	1,85	8	1,85
Saint-Affrique	456	10	2,17	8	1,75	7	1,53
Valdurenque	414	3	0,72	10	2,41	4	0,96
Viviers-les-Montagnes	854	8	0,93	26	3,04	21	2,15
Totaux et moyennes.	6.043	114	1,88	167	2,76	114	1,88
Berlats	600	15	2,50	12	2,00	14	2,33
Escroux	512	12	2,34	9	1,75	6	1,17
Espérausses	784	18	2,29	10	1,28	22	2,81
Gijounet	660	14	2,12	13	1,96	11	1,66
Lacaune	3.565	60	1,67	64	1,79	64	1,79
Nages	1.343	30	2,23	28	2,13	25	1,86
Senaux	214	4	1,86	3	1,40	0	0,00

NOMS DES COMMUNES	POPULATION d'après le dénombrement de 1901	1903 Nombre de décès	1903 Pourcentage	1904 Nombre de décès	1904 Pourcentage	1905 Nombre de décès	1905 Pourcentage
Viane	1.917	41	**2,12**	50	**2,60**	36	1,87
Totaux et moyennes.	9.595	194	**2,12**	189	1,96	178	1,85
Brousse	448	8	1,78	11	**2,44**	7	1,56
Jonquières	561	8	1,42	9	1,60	11	1,96
Lautrec	2.538	52	**2,04**	38	1,49	54	**2,13**
Montdragon	527	9	1,70	9	1,70	5	0,94
Montpinier	245	3	1,22	6	**2,44**	3	1,22
Peyregoux	189	1	0,52	1	0,52	2	1,06
Puycalvel	353	5	1,41	11	**3,11**	3	0,84
Saint-Genest-de-Contest	437	12	**2,74**	6	1,37	14	**3,20**
Saint-Julien-du-Puy	598	12	**2,02**	14	**2,34**	10	1,67
Venès	894	17	1,90	6	0,67	23	**2,57**
Totaux et moyennes.	6.790	127	1,87	111	1,63	132	1,94
Aiguefonde	1.589	16	1,00	23	1,51	30	1,88
Aussillon	1.272	27	**2,12**	18	1,41	15	1,17
Boissezon	1.841	33	1,80	33	1,80	28	1,51
Caucalières	205	7	**3,41**	6	**2,92**	9	**4,38**
Mazamet	13.978	261	1,86	241	1,72	249	1,78
Payrin-Augmontel	904	28	**3,08**	13	1,40	10	1,10
Pont-de-Larn	1.691	12	0,78	29	1,71	32	1,89
Rialet (Le)	236	2	0,84	1	0,42	2	0,84
Saint-Salvy-de-la-Balme	724	15	**2,07**	7	0,96	12	1,45
Vintrou (Le)	241	6	**2,48**	2	0,83	1	0,41
Totaux et moyennes.	22.681	407	1,79	373	1,64	388	1,77
Arifat	617	20	**3,24**	11	1,94	11	1,94
Montcouyoul	426	11	**2,58**	9	**2,11**	8	1,87
Montredon-Labessonnié	4.125	77	1,86	69	1,67	64	1.55
Rayssac	812	20	**2,44**	11	1,39	10	1,23
Totaux et moyennes.	5.980	128	**2,14**	100	1,67	93	1,55
Barre	646	13	**2,01**	11	1,70	5	0,77
Moulin-Mage	577	10	1,73	13	**2,25**	11	**1,99**
Murat-sur-Vèbre	2.246	33	1,46	41	1,82	39	1,73
Totaux et moyennes.	3.469	56	1,61	65	1,87	55	1,58
Burlats	1.609	36	**2,23**	32	**1,98**	24	1,49
Lacrouzette	1.102	20	1,81	28	**2,63**	16	1,54
Montfa	299	8	**2,62**	1	0,33	4	1,33

NOMS DES COMMUNES	POPULATION d'après le dénombrement de 1901	1903		1904		1905	
		Nombre de décès	Pourcentage	Nombre de décès	Pourcentage	Nombre de décès	Pourcentage
Roquecourbe	1.562	44	**2,81**	36	**2,30**	35	**2,24**
Saint-Germier	130	4	**3,07**	1	0,76	2	1,53
Saint-Jean-de-Vals	94	0	0,00	3	**3,19**	0	0,00
Totaux et moyennes.	4.796	112	**2,33**	101	**2,10**	81	1,68
Labastide-Rouairoux	2.533	45	1,77	51	**2,01**	45	1,77
Lacabarède	609	18	**2,95**	11	1,80	8	1,31
Rouairoux	1.080	18	1,66	19	1,75	14	1,29
Saint-Amans-Soult	2.566	44	1,71	33	1,28	40	1,55
Saint-Amans-Valtoret	1.638	29	1,76	25	1,59	30	1,83
Sauveterre	351	4	1,13	5	1,42	2	0,96
Totaux et moyennes.	8.777	158	1,80	144	1,64	139	1,58
Ferrières	692	9	1,30	12	1,73	14	**2,02**
Lacaze	1 881	28	1,49	34	1,86	28	1,48
Masnau (Le)	1.184	19	1,60	26	**2,18**	28	**2,44**
Saint-Pierre-de-Trivisy	1.331	31	**2,32**	17	1,27	23	1,72
Saint-Salvi-de-Carcavés	312	3	0,94	4	1,28	5	1,60
Vabre	2.220	45	**2,02**	35	1,57	48	**2,15**
Totaux et moyennes.	7.620	135	1,77	128	1,67	146	1,92
Carbes	274	3	1,09	7	**2,91**	3	1,09
Cuq	594	15	**2,52**	14	**2,35**	12	**2,02**
Fréjeville	446	5	1,12	11	**2,46**	10	**2,24**
Guitalens	479	6	1,25	11	**2,29**	8	1,66
Lalbarède	305	5	1,63	5	1,63	3	0,98
Sémalens	1.169	20	1,63	26	**2,22**	27	**2,30**
Serviès	610	11	1,80	10	1,63	13	**2,13**
Vielmur	877	19	**2,16**	15	1,72	16	1,82
Totaux et moyennes.	4.754	84	1,76	99	**2,10**	92	1,93
Aussac	267	4	1,49	5	1,87	2	0,74
Cadalen	1.451	28	1,92	23	1,58	22	1,51
Fénols	237	5	**2,10**	5	**2,10**	4	1,68
Florentin	508	14	**2,75**	8	1,57	11	**2,18**
Labessière-Candeil	700	17	**2,42**	13	1.85	12	1,71
Lasgraïsses	445	14	**3,14**	8	1,79	13	**2,92**
Técou	650	10	1,53	11	1,69	18	**2,76**
Totaux et moyennes.	4.258	92	**2,16**	73	1,71	82	1,92

NOMS DES COMMUNES	POPULATION d'après le dénombrement de 1901	1903 Nombre de décès	1903 Pourcentage	1904 Nombre de décès	1904 Pourcentage	1905 Nombre de décès	1905 Pourcentage
Alos	182	4	**2,19**	6	**3,29**	3	1,64
Andillac	163	2	1,22	5	**3,06**	2	1,22
Cahuzac-sur-Vère	1.277	25	1,93	28	**2,20**	24	1,87
Campagnac	231	11	**4,76**	4	1,73	6	**2,59**
Castelnau-de-Montmiral	1.771	34	1,91	32	1,90	48	**2,71**
Larroque	516	6	1,16	12	**2,13**	9	1,74
Montels	134	1	0,79	3	**2,23**	4	**2,98**
Puycelci	1 443	31	**2,14**	28	1,94	36	**2,49**
Saint-Beauzile	275	4	1,45	6	**2,12**	5	1,81
Sainte-Cécile-du-Cayrou	236	5	**2,11**	4	1,69	6	**2,54**
Verdier (Le)	468	8	1,70	12	**2,50**	9	1,92
Vieux	304	3	0,98	4	1,31	9	**2,96**
Totaux et moyennes.	7.000	134	1,91	144	**2.05**	161	**2,30**
Amarens	105	0	0,00	2	1,90	2	1,90
Bournazel	294	3	1,02	7	**2,38**	4	1,36
Cabannes (Les)	491	18	**3,66**	10	**2,03**	7	1,40
Campes	223	6	**2,69**	5	**2,24**	1	0,44
Cordes	1.798	53	**2,94**	40	**2,22**	31	1,72
Donnazac	144	1	0,69	3	**2,08**	6	**4.16**
Frausseilles	171	3	1,75	2	1,16	3	1,75
Labarthe-Bleys	234	3	1,28	9	**3.85**	5	**2,12**
Lacapelle-Ségalar	266	3	1,12	4	1,50	4	1,50
Livers-Cazelles	412	9	**2,16**	5	1,21	6	1,45
Loubers	169	4	**2,40**	5	**2,95**	6	**3,55**
Mouzieys-Panens	510	12	**2,35**	14	**2,74**	7	1,37
Noailles	348	10	**2,87**	8	**2,29**	4	1,14
Saint-Marcel	314	7	**2,72**	3	0,95	3	0,95
Saint-Martin-Laguépie	882	21	**2,38**	18	**2,04**	15	1,70
Souel	273	4	1,46	6	**2,19**	4	1,46
Tonnac	276	4	1,44	7	**2,89**	6	**2,17**
Vindrac-Alayrac	288	3	1,04	6	**2,08**	6	**2,08**
Totaux et moyennes.	7.198	164	**2,27**	144	**2,00**	120	1,66
Bernac	216	3	1,38	4	1,84	5	**2,31**
Brens	1.132	26	**2,29**	15	1,32	22	1,94
Broze	131	2	1,52	1	0,76	4	**3,05**
Castanet	262	5	1,90	4	1,52	7	**2,67**
Cestayrols	808	17	**2,10**	26	**3,21**	10	1,23
Fayssac	293	5	1,70	2	0,68	8	**2,73**
Gaillac	7.672	187	**2,43**	165	**2,15**	191	**2,48**
Labastide-de-Lévis	809	16	**1,97**	16	**1,97**	10	1,23

NOMS DES COMMUNES	POPULATION d'après le dénombrement de 1901	1903		1904		1905	
		Nombre de décès	Pourcentage	Nombre de décès	Pourcentage	Nombre de décès	Pourcentage
Lagrave	627	10	1,59	7	1,11	9	1,43
Montans	1.130	18	1,59	23	**2,03**	17	1,58
Rivières	413	9	**2,17**	6	1,45	6	1,45
Senouillac	888	15	1,68	12	1,35	18	**2,02**
Totaux et moyennes.	14.381	313	**2,17**	281	1,95	307	**2,13**
Lisle-sur-Tarn	3.883	67	1,72	64	1,64	90	**2,31**
Parisot	782	27	**3,45**	14	1,79	11	1,40
Peyrole	401	6	1,49	8	**1,97**	7	1,74
Totaux et moyennes.	5.066	100	**1,97**	86	1,69	108	**2,15**
Coufouleux	1.254	24	1,90	29	**2,31**	20	1,59
Grazac	803	17	**2,11**	16	**1,99**	18	**2,24**
Loupiac	387	4	1,29	7	1,80	8	**2,06**
Mézens	347	8	**2,30**	4	1,15	7	**2,01**
Rabastens	4.593	109	**2,37**	108	**2,35**	106	**2,09**
Roquemaure	513	7	1,36	6	1,16	3	0,58
Totaux et moyennes.	7.897	169	**2,14**	170	**2,15**	162	**2,05**
Beauvais	425	4	0,94	7	1,64	7	1,64
Montdurausse	426	4	0,94	7	1,64	11	**2,48**
Montgaillard	517	16	**3,09**	7	1,35	8	1,54
Montvalen	321	10	**3,11**	5	1,55	9	**2,81**
Saint-Urcisse	508	17	**2,32**	10	**1,97**	8	1,57
Salvagnac	1.439	30	**2,08**	23	1,59	36	**2,50**
Sauzière-Saint-Jean (La).	553	12	**2,16**	11	**1,98**	9	1,62
Tauriac	343	5	1,45	4	1,13	3	0,87
Totaux et moyennes.	4.532	98	**2,16**	74	1,63	91	**2,00**
Itzac	310	2	0,64	8	**2,58**	8	**2,58**
Marnaves	262	4	1,53	3	1,14	11	**4,19**
Milhars	516	14	**2,70**	7	1,35	2	0,38
Montrozier	94	1	1,06	2	**2,12**	12	**12,76**
Penne	1.305	22	1,68	25	1,91	28	**2,14**
Ratayrens	30	1	**3,33**	1	**3,33**	1	**3,33**
Riols (Le)	290	4	1,35	5	1,69	6	**2,02**
Roussayrolles	145	1	0,69	4	**2,75**	0	0,00
Saint-Michel-de-Vax	239	5	**2,09**	7	**2,92**	6	**2,51**
Vaour	506	6	1,16	9	1,77	15	**2,96**
Totaux et moyennes.	3.703	60	1,62	71	1,91	89	**2,40**

NOMS DES COMMUNES	POPULATION d'après le dénombrement de 1901	1903		1904		1905	
		Nombre de décès	Pourcentage	Nombre de décès	Pourcentage	Nombre de décès	Pourcentage
Aguts	425	9	**2,11**	5	1,17	5	1,17
Algans	433	3	0,69	2	0,46	7	1,61
Cambon	470	4	0,85	7	1,48	4	0,85
Cuq-Toulza	982	15	1,52	23	**2,35**	8	0,81
Lacroisille	292	8	**2,73**	8	**2,73**	3	1,04
Maurens-Scopont	312	5	1,60	5	1,60	10	**3,20**
Montgey	535	9	1,68	4	0,74	3	0,56
Mouzens	191	3	1,56	1	0,52	2	1,04
Péchaudier	343	11	**3,20**	9	**2,62**	4	1,16
Puechoursi	156	3	1,92	3	1,92	3	1,92
Roquevidal	266	3	1,12	2	0,75	3	1,12
Totaux et moyennes	4.405	73	1,65	69	1,56	52	1,18
Briatexte	1.281	33	**3,35**	23	1,79	29	**2,35**
Busque	344	6	1,74	6	1,74	5	1,45
Graulhet	7.900	166	**2,10**	161	**2,03**	169	**2,13**
Missècle	191	1	0,52	1	0,52	3	1,57
Moulayrés	306	5	1,63	6	1,95	11	**3,58**
Puybegon	676	9	1,33	16	**2,36**	10	1,47
Saint-Gauzens	848	15	1,76	20	**2,35**	14	1,65
Totaux et moyennes	11.546	235	**2,04**	233	**2,01**	241	**2,08**
Ambres	910	19	**2,08**	23	**2,52**	10	1,08
Banières	288	3	1,04	3	1,04	4	1,38
Belcastel	377	4	1,06	9	**2,41**	13	**3,44**
Garrigues	336	6	1,78	5	1.48	3	0,89
Giroussens	1.370	37	**2,70**	24	1,75	24	1,75
Labastide-Saint-Georges	510	7	1,37	4	0,78	2	0,39
Lacougote-Cadoul	273	4	1,46	5	1,83	2	0,73
Lavaur	6.535	153	**2,34**	141	**2,15**	126	1,92
Lugan	385	11	**2,85**	5	1,29	11	**2,85**
Marzens	393	4	1,01	8	**2,03**	6	1,52
Montcabrier	220	1	0,45	5	**2,27**	4	1,81
Saint-Agnan	232	5	**2,15**	2	0,86	0	0,00
Saint-Jean-de-Rives	281	4	1,42	5	1,77	4	1,42
Saint-Lieux-les-Lavaur	503	7	1,38	15	**2,98**	5	0,99
Saint-Sulpice	2.439	44	1,80	33	1,35	55	**2,25**
Teulat	413	6	1,45	9	**2,17**	6	1,46
Veilhes	188	4	**2,12**	6	**3,19**	1	0,53
Villeneuve-les-Lavaur	322	5	1,55	7	**2,17**	3	0,93
Viviers-les-Lavaur	392	7	1,78	6	1,53	2	0,51
Totaux et moyennes	16.367	331	**2,03**	315	1,92	281	1,71

NOMS DES COMMUNES	POPULATION d'après le dénombrement de 1901	1903		1904		1905	
		Nombre de décès	Pourcentage	Nombre de décès	Pourcentage	Nombre de décès	Pourcentage
Appelle	174	3	1,72	2	1,14	0	0,00
Bertre	158	4	**2,53**	4	**2,53**	4	**2,53**
Blan	644	8	1,24	10	1,55	9	1,39
Cambounet-sur-le-Sor	365	6	1,64	9	**2,46**	6	1,64
Lempaut	730	7	0,96	12	1,64	13	1,78
Lescout	401	12	**2,99**	7	1,74	8	1,99
Poudis	350	6	1.71	7	**2,00**	5	1,42
Puylaurens	4 103	67	1,64	76	1,85	69	1,68
Saint-Germain-des-Prés	710	18	**2,53**	10	1,40	12	1,65
Saint-Sernin-les-Lavaur	157	5	**3,18**	3	1,91	3	1,91
Totaux et moyennes.	7.792	136	1,75	140	1,79	129	1,65
Cabanés	279	6	**2,15**	7	**2,50**	10	**3,59**
Damiatte	1.046	21	**2,00**	24	**2,29**	17	1,67
Fiac	1.102	13	1,17	22	**1,99**	13	1,17
Magrin	280	1	0,35	2	0,71	3	1,03
Massac-Séran	359	3	0,83	2	0,55	5	1,39
Prades	221	4	1,80	8	**3,61**	2	0,90
Pratviel	233	4	1,70	2	0,85	3	1,28
Saint-Paul-Cap-de-Joux	1.055	20	1,89	27	**2,56**	24	**2,27**
Teyssode	824	7	0,84	15	1,82	13	1,57
Viterbe	316	7	**2,21**	5	1,58	7	**2,21**
Totaux et moyennes.	5.715	86	1,51	114	**1,99**	97	1,69

La mortalité moyenne de la France a été de **1,96** en 1903. de **1,95** en 1904 et de **1,97** en 1905.

Les tableaux qui précèdent et qui sont, pour ainsi parler, la trame de cette étude démographique, démontrent de façon indiscutable que, dans le Tarn, la nuptialité et la natalité baissent d'année en année ; ils établissent non moins indiscutablement que, chaque année, la mortalité excède la natalité. Et alors ! La conclusion se déduit toute seule.

Ce qui est vrai du département l'est aussi de la France entière. De telle sorte que, si on ne réagit pas, la décadence de la race française est inéluctable. Dans l'état de nos mœurs, avec les besoins de jouissances qui se sont créés, avec les difficultés toujours croissantes de l'exis-

tence, avec l'augmentation constante des charges fiscales, il serait téméraire d'espérer un renouveau de la puissance prolifique des Français. Dans un demi-siècle, peut-être plus tôt, les familles à deux enfants seront si rares qu'elles passeront à l'état de phénomènes.

Si nous faisons peu d'enfants, nous devrions au moins savoir sauver ces rares continuateurs de la race. Malheureusement, il n'est pas trop permis d'y compter. Le plus grand ennemi du nouveau-né, c'est l'alcoolisme du père, du grand-père, de l'aïeul ; et J. Petersen a pu dire que chaque goutte d'alcool absorbé par l'un des parents engendre une goutte de sottise chez l'enfant. Il est prouvé que, soit par morti-natalité, soit par mort en bas âge, soit par le fait de dégénérescences diverses, la race de l'alcoolique s'éteint.

Or, on sait, on a proclamé partout les effrayants progrès de l'alcoolisme en France. Nos asiles d'aliénés, nos prisons sont peuplés d'alcooliques, de fils ou de petits-fils d'alcooliques. Si l'on n'enraie pas le fléau tout fait prévoir que la mortalité infantile s'accentuera d'année en année. Protéger les existences contre les diverses maladies contagieuses, c'est bien ; garantir de toute souillure, de toute pollution les sources mêmes de la vie, c'est mieux. On aurait dû commencer par là.

Aug. VIDAL.

CONTRIBUTION

A LA FLORE LICHÉNOLOGIQUE DU TARN

(SUITE ET FIN)

1. *Squamaria crassa.* De Candolle (lichen Hudson). — Larroque de Vère, causse d'Augmontel près Castres, Saint-Urcisse (Martrin-Donos). Sorèze.

2. *Squamaria lentigera.* De Candolle (lichen Weber). — Larroque, Puycelci, Grésigne, Saint-Urcisse, Montans, Sorèze, Durfort (Martrin-Donos). Saint-Ferréol.

3. *Squamaria saxicola.* Nylander (lichen Pollich). — Blocs granitiques à Robert et Montgrand (Marc). Environs du Puget (de Crozals). Entre Mazamet et Saint-Amans-Soult.

4. *Squamaria circinata.* Olivier (*Lecanora* Acharius). — Sorèze.

5. *Squamaria subcircinata* (*Lecanora* Nylander). — Lacaune, pierres calcaires (Marc). Sorèze.

6. *Squamaria candicans.* Olivier (lichen Dickson). — Sorèze.

7. *Squamaria fulgens.* Tulasne (lichen Swartz). — Entre Augmontel et Valdurenque. Le causse de Castres, Lacaune (Marc). Sorèze, Dourgne.

1. *Dimelæna Mougeotioides.* — Rochers quartzeux, bois de la Mouline, près Massals (de Crozals).

1. *Acorospora fuscata.* Th. Fries (lichen Schrader). — Environs de Lacaune sur le granit (Marc).

2. *Acorospora smaragdula.* Th. Fries (lichen *cervinus* B, *smaragdula* Wahlemberg). — Var. : *sinopica.* Bois de Lacaune, sur le granit (Marc).

(1) Voir *Revue*, t. XXIII, p. 241 à 250.

1. *Placodium sympageum.* Olivier (lichen Acharius). — Castres, Sorèze.

2. *Placodium murorum.* De Candolle (lichen Hoffmann). — De Bonneval à Lacaune, de Sauyères à Nages. Lacaune, roches calcaires (Marc). Rochers schisteux au Crouzet (de Crozals), etc.

3. *Placodium leicholytum.* De Candolle (*lecanora* Acharius. — Mortiers des murs et roches calcaires à Castres, Dourgne, Sorèze.

1. *Caloplaca cerina.* Th. Fries (lichen Ehrart). — Saint-Urcisse, Tauriac, La Nofe (Martrin-Donos). Peupliers au bord de la Vèbre (Marc). Entre Dourgne et Sorèze, Sorèze, etc.

2 *Caloplaca hœmatites.* Olivier (*lecanora* Chaubard). — Peupliers et cerisiers à Sauyères (Marc) hêtres, et pommiers près le Puget (de Crozals). Ormeaux à Sorèze.

3. *Caloplaca pyracea.* Th. Fries (*lecidea* Acharius). — Peupliers au bord de la Vèbre, en amont de Sauyères (Marc). Hêtres, au Puget (de Crozals).

4. *Caloplaca citrina.* Th. Fries (lichen Acharius). — Calcaires aux environs d'Augmontel.

5. *Caloplaca lobulata.* Olivier (*lecanora* Sommerfeldt). — Sur le gneiss, entre l'usine électrique et les Cammazes.

6. *Caloplaca ochracea.* Flagey (*lecanora* Schœrer). — Calcaire dans la région de Lacaune (Marc). Sorèze.

7. *Caloplaca erythrella.* Olivier (*Parmelia* Acharius). — Larroque de Vère, Saint-Urcisse, Montans (Martrin-Donos). Murs et rochers granitiques sur la terre, au dessus de Tastavi (Marc).

8. *Caloplaca aurantiaca.* Th. Fries (lichen Lighfoot). — Montagne-Noire (Martrin-Donos). Peupliers au bord de la Vèbre (Marc). Environs du Puget (de Crozals).

9. *Caloplaca flavovirescens.* (Lichen Wulfen). — Murs et rochers granitiques au-dessus de Tastavi (Marc).

10. *Caloplaca ferruginea.* Th. Fries (lichen Hudson). — Anglès, Lacabarède, le Sidobre. Castres, Montans, Gaillac, Larroque, Saint-Urcisse (Martrin-Donos). Rochers à Tastavi

(Marc). Hêtres et rochers au Puget (de Crozals). Sorèze, Durfort, Saint-Ferréol, etc.

11. *Caloplaca luteoalba*. Th. Fries (lichen Turner). — Schistes à Sorèze.

12. *Caloplaca vitellina*. Th. Fries (lichen Ehrart). — Murs, sur la route de Bonneval (Marc). Granit à Lacaune (id.). Roches, au Puget (de Crozals). Sorèze, Durfort, Saint-Ferréol, etc.

13. *Caloplaca xanthostigma*. Olivier (lichen Persoon). — Près l'usine électrique de Durfort, Sorèze, Lampy, etc., sur les écorces.

14. *Caloplaca laciniosa*. Olivier (*lecanora* Dufour). — Ormeaux entre Mazamet et Augmontel, sur la route. Pommiers au Puget (de Crozals).

1. *Rinodina colobina*. Th. Fries (*lecanora* Acharius). — Base des peupliers au bord de la route de Nages (Marc).

2. *Rinodina sophodes*. Th. Fries (lichen Acharius). — Sur une racine, au bois de Lacaune (Marc).

3. *Rinodina exigua*. Th. Fries (lichen Acharius). — Châtaigniers au Puget (de Crozals).

4. *Rinodina turfacea*. Kœrber (lichen Wallemberg). — Terre tourbeuse au Puget (de Crozals).

5. *Rinodina Bischoffi*. Kœrber (*psora* Hepp). — Pierres calcaires d'un mur ombragé, près Sorèze.

1. *Lecanora tartarea*. Acharius (lichen Linnœus). — Roches granitiques C. C. (Marc). Var. : *subtartarea* (*lecanora subtartarea* Nylander). Bois de Lacaune R. (Marc). Hêtres au pic de Nore.

2. *Lecanora parella*. Acharius (lichen Linnœus). — Sur toutes les roches schisteuses et granitiques C. C. C.

3. *Lecanora pallescens*. Nylander (lichen Linnœus). — Sur un châtaignier à Sampics (Marc).

4. *Lecanora atra*. Acharius (lichen Hoffmann). — Saint-Urcisse, Larroque, Montans (Martrin-Donos). Murs à Sampics (Marc). Chênes et rochers au Puget (de Crozals). Sorèze, Durfort, les Cammazes, Arfons, etc.

5. *Lecanora subfusca*. Acharius (lichen Linnœus). — C. C. C. partout (Martrin-Donos). Peupliers à Sauyères,

bords de la Vèbre (Marc). Sorèze, Saint-Ferréol, etc., sur les écorces. Var. : *campestris* Schœrer. Roches à Saint-Ferréol, Sorèze, Dourgne, le Puget.

6. *Lecanora intumescens*. Rebentisch. — Bois à Lacaune, sur les hêtres (Marc).

7. *Lecanora gangaleoides*. Nylander. — Rocher au-dessus du bois de Lacaune (Marc). Schistes à Sorèze.

8. *Lecanora rugosa*. Nylander (lichen Linnœus). — Bords de la Vèbre (Marc). Peupliers, à Lampy.

9. *Lecanora chlarona*. Nylander (*parmelia* distans, var. : *chlarona* Acharius). — Entre Dourgne et Sorèze, sur les saules et peupliers.

10. *Lecanora cenisia*. Acharius. — Ardoises d'une vieille toiture aux Crozes (Marc).

11. *Lecanora albella*, Acharius (lichen Persoon). — Espèce des plus communes, surtout sur les écorces lisses; signalée par tous les auteurs et explorateurs. Bois au-dessus de Tastavi ; châtaigniers au Puget, etc.

12. *Lecanora angulosa*. Acharius (lichen Acharius). — Saint-Urcisse, Larroque, Montans (Martrin-Donos). Peupliers au bord de la Vèbre (Marc). Entre Dourgne et Sorèze, etc.

13. *Lecanora glaucoma*. Acharius (*verrucaria* Hoffmann). — Rochers granitiques au bois de Lacaune (Marc). Au Puget (de Crozals). Schistes à Sorèze.

14. *Lecanora subcarnea*. Acharius (lichen Westring). — Roches granitiques à Sauyères et à Tastavi (Marc). Au Puget (de Crozals).

15. *Lecanora galactina*. Acharius (*Parmelia*. Acharius). — Pierres de construction à Castres (Marc). Murs ombragés à Sorèze.

16. *Lecanora dispersa*. Floerke (lichen Persoon). — Sur les hêtres au bois de Lacaune (Marc). Sur la mousse à Dourgne.

17. *Lecanora Hageni*. Acharius. — Vieux bois, surtout poteaux télégraphiques. Vieilles barrières (Marc, de Crozals).

18. *Lecanora sulphurea*. Acharius (lichen Hoffmann). — Granit au bois de Lacaune (Marc). Roches au Puget (de Crozals).

19. *Lecanora varia.* Acharius (lichen Ehrart). — Ecorce des pins à Saint-Ferréol.

20. *Lecanora symmicta.* Acharius. — Sur un pieu au lieu dit la Sagne-des-Anes, au bois de Lacaune (Marc).

21. *Lecanora conizea.* Acharius. — Cônes de pin au parc de Saint-Ferréol.

22. *Lecanora badia.* Acharius (lichen Persoon). — Pic de Montgrand et de Montalet, sur le granit (Marc).

23. *Lecanora picea.* Nylander (lichen Dickson). — Granit au pic Montalet. R. R. (Marc).

1. *Aspicilia cæsio cinerea* (*lecanora* Nylander). — Ardoises d'une vieille toiture aux Crozes (Marc).

2. *Aspicilia subdepressa.* (*Lecanora* Nylander). — Petites pierres quartzeuses aux Crozes.

3. *Aspicilia lusca.* (*Lecanora* Nylander. — Roches granitiques parfois submergées. Environs du Puget (de Crozals).

4. *Aspicilia calcarea.* Kœrber (lichen Linnœus). — Lacaune, murs calcaires (Marc). Dourgne.

5. *Aspicilia farinosa.* Arnold (*Urceolaria calcarea.* Var. : *farinosa* Acharius). — Calcaire à Augmontel.

6. *Aspicilia gibbosa.* Kœrber (*Urceolaria* Acharius). — Calcaire éocène entre Saint-Ferréol et Sorèze. Roches schisteuses des pentes de la forêt de Lacaune. Var. : Tastavi (Marc).

7. *Aspicilia lacustris.* Th. Fries (lichen With). — Murs des viviers vers Sauyères et roches granitiques humides sur la route de Bonneval à Lacaune et de Sauyères à Nages (Marc).

8. *Aspicilia ceracea.* Arnold. — Calcaire à Dourgne C.

1. *Lecania cyrtella.* Th. Fries (*lecidea* Acharius). — Peupliers à Sauyères (Marc). Hêtres et pommiers au Puget (de Crozals). Platanes aux environs de Castres.

2. *Lecania crysibe.* Th. Fries (lichen Acharius). — Roches au Puget (de Crozals).

3. *Lecania syringea.* Th. Fries (*lecanora* Hageni. Var. : *syringea* Acharius). — Racine de chêne à Tastavi (Marc). Hêtres et pommiers près du Puget (de Crozals).

4. *Lecania Nylanderiama.* Massolongo. — Parc de Saint-Ferréol, non loin de la gerbe, sur le granit ombragé.

1. *Hœmalomma coccineum.* Kœrber (lichen Persoon). — Rochers granitiques à Montgrant et à Montalet (Marc). Route de Durfort aux Cammazes par la forêt de l'Aiguille.

1. *Urceolaria bryophila.* Acharius (lichen Ehrart). — Saint-Urcisse, vallon du Tescou ; butte du moulin à Trusset (Martrin-Donos). Dourgne, Sorèze.

2. *Urceolaria scruposa.* De Candolle (lichen Linnœus). — Rochers granitiques à Sauyères (Marc). Roches et châtaigniers (de Crozals). Saint-Ferréol.

3. *Urceolaria ocellata.* — Causse de Sorèze sur le calcaire.

4. *Urceolaria gypsacea.* Acharius. — Larroque de Vère, Durfort (Martrin-Donos).

5. *Urceolaria actinostoina.* (*Verrucaria* Persoon). — Entre Revel et Saint-Ferréol.

1. *Gyalecta cupularis.* Elias Fries (lichen Ehrart). — Rochers aux environs du Puget. Grès au causse de Sorèze.

2. *Gyalecta pineti.* Nylander (lichen Ehrart). — Parc de Saint-Ferréol et tous les environs sur les troncs des pins, surtout à la base. C. C. C.

1. *Pertusaria amara.* Nylander (*variolaria* Acharius). — Hêtres au bois de Lacaune (Marc).

2. *Pertusaria globulifera.* Nylander (*variolaria* Türner). — Rochers granitiques des sommets c. c. (Marc).

3. *Pertusaria communis.* De Candolle (lichen *pertusus* Linnœus. — c. cc. partout (Martrin-Donos). cc. partout (Marc). Châtaigniers et rochers (De Crozals). Hêtres à Arfons, etc.

4. *Pertusaria discoidea.* De Candolle (*variolaria* Persoon). — Saint-Ferréol.

5. *Pertusaria coccodes.* Nylander (lichen Acharius). — Châtaigniers au Puget (stérile) (de Crozals).

6. *Pertusaria corallina.* Th. Fries (lichen Linnœus). — Murs granitiques ça et là. Durfort.

7. *Pertusaria Westringii.* Ny ander (lichen Acharius). —

Roches granitiques et bois à Lacaune (Marc). Rochers au Puget (de Crozals). Environs de Saint-Ferréol.

8. *Pertusaria pustulata*. Nylander (*porina* Acharius). — Sur un châtaignier à Sauyères (Marc).

9. *Pertusaria melanochlora*. Nylander (*isidium* de Candolle). — Rochers granitiques au bois de Lacaune (Marc).

10. *Pertusaria leioplaca*. Schœrer (*porina* Acharius). — Châtaigniers au Puget (de Crozals). Hêtres à Arfons. Var. : *Juglandi-Garoglavio*. Châtaigniers au Puget (de Crozals).

11. *Pertusaria monogyna*. Nylander. — Roches schisteuses au bois de la Mouline (de Crozals).

12. *Pertusaria Wulfeni*. De Candolle (lichen *pertusus* Wulfen). — Saint-Urcisse (Martrin-Donos). Sorèze.

13. *Pertusaria lutescens*. Lamy (lichen Hoffmann). — Bois de Lacaune, sur les hêtres. R. R. (Marc).

14. *Pertusaria leucosora*. Nylander. — Rochers granitiques au sommet du pic de Montalet (Marc).

15. *Pertusaria rupicola*. (*Sulphurea* Var. : *Rupicola*) (Schœrer). — Parc de Saint-Ferréol près de la gerbe, sur les rochers ombragés.

1. *Thelotrema lepadinum*. Acharius (lichen Acharius). — Tronc des arbres (Martrin-Donos).

1. *Phlyctis agelœa*. Walroth (lichen Acharius). — Anglès, Saint-Urcisse (Martrin-Donos). Houx et hêtres dans la région de Lacaune (Marc).

1. *Toninia mamillaris*. (Lichen Gouan). — Larroque de Vère (Martrin-Donos).

2. *Toninia vesicularis*. Kœrber (lichen Acharius). — Saint-Urcisse, le moulin de Trusset. Larroque de Vère. Montans, causses de Castres, de Sorèze, etc.

3. *Toninia candida*. Th. Fries (lichen Weber). — Sorèze, Montoulieu (Martrin-Donos). Calcaire à Dourgne.

4. *Toninia subtabacina*. Olivier (*Lecidea*. Nylander). — Larroque (Martrin Donos).

1. *Bacidia luteola*. Olivier (lichen Schrader). — Ecorce des chênes, vers les Crozes (Marc).

2. *Bacidia endoleuca*. Arnold. (*Biatora luteola forma*

endoleuca Nylander). — Saint-Ferréol, Lampy, sur les jeunes chênes.

3. *Bacidia albescens*. Arnold. - Sorèze, sur l'aubépine, le buis, etc.

4. *Bacidia arceutina* Th. Fries. (*Lecidea luteola*. Var. : *arceutina*. Acharius). — Lampy, Sorèze.

5. *Bacidia inundata*. Kœrber, (*Biatora*. *Eltas* Fries). — Pierres granitiques inondées, dans la Vèbre, en amont de Sauyères (Marc).

6. *Bacidia Friesiana*. Kœrber. — Sorèze, sur l'érable.

7. *Bacidia acervulans*. (*Lecidea*. Nylander). — Rochers moussus au pic Montalet (Marc).

8. *Bacidia Arnoldiana*. Kœrber. — Sorèze.

1. *Bilimbia sabuletorum*. Arnold. (Lichen, Schreber). — Rochers moussus, murs, etc., c. cc. partout.

Cette espèce a pour synonyme *bilimbia hypnophila*.

2. *Bilimbia syncomista*. (*Lecidea sabuletorum*. Var. : *Syncomista*. Floërke). — Pierres calcaires d'un mur ombragé près Sorèze.

3. *Bilimbia Naegelii*. Th. Fries. (*Lecidea*. Hepp). — Ecorces à Lacaune (Marc). Entre Dourgne et Sorèze sur *viburnum lantana*, etc.

4. *Bilimbia milliaria*. Kœrber. (*Lecidea*. *Eltas* Fries). — Bois de Lacaune ; roches granitiques et vieux bois (Marc).

5. *Bilimbia Nitschkeana*. Lahm. — Vieux châtaigniers au Puget (de Crozals).

1. *Sarcogyne pruinosa*. Kœrber (lichen Smith). — Sorèze. Dourgne.

2. *Sarcogyne simplex*. Nylander (lichen Davies). — Rochers au Puget (de Crozals). Entre Saint-Ferréol et Durfort.

1. *Psora lurida*. De Candolle (lichen Swartz). — Larroque (Martrin-Donos). Causse de Sorèze.

2. *Psora decipiens*. De Candolle (lichen Ehrart). — Causse de Sorèze.

3. *Psora ostreata*. Hoffmann. — Base d'un pin à la Sagne des Anes (Marc).

4. *Psora fuliginosa*. (*Lecidea*. Taylor). — Rocher sur les bords de la Vèbre à Sauyères (Marc).

1. *Lecidea rupestris*. Acharius (lichen Scopoli). — Calcaires à Lacaune, Dourgne, Sorèze, etc.

2. *Lecidea irrubata*. Acharius. — Causse de Sorèze.

3. *Lecidea vernalis*. Acharius (lichen Linnæus). — Sur la terre aux environs du Puget (de Crozals).

4. *Lecidea Marci*. Bouly de Lesdain. — Bois de Lacaune sur les mousses R. R. R. (Marc).

5. *Lecidea spodiza*. Nylander. — Souches à demi pourries de châtaigniers, à Massals (de Crozals).

6. *Lecidea immersa*. Acharius (lichen Weber). — Dourgne sur le calcaire.

7. *Lecidea chondrodes*. Malbranche (*biatora* Massolongo). — Calcaires du causse de Sorèze.

8. *Lecidea parasema*. Acharius. — C. C. C. Sur toutes les écorces et recueilli par tous les lichenologistes. Var. : *achrista*. Th. Fries. Chênes à Tastavi (Marc). — Var. : *flavicans*. Acharius. Hêtres au bois de Lacaune (Marc). Pins à Saint-Ferréol. — Var. : *limitata*. Acharius. Jeunes chênes ça et là.

9. *Lecidea latypea*. Acharius. — Roches au Puget (de Crozals). Saint-Ferréol, Dourgne sur le granit. — Var. : *latypiza*. Nylander. Saint-Ferréol. — Var. : *latipizoides*. Nylander. Avec la précédente,

10. *Lecidea continuior*. Nylander. — Parc de Saint-Ferréol.

11. *Lecidea enteroleuca*. Acharius. — Sur le granit à Sauyères (Marc). Saint-Ferréol.

12. *Lecidea contigua*. Elias Fries (*verrucaria* Hoffmann). — Bois de Lacaune, Saint-Ferréol.

13. *Lecidea confluens*. Acharius (lichen Weber). — Bois à Lacaune (Marc).

14. *Lecidea albocœrulescens*. Acharius (lichen Jacquin). — Les Cammazes, Durfort, Saint-Ferréol.

15. *Lecidea platycarpa*. Acharius. — Bords de la route de Nages (Marc). Durfort, Saint-Ferréol.

16. *Lecidea crustulata*. Acharius. — Calcaires à Sorèze, gneiss à Saint-Ferréol.

17. *Lecidea tenebrosa*. Flotow. — Quartz, roches et châtaigniers à Massals (de Crozals). Pic de Nore, aux trois Vertels.

18. *Lecidea rivulosa*. Acharius. — Rochers granitiques des sommets au-dessus du bois de Lacaune (Marc).

19. *Lecidea lygea*. Acharius. — Avec la précédente (Marc).

20. *Lecidea kochiana*. Hepp (*biatora rivulosa*. Var. : *kochiana* Elias Fries). — Roches granitiques au bois de Lacaune (Marc).

21. *Lecidea fumosa*. Acharius (*patellaria* Hoffmann). — Saint-Ferréol, entre Durfort et les Cammazes par l'usine électrique.

22. *Lecidea fuscoatra*. Acharius (lichen Linnœus). — Granit au bois de Lacaune (Marc).

23. *Lecidea sylvicola*. Kœrber. — Sorèze (Saltel).

24. *Lecidea nigroclavata*. Nylander. — Parc de Saint-Ferreol, sur les pins.

25. *Lecidea granulosa*. Schœrer (lichen Ehrart). — Bois de Lacaune, sur vieux bois (Marc).

26. *Lecidea coarctata*. Acharius. — Saint-Ferréol, Sorèze, Dourgne.

1. *Catillaria lenticularis*. Th. Fries (*lecidea* Acharius). — Sorèze.

2. *Catillaria prasina*. Th. Fries (*biatora vernalis*. Var. : *prasina*, Elias Fries). — Arbres à Sorèze (Saltel).

3. *Catillaria chalybeia*. Arnold (*lecidea* Borrer). — Bois de Lacaune, rochers (Marc).

4. *Catillaria denigrata*. Boistel (*biatora* El. Fries). — Vieux bois à Montgrand (id.).

5. *Catillaria grossa*. Th. Fries (*lecidea* Persoon). — Bois de Lacaune, rochers. Pin à Lampy.

6. *Catillaria subduplex*. Olivier (*lecidea vernalis*. Var. : *subduplex* Nylander). — Bois de Lacaune, à la base d'un chêne moussu (Marc).

1. *Buellia canescens*. Th. Fries (lichen Dickson). — Grès à Sorèze.

2. *Buellia badia*. Kœrber (lichen Persoon). — Bois de Lacaune, rochers (Marc).

3. *Buellia myriocarpa*. Mudd (*patellaria* de Candolle). — Bois de Lacaune, sur vieux bois et rochers (Marc). Sur les pins à Saint-Ferréol. C. C. C.

4. *Buellia stellulata*. Th. Fries (*lecidea* Taylor). — Rochers siliceux à Alban (de Crozals).

5. *Buellia spuria*. Kœrber (*lecidea* Schœrer). — Rochers (Marc).

6. *Buellia atroalbella*. Olivier (*lecidea* Nylander). — Bois de Lacaune, sur le schiste (Marc).

7. *Buellia epispila*. (*Lecidea* Nylander). — Pierres et roches granitiques (Marc).

8. *Buellia atroalba*. Olivier (lichen Linnœus). — Châtaigniers à Dourgne. Var. : *populorum (diplotomma populorum. Massolongo)*, Dourgne.

9. *Buellia epipolia*. Olivier (*lecidea* Acharius). — Environs de Saint-Ferréol.

10. *Buellia porphyrica*. Olivier (*diplotomma* Arnold). — Grès à Sorèze.

1. *Rhizocarpon chionophilum*. Th. Fries. — Rochers aux bords de la Vèbre (Marc).

2. *Rhizocarpon Œderi*. Kœrber (lichen Swartz). — Rochers granitiques, çà et là (Marc).

3. *Rhizocarpon obscuratum (lecidea petræa*. Var. : *obscurata* Acharius). — Rochers granitiques (Marc).

6. *Rhizocarpon lavatum*. Flagey (*lecidea atroalba*. Var. : *lavata*. Elias Fries). — Rochers granitiques, ça et là (Marc).

7. *Rhizocarpon petrœum* (lichen *petrœus* Wulfen). — Pierres granitiques à Tastavi.

8. *Rhizocarpon Rhedonense*. (*Lecidea Rhedonensis*. Nylander). — Arfons, sur le schiste.

9. *Rhizocarpon geminatum*. Kœrber (*lecidea* Flotow). — Ardoises d'une vieille toiture, à Sauyères (Marc).

10. *Rhizocarpon montagnei*. Flotow. ap. Kœrber). — Roches siliceuses à Alban (de Crozals).

11. *Rhizocarpon geographicum* de Candolle (lichen Linnœus). — C. cc sur toutes les roches siliceuses. Saint-Ferréol, Sorèze, Dourgne, etc., etc.

1. *Graphis elegans*. Acharius. (*Opegrapha* Smith). — Bois de Lacaune (Marc). Sur le houx à Lampy (Saltel).

2. *Graphis serpentina*. Acharius (lichen Acharius). — Hêtre au bois de Lacaune (Marc). Saint-Ferréol.

3. *Graphis scripta*. Acharius (lichen Linnœus). — Espèce des plus communes sur toutes les écorces lisses, signalée par tous les auteurs. Dourgne, Sorèze, les Cammazes, Saint-Ferréol, etc., etc.

1. *Opegrapha notha*. De Candolle (lichen Acharius). — Sorèze, sur le frêne.

2. *Opegrapha diaphora*. Acharius (lichen Acharius). — Frênes et hêtres à Sauyères.

3. *Opegrapha pulicaris*. Nylander (lichen Lighfoot). — Chênes à Tastavi (Marc). Saint-Ferréol.

4. *Opegrapha betulina*. Smith. — Environs de Saint-Ferréol, sur le sapin ; bois près Sorèze, sur le châtaignier.

Opegrapha atra. Persoon. — Espèce des plus abondantes signalée dans diverses localités par Martrin-Donos et recueillie par tous les autres lichenologues.

6. *Opegrapha subsiderella*. Nylander. — Chênes à Tastavi (Marc).

7. *Opegrapha confluens*. Acharius. — Bords de la Vèbre, roches granitiques à Sauyères (Marc).

8. *Opegrapha herpetica*. Acharius (lichen Acharius). — Frênes et hêtres à Sauyères, bois de Lacaune (Marc). Var. : *fuscata*, avec le type.

9. *Opegrapha rufescens*. Persoon. — Frênes à Sauyères, à Sorèze.

10. *Opegrapha varia*. Persoon. — Sorèze, sur les frênes, Saint-Ferréol, etc. Var. : *lichenoides*. Chênes à Tastavi. *Pyrenotheca vermicillifera* Kunzer. (*Spermogonies de Opegrapha harpaleoides* Nylander). Racines de frênes aux endroits ombragés, Sorèze.

1. *Arthonia astroidea*. Acharius (*opegrapha* Acharius). — C. C. C. partout sur les écorces lisses.

2. *Arthonia punctiformis*. Acharius. — Aulnes, au bord de la Vèbre (Marc).

3. *Arthonia galactites*. Dufour (*verrucaria* de Candolle). — Peupliers à Lampy et entre Sorèze et Dourgne.

1. *Melaspilea arthonioides*. Nylander. — Parc de Saint-Ferréol, prés la maison du garde, sur le lierre. R.

2. *Normandina pulchella.* Nylander. (*Verrucaria.* Borrer). — Chênes, hêtres, peupliers moussus, çà et là (Marc).

1. *Endocarpon miniatum.* Acharius (lichen Linnœus). — Sidobre et Montagne Noire (Martrin-Donos), granit des bords de la Vèbre en amont de Sauyères (Marc), calcaire à Dourgne.

2. *Endocarpon fluviatile*, de Candolle (lichen Weber). — Rochers inondés en partie du ruisseau de Lacroze (Marc), granit humecté, près l'usine électrique de Durfort.

3. *Endocarpon rufescens.* Acharius. — Granit bordant la route entre Revel et Saint-Ferréol, près la limite du département.

4. *Endocarpon hepaticum.* Acharius. — Sorèze, sur le calcaire, près de la carrière de pierres.

1. *Polyblastia umbrina.* Decuillers. (*Verrucaria.* Elias Fries). — Roches siliceuses au Puget (de Crozals).

1. *Staurothele clopima.* Bouly de Lesdain. (*Verrucaria* Wahlemberg). — Ardoises d'une vieille toiture aux Crozes (Marc).

1. *Thelenella modesta.* Nylander. — Frênes au Puget (Marc) Sorèze.

1. *Acrocordia conoidea.* Kœrber (*Verrucaria.* Elias Fries). — Calcaires à Augmontel.

2. *Acrocordia gemmata.* Kœrber (lichen Acharius). — Parc de Saint-Ferréol.

3. *Acrocordia polycarpa.* Kœrber (*limbidium* Kœrber). — Châtaigniers au Puget (de Crozals).

1. *Sagedia chlorotica.* Arnold (*verrucaria* Acharius). — Ecorces à Sorèze.

1. *Segestria lectissima* (*lectissima* Elias Fries). — Rochers ombragés au bois de Lacaune (Marc).

1. *Arthopyrenia punctiformis.* — Ormeaux au Puget (de Crozals). Ecorces lisses à Saint-Ferréol. Durfort.

2. *Arthopyrenia nitida.* Olivier (lichen Acharius). — Ormeaux au Puget (de Crozals). Durfort.

3. *Arthopyrenia epidermidis.* Massolongo (lichen Acha-

rius). — Saint-Urcisse (Martrin-Donos) et probablement ailleurs.

4. *Arthopyrenia diminutula*, Nylander. — Noyers à Tastavi (Marc).

5. *Arthopyrenia fallax*. Olivier (*verrucaria epidermidis*. Var. : *fallax*. Nylander). — Lampy, Sorèze.

6. *Arthopyrenia pyrenastrella*. Olivier (*verrucaria* Nylander). — Jeunes pins à Saint-Ferréol et à Sorèze.

7. *Arthopyrenia cerasi*. Kœrber. (*Verrucaria*. Acharius). — Saint-Ferréol, Durfort, sur le cerisier. Plusieurs auteurs réunissent cette espèce à l'*Arthopyrenia epidermidis*.

1. *Verrucaria glaucina*. Acharius. — Roches siliceuses au Puget (de Crozals].

2. *Verrucaria nigrescens*. Persoon. — Saint-Urcisse, au bois de Mestre Pierre (Martrin Donos), roches siliceuses au Puget (de Crozals), calcaire à Sorèze et à Dourgne.

3. *Verrucaria hydrela*. Acharius. — Pierres inondées d'un fossé aux Crozes (Marc). Lieux humides dans le parc de Saint-Ferréol.

4. *Verrucaria œthiobola*. Acharius. — Bords de la Vèbre à Sauyères (Marc).

5. *Verrucaria rupestris*. Schœrer. — Saint-Ferréol, Sorèze, Dourgne.

6. *Verrucaria muralis*. Acharius. — Murs à Massals (de Crozals).

7. *Verrucaria apatela*. Massolongo. — Mur ombragé à Sorèze.

8. *Verrucaria integra*. Nylander. — Bords de la route de Bonneval à Lacaune (Marc).

1. *Calicium curtum*. Turner et Borrer. — Chênes au dessus de Tastavi. R. (Marc).

2. *Calicium parietenum*. Acharius. — Vieux troncs de châtaigniers près le Puget (de Crozals).

1. *Conyocibe furfuracea*. Acharius (Mucor-Linnœus). — Bois de Lacaune. Vieux bois et racines sèches sur les bords des chemins (Marc).

1. *Pannaria rubiginosa*. Delise (lichen. Thumberg). — Bois de Lacaune, rochers moussus (Marc).

2. *Pannaria nebulosa*. Nylander (*psora* Hoffmann). — Bois de Lacaune aux bords des chemins (Marc).

3. *Pannaria plumbea*. Duby (lichen Lighfoot). — Forêt de Nore, sur les hêtres.

4. *Pannaria microphylla*. Massolongo (lichen Linnœus). Sur les gros hêtres, au bois de Lacaune c. c. (Marc).

5. *Pannaria muscorum*. Duby (*lecanora* Acharius). — Var : *determinata*. Pic de Montalet, roches granitiques moussues (Marc).

6. *Panaria triptophylla*. Nylander (*lecidea* Acharius). — — Vieux châtaigniers à Alban. Var. : *conoplea*. Forêt de Nore, sur les hêtres.

7. *Pannaria nigra*. Nylander (*lecidea* Acharius). — Murs au dessus de Sauyères (Marc), Dourgne, Sorèze, etc.

1. *Collema Chalazanum*. Acharius. — Sur la terre au bois des Cazes à Alban (de Crozals),

2. *Collema flaccidum*. Acharius. — Lacabarède au Cournadou, le Sidobre, Anglés au Jougla (Martrin-Donos).

3. *Collema nigrescens*. Acharius (lichen Linnœus). — Vallon du Tescou ; vallon de la Vère ; Saint-Urcisse, Castres, Montans, etc. (Martrin-Donos) Dourgne, Sorèze.

4. *Collema conglomeratum*. Hoffmann. — Saint-Urcisse, Larroque, Montans, Albi, Réalmont, Castres (Martrin-Donos).

5. *Collema furvum* (de Candolle). — Lacaune, sur les murs calcaires. Tastavi (Marc). Sorèze, sur les roches moussues ombragées, c.

6. *Collema cheileum*. Acharius. — Lacaune, sur les murs calcaires (Marc). Environs de Saint-Ferréol.

7. *Collema tenax*. Acharius (lichen Swartz). — Bois des Cayres à Alban (de Crozals).

8. *Collema pulposum*. Acharius (lichen Ehrart). — Lacaune, murs à Sauyères (Marc).

9. *Collema melænum*. Acharius (lichen Acharius). — Larroque de Vère, Puycelci, Sorèze, Durfort, Causse de Labruguière (Martrin-Donos).

10. *Collema verruculiforme*. Nylander. — Alban, au bois de las Cayres.

1. *Leptogium microphyllum*. Harmand (*collema* Acharius). — Sur les saules et peupliers entre Dourgne et Sorèze.

2. *Leptogium plicatile*. Acharius. — Lacaune, sur le calcaire (Marc).

3. *Leptogium Hildebrandi*. Nylander (*collema* Garoglavio). — Peupliers sur les bords de la Vèbre à Sauyères (Marc)

4. *Leptogium chloromelum*. Nylander (lichen Swartz). — Environs du château du Puget (de Crozals).

5. *Leptogium tremelloides*. Nylander (lichen Linnœus.). — Le Sidobre, Saint-Urcisse (Martrin-Donos).

6. *Leptogium myochroum*. Schœrer (lichen Ehrart). — Troncs d'arbres à Robert (Marc). Entre Sorèze et Dourgne peupliers.

7. *Leptogium palmatum*. Montagne (lichen Hudson). — Saint-Urcisse, Larroque, vallon de la Vèbre (Martrin-Donos).

8. *Leptogium scotinum*. Nylander (lichen Acharius). — Sur la terre, non loin du Puget (de Crozals).

9. *Leptogium lacerum*. Elias Fries (lichen Swartz). — Murs calcaires à Lacaune (Marc).

10. *Leptogium albociliatum*. (*Collema* Nylander). — Rochers moussus au bois de Lacaune (Marc).

11. *Leptogium subtile*. Nylander (lichen Schrader). — Le Sidobre, Saint-Urcisse (Martrin-Donos).

12. *Leptogium muscicolum*. Elias Fries (lichen Swartz). — Bois de Lacaune, rochers moussus ombragés (Marc). Sur la terre et les roches moussues à la Mouline, commune d'Alban (de Crozals).

1. *Omphalaria pulvinata*. Nylander (*collema pulvinatum*. Var. : *pulvinatum* Schœrer. — Rochers au Puget (de Crozals).

1. *Ephebe pubescens*. Elias Fries (lichen Linnœus). — Rochers granitiques au dessus de Barthère (Marc).

1. *Leproloma lanuginosum*. Nylander (*imbricaria* de Candolle). — Racines des arbres dans les chemins creux, Saint-Ferréol, Sorèze, Dourgne, etc. C.

P. Fagot.

JUSTICE SEIGNEURIALE A MONTDRAGON

Montdragon possédait anciennement un siège de justice seigneuriale. Dans l'inventaire des papiers de Martel, notaire du XVIe siècle, il est fait mention d'un registre de justice contenant vingt cahiers. A cette époque la justice était rendue au nom de François de Clermont, baron de Lombers et seigneur de Montdragon.

En 1614, la communauté rachète le domaine et donne au roi la justice haute à condition qu'il la fera exercer à Montdragon par les officiers présentés par les consuls. Dans la reconnaissance (21 août 1674) faite au hameau de l'Oulmié (1), par devant Me Daniel Defale, commissaire subdélégué, les consuls disent que la justice haute, moyenne et basse appartient à Sa Majesté qui la fait exercer par la cour royale.

Cette cour royale était ordinairement fixée à Lombers. En 1571, nous la trouvons établie à Saint-Juéry. Jean Corbin eut un différend avec Simon Blatgé au sujet d'un partage de famille. L'affaire fut portée devant le juge du comté de Castres, baronnie de Lombers et siège de Saint-Juéry. Le juge condamne Blatgé « à donner dans huitaine à Corbin deux grands draps du pays bons et suffisants ».

Au mois de juillet 1622 la cour royale et ordinaire de Lombers « est érigée en la ville de Montdragon à cause des présents troubles de guerre. »

Sur la fin du XVIIe siècle, Louis XIV vend le domaine de Montdragon à Pierre Batignes, riche marchand de notre ville. Par suite de cette acquisition, le nouveau seigneur eut le droit de justice haute, moyenne et basse. Il nomma

(1) L'Oulmié, paroisse de Sieurac et consulat de Lombers.

les officiers nécessaires et « il devait, disait le roi, leur donner des gages convenables pour leur faciliter d'autant plus les moyens de rendre la justice à nos sujets ». A partir de ce moment et jusqu'en l'année 1766 la justice redevint seigneuriale à Montdragon.

Avant d'étudier l'organisation de cette justice rappelons d'abord ce qu'on entendait par justice haute, moyenne et basse.

La haute justice connaissait de toutes les affaires civiles et criminelles entraînant même la peine de mort. Le roi s'était réservé les crimes de lèse-majesté, de fausse monnaie, d'assemblées illicites, de vols et assassinats sur les grands chemins et autres crimes exceptés par l'ordonnance de 1670. Cette haute justice se reconnaissait aux fourches patibulaires et au pilori. Les fourches étaient établies sur un endroit élevé du territoire. Le pilori était dressé sur la place publique. Il était muni d'un carcan ou collier de cuir où l'on passait la tête de celui que l'on y exposait. Dans les divers cadastres que nous avons parcourus nous n'avons trouvé aucun nom qui puisse rappeler l'existence à Montdragon des fourches patibulaires. Nous savons cependant qu'il existait un pilori sur la place publique de Lombers.

Au mois de juillet 1792, raconte l'abbé Brunet (1), des étrangers traversaient le village de Lombers. Grande fut leur irritation en voyant que le pilori était encore debout. Ils firent entendre de violentes protestations et les consuls ordonnèrent aussitôt de le détruire. La loi qui prescrivait de les enlever datait du 20 avril 1791.

En matière civile les sentences du haut justicier allaient en appel devant le châtelain ou lieutenant du comte de Castres, au siège de Lombers. De là elles étaient portées au sénéchal et présidial de Carcassonne qui pouvait juger jusqu'à 250 livres du principal ou 10 livres de rente. En matière criminelle les sentences du haut justicier allaient toujours et directement devant les redoutables seigneurs du Parlement de Toulouse.

(1) Papiers de la famille Brunet, de Lombers.

Les sentences n'étaient exécutoires qu'après avoir été confirmées par le Parlement.

La moyenne justice connaissait des affaires civiles et criminelles dont l'amende n'excédait pas 75 sols. Elle pouvait emprisonner pendant 24 heures les délinquants pris sur le territoire.

La basse justice connaissait des droits dus au seigneur, tels que cens et rentes; des actions personnelles au civil jusqu'à 60 sols et des délits dont l'amende n'excédait pas 10 sols.

A Montdragon les trois justices haute, moyenne et basse se trouvaient dans la même main. Les officiers qui la rendaient, devaient encore veiller à l'observation des ordonnances et décrets, maintenir la décence dans les églises, le bon ordre dans les processions et dans toutes les assemblées.

Au XVIIe siècle la justice haute et moyenne était désignée sous le nom de *mère impère* et *mixte impère*. Dans un aveu de dénombrement la marquise Dubosc dit qu'elle possède dans le consulat la justice *mère impère* et *mixte impère*. Les deux termes sont empruntés aux Romains. Chez eux le *merum imperium* ou *jus gladii* connaissait de toutes sortes d'affaires civiles et criminelles et jugeait sans appel. Il était donc beaucoup plus étendu que notre justice haute. Le *mixtum imperium* que l'on interprète par moyenne justice tenait le milieu entre la haute et la basse justice.

Officier en chef. — A la mort de Pierre de Batignes le domaine et le droit de justice passent entre les mains de Barthélemy son fils. Celui-ci fait un règlement de justice « afin, disait-il, d'être favorable à tous les habitants et d'attirer le repos et la tranquillité dans les familles ». Il nomme « pour officier en chef Me Nicolas Dumas, avocat gradué plus ancien du présent lieu, reçu aussi en sénéchal ». Le nouveau titulaire « administrera la justice civile et criminelle et encore celle des eaux et forêts ». Si le juge « ne prend que la qualité d'avocat plus ancien gradué, la charge d'officier en chef sera toujours sous-entendue ». « Déclarons, dit encore M. de Batignes, n'avoir jamais

entendu que personne tienne l'audience ou juge les procès au dit Montdragon sans être docteur ou gradué ; persévérant à notre précédent règlement à l'égard des postulants au siège de Lombers que n'approuvons pas qu'ils viennent faire nulle fonction en cette juridiction ».

Avant d'appeler une affaire à son tribunal l'officier en chef s'efforçait d'apaiser les conflits. En 1728, notre officier en chef résidait à Graulhet. Il apprend qu'un procès va s'engager entre Roquelaure, meunier du Pont-Viel et les métayers de la marquise Dubosc. Il écrit aussitôt à Barrau avocat et le prie de faire intervenir l'autorité de la marquise afin « d'épargner le papier timbré aux parties adverses ». Me Escrive termine sa lettre en disant : « faites cet accommodement que je souhaite de bon cœur. Je viendrai au Pont-Viel et mes pas ne seront que trop payés si je puis avoir le plaisir de voir les (deux adversaires) vivre et boire ensemble et moi avec vous au Pont-Viel ».

Voici les officiers en chef dont nous avons pu retrouver les noms : 1713, Jean Molinier ; 1714, Etienne Ducros ; 1716-1721, Nicolas Dumas, gradué ès-droits ; 1728, François Escrive ; 1756, Jean-Joseph Amiel, avocat au Parlement.

Lieutenant. — En l'absence de l'officier en chef les audiences étaient présidées par le lieutenant. Le 9 juin 1714, M. de Batignes nomme lieutenant principal Me François Escrive, licencié en droit, habitant Graulhet. Le seigneur dit qu'il connaît « les mérites de Me Escrive, sa capacité intégrale en jurisprudence..... et qu'il a été informé de sa bonne vie et mœurs, de sa religion catholique, apostolique et romaine ». Me Gairaud, avocat au siège de Montdragon, présente le nouveau lieutenant, fait son éloge et donne lecture de ses lettres de licence datées du 2 avril 1709. Finalement il demande qu'on procède à l'installation de Me Escrive et « qu'il soit enjoint à tous les curiaux de lui obéir en toutes les choses qui regardent la justice ». Me Ducros invite Me Escrive à prêter serment. Celui-ci lève la main « vers la Passion figurée de N.-S. » et promet « de bien et dûment exercer la justice ».

Procureur fiscal. — Au-dessous du lieutenant il y avait

le procureur fiscal qu'on appelait encore procureur juridictionnel ou avocat fiscal. Le procureur n'avait pas fait d'études de droit, sa science était toute pratique. « Afin qu'il n'y ait pas retardement à l'instruction et jugement des procès nous nommons par ces présentes pour avocat fiscal en cette juridiction le sieur Coste de cette ville qui nous a paru être homme de probité et d'expérience, voulant qu'il jouisse des honneurs, profits et émoluments appartenant à ladite charge ». Il remplissait près du juge les fonctions de ministère public, veillait aux droits du seigneur, requérait l'exécution des lois.

Dès que l'officier en chef recevait une plainte il ordonnait au procureur fiscal de faire une enquête et de convoquer les témoins. Le procureur demandait aux témoins leur âge, les faisait prêter serment sur les saints évangiles et s'enquérait s'ils étaient « parents, alliés, serviteurs ou domestiques d'aucunes des parties ». Le procureur rédigeait ensuite un procès-verbal et en soumettait les conclusions à l'officier en chef. Celui-ci décidait alors s'il y avait lieu de poursuivre l'affaire. Le procureur pouvait encore remplir les fonctions d'avocat quand il n'était pas occupé par les fonctions de sa charge.

Avocats. — M. de Batigne voulait que la justice fût rendue « avec toute la diligence possible et à moindres frais. » Mais comment arriver à ce but puisque « partie des avocats nommés sont éloignés de la présente ville et que ce sont de gros frais aux parties pour les faire venir ». Indépendamment des avocats qu'il avait déjà nommés le seigneur confirme dans sa charge M. Barrau. « Il y aura donc au moins quatre avocats dans la ville. »

Les avocats nommés par le seigneur avaient seuls le droit de plaider. Mais quelles occupations pouvaient-ils avoir dans un consulat qui comprenait à peine sept cents âmes ? Ne sait-on pas d'ailleurs que nos pères pour éviter les procès avaient fréquemment recours à l'arbitrage ? Les avocats quittèrent Montdragon pour se fixer dans les villes voisines et les plaideurs furent réduits à défendre eux-mêmes leur propre cause.

A la veille des grands travaux de la campagne, Vidal, domestique chez Fontvieille à Las Dirariès, s'aperçoit que la nourriture qu'on lui sert n'est pas à sa convenance. « Il demande du pain de *volanger*, du vin à discrétion pour les quatre repas du jour et enfin un plus fort ordinaire. » Puisque Vidal mange à la table de son maître, celui-ci ne se croit pas obligé de faire préparer un repas spécial pour son domestique. Vidal quitte la maison. Son maître lésé par ce départ subit retient une partie des gages. Cité devant le juge, Fontvieille demande à se défendre lui-même, « attendu, disait-il dans sa supplique, qu'il n'y a point d'avocats à Montdragon ». Au bas de ce document on lit : « affaire qui n'a pas eu de suite ».

Sergent. — L'huissier ou sergent résidait ordinairement à Montdragon. D'après le règlement il devait les jours d'audience se tenir à la porte de l'auditoire pour être prêt à exercer son ministère s'il en était besoin. Comme aujourd'hui il était chargé des poursuites judiciaires. Dans les exploits de saisie on trouvait la formule suivante : « J'ai pris, saisi, mis en arrêt... et en signe de ladite saisie j'ai mis et affiché une croix de bois à faute de fleurs de lys au lieu plus éminent ».

Le 21 janvier 1681, Jean Faget, sergent immatriculé à la cour royale de Réalmont, se transporte dans notre ville. A la requête de Dominique Mouzels exacteur des deniers royaux, il met en arrêt les fruits des terres appartenant à Bernard Balmier, chapelier de Montdragon. Il établit comme séquestres Jean Raoux, François Lecou et « Guillaume Ducros commis au bureau mobiliaire de Montdragon ». Raoux et Lecou devront avertir le sieur Ducros « chaque fois que les fruits seront en état d'être reçus à point ». Une ordonnance du 6 février 1732 défendant de saisir la feuille de mûrier « afin que les particuliers qui nourrissent des vers à soie ne puissent être troublés dans leur commerce ». — Sergents habitant dans le consulat : 1668, Antoine Ferrasse ; 1713, François Rolland. Tous les deux étaient sergents immatriculés à la cour ordinaire de Montdragon et résidaient au Pont viel. 1724, Lagasse.

Le *greffier* avait le même office que ceux de nos jours. Ces fonctions étaient ordinairement confiées à un des notaires de la ville.

Jour d'audience. — Il fut fixé d'abord au lundi. Mais devant les réclamations des justiciables et avec l'approbation du seigneur, l'officier en chef le fixa au jeudi matin. Les audiences s'ouvraient à neuf heures. Quelquefois cependant elles ne s'ouvrirent qu'à une heure de l'après-midi. Elles se tenaient tous les quinze jours.

Prison. — Puisque le seigneur avait le droit de condamner à la prison il devait avoir une geôle. Elle existait, en effet chez nous et de nombreux documents la mentionnent. Au mois de novembre 1718, Amiel, avocat de notre ville, adresse une requête au juge de Montdragon en faveur de X..., détenu dans les prisons seigneuriales *dudit lieu.* « Plaira à vos grâces, disait-il, ordonner que le suppliant sera élargi des prisons où il est détenu, avec injonction au concierge d'icelle de le mettre en liberté sur l'*hure* du commandement, à peine de cent livres et d'y être contraint par corps ». Le procureur fiscal fait aussitôt une enquête et l'incarcération de X... ne lui ayant pas paru justifiée, il fait un rapport et le lieutenant ordonne que X... sera remis immédiatement en liberté. Il est encore question de la prison dans un document de l'année 1765. Le 26 mars les consuls se rendent à la prison pour constater l'évasion d'un prisonnier. Voici le procès-verbal qui fut rédigé à cette occasion : « Suivant ce qui nous a été rapporté qu'un enfant de 13 à 14 ans, détenu dans la prison au château de Montdragon, s'était évadé, nous nous serions transportés pour voir l'endroit où il était sorti... aurions trouvé le pavé démoly, un fer de la fenêtre en ronce tourné dont sans doute il estait sorty ». Si un enfant de 13 à 14 ans a pu s'échapper si facilement, il nous sera bien permis de croire que notre prison seigneuriale n'avait rien de commun avec les anciennes oubliettes.

Affaires. — Dans le registre de justice que nous avons en nos mains, nous relèverons deux causes qui sortent un peu de la banalité. La première date du 5 novembre 1714.

« Amans Coste accuse X... d'avoir pris cinq boisseaux et demi de blé mesure de Réalmont, au *sol* ou *aire dépiquatoire* au delà de son droit de *soulatié* de tout le beau blé et belle mixture au prieuré de St Martin de Coras ».

Maître Dumas « avocat gradué plus ancien » plaide pour X... et Gairaud plaide pour Coste. Dans une première audience le procureur fiscal avait décidé que l'accusateur amènerait ses témoins. Coste en amène deux : Louis Moulis et Jeanne Clergué « qui font serment de dire la vérité ; la main mise sur les saints évangiles ». L'avocat de la partie adverse récuse d'abord le témoignage de la femme puisqu'elle ne peut être témoin en cause civile. Il ne reste donc plus qu'un seul témoin et selon l'adage bien connu : *testis unus testis nullus.*

Gairaud répond qu'il ne s'agit pas de rendre « ladite Clergué témoin dans un acte de notaire, mais bien dans un acte de justice et dans ce cas les enfants de l'un et de l'autre sexe, même les religieux quoique morts au monde, sont obligés de porter témoignage ». Cette affaire prit trois audiences.

La seconde cause date du 3 août 1715. Jacques de Tournier coseigneur du moulin de Petitel avait tendu les filets près de la chaussée. Peu de temps après Gabriel R... et Jean son fils « viennent imprudemment jeter l'*épervier* près des filets ». M. de Tournier représente aux R... « que c'était une entreprise surprenante et indiscrète et qu'ils devaient se retirer. » Sans tenir compte de cette observation les R... continuent leur pêche et adressent encore au coseigneur « les outrages les plus insolents qu'on puisse proférer ». Non contents de cela « ils se jettent sur le suppliant avec une inhumanité et cruauté la plus odieuse, lui donnant des coups de poing et sans le secours de plusieurs personnes ils auraient massacré le suppliant et l'ont blessé à la main gauche. Ils lui déchirèrent la perruque. Ensuite en se retirant ils menacèrent de l'attaquer dans les endroits où le suppliant passerait et de venir pêcher là où ils voudraient en dépit de lui et de son droit de directe ». Pêcher dans la directe d'un seigneur, lui déchirer la perruque et le frapper,

le cas était excessivement grave à cette époque. Les R... le comprirent et s'empressèrent de prendre la fuite. Le juge fait une enquête et tous les témoins interrogés confirment la véracité des faits contenus dans la plainte. L'avocat fiscal requiert « que les sieurs R... père et fils soient décrétés de prise de corps et ne pouvant être pris les *assigner* à la quinzaine, leurs biens saisis et *ennotés* ». Le juge approuve les conclusions de cette requête. Seigneurs et coseigneurs de Montdragon avaient depuis de longues années perdu tout leur prestige.

Privilèges des officiers de justice. — C'est à eux que revenait l'honneur d'installer les consuls. Au jour fixé pour la cérémonie les officiers se rendaient à l'église paroissiale. Les anciens consuls se présentaient aussitôt devant eux et quittaient la livrée consulaire. Le juge faisait alors approcher les nouveaux élus « et chacun en son rang, les mains mises sur le *te igitur* et saints canons de la messe, ils juraient de faire les fonctions de leur charge en gens de bien et d'honneur, de faire l'imposition des deniers royaux après qu'ils auront reçu la mande, de garder et observer l'égalité, d'être bons et fidèles serviteurs du roi et de madame Batignes de Lagrèze, *seigneuresse* de Montdragon... de porter l'année prochaine six personnes en élection, parmi lesquelles la communauté en choisira trois pour leur succéder ». Ils promettaient enfin « de rendre bon et fidèle compte de leur administration ». Le juge les revêtait alors de la livrée consulaire et enjoignait aux justiciables « de les reconnaître pour leurs consuls avec inhibition et défense de en l'exercice de leur charge leur donner aucun trouble ni empêchement à peine de 25 livres d'amende. » La communauté payait six livres aux officiers de justice pour la prestation du serment.

Le lendemain de leur installation les consuls faisaient une visite au seigneur et en l'absence de celui-ci ils la faisaient aux officiers de justice.

Dans l'église le banc des officiers de justice était placé après celui du seigneur « et toujours *au-dessus* du banc consulaire ». Après avoir offert le pain bénit au seigneur et

à sa famille, les marguilliers le présentaient aux officiers. Il en était de même aux distributions des cierges. Les comptes de l'œuvre mage et des confréries étaient arrêtés par le curé, les officiers de justice et les autres personnes qui avaient le droit d'assister aux réunions.

Le juge présidait les assemblées générales et particulières, recueillait les suffrages et maintenait le bon ordre. A l'occasion d'un événement heureux nos anciens rois ordonnaient de chanter un *Te Deum* et d'allumer un feu de joie. C'est encore au juge que revenait l'honneur d'allumer le feu de joie le premier. Disons cependant que tous ces privilèges leur furent âprement disputés par les consuls et la communauté préféra toujours la justice royale à la justice seigneuriale.

Cette dernière avait cependant quelques avantages. Elle ne demandait pas le déplacement des justiciables et devenait ainsi moins coûteuse. Malheureusement, comme nous l'avons vu dans l'affaire du *soulatier*, elle n'était pas très expéditive. Le plus grand reproche qu'on puisse faire à cette justice c'est qu'elle favorisait la partialité. Il fallait, en effet, une grande force d'âme au juge seigneurial pour donner tort à celui qui le nommait, le payait et pouvait le révoquer à volonté. Les justiciables avaient cependant une garantie contre l'arbitraire puisque nous savons qu'en matière criminelle les sentences n'étaient exécutoires qu'après l'approbation du parlement de Toulouse.

Emile THOMAS,
Curé de Montdragon.

MONTEBELLO

Montebello ! Ce nom, que la Municipalité albigeoise a donné à l'une de nos plus belles voies, se rapporte à deux glorieuses batailles pour la France ; la plus ancienne valut au maréchal Lannes le titre de duc de Montebello ; la deuxième, du 20 mai 1859, gagnée sur les Autrichiens par le général Forey avec une seule division d'infanterie opposée à un corps d'armée quatre fois plus nombreux, ne fut pas moins éclatante. Dans cette dernière nous fûmes puissamment aidés par plusieurs escadrons de chevau-légers Sardes dont la résistance fut admirable et qui, placés en grand-garde, donnèrent aux Français le temps d'accourir de Voghera au-devant de l'ennemi.

Un écrivain italien de talent et de cœur, animé envers la France des sentiments de la plus parfaite reconnaissance, le docteur Antonio Emiliani, médecin-major dans la réserve de la marine italienne, consul du Paraguay dans la province des Marches, a donné cette année dans une belle revue illustrée qui se publie à Milan sous le titre de *Natura ed Arte*, un récit détaillé, anecdotique et très documenté de cette bataille, récit que nous eussions été heureux de reproduire en traduction si l'espace ne nous faisait défaut. Nous ferons seulement part à nos lecteurs de quelques passages se rapportant à l'un de nos compatriotes albigeois, le colonel Teyssier, alors capitaine au 98e régiment de ligne, qui fut blessé presque mortellement dans ce combat.

En parlant de ses recherches historiques et de ses rapports pour cette cause avec les membres de la municipalité de Voghera, l'auteur écrit dans un premier passage de son récit :

Je dois exprimer toute mon affection à l'excellent signor

Syndic (le maire), chevalier, avocat Mauro Ricci et au signor Secrétaire en chef, chevalier, avocat Servetti qui furent pour moi d'une politesse vraiment chevaleresque et mirent à ma disposition les archives municipales pour tous les documents correspondant ou se référant à la campagne de 1859 qui pouvaient m'intéresser. J'y trouvai, entre autres choses, la liste des Vogherais méritants auxquels fut accordée une médaille d'argent par l'empereur Napoléon III, par décret du 25 février 1860, pour le zèle montré envers les blessés et les malades français et une très noble lettre d'un survivant de la glorieuse journée, le capitaine Teyssier, l'héroïque défenseur de Bitche en 1870-71, aujourd'hui colonel en retraite à Albi (Tarn) qui eut la poitrine traversée par une balle à la Cascina Nuova et survécut grâce aux soins pieux et délicats que lui prodigua la veuve Prielli qui le recueillit mourant dans sa maison, auprès de sa famille et le traita pendant plus de quarante jours. En voyant ce caractère de brave soldat on éprouve une commotion de profond respect et on sent revivre ces jours glorieux durant lesquels le son du clairon appelait aux armes pour le pur idéal de la Patrie.

Il écrivait : « Durant la visite récente du roi Victor « Emmanuel III et de l'aimable reine son épouse, j'aurais « voulu saluer à Paris, en ma qualité de chevalier des « S. S. Maurice et Lazare, leurs Majestés. Les embarras de « l'âge (82 ans) et ceux d'une nombreuse famille m'en ont « empêché ; mais je puis dire que personne plus que moi « n'a éprouvé une plus grande et entière satisfaction pour « la cordiale réconciliation des deux nations ».

Plus loin, l'auteur parlant des morts et des blessés de la bataille ajoute : Et à propos du colonel Teyssier que j'ai déjà nommé, survivant après 46 ans de la bataille, voici comment il m'a narré avec une simplicité militaire, l'épisode de sa glorieuse blessure, dans une lettre qu'il m'écrivait le 15 juillet 1905 :

« La veille de la bataille nous fîmes une reconnaissance sans voir l'ennemi, mais, le lendemain, nous eûmes l'alerte et, au pas de course nous nous dirigeâmes sur ses traces.

« Ma compagnie et une autre se portèrent, par ordre supérieur, à la Cascina Nuova qui fut aussitôt occupée.

« La bonne ménagère voyant les soldats pénétrer dans le premier étage de la maison se montra désolée et criait comme un aiglon : « mes vers à soie ! mes vers à soie ! »

« Mais les vers à soie n'éprouvèrent aucun dommage parce que nous abandonnâmes bientôt le logis pour nous porter en avant et, alors, marchant au milieu des blés, je fus blessé d'un coup de fusil provenant d'une embuscade placée dans un ruisselet voisin ; un autre coup avait tué à mes côtés un de mes caporaux. Je fus blessé alors que j'avais la main étendue au-dessus des yeux, cherchant de quel côté était venue la fusillade. Je ne vis rien, mais fus si bien vu, que le second coup arriva droit à moi et me renversa. La compagnie s'élança vers l'embuscade et en chassa les Autrichiens.

« Après la bataille, mon sous-lieutenant revint avec quelques hommes pour m'emporter vivant ou mort. Il me fit relever et transporter à la maison voisine, me déposant sur un peu de paille ; puis il courut à la recherche d'un médecin pour me faire panser.

« Longtemps après arriva, en effet, un médecin militaire qui examina plusieurs blessés. Quant à moi, voyant que le projectile avait traversé la poitrine de part en part, il se contenta, pour me réconforter, de me passer une bande simple sur la tunique, me laissant là.

« Puis revint le sous-lieutenant qui me retrouva vivant à la même place ; alors il me fit porter sur un lit de paysan, lit dont on avait retiré la paillasse pour y déposer un sergent qui mourut pendant la nuit.

« Le matin, le paysan embarrassé de ma personne, se décida à me transporter à Voghera sur un char à bœufs. Traversant le boulevard pour entrer en ville, une dame prise de pitié arrêta la voiture et me proposa de me recevoir chez elle, dans sa maison. J'y consentis et je ne puis exprimer avec quelle aimable intelligence et avec quelle cordialité je fus soigné.

« Mme Prielli, tel était son nom, avait eu un fils aîné,

officier dans l'armée Sarde, mort de maladie en Crimée, et un autre, capitaine piémontais, qui fut tué à San Martino.

« L'hémorragie fut arrêtée et, après quarante jours passés à Voghera, je retournai convalescent à Gênes d'où je fus embarqué le lendemain pour la France. »

Plusieurs belles illustrations ornent les livraisons de *Natura ed Arte*, et parmi celles qui figurent dans la description de la bataille de Montebello se trouve une réduction d'une photographie du capitaine Teyssier datant d'un mois environ avant cette bataille et que nous sommes heureux de pouvoir reproduire.

X.

Imp. Corbière & Julien

PHOTOGRAPHIE DU CAPITAINE TEYSSIER

1859

QUELQUES MOIS AVANT LA GUERRE D'ITALIE

UNIV. OF MICH.

AINAT E CATÈT

COUNTE EN DIALECTE ALBIGES

Dins la parochio de Mountsalvy y abiè, dins lou tens, uno famillo de pitchous tenanciès que, a eles, abioou pas qu'un oustalou e calquos mesurados de terro que suffisioou pas a lous faire bioure; ço que oubligeabo aquel paoure mounde d'ana trabailla a la journado aco des aoutres, e, quant lou trabal pressabo per ço liour, de trabailla al clar de luno per attenje a tout.

Bourthomi e sa fenno abioou dous fils, douncos, un ainat e un catèt.

L'ainat, coumo de coustumo, èro gastat de la famillo, noun pas que lou catèt fousquesso mens aimat que soun fraire, mès l'ainat èro pla pus counsiderat; quittabo pas l'oustal pairial, ço que souben lou rouinabo al loc de l'enritchi, perço que caliè que fourniguesso lous dretches as catèts e las berquieiros a sas sorres. Alaro empruntabo e, souben geinat e embarrassat a caouso des interesses a paga, se troubabo pus paoure que lous catèts.

Douncos, aco de nostres pagesous, l'ainat demourèt, e lou catèt, talèou aber noou ou dex ans, anguèt se louga per pastrou. Ero nouirit e estrenat d'un ou de dous parels d'esclops per l'hiber, e aqui tout. A doutche ou tretche ans i dounèrou de que s'habilla e fousquèt pas que pla pus tart que i dounèrou de gatges dount lous parens proufitabou mait qu'el.

Lou dimentche, lou paire preniè l'ainat al cabaret, alaro y abiè pas encaro de cafes, e lou tratabo coumo un ome encaro que pla joubenot.

Aqui que, un bel joun, tout se troubèt capbirat, per un ebenomen inattendut : uno tanto, sorre de la maire des

dous drolles, que desempiei lountens abiè quittat lou pays per s'ana louga, maridado mès beouso, mouriguet debès Paris, laissen a soun fillol, lou catèt des Bourthomis, uno fort poulido fourtuno amassado dins lou coumerce, ço que lou paire e la maire des dous efans ignourabou. Pensas de la surpreso !

Jesus Maria! Lou catèt anabo estre ritche e l'ainat paoure trabailladou de terro : èro aital, lou testamen èro pla escrits; mès aquelo tanto sabiè pas ço que fasiè !

Sans bergougno, paire e maire aourioou mait aimat que la tanto ajesso dounat a d'estranjès pus lèou que de tout douna al catèt. Liour desoulatiou èro talomen grando que l'heritiè ne plourabo en lous besquen toutes tant afflitgeats.

Ni per counsultatious, res nou poudiè cambia lou testamen.

Tant e tant preguèrou liour catèt, que aqueste, prou boun efan, counsentiguet a partaja l'heritage ame soun fraire, ço que èro facile, tout estant en argen.

Lous parens cousseillèrou as dous fils de croumpa de terros que toujoun demorou, pus lèou que de garda l'argen que rapporto pas que se on lou plaço, e que sé pot perdre.

Uno grando prouprietat èro a bendre tout protche, entre La Bèno e Saliès. La croumpèrou e un expert arpentur ne fasquet lou partaje en dous, uno part debès lou naout des piotchès pus grando que la del coustat de la plano, perço que lou terren èro pas tant bou.

Caliè tira las parts al sort, mès encaro, aqui que lous parens entendèrou que lou catèt debiè laissa caousi soun ainat e aqueste caousiguet la part naouto perço que coumo se cresiè boun cassaire, aouriè mait d'estendudo per cassa dins las ginestieiros e las gadaoussos ount se ten lou gibiè.

En sus del pretch del be demourabo uno prou bèlo soumo d'argen que lous fraires se partajèrou. Aquel argen debiè serbi per repara ou faire las bastenssos, croumpa cabal e espletchos.

L'ainat, talèou tene sa part, se metèt a cassa, mès pas tout soul, e coubidèt sous amics lous cassaires, laissen soun fraire de coustat, que saquela y teniè pas.

Dabant la troupo des cassaires e aprep uno bouno ripaillo

faguèt traça sul sotoul lou plan d'un bel oustal que bouliè a quatre aigos, oustal de pagès. Lou lendouma y metèt d'oubriès que crusèrou lous foundomens.

Coumo se couneissiè pas gaire en culturos e que, saquela, bouliè demoura a l'oustal pairial tant que aqueste seriè pas bastit, prenguèt un mestre bailet que s'en dounabo de lese, couma pla pensas.

Las despensos anabou gran tren e la borio se garnissiè pas de bestial e las ginestieiros se desfritchabou pas; aco aouriè derrengat lou gibiè.

Lou bel oustal ne demourèt a las foundatious, mès mestre e amics cassabou e ripaillabou souben.

Un biel prouberbi dis : « sept cassaires, sept pescaires e sept jougaires faou binto-un gusès ».

Lou prouberbi pla lèou se berifiquèt un cop de mait.

Praco, passen per ritche pages troubèt facilomen a se marida e i troubèrou uno nobio, fillo de pageses aisats, que pourtèt uno passablo berquieiro que s'hypoutequèt sul be.

Lou catèt, el atabe, se maridèt e, malgre lous coussels de sous parens, boulguèt uno filloto sans aber ame laqualo abiè souben gardat e muselat lou troupèl quant èro pastrou e èlo pastroto. Alaro abioou fait lou proujèt de se marida quant serioou grans e de se louga al meme mestre per se quitta pas. Coumo besès, èrou pas pla ambitiouses.

Lou mariatge se faguèt, e la fenno elebado al trabal coumo soun ome, s'entendioou pla toutes dous e musabou pas, bo poudès creire.

Aimabou las bestios e las sabioou souegna. Croumpèrou bioous e bacos, agrandiguèrou lous estables e las fegnals e se proucurèrou araires, moussos e carretos, sans res doublida de las espletchos.

Per eles, se countentèrou d'un paoure logeomen, en atenden que lou be rappourtesso e que la famillo benguesso.

Se metèrou a desfounça las terros a per tal per y semena trèflo e luserno, curèrou lous recs des prats, plantèrou un berjè d'albres a frutcho de bouno qualitat e souegnèrou l'ort e lou canabal. Dins la basso court y abiè de poulidos boulaillos e dins la maro, aoucos e canards.

A proupissiou que las pasturos dounabou, croumpabou de bacos latgeiros. Cado joun la fenno pourtabo de latch en bilo e lou dissate de fourmajous. L'ome menabo souben de bedèls al mercat e presque jamai nou anabou a la bilo sans y pourta quicon a bendre.

Coumo abioou pas doublidat liour prumiè mestiè de pastres, elebèrou un bel troupèl de moutous e manquèrou pas d'aber de poucels.

Crentabou pas la despenso des journaliès, mès l'un ou l'aoutre menabo la colo per que feguantessou pas.

La terro en ple rapport, ajèrou bailet e sirbento que tratabou ame bountat, tout en exigen d'eles un boun trabal.

Sul liour prouprietat se besquèrou leou de blats magnifiques e de superbos millieiros. Lous passans batejèrou aquelo borio del noum de Froumental.

Tout aoutromen arribèt del be de l'ainat ount se besioou pas que de magros recoltos, e la borio fousquèt noumado Pougno-Cose, noum que belèou porto encaro tant pla tengudo siègue.

Aquelo borio, soun mestre la gardèt pas lountens, cassabo e jougabo toujoun de mait en mait. Paouc a paouc s'endeoutèt e la justisso faguèt bendre. La fenno reprenguèt sa berquieiro que y èro hypoutecado, e, lasso de bioure ame un fegnant, quittèt soun ome per tourna aco de sous parens. Coumo abioou pas de mainatges, laissèrou pas, hurousomen, ni ainat ni catèt.

Lou catèt, al countrari, prousperèt, s'agrandiguèt, e paire d'uno bèlo famillo elebado al trabal, tout i reussiguèt.

Assistèt sous biels parens, e jamai boulguèt pas faire la mendro differenço entre sous drolles, d'ainat ou de catèt.

Aital, ço que bous counti m'es estat ditch e, encaro que counte, pouriè estre bertat.

C. Teyssier.

DOS FENNOS SANS BIAIS

COUNTE EN DIALECTE ALBIGES

Cresi pla que arriban dins aqueste mounde biaissuts ou sans biais e que lou biais es un doun naturel.

Annados y a, qu'un paysan, prouprietari des enbirous de Loumbers, se maridèt ame uno fort bèlo fillo, un bricou douço d'esprit e sans gaire de biais. Per hazart se troubèt que prenguèrou per sirbento uno fillo ounesto, al sigur, mès que abiè pas mait d'eime ni d'adresso que la mestro.

A elos dos laissabou asounda l'oulo sul fioc, mounta lou latch, attrapa la mouleto a la padeno e lous milias al pairol. Metioou lou leban trop tard ou prestissioou trop lèou ; en fi de counte fasioou pas las caousos a prepaous e aourioou batejat uno teoulo.

Fasioou be tout ço que se debiè fa ou èro coumandat, mès coumprenioou mal ço que liour èro ditch.

Per bous miliou faire coumprene liour simplicitat, me cal bous dire qu'un joun que l'ome èro anat a la fieiro de Laoutrec, la fenno se troubèt indispaousado. La sirbento anguèt cerca lou medici, alaro moussu Calfopè, per la bisita. Aquel medici èro un fort brabe ome que aimabo pas d'enbouirica sous malaoutes de poutingos, e raromen lous enbouyabo a la pharmacio. Abiè per principi que la patienço debiè esse la tisano des paoures.

Benguèt bese la malaouto, i faguèt tira la lengo, i palpèt lou pouls e lou froun e, aprep abe escoutat battre lou cor, diguèt que aco èro pas res. La malaouto demourariè al leit, tendriè dièto e nou mangeariè qu'ame apetit. Coumandèt a la sirbento de i faire de tisano ame de pitchouno centoureio que s'en troubabo dins lou bosc besi, de la mescla ame un bricou de mèl (de sucre s'en parlabo pas dins las cam-

pagnos en aquel tens) e quittèt l'oustal en proumeten de passa lou lendouma.

La sirbento, que, quant èro pastro, acampabo la centoureio per la bendre as apouticaris, ne troubèt bite e fasquèt la tisano.

Mès couci decida per sos aoutre?

Es pla simple, mestro, lou medici bous a ditch de tene dièto, la bous baou cerca; e i menèt la crabo que aital s'appelabo e la fasquèt mounta sul leit.

Quant la mestro boulguèt soupa, la sirbento i menèt lou gous que s'appelabo Petit, lou medeci ajen ditch que debiè manja ame el, e lou mountèt sul leit.

Lou mestre arriben de la fieiro troubèt la fenno ame aqueles dous coumpagnous e se fatchèt tout rouje, mès ajèt bel dire e bel faire, las dos fennos soustenguèrou que lou medici aital bos abiè ourdounat; nostre ome despitat anguèt dourmi a l'estable des bioous.

Al mati, atten dèt lou medici sul la porto e, tout embourdiscat, lou fasquèt dintra per i faire bese lou tableou.

Lou brabe ome de medici, sans res y counprene, se pousquèt pas tene de rire e demandèt esplicatious. Ne riguèt pas que mait e espliquèt al paysan ço que abiè troumpat las fennos e, a part, i diguèt : abès uno brabo fenno, fillo d'uno maire de la pus trabaillairos que se posco bese, que, boulguen tout faire, a pas apres res a soun heritieiro.

Cal mena douçomen las persounos simplos, las ensegna ame patienço e las beilla. Se fatcha, abanço pas a res.

Lou paysan se countentèt de segui lou boun coussel, mès se poudiè pas empatcha de dire, quant las caousos anabou mal, que mestro e sirbento èrou sans biais e que ne deourioou croumpa.

Aqui que un joun que l'ome fasiè uno rejungeo ame soun parel dins un camp e las fennos demourados a la bordo, passèt un mertchant d'orbietan, remedi pel bestial, que dintrèt per demanda se abioou besoun de sous remedis.

La mestro respoundèt que nou, mès ajustèt : se bendiès de biais, belèou boun crounparien, que l'ome dis que ne manquan toutos dos.

Tant pla abertit, lou mertchant s'emprieissèt de dire : De biais, n'ei a bostre serbici, praco me cal bous dire que costo fort car e que, se èro boun mercat, digus ne mancariè pas. Boun podi pas bendre a mens d'un loubid'or.

Abiès rasou de dire qu'èro fort car ; i pouden pas metre aquel pretch ; siès trop caristiou.

Que se fique ! per aqueste cop lou bous passarei per uno douzeno de francs.

Las dos niquetos cerquèrou la mounedo, mès a elos dos troubèrou pas que noou francs, lou mestre ajen l'abitudo de sarra lou gros de soun argen.

Baillas toujoun ço que abès, bous faou credit das aoutres tres francs que me baillares quant tournarei passa, se siès bengudos biaissudos.

Tirèt d'un sacou un papiè ount y abiè uno poudro blanco, ne metèt uno pinçado dins un culiè ame un bricou d'aigo per caduno de las fennos que bos abalèrou.

Aro, abès lou biais, aco es sigur, mès per prouba que lou remèdi es bou, aici ço que anas entreprene.

En trabersen bostro basso court ei jitat un cop d'el dins l'estable per bese se y abiè calco bestio malaouto e ei remarcat que pertout y abiè de rantèlos.

Per pla moustra bostre biais anas emmarga de balatchous a la cimo de guillados ou de pergos e, porto pla fermado, sans y bese, derantelares l'estable. Aco fatch, digus, ni bostre ome pouira pas dire que manquas de biais se lou trabal es pla fatch.

Las tampèt a l'escur dins l'estable e s'escampèt.

L'ome, sa rejungeo acabado, tournèt mena soun parel a l'estable e, en arriben, entendèt que y se fasiè un sabat del diable, tant las dos fennos sans y bese brassejabou tusten sul las crepios e sul las parets e las trabetos en criden de joyo.

Pensas coui lou trabal poudiè estre fatch, sans y bese, encaro que las derantelairos fousquessou de las pus biaissudos.

Lou mestre, que coumo tant d'aoutres, cresiè que las rantèlos empatchabou l'embrenomen de las bestios se fat-

Moun ome bous a ditch de m
rebenant, que soui beouso dese

Lou malurous paysan coun
estat troumpat e, capot, l'aoure
pè lou cami de soun oustal.

A sa fenno sans biais abioc
e an el que se cresiè tant biaiss
cabalo ame lous arnesés, ço qı
francs.

D'aquel moument critiquèt p
pas pus de liour manco de biais

SOCIÉTÉ

DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DU TARN

Séance du 5 octobre 1906

Présidence de M. le Colonel Teyssier

La séance est ouverte à 8 heures et demie du soir.

Le secrétaire présente les excuses de MM. Emile Jolibois, Rieux, Sicard, Saurou et E. Thomas.

Communication est donnée d'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux Arts relative au 45e Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements, qui doit s'ouvrir à Montpellier le mardi 2 avril 1907. Les mémoires destinés à ce Congrès devront parvenir avant le 7 janvier prochain, au 5e bureau de la Direction de l'Enseignement supérieur. Un certain nombre d'exemplaires du programme du Congrès sont mis à la disposition des membres de la Société.

Le général Sebert, président du Congrès international de la documentation photographique, qui doit s'ouvrir à Marseille, le vendredi 19 octobre 1906, dans la salle des Congrès de l'Exposition coloniale, adresse le programme de ce Congrès et divers questionnaires à remplir, accompagnés d'une circulaire explicative.

M. Masson fait hommage de plusieurs exemplaires tirés à part de son *Complément au Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de la ville d'Albi*, qui a été publié dans la *Revue du Tarn*.

M. le Dr Charles Vidal, médecin-adjoint des hôpitaux de Castres, envoie une plaquette sur Pinel, publiée au cours de l'année 1906.

M. Jolibois fait hommage pour la bibliothèque d'un exemplaire tiré à part des *Délibérations des Conseils politiques de Rabastens* par M. Emile Marty. (Extrait de la *Revue du Tarn*, 1903-1905) et de l'étude de M. J. Dartigue-Peyrou sur l'*Eglise Réformée de Vabre au* XVIIIe *siècle d'après les archives municipales* (Extrait de la *Revue du Tarn* 1905-1906).

Les ouvrages et publications envoyés par le Ministère et les Sociétés savantes correspondantes sont déposés sur le bureau, savoir :

Bulletin trimestriel de l'Université et de l'Académie de Lille, 3e série, 10e année, 1906, n° 2.

La Feuille des Jeunes Naturalistes, revue mensuelle d'histoire naturelle, IVe série, 36e année, nos 429, 430, 431, 432, 1er juillet, 1er août, 1er septembre et 1er octobre 1906.

Mémoires de l'Académie de Vaucluse, 2e série, tome VI, 1906, 1re et 2e livraisons.

Bulletin de l'Alliance française pour la propagation de la langue française dans les colonies et à l'étranger, 23e année, n° 105, 15 juillet 1906.

Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, Mémoires, tome XVIe, 1re livraison.

Le Mois colonial et maritime, 4e année, nos 40, 41, 42 et 43, 15 juin, 15 juillet, 15 août et 15 septembre 1906.

Revue du traditionnisme français et étranger, mai, juin, juillet, août et septembre 1906.

Bulletin trimestriel de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère, 1905, 1er, 2e, 3e et 4e trimestres.

Bulletin trimestriel de la Société d'études des Hautes-Alpes, 25e année, 3e série, nos 18 et 19, 2e et 3e trimestres 1906.

Bulletin de la Société d'études scientifiques de l'Aude, tome XVI, année 1905.

Société archéologique et historique de l'Orléanais, Mémoires, tome XXXe, 1905, et Bulletin, tome XIV, nos 183 et 184, 4e trimestre 1905 et 1er trimestre 1906.

Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, tome XXXIII, 1905, 1er, 2e, 3e et 4e trimestres.

Recueil de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne, 2e série, tome XXI, 1905.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1906, 1re livraison.

Bulletin historique et philologique du même Comité, 1905, nos 3 et 4.

Bulletin de la section des Sciences économiques et sociales (Congrès des Sociétés savantes de 1905, à Alger).

Même *Bulletin*, année 1905.

Revue de la Haute-Auvergne, 8e année, 1906, 1er et 2e fascicules.

Annales des facultés de droit et des lettres d'Aix, tome II, n° 1. janvier-mars 1906 (lettres).

Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne, 1906, 2e semestre, tome IX.

Archives de la France monastique. Revue Mabillon, 2e année, n° 1, mai 1906, et n° 2, août 1906.

Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France, 2e série, tome VI, 1er et 2e trimestres 1906.

Bulletin trimestriel de la Société de géographie de Toulouse, 1906, n° 2, 25e année.

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres, tome V, n° 75, 1er septembre 1906.

Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest, 2e série, tome X, 1er et 2e trimestres de 1906.

Bulletin de la Société « Les Amis des sciences et arts de Rochechouart », tome XV, 1906, nos 1 et 2.

Bulletin périodique de la Société ariégeoise des sciences, lettres et arts et de la Société des études du Couserans, 10e volume, n° 6.

Revue des Langues romanes, tome XLIX, Ve série, tome IX, II-III et IV, mars à juin et juillet-août 1906.

Bulletin trimestriel de la Société d'études psychiques de Marseille ou revue psychique du Sud-Est, 4e année, nos 18 et 19, 2e et 3e trimestres 1906.

Université de Toulouse, année scolaire 1904-1905. — *Rapport annuel du Conseil de l'Université* (22 décembre 1905). — *Comptes rendus des travaux des Facultés et de l'Observatoire*. — *Rapports sur les concours lus au Conseil de l'Université*, le 8 décembre 1905.

Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne. Discours prononcés à la séance générale du Congrès le samedi 21 avril 1906, par M. Armand Brette et par M. Raymond Poincaré, ministre des finances.

Le Réformiste, 10e année, n° 147, 15 juillet 1906.

Actes de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, 3e série, 66e année.

M. Léon Belot, de Paris, envoie une poésie intitulée *Impressions de voyage*, à l'occasion de son dernier voyage dans le Tarn.

M. l'abbé Thomas, de Montdragon, envoie un certain nombre de glanures historiques qu'il a relevées sur les registres paroissiaux de

Laboutarié. Ces notes intére
1767. M. Thomas adresse en
registres de l'ancienne parois
Montdragon, années 1688, 175

M. Lacroix, de Lisle-sur-Ta
Paniagua, de Bordeaux, intitul
l'étymologie de la terminaison
France et notamment dans le d

Akka, en Canarais et Tél
« grand'mère » et « épouse » ;
ratte, *akà*.

Dans les pays du Malabar la
la mère et la sœur aînée déte
était souveraine à Travancore
principautés du Malayâlam.
« sœur aînée » mais vraiment
mandement, et, lorsque chez
revenue à l'homme, l'idée de
est pas moins restée : Mongol
Finnois *ukko* « vieil homme
sanscrit une épithète habituelle
fini par prendre le sens de « t
trouve la terminaison *ak* et *a*
grand nombre de noms géogr
Larentia « mère des Lares ».

. . . . . .

M. Lacroix appelle en mêm
M. H.-G. Stehlin, chargé du
(Suisse), intitulée : *Sur les M*
Castrais. Ce travail a paru dan
de France (4e série, tome IV,
études de M. J.-B. Noulet.

Depuis le passage de M. Steh
a découvert dans les berges
dit Saint-Géry, une assez belle

A la demande de M. Vidal, l
brement de la population e
Tarn et sur le mouvement
voyée à la séance de novembre.

Est également renvoyée à la prochaine réunion, en l'absence de M. Bécus, la lecture d'une note sur une monnaie spintrienne de Tibère trouvée à Albi.

La séance est levée à 9 h. 1 4.

Séance du 9 novembre 1906

Présidence de M. le colonel Teyssier.

Etaient présents : MM. Teyssier, Portal, Guyot, Masson, Saurou. Bécus, Em. Jolibois, Grimaud, Monclar, Rieux, A. Vidal et Jules Jolibois.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté.

Il est procédé au dépouillement de la correspondance. Communication est donnée :

1° d'une lettre de M. P. Fagot relative à la publication dans la *Revue du Tarn* d'une étude intitulée : *Contribution à la flore lichénologique du Tarn ;*

2° d'une lettre de M. R. Nauzières, membre correspondant à Castres, annonçant une étude sur la famille Daurian et signalant les travaux entrepris par M. Escafit, instituteur à Castelnau-de-Brassac, sur l'histoire de cette localité ;

3° d'une lettre de M. le Directeur de la revue « *La Vie à la Campagne* » appelant l'attention des membres de la Société sur l'intérêt de ce nouveau périodique.

Les ouvrages et publications périodiques reçus depuis la dernière séance sont déposés sur le bureau par le secrétaire, savoir :

Annales du Musée Guimet. Bibliothèque d'études, tome VII. Bod-Youl ou Tibet (Le paradis des moines), par L. de Milloué.

Annales du Musée Guimet. Bibliothèque de vulgarisation. Conférences faites au Musée Guimet, tomes XVIII et XIX.

Mémoires de l'Académie de Vaucluse, 2e série, tome VI, année 1906, 3e livraison.

Annales de la Société d'histoire, d'archéologie et des beaux-arts de Chaumont (Haute-Marne), 1906, n° 3, tome III.

Annales des facultés de droit et des lettres d'Aix, tome II, n° 1, avril-juin 1906 (Droit) et n° 2, juillet-septembre 1906 (Lettres).

Le Mois colonial et maritime, 4e année, n° 44, 15 octobre 1906.

— Supplément, n° 7. Documents colo
dation et la pêche dans la vallée du T

La Feuille des Jeunes naturaliste
1er novembre 1906.

Revue mensuelle illustrée du Trac
ger, octobre 1906.

La Revue provinciale du franc-p
tin de la Société : L'Union littéraire et
n° 4, septembre-octobre 1906.

Bulletin de l'Alliance française p
gue française dans les colonies et à
15 octobre 1906.

Le Réformiste, Xe année, n° 148,

Le Tarn à Paris, 12e année, n° 12

Ecole libre des sciences politique
1906-1907.

M. Jolibois présente les excuses de
crit à l'ordre du jour de la séance p
la « Justice seigneuriale à Montdrago
renvoyée à la prochaine réunion.

M. Vidal donne lecture successive
cernant : l'un, le « Dénombrement de
du Tarn en 1906 » ; le second, le « M
1905 ». Une intéressante causerie suit
des membres de l'assemblée rappell
travail publié par M. Portal sur les
du Tarn au cours du XIXe siècle.

M. Ch. Portal fait connaître qu'à l
laire de l'étude notariale de M. de Be
ce dernier, grâce aux démarches fai
déposer aux Archives départementales
l'étude. Ce don comprend une cinqua
XVIe au XVIIIe siècle.

M. Bécus donne lecture de la no
spintrienne de Tibère, trouvée à Albi.

« Dans les premiers jours du mois
un ouvrier a trouvé dans un champ, s
(commune d'Albi) une dizaine de mon
remettre.

« Ces monnaies étaient complètement frustes, à l'exception d'une seule qui était bien conservée, et que je reconnus pour une monnaie spintrienne de Tibère.

« En voici la description. Avers : TI. CAESAR., AVG. PM. TR. P. XXX. Tête laurée de Tibère à gauche. — Revers : Sujet des plus libres, homme et femme, etc. Module : entre le moyen et le petit bronze. Métal : Cuivre jaune. Diamètre : vingt-deux millimètres. Epaisseur : cinq millimètres.

« On a donné à ces monnaies le nom de spintriennes, dont l'étymologie indique l'espèce des sujets figurés sur ces pièces. Il n'en existe qu'en cuivre d'un module supérieur au petit bronze. Elles portent d'un côté un homme et une femme dans des positions lascives. Tout dans l'aspect de ces pièces indique qu'elles n'ont pas pu être des monnaies, mais bien des jetons ou tessères qui servaient dans quelques réunions dissolues. Les sujets variés qu'elles représentent, attestent que leur objet était de fixer l'attention sur ces représentations. On pense que ces pièces, qui appartenaient à une seule époque, ont été fabriquées dans les dernières années du règne de Tibère et par les ordres de ce prince débauché, alors retiré à Caprée, et de fait on en a trouvé plusieurs dans cette île.

« Les pièces spintriennes sont très rares, et c'est la première que j'ai eue depuis que je m'occupe de numismatique.

« Le quartier où cette pièce a été trouvée, est traversé par une voie romaine, connue dans le pays, sous le nom de *Cami ferrat* ».

M. Auguste Vidal entretient la Société de la publication des *Comptes consulaires d'Albi du* XIVe *siècle*. Le tome Ier, qui a paru en mars dernier, a été l'objet des plus bienveillantes critiques, et M. Paul Meyer exprimait le désir, dans l'étude qu'il a consacrée à ce travail (*Romania*, juillet 1906), de voir cette publication promptement achevée.

M. Vidal sollicite le concours moral de la Société. Il se propose de demander à M. le Ministre de l'Instruction publique une subvention de 500 fr. pour lui permettre de faire imprimer le tome IIe et dernier de ces *Comptes consulaires*, si précieux pour l'histoire du pays, de ses institutions, de sa vie économique, de sa langue.

La Société, reconnaissant l'importance de la publication entreprise par M. Vidal, regrettant que son budget trop modeste ne lui permette pas de lui venir de nouveau pécuniairement en aide, autorise la publication dans son recueil *Archives historiques de l'Albi-*

geois du tome IIe des *Comptes consulaires d'Albi du XIVe siècle* et recommande tout particulièrement à la bienveillance de M. le Ministre de l'Instruction publique la demande qui lui est adressée par M. Vidal.

M. Teyssier, président, signale dans une revue illustrée qui se publie à Milan, un article du Dr Emiliani, de Monte-Giorgio, sur Montebello et la bataille de ce nom. Cet article auquel est joint un portrait de 1859, d'après une photographie mise sous les yeux de l'assemblée, rappelle certains souvenirs intéressant M. Teyssier, qui faisait partie de la division d'occupation mais ne put pas prendre part à la bataille car, la veille, au cours d'une reconnaissance, il avait été grièvement blessé.

Communication est donnée de l'article de la Revue italienne d'après une traduction faite par M. Teyssier pour ses enfants.

M. le colonel Teyssier a reçu, d'autre part, du maire de Montebello un second article, au sujet duquel il donne lecture de la note suivante.

« La rédaction du périodique mensuel de l'*Institution nationale Humbert Ier* à Fermo, dans le fascicule 11-12 de l'année courante 1904, en publiant à la place d'honneur le dernier essai du Dr Emiliani, le faisait précéder de ces lignes qui constituent l'éloge le plus digne et le plus mérité de l'illustre auteur :

« Nous sommes fiers de pouvoir honorer encore cette fois les pages de ce périodique d'un récit du Dr Emiliani de Monte-Giorgio, soit parce qu'il est un bel exemple d'affection pour notre institution après de longues années, soit surtout parce qu'il s'agit d'un nom assez connu dans la république littéraire et parmi les vraiment bien méritants de l'humanité.

« Le Dr Emiliani, qui tient une place importante parmi les anciens élèves inscrits au livre d'or de l'Institution nationale de Fermo, après avoir terminé ses études parmi nous et obtenu le doctorat en médecine à l'Université de Pise et dans l'Institut d'études supérieures de cette ville, ne s'endormit point, comme le font plusieurs, sur ses premiers lauriers ; avec le plus grand soin il s'attacha à enrichir son esprit d'un grand nombre d'autres connaissances utiles, parmi lesquelles il ne négligea point de se perfectionner dans les langues étrangères et leur littérature. Ces études lui rendirent service durant ses voyages à l'étranger, où il recueillit partout des notes importantes qu'il publie maintenant dans les journaux et les

revues avec soin et ur
des hommes et des c

« Grâce à son int
acquis dans sa jeu
per une grande in
veaux pays. La pre
reçu le baptême d
enleva au concou
dans la Marine R
en large la Médi
dans le journal l

« Il visita plu
îles Dalmates, l
sur cette derr
de sensationne
recherché) da

« Nous avoi
et parmi ceu
La Gazette

« Ces que
insuffisantes
et des opus
la vie privé
ques nota
éloges flat
mées et l

« Sa
de Rom
de cette
force c
géogra
de Jak
yeux
sur H
ges
péen
Eur
mil
et
Str
gn
C

publications il tient beaucoup du *De Amicis* et donne des preuves d'une sérieuse culture et d'une compétence critique peu commune.

« Mais ses mérites ne s'arrêtent point là, et Monte-Giorgio, sa patrie d'adoption, peut en témoigner, non content de prêter son concours aux œuvres sanitaires, il concourt activement à l'amélioration économique d'œuvres nombreuses dans lesquelles il a ouvert la voie du progrès constaté dans ses voyages en Germanie, en Alsace et dans bien d'autres contrées plus avancées que notre pays disgracié.

« Le Paraguay l'a nommé consul à la résidence de Macerata où l'émigration a tant d'importance, titre que personne mieux que lui ne pouvait mériter par sa capacité et ses aptitudes et par la ferme volonté, l'énergie et les bonnes dispositions pour répondre à ce qu'en attend ce gouvernement.

« Notre souverain, en outre, par décret du 20 mars dernier, le nommait capitaine médecin de la Réserve navale, et depuis plus de vingt ans il fait partie de la Société de Géographie Italienne et de la Société d'hygiène de Paris ».

Après cette lecture M. Teyssier fait passer sous les yeux de l'assemblée les fascicules des deux Revues italiennes avec les traductions qu'il a faites des articles le concernant. Il cite encore de M. le Dr Emiliani : Versailles, la Tour Eiffel, Magenta, Lucerne, La Sardaigne ; En Sicile 1897) ; — Une période d'histoire, 1905, histoires d'autres temps, scènes de l'insurrection dans les Marches, insurgés et chefs de bandes en 1799 ; — Bataille de Melegnano et Montebello en 1906.

Il donne ensuite communication d'un conte patois « *Le Pioch San Jordi* ». Une causerie entre plusieurs membres suit cette communication.

M. Saurou offre de soumettre à une prochaine séance une liste de dictons populaires patois du pays. Bonne note est prise de cette promesse.

Sur la proposition de MM. Saurou et Portal, M. Cahuzac, directeur du Crédit Foncier à Albi est nommé membre titulaire.

Sur la proposition de M. Jolibois et la présentation du bureau, M. Laborde, proviseur du Lycée d'Albi, est également nommé membre titulaire.

Après quoi, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire perpétuel,
Jules Jolibois.

GLANUF

EXTRAITS DES A

22 mars 1494.
lever sur les emph
tation, le droit d'

21 juillet 149
siale de Bleys, e
dîme des safran

6 avril 149
prendre la mo
Notre-Dame

13 août 1
session de l'
6 septembr
et des ma
l'absolutio
forme et

3 ma
commu
accord

21
de T
Loui
trat

ta
s
f

l'église cathédrale de Lavaur, suivant le contrat passé entre le dit évêque et le chapitre le 4 janvier 1484 (B 10).

6 mai 1497. — Permission à l'évêque de Castres (Charles de Martigny) de procéder à la réformation du monastère de Vielmur (B 10).

29 juillet 1497. — Le Parlement prend la détermination de se réunir, la veille de la Toussaint, à Lavaur, pour choisir le lieu où s'ouvrira le prochain Parlement, à cause de la peste qui commence à sévir à Toulouse.

13 mars 1498. — Permission donnée à l'évêque d'Albi, Louis d'Amboise, de procéder à la réformation des Ordres des religieux mendiants, suivant la commission à lui donnée par le Pape (B 10).

15 mars 1498. — Condamnation contre Marie d'Albret, comtesse de Castres, à restituer au roi la p'ace de Saint-Sulpice, en la sénéchaussée de Toulouse (B 10).

14 février 1499. — Détails sur l'exercice de la justice civile et criminelle à Albi ; l'évêque et les officiers royaux devront se conformer, à cet égard, aux transactions de décembre 1264 et 3 novembre 1490, confirmées par arrêt de la Cour du 20 décembre 1492 ; la présidence des assemblées de la Maison commune est attribuée aux officiers temporels de l'évêque, et défense est faite aux juges royaux, sous peine de privation de leurs offices, « de prendre ne exercer « aucunes jugeries de barons ou autres gentilzhommes » (B 11).

27 août 1499. — Enregistrement des lettres de l'évêque d'Albi, commissaire royal, touchant la réformation de la justice et de la police ; injonction à tous les magistrats du ressort, aux recteurs et docteurs régents, chancelier, conservateurs et sous-conservateurs de l'Université de Toulouse, de se conformer à ces lettres (B 11).

13 décembre 1499. — Règlement des contestations survenues entre le syndic du chapitre cathédral d'Albi, le recteur de Saint-Juéry et le prieur de Lescure, au sujet des dîmes (B 11).

21 janvier 1500. — Application du tiers des revenus de Castres aux réparations de l'église cathédrale, suivant les arrêts des 6 septembre 1494 et 14 août 1495 (B 11).

4 février 1500. — Prise de corps contre frère Olivier de Veilhan, prieur mage en l'église cathédrale de Castres, Jean de Boissonne, docteur, et Jean de Ramundia, prêtre (B 11).

29 avril 1500. — Confirmation d'une sentence du sénéchal de Toulouse rendue sur des contestations qui s'étaient élevées entre l'abbé commendataire de Saint-Michel de Gaillac et l'évêque d'Albi; l'arrêt du 18 avril 1497, concernant les mêmes parties, sera, en outre exécuté en sa forme et teneur (B 11).

29 août 1500. — Maintien du conseiller Déodé Izarn dans la possession de la prévôté de Saint-Salvi d'Albi et de ses fruits et revenus (B 11).

20 février 1501. — Ordre à Hector de Bourbon, archevêque de Toulouse, de faire casser les monitoires « excommuniements » et autres censures ecclésiastiques par lui obtenues du vice-gérant d'Avignon, à l'occasion du procès relatif à l'évêché de Lavaur. Il sera tenu, en outre, de se conformer à la transaction passée entre lui et Pierre du Rosier, évêque de Lavaur, touchant les biens consumés par le feu mis à la maison archiépiscopale lors de l'entrée faite par le dit évêque de Lavaur (B 11).

27 mai 1501. — Condamnation contre l'archevêque de Toulouse à 100 livres d'amende envers le roi et à 100 livres de dommages-intérêts envers l'évêque de Lavaur, avec ordre de faire casser, à ses frais, les monitoires et censures ecclésiastiques mentionnées dans l'arrêt du 20 février précédent (B 11).

8 août 1502. — Le Parlement décide de se réunir à Lavaur; mais ne pouvant siéger dans cette ville, parce qu'il y avait vingt lances et qu'il devait en arriver d'autres, il va à Gaillac et siège, le 19 août au réfectoire de l'abbaye, et les jours suivants en la maison de la Courtade (B 11).

2 avril 1506. — Ordre pour l'exécution d'un arrêt rendu le 11 juillet 1503 entre le chapitre cathédral de Lavaur et l'évêque Pierre du Rosier (B 13).

7 février 1509. — Ordre au cardinal Louis II d'Amboise, évêque d'Albi, et aux consuls et habitants de ladite ville, d'observer la transaction entre eux passée avec défense de mettre obstacle à l'exercice de leur juridiction particulière (B. 14).

30 août 1511. — Autorisation d'un accord intervenu entre l'évêque de Castres, Jean de Martigny, et le syndic de l'église cathédrale, « pourveu que au coffre où sera mise, chacun an, la somme de mille « livres mentionnée aud. accord, y aura trois clez tenues et gardées

« l'une par led. évesque, l'autre par le chapitre de lad. église « cathédrale et la troisième par le juge de Castres pour le roi » (B 14).

22 janvier 1512. — Ordres pour la suppression d'une maison de « filles de vie » établie à Castres, près du couvent des religieux de l'ordre de St-Francois, avec défense aux consuls et à tous autres, sous peine de 100 marcs d'or, « de non édifier ne faire édifier maison « de femmes dissolues, près ne à l'environ dud. couvent. » (B 15).

9 février 1512. — Défense aux consuls et habitants de Castres de faire des quêtes dans l'église des Frères Prêcheurs ou aux environs, afin de ne point troubler ni empêcher le divin service (B 15).

18 juillet 1515. — Maintien de Pierre de Corneillan dans la possession de l'aumônerie de l'abbaye de Sorèze (B 15).

16 août 1515. — Condamnation contre les habitants de Cuq, St-Julien, Peyregoux, Montfa et autres lieux de la vicomté de Lautrec, à payer à Jean de Voisins, vicomte de Lautrec, le droit de bladade et les arrérages dus (B 15).

5 février 1515. — Obligation pour les habitants de Paulin et Paulmes (?) de payer un droit à l'occasion du mariage des filles de Pelfort de Rabastens, leur seigneur vicomte.

27 février 1515. — La maison dite de la Courtade, à Gaillac, celle où siégeait généralement le Parlement, lorsqu'il se réunissait dans cette ville, est attribuée, avec d'autres biens, cens et rentes, à Pontus Hébrail, suivant le testament de François, son père, du 1er septembre 1506 (B 16).

7 mars 1516. — Autorisation d'un accord passé entre la communauté d'Escoussens et le syndic des religieux du couvent de Notre-Dame de Beauvoir, *alias* de Boussac-lès-Castres (B 16).

24 mars 1517. — Enregistrement des lettres royaux concernant la juridiction de la baronnie de Lombers, avec obligation pour Jean de la Roche, juge de Castres, d'exercer la justice civile et criminelle au siège de ladite baronnie et non ailleurs (B 16).

9 décembre 1517. — Règlement d'attributions entre Jean de Lapalu, sénéchal de Castres, et Jean de la Roche, juge de ladite ville (B 17).

19 janvier 1518. — Confirmation d'une sentence du sénéchal de

25 février 1522. — Règlement des contestations survenues entre l'évêque et le syndic du clergé de Lavaur et les habitants d'Hautpoul, de Teyssode et de Guitalens, au sujet de la dîme du pastel et du rouge (B 19).

28 août 1522. — Maintien de Mathieu Falgayrac, chanoine de l'église cathédrale de Lavaur, dans la possession de la prévôté de cette église (B 19).

5 septembre 1523. — Indication des sommes à fournir par les villes de l'Albigeois pour la reconstruction du pont de Buzet, sous l'obligation des consuls du lieu de rembourser les dites sommes au moyen du droit de pontonage baillé aux enchères (B 19).

5 janvier 1524. — Ordres pour la réformation des chanoines et habitués de l'église collégiale de Saint-Salvi d'Albi, suivant la règle de saint Augustin (B 20).

31 mars 1524. — Adjudication de l'archidiaconé de l'église cathédrale d'Albi au profit d'Antoine du Fayet, conseiller en la Cour (B 20).

7 juillet 1524. — Réintégration de Maffre de Voisins, seigneur d'Ambres, dans la possession de la seigneurie de Brametourte (Lautrec), dont il avait été spolié par François de Voisins, son frère (B 20).

10 février 1526. — Règlement des contestations survenues entre Gabriel, Anne et Jean de Lescure au sujet de la succession de Pierre de Lescure et Marie de Rabastens, leur père et mère (B 21).

28 juillet 1527. — Autorisation d'un accord passé entre Bertrand de Pardaillan, maître des eaux et forêts du pays de Languedoc, et messire Odet de Foix, comte de Comminges et vicomte de Lautrec (B 21).

3 septembre 1527. — Autorisation d'un accord passé entre Philippe de Rabastens, vicomte de Paulin, et le syndic de l'église cathédrale d'Albi (B 21).

3 septembre 1527. — Règlement pour l'élection des consuls de Rabastens (B 21).

4 septembre 1527. — Maintien de frère Bermond Séguier, religieux de l'Ordre de saint Benoît, dans la possession de l'abbaye de Saint-Michel de Gaillac (B 21).

(A suivre.) A. V.

BIBLIOGRAPHIE

Guerres de religion dans le Sud-Ouest de la France et principalement dans le Quercy, d'après les papiers des seigneurs de St-Sulpice, de 1561 à 1590. Documents transcrits, classés et annotés par Edm. Cabié.

1 vol. in-4°. Albi, imprimerie Nouguiès, 1906.

Jean Hébrard, seigneur de St-Sulpice, en Quercy, fut un des plus habiles diplomates de la cour des derniers Valois. En 1562 Catherine de Médicis lui confia l'ambassade d'Espagne, et quelques années après elle le nomma gouverneur de son 4e fils, le duc d'Alençon. Henri III le désigna à son tour, en 1577, pour négocier le traité de Bergerac. Enfin, en 1579, nous le retrouvons parmi les commissaires du roi qui prirent part aux célèbres conférences de Nérac, en Gascogne. Il avait épousé la sœur d'Armand de Biron, qui devint maréchal de France. A sa mort, arrivée en 1581, Jean de St-Sulpice laissa une fille et deux fils. L'un de ceux-ci obtint la charge de sénéchal de Quercy et de Rouergue, et l'autre occupa le siège épiscopal de Cahors.

On comprend sans peine la valeur historique que devait offrir la correspondance de pareils personnages, et il est à peu près certain qu'elle contenait le récit de la plupart des grands événements de leur temps. Il s'en faut de beaucoup malheureusement que ces papiers nous soient parvenus en entier. Mais, si regrettables que soient les pertes qu'ils ont subies, la partie qui nous reste encore n'en constitue pas moins une collection des plus précieuses, et aussi remarquable par le nombre que par l'intérêt de ses pièces.

Notre confrère M. E. Cabié, qui a déjà fait connaître les missives et les mémoires relatifs à l'ambassade de J. Ebrard en Espagne (1), complète aujourd'hui ce premier travail, en éditant tous les documents qui concernent les affaires intérieures de la France. Ces textes font sans cesse allusion aux guerres du protestantisme dans les provinces

(1) Voir *Revue*, tome XXI, p. 123.

du Sud-Ouest, et c'est là ce qui a motivé le titre adopté pour cette publication. Afin qu'on puisse mieux juger de l'importance et de la richesse de ce nouveau recueil, nous dirons qu'il comprend plus de 520 missives échangées entre les seigneurs de St-Sulpice et les rois ou les dignitaires de l'Etat ; dans ce nombre, on trouve plus de 170 lettres de Catherine de Médicis, de Charles IX, de Henri III et de Henri, roi de Navarre.

L'éditeur de ces sources historiques s'est appliqué à faire profiter son œuvre des progrès réalisés par l'érudition contemporaine. Toutes les principales missives ont été reproduites textuellement. L'identification des noms propres a été l'objet de soins minutieux. Les millésimes, qui se trouvent omis dans un si grand nombre de ces pièces, ont été presque toujours restitués, et on n'a pas manqué de donner les arguments qui justifient ces restitutions. Enfin une table alphabétique des plus complètes permet de retrouver facilement les noms de personnes et de lieux.

Le livre de M. Cabié, qui a exigé un travail considérable, sera certainement bien accueilli de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire du XVIe siècle, et en particulier des érudits, qui désireront retracer, avec des détails nouveaux, les épisodes des guerres et des troubles du protestantisme dans le Sud-Ouest de la France.

Nous ne pouvons que féliciter notre confrère de son utile et excellente publication. L. R.

La *Revue Mabillon*, dans son numéro de novembre (2e année n° 3), publie une carte des possessions de l'abbaye de St-Victor de Marseille dans le Sud-Ouest de la France et une étude de M. l'abbé Arnaud d'Agnel énumérant, pour chacun des départements du Sud-Ouest, les 71 abbayes et prieurés et la centaine d'églises, de chapelles et de fiefs, que l'abbaye possédait dans cette région.

Nous relevons dans cette nomenclature, pour le département du Tarn : « l'abbaye de Notre-Dame de la Lonzade de Sorèze (sancta Maria de Soricinio), commune de Sorèze, arrondissement de Castres, canton de Dourgne, abbaye de l'ordre de St-Benoît, fondée en 754. Les cinq prieurés de St-Victor étaient : St-Benoît de Castres, St-Sigole de la Grave (monasterium sancte Sigolene quod vocatur ad Grava), arrondissement et canton de Gaillac ; la Bienheureuse Marie d'Ambialet, Notre-Dame du Prieuré, canton de Villefranche,

(Ambialetum, cella sanctæ Mariaæ de Ambileto) ; Roumegoux (Romanorum cella), canton de Réalmont ; de Sommard (ecclesia sanctæ Mariæ d'Erroudarde vel Gomarde), commune de St-Martin-de-la-Guépie, canton de Cordes ; le prieuré de Carayon, commune de Viane, arrondissement de Castres, canton de Lacaune (sanctus Paulus de Cadaionis). Les églises de Paulin, canton d'Alban ; de Pous (Pucæ vel Puzæ), commune d'Ambialet, canton de Villefranche ; de Cambours (cella sancti Aurantii de Cambors), commune de Castelnau-de-Brassac, canton de Brassac ; de St-Projet (ecclesiæ sancti Projetti de Paulino), commune de Paulin ; de St-Pierre de la Condamine, commune d'Ambialet (ecclesiæ sancti Petri de Condomina). »

Le dernier fascicule du *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France* (nouvelle série n° 36) est particulièrement intéressant pour le département. Nous y relevons :

1° l'offre faite par M. de Puybusque, dans la séance du 9 janvier 1906, d'un long tableau généalogique dont il est l'auteur, établissant la descendance de Jean Séré, baron de Rivières, et Françoise de Martin, de 1707 à 1709 ;

2° la lecture, dans la séance du 16 janvier 1906, par M. l'abbé F. Galabert, d'une note sur *un manuscrit explicatif des hymnes du Bréviaire*. Il est indiqué que ce manuscrit, dès 1423, appartenait à un notaire castrais, qui le prêta à Raymond Azémar, régent des écoles de Castres ; il passa plus tard, au XVIe siècle peut-être, aux mains du bachelier castrais Antoine Olivier. C'est ce qui résulte de deux notes qui précèdent le feuillet final ;

3° le discours d'ouverture de la séance publique du 26 janvier, prononcé par M. Jules de Lahondès, sur la restauration des monuments. Notre compatriote critique vivement les dernières restaurations de la cathédrale Ste-Cécile d'Albi ;

4. le rapport lu par M. le baron Desazars de Montgailhard sur le concours de l'année, qui comprend l'analyse d'un mémoire historique de Mme A. Briant, intitulé : *Au pays de Brassac* (mémoire qui a obtenu une médaille de vermeil) et d'un second mémoire, de M. Aug. Vidal, *sur les Vicomtes et la vicomté de Paulin dans le comté de Castres*, (mémoire qui a valu à son auteur le prix annuel de la Société archéologique s'élevant à 100 francs) ;

verbal de la séance du 6 mars 1906, intitulé : *Comptes d'apothicaire au XVIIe siècle.* Ce mémoire renferme de curieux renseignements sur la maison de Gorsse, lices de Rhonel à Albi, et les deux voisines, autrefois habitées par M. Hipp. Crozes, les abbés Seré de Rivières et Mgr Braud, archevêque d'Albi, ainsi que sur M. Izarn ou d'Izarn, ancien curé de l'église paroissiale Saint-Afric, à Albi ;

6° le don à la Société archéologique par M. de Lahondès, de la photographie d'une vue panoramique d'Albi, dessinée au lavis, quelques années avant la Révolution, par M. Mariès, ingénieur. Le procès-verbal de la séance du 26 juin 1906 donne une description détaillée de ce panorama d'Albi.

M. Gaston Tournier, secrétaire du Conseil presbytéral de l'église réformée évangélique de Mazamet, publie, dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français* (LVe année, 4e de la 5e série, novembre-décembre 1906), une série de neuf lettres inédites concernant la réorganisation de l'église réformée de Mazamet au lendemain de la Révolution, un projet de construction d'une maison d'oraison qui ne s'est réalisé que bien plus tard en 1804 et des démêlés avec le premier pasteur (1796-1798). Ces lettres, trouvées dans des papiers de famille, ont été écrites ou reçues par le citoyen Jacques Tournier (3 octobre 1741-12 décembre 1800), qui était à la fois administrateur municipal à Mazamet et secrétaire du Consistoire. Elles sont signées : Tournier ; Bénézech, ministre de l'Intérieur ; Vernet, pasteur ; Guiraud La Penne et Bonifas-Laroque.

Edmond Borchard. — *Le Goya du musée de Castres* (dans la *Revue des Pyrénées* 1906, p. 445-450).

Raimond Nauzières. — *Le Sidobre* (dans l'*Annuaire du Club alpin français,* 1898, p. 285-331) avec illustrations et carte par Labadie et Nauzières.

P. Labadie. — *Excursion des 1er-2 juin 1702 au viaduc métallique du Viaur à Tanus, aux mines et verreries de Carmaux, aux forges et aciéries du Saut-du-Tarn à Saint-Juéry* (dans le *Bulletin pyrénéen*, n° 37 (1903), p. 224-227], avec une vue du viaduc.

Emile R. — *Le Sidobre* (dans le *Bulletin pyrénéen* n° 50 [1905], p. 321-323), avec vues.

P. Boissonnade. — *La restauration et le développement de l'industrie en Languedoc au temps de Colbert* (dans les *Annales du Midi* 1906 et à part 32 p.).

Ouvrages reçus :

La France médicale. Revue d'études d'histoire de la Médecine. 53e année (nouvelle série) n° 23, 10 décembre 1906. [Une galerie de savants : *l'Arkadenhof de Vienne*, par le Dr Ch. Vidal, de Castres.]

La Réforme et les Guerres de Religion à Castres des origines à l'Edit de Nantes (1527-1598). Thèse présentée à la Faculté de théologie protestante de Montauban en juillet 1906, par M. P. Cabrol. Montauban, Orphelins imprimeurs, 1906, 80 p. in-8°.

Une Confrérie de Saint-Blaise à Montdragon (XIVe siècle), par M. Emile Thomas, curé de Montdragon. (Extrait de la *Revue du Tarn*, 1906) 5 p. in-8°. Albi, Imp. Nouguiès 1906.

Assermentés et réfractaires, par M. Emile Thomas, curé de Montdragon. (Extrait de la *Revue du Tarn*, 1906). 16 p. in-8°. Albi, Imp. Nouguiès 1906.

Jules Jolibois.

CHRONIQUE

La loi de finances du 16 avril 1895, dans ses articles 52 et 56, portait les dispositions suivantes :

« Art. 52..... Les musées départementaux et communaux pourront être également investis de la personnalité civile si les départements ou les villes qui en sont propriétaires le demandent. En ce cas, il sera statué par décret rendu en la forme ordinaire des reconnaissances d'utilité publique.....

« Art. 56..... Un règlement d'administration publique en déterminera toutes les mesures d'exécution ».

Le *Journal officiel* du 10 octobre 1906 publie le règlement d'administration publique prévu par l'art. 56 précité, il est daté du 30 septembre 1906.

Parmi les lauréats du concours national, ouvert en 1906 par *Le Journal* sous le titre PATRIE !, nous relevons pour le Tarn les noms suivants :

1er prix. — Devise : « Se dévouer, c'est vraiment vivre ». Sujet : *Le colonel Teyssier*. Auteur : M. Jean Jouhate, ancien professeur d'histoire au lycée d'Albi.

2e prix. — Devise : L'Ignorance de l'Histoire supprime la Reconnaissance ». Sujet : *Le Docteur Pinel*. Auteur : M. le docteur Charles Vidal, médecin des hôpitaux, à Castres.

Notre jeune compatriote M. René Besson, d'Albi, qui avait déjà obtenu cinq mentions au concours de l'Ecole des Beaux-Arts de Toulouse pour le 1er trimestre de l'année scolaire 1906-1907, vient d'être déclaré lauréat du concours Seigne, pour une bourse annuelle de 300 francs.

L'Union artistique Tarnaise a ouvert le dimanche, 25 novembre, sa troisième exposition artistique, au Palais de Justice, à Albi. Le catalogue imprimé des œuvres exposées comprend 161 numéros

(peinture, sculpture, dessin et art décoratif). Comme les années précédentes, des concerts ont été donnés tous les dimanches dans la salle de la Cour d'assises.

On vient de placer au Musée de Lisle-sur-Tarn, le modèle de la statue de *Marie-Madeleine*, dont le beau marbre est à l'église de la Madeleine d'Albi ; c'est l'œuvre toute récente de notre compatriote albigeois, Gabriel Pech.

Nous relevons dans le procès-verbal de la séance du Comité des sites et monuments pittoresques tenue à Paris le 6 novembre 1906 (*Revue mensuelle du Touring-Club de France*, 16e année, décembre 1906, p. 542) l'indication suivante :

Sidobre-Castrais (Tarn). — Il résulte des renseignements fournis au Ministre par l'Ingénieur en chef, que le Service des Ponts et Chaussées ne pourrait intervenir utilement pour limiter l'exploitation des carrières dans le Sidobre, car il n'est pas fait usage par ce service de pierres provenant de la dite région qui n'est traversée par aucune route nationale et par aucune ligne de chemin de fer.

Toutefois, et afin d'assurer la conservation de l'aspect pittoresque du Sidobre, l'Ingénieur en chef se propose de demander le classement des parties les plus intéressantes, à la Commission des Sites du Tarn.

Le plafond de J.-P. Laurens, destiné au théâtre de Castres, a été exposé au Musée de cette ville. Voici en quels termes *La Dépêche* de Toulouse expose le sujet de cette toile dans son numéro du 30 novembre 1906 :

« Il y a dans le choix des scènes qui forment l'ensemble de l'œuvre une suite logique et voulue qui résume, en quelque sorte, l'histoire de la douleur humaine. Divisée en quatre parties, elle montre, dans la première, une scène de l'*Hamlet*, de Shakespeare ; dans la seconde, une réminiscence d'*Athalie ;* dans la troisième, un épisode d'*Œdipe ;* la dernière est consacrée à *Prométhée*.

« L'artiste a choisi la scène du cinquième acte d'*Hamlet*. Le prince de Danemarck interroge, anxieux ou ironique, le crâne du cimetière d'Elseneur. Hamlet est le sombre rêveur que tourmente le doute : « Etre ou ne pas être, s'écrie-t-il, il dira aussi : Mourir..... dormir, rêver peut-être ».

« Mais après cette page consacrée au doute, voici un emblême de croyance : la loi juive, la loi de Moïse vient d'être transgressée par cette Jésabel dont les chiens affamés se disputent les chairs pantelantes ; Jéhovah, le dieu fort et jaloux, se venge. C'est un dieu sanguinaire et cruel qui inflige la mort à une reine impie avec des tourments effroyables, prologues des tortures de l'enfer. Et le peuple crédule s'inclinera, tremblant d'effroi, devant l'affreuse vision des membres qui se tordent, de la bouche convulsée, des yeux chavirés dans le spasme de suprême douleur, et adorera le bras puissant capable d'infliger pareil supplice.

« Ces deux épisodes ont pour toile de fond un rideau de théâtre que retient une cordelière d'or.

« Mais la Muse tragique, le masque dur de l'honneur sacré, splendide de vigueur, le bras tendu dans un geste d'autorité souveraine s'avance, une torche à la main ; elle est en marche, la Muse altière de l'art, rien ne lui résiste et la cordelière se brise sous ses pas. A son souffle inspiré, comme sous un vent d'orage, le rideau de la convention s'envole, et c'est sous un ciel semé d'étoiles, le ciel bleu sombre des nuits d'Orient, que marche le vieil Œdipe, guidé par Antigone qu'il soutient. Ce n'est plus du théâtre moderne où le génie se rapetisse au cadre d'une scène, c'est la tragédie antique sublime de vérité et qui ne peut avoir pour cadre que la nature elle-même.

« Dans la face aveugle d'Œdipe, dans ses traits marqués de la griffe du destin, semblent se lamenter toutes les révoltes pour d'injustes châtiments. Les yeux baissés, les cheveux dénoués, le corps frissonnant d'Antigone ne résume-t-il pas la souffrance résignée de la victime innocente des crimes des autres pour lesquels elle expie ?

« Mais après Sophocle, l'artiste s'inspire d'Eschyle, et c'est en pleine lumière, inondé des reflets sanglants de la torche tragique, qu'il campe, énorme et débordant de vie, le titan Prométhée que dévore un vautour.

« Son supplice est infini, mais lui est immortel comme la vérité qu'il proclame aux hommes, et pour laquelle il subit l'atroce châtiment. Ses yeux lancent des éclairs, sa main enchaînée tient un livre, il est cloué sur le roc, mais sa parole puissante n'est pas un cri de révolte ou de douleur, c'est un chant de triomphe. C'est le triomphe de la lumière sur l'erreur, de la vérité sur le mensonge, triomphe de tous les instants.

« Non pareil au triste Sisyphe dont l'œuvre est éphémère et l'effort inutile, les victoires de Prométhée sont durables, ses conquêtes définitives.

« Ce n'est plus, dans cette seconde partie de l'œuvre de Jean-Paul Laurens, la souffrance d'un individu ou même d'un peuple qui hurle et souffre, se résigne ou combat : c'est la douleur du genre humain.

« La toile est ronde, et ainsi la douleur judaïque touche à la résignation païenne, comme le doute à la vérité.

« Ici, des dieux qui se vengent, là, un homme qui souffre, enfin, dépassant la douleur des hommes et la colère des dieux, le colosse Vérité !..... »

Notre compatriote, M. Gaston Toussaint, de Castres, a été chargé par Mme Briguiboul, la veuve de l'auteur du *Fauconnier*, de reproduire en marbre cette œuvre d'art, qui se trouve au Jardin de l'Evêché.

M. Toussaint a exposé au Salon d'automne deux pastels : *Une baigneuse* et *La Toilette* qui ont été très remarqués.

Parmi les élèves admis à l'Ecole des Chartes par décision ministérielle du 9 novembre 1906, nous relevons le nom de notre compatriote, M. Colombié (Edmond-Marius-Joseph), né le 15 octobre 1886 à Castres (Tarn).

Par délibération du 29 décembre 1906, le Conseil municipal de Castres a voté l'acquisition, au prix de 200 fr. chacune, de trois études d'après le modèle vivant, récemment exposées au Musée de cette ville, par M. Chazottes, élève de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris.

Armorial du Tarn. — M. de Figuères qui a publié dans cette *Revue* (t. VIII, 1890-91) un *Armorial du département du Tarn* nous adresse l'addition suivante :

La Salvetat

Arr. de Castres, canton de Lautrec, com. de Montdragon.

ABBAYE DE SAINT-PIERRE

Ecartelé : au 1, d'argent à 3 fasces de sinople, la première chargée de 3 étoiles d'argent ; au 2, d'or à 3 chevrons de sable ; au 3, de gueules au sautoir d'or ; au 4, d'azur à la tour crénelée d'argent, maçonnée de sable.

(Ces armes sont celles de l'abbesse Jeanne de Pujol de Castelpers).

Jules Jolibois.

TABLE DES MATIÈRES

BELOT (Léon). — *Poésies* : L'Enfant, p. 72 à 74 ; — Litanie païenne, p. 177 à 179 ; — Impressions de voyage, p. 180 à 183.

CABIÉ (Edmond). — Alos en Albigeois aux xe et xie siècles, p. 122 à 129 ; La Réforme à Lavaur en 1561 et 1562, p. 205 à 219.

CLOS (Dr Dominique). — Notes biographiques sur Jules-François Clos, p. 70-71.

DARTIGUE-PEYROU (J.). — L'Eglise réformée de Vabre au xviiie siècle, d'après les archives municipales (suite et fin), p. 35 à 63.

FAGOT (P.). — Contribution à la flore lichénologique du Tarn, p. 241 à 250 et 293 à 308.

JOLIBOIS (Jules). — Procès-verbaux des séances de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Tarn, p. 81 à 91, 191 à 195, 332 à 341. — Chroniques, p. 97 à 100, 200 à 204, 265 à 268 et 353 à 356. — Notes bibliographiques, p. 92 à 96, 349 à 352.

JOUHATE. — La Croisade contre les Albigeois, étude bibliographique, p. 101 à 121.

L. R. — Bibliographie : Guerres de religion dans le Sud-Ouest de la France et principalement dans le Quercy, d'après les papiers des seigneurs de Saint-Sulpice, de 1561 à 1590. Documents transcrits, classés et annotés par Edm. Cabié, p. 348-349.

MASSON. — Complément au catalogue des manuscrits de la Bibliothèque d'Albi, p. 21 à 31.

PORTAL (Charles). — L'Instruction primaire dans le Tarn au xixe siècle, p. 1 à 23. — Notes bibliographiques, p. 93, 94, 203. — Glanures historiques, p. 196.

SAVARY (Hippolyte). — Vieille France, p. 236 à 240.

TEYSSIER (C.). — *Contes patois en dialecte albigeois* : Lous ioous de mulo, p. 75 ; Se cal sabe decida, p. 77 ; Tres miejes sapiens, p. 79 ; Lou Saout de Sabo, p. 184 à 187 ; Lou ritou de Magrin, p. 187 à 190 ; Lescuro, p. 251 à 258 ; Lou rainard e lou loup assouciats, p. 258 à 260 ; Ainat e catèt, p. 323 à 326 ; Dos fennos sans biais, p. 327 à 331. — Les Mégalithes d'Alban et leur légende, p. 173 à 176.

THOMAS (Emile). — Un hôpital à Montdragon au xviie siècle, p. 64 à 69. — Une confrérie de Saint-Blaise à Montdragon (xive siècle), p. 168 à 172. — Assermentés et réfractaires, p. 220 à 235 ; — Justice seigneuriale à Montdragon, p. 309 à 318. — Glanures historiques, p. 196.

VIDAL (Auguste). — Un collectionneur albigeois au xviiie siècle, p. 130 à 167. — Le mouvement de la population dans le Tarn en 1905, p. 269 à 292. — Glanures historiques, p. 196 à 199, 261 à 264, 342 à 349.

X. — Montebello, p. 319 à 322.

TABLE A]

Abb. — Abbaye.
Ab. — Abbé.
Arch. — Archevêque.
Cap. — Capitaine.
Cal. — Cardinal.
C. — Consul.
C. d'A. — Consul d'Albi.
C. de C. — Consul de Castres.
C. de G. — Consul de Gaillac.
C. de L. — Consul de Lavaur.
Ch. — Chanoine.

A

Abbeville, 165.
Abstardam, V. Amsterdam.
Acharius, 242 à 250, 293 à 308.
Achery (d'), 113.
Adrian, 154.
Adrien, 155, 157.
Afflictis (Math. de), 166.
Agde, 34.
Agen, 98, 138, 184.
Agnel (Arnaud d'), ab., 349.
Agoût (l'), R., 263.
Agricola, 168.
Agrippa, 155, 156.
Agrippine, 154.
Aguts, T., 290.
Aiguefonde, T., 286.
Aiguille (forêt de l'), T., 248, 2
Aimerie, 122, 127.
Ainac, V. St-Martin.
Aix, 82, 84, 86, 153, 202, 203, 3
Alais, 89.
Alakia, 149.
Alanis (G. de), 128.
Alans T. (Voir Alos), 192, 193.
Alaus T., 125.
Alaus ou Alaux (Aveyron), 125
Alban T., 173 à 176, 242, 275, 2
282, 303, 307, 308.
Albanie (roi d'), 151.
Albert 1er, de Monaco, 84, 85.
Albi, T., 1 à 4, 12, 13, 14, 15, 20,
23, 24, 26, 28 à 33, 85, 88, 92 à

Almayrac, T., 283.
Alos, T., 122 à 129, 193, 288.
Alphonse de Poitiers, 101, 104, 109, 120.
Alsace, 32, 341.
Amalric (Arnaud), 105, 106.
Amarens, T., 6, 285.
Ambialet, T., 182, 184, 284, 349, 350.
Amboise (Louis d'), év. d'A., 262 à 264, 342 à 344.
Ambres, T., 290. — (Sgrs d'), 208, 209, 215, 316, 347.
Amélie de Portugal, 194, 195.
Amiel, 122, 125, 312, 315.
Amiot, ou Amyot, 147, 148.
Amsterdam, 120, 134, 136, 145.
Anacréon, 31.
Andillac, T., 288.
Andilly (d'), 146).
Andouque, T., 283.
André, 153.
Andrieu, 85, 89, 99, 100.
Angers, 109, 145.
Anglars (d'), 199.
Anglés, T., 1, 2, 20, 43, 244 à 250, 275, 277, 284, 294, 299, 307.
Angoulême, 70.
Anianus, 127. (V. Veilhes).
Anne de Bretagne, 159.
Anona, 154.
Antonin (emp.), 154, 155.
Anvers, 147, 151, 152, 162.
Appelle, T., 291.
Appianus, 149.
Appollonie (Ev. d'), 197.
Aquitaine, 147.
Arago, 29.
Aragon (d'), 111, 112, 113.
Arfons, T., 211, 248, 285, 295, 298, 299, 303.
Argentorati, 151.
Arifat, T., 286.
Aristote, 25, 148, 152, 341.
Arles, 97, 112.
Armagnac (Cte de), 95.
Armengaud, 51, 57.
Arménie (l'), 168.
Arnaud (Jean), 151.
Arnhemus, 148.
Arnold, 297, 299, 300, 302, 303, 305.
Arpajon (Sr d'), 214, 217.
Arthés, T., 182, 184 à 186, 252, 257, 282.
Artoul, T., 231.
Arzille. V. Notre-Dame.
Assac, T., 284.
Athènes, 149.
Aubigné (d'), 145.
Aubry des Trois-Fontaines, 108.
Audéguin, 99.
Audenaerd (Robert), 165.
Auderan. V. Audenaerd.
Audran (Girard), 162.
Augier (Amaury), 101, 115.
Augmontel, T., 244, 293 à 295, 297, 305.
Auguste, emp., 156 à 158.
Aulteserre de Puech las Cases, 29.
Aureliaca. V. Ladoix.
Aurelieux (Marc), 155.
Aurelius, 149.
Aurelliens, 157.
Auriac (d'), 128.
Aurillac, 168.
Auriol, ab., 230.
Aussac, T., 287.
Aussenac, 60.
Aussillon, T., 286.
Auvergne, 75, 87, 112. — (Guill. d'), év. de Paris, 109.
Auxerre, 202. — (Roberl d'), 109.
Avelhana, 127.
Avignon, 109, 120, 314.
Avila (Espagne), 93.
Azaïs, 56, 69, 82.
Azémar, 50, 265, 350.

B

Babié (ou Barbié) de Berenay, 203, 204.
Bacher, 340.
Bacou, cap., 87.
Baffiniac, 57.
Baillère, 211.
Bailly (Pierre), 148.
Bâle, 202, 335.
Ballisi (Jérôme), 162.
Balmier (Bernard), 314.
Banières, T., 290.
Banis (Ant. de), 152.
Barberinum, 147.
Barbès (Pierre), 133.
Barbié (V. Babié).
Barbier (Guill.), 147.
Barcelone, 95.
Barcenay ou Berenay (de), 203, 204.
Barlando (Adr.), 152.
Barmont. V. Grenier.
Barozzi da Vignola, 134.
Barrau, 66, 101, 118, 312, 313.
Barre, T., 286.
Barrière (La), T., 251.
Bartes, 27.
Barthère, 308.
Barthez (Jeanne), 58.
Barthézés (Les), T., 250.
Barués (G), 31.
Basquet, 214, 218. V. Gasquet.
Bassigny, 93.
Bataille, 99.
Batigne, 230.
Batignes (Pierre de), 65, 67, 69, 309, 311 à 313, 317.
Batinhes (Jean), 196.

Baudeant (Joseph), 83.
Baudouin (Cte), 111.
Bayaut, 98.
Bayfii (Lazari), 148.
Bazilius (Magnus), 152.
Béarn (Le), 82. — (Gaston de), 113.
Beaulieu (de), 92, 130 à 132, 138, 152, 153, 166, 167.
Beaupuy-Grenier, 29.
Beausoleil (de), 264.
Beauvais, T., 289.
Beauvais (Ev. de), 26.
Beauvoir. V. Notre-Dame.
Bec, 52, 53, 58, 261.
Béchard (Ferdinand), 32.
Bécus, 154, 191, 193, 336, 337.
Bédarieux, 35.
Béguin, 150.
Belcastel, T., 200.
Belfort, cap., 217.
Bellaplana, 126.
Bellay (Ev. de), 150.
Bellegarde, T., 284.
Belleserre, T., 285.
Bellios, V. Veilhes.
Belot, 60, 74, 84, 179, 183, 191, 204, 267, 268, 334.
Belou, not., 29.
Belveser (Chartreux de), 263.
Bembo, 161.
Benaven, 131.
Benet (Gabriel), 69.
Benezech, past., 351.
Benezeth, 57.
Bennac, T., 60.
Benoist, 101, 116.
Bercenay (de), 203, 204.
Bérenger (Fidèle), 233.
Bergerac, 348.
Berlats, T., 42, 285.
Berletius, 151.
Berlin, 103, 115.
Bermond (Marie), 97.
Bernac, T., 268.
Bernadou, 180.
Bernard, 122, 125, 134, 342.
Berne-Lagarde (de), 337.
Bernin (Le), 165.
Bernis (de), 197, 198, 228.
Berry (duc de), 95.
Bertézène, past., 45.
Bertillon, 280.
Bertrand, 31, 220, 223, 229 à 235.
Bertre, T., 291.
Besançon, 134. V. Gilet.
Besnard, 29.
Besot (Thomas), f. de cl., 92.
Besplas, 116.
Besson, 201, 353.
Bez (Le), T., 284.
Bèze (Th. de), 150, 207, 211 à 214, 217 à 219.
Béziers, 48, 86, 105, 242, 261. — (Vtesse de), 123.
Biau, 59.

275, 277, 285, 293, 294, 296, 297, 299, 307, 332, 343, 345, 350, 352. — *Arrt.*, 270 à 275, 278. — *Collège*, 13, 85, 200. — *Soc. d'éducation populaire*, 15. — *Diocèse*, 47, 50, 52, 58. — *Cathédrale St-Benoît*, 49, 93, 343 à 346, 349. — *Evêques*, 65, 66, 170, 342 à 345. — *Ctes de*, 309, 310, 343, 350. — *Hôpital*, 64, 68, 69, 234. — *Chartreux*, 265. — *Musée*, 351, 354, 356. — *Théâtre*, 354 à 356. — *St-Jacques-de-Villegoudou*, 346. — *La Platé*, 230. — *Séminaire*, 234.
Castriot (Georges), 151.
Castro Zamorensis (Alph. de), 150.
Catel, 115.
Catherine de Médicis, 115, 141, 348, 349.
Caton, 163.
Catulle, 136, 151.
Caucalières, T., 286.
Caunes, 48.
Caussels (Le), R., 251.
Cavailhès, 57 à 59, 61.
Cavalié, 29, 81, 85, 89, 191.
Caylet, 36, 37.
Cayre (Pierre), 36.
Cayres (Les), T., 307.
Cayzaguet (Le), T., 181.
Cazalils, T., 51.
Cazals (Lucien), 86, 90.
Cazarils, T., 36.
Cazes (Les), T., 307.
Célarié, 201.
Cereau (Pierre), f. de cl., 93.
César, 135, 137, 145, 151, 152.
Cestat (Dominique), past., 213.
Cestoni (Hiacinthe), 340.
Cestayrols, T., 288.
Cettigne, 340.
Chabaneau (Cam.), 86.
Chabbal (Casimir), 201.
Chamayou, 200.
Champagne (Ph. de), 162.
Chandieu (Guill.), 151.
Chapel, 37.
Chapelet (Claude), 151.
Charenton-le-Pont, 98.
Charles VII, 239. — IX, 208, 349.
Charles-Quint, emp., 160, 161.
Charléty (Sébastien), 195.
Chassanion (Jean), past., 101, 115, 116.
Châtillon (Cd de), 139.
Chaubard, 291.
Chaumont (Haute-Marne), 87, 93, 192, 336.
Chavigni (Jean-Aimes de), 119.
Chazottes, 356.
Chenay, Chené ou Chesné (Antoine), f. de cl., 93.
Chevalié, 147.
Chevenet (Antoine), f. de cl., 93.
Chevreul, 29.
Chiflet, 137.
Chilpéric II, roi, 28.
Cholet (Pierre), 170.
Chouet, 149, 150.
Chrétien (Florent), 151.
Chrétiennot, f. de cl., 93.
Cicéron, 146.
Claude, 32.
Claudieux, 156, 157.
Claudin (Anatole) 98.
Claudius, 158.
Clausade (de), 31, 159.
Clément, 85.
Clergué, 316.
Clermont, 92. — (de), 309.
Clos, 70, 71.
Coderc ou Couderc, cap., 215, 218.
Colbert, 103, 104, 165, 352.
Colineus (Simon), 146, 149.
Cologne, 108, 134 à 136, 147.
Colombié, 356.
Colombié (La), T., 57, 58.
Combanne (Pierre), chan., 91.
Combefa, T., 282.
Combes, 5, 23, 60. — (J. de), cap., 214, 215.
Cominaze (Lazarine), 133.
Comines (Ph. de), 145.
Comiuzzo (Lazare), 152.
Comminges (Cte de) 113, 347.
Commode, 154, 155.
Compayré (Clément), 28.
Condé (Prince de), 136.
Conques (abb.), 122, 123, 125, 126, 129, 193.
Constance, 194.
Constans, past., 211, 212.
Constantin, 158, 162, 194.
Constantinople, 193.
Coras. V. Saint-Martin.
Corbière, 51.
Corbin, 171, 309.
Cordes, T., 15, 95, 128, 182, 200, 262, 276, 277, 288, 346.
Corn (de), 199.
Cornario (J.), 149.
Corneillan (Pierre de), 345.
Corneillan, ab., 224, 225.
Corneille, 162, 239.
Cornus, C. de L., 209, 210.
Cortoni, 340.
Corteiz, neveu, past., 35, 43.
Coste, 48, 313, 316.
Coubizou (Aveyron), 125.
Couderc (Joseph), dit Cabanes, f. de cl., 93.
Coufouleux, T., 289.
Coules, R., 257.
Courbé (Augustin), 151.
Cournadou (Le), T., 307.
Courris, T., 284.
Courtade, T., V. Lacourtade.
Couserans (Le), 82, 89, 334.

E

Ebre (l'), 163.
Echeau, 34.
Edelinck, 135, 162, 165.
Edelmanum, 147.
Ehrardt ou Ehrart, 242, 244 à 246, 249, 250, 294, 295, 297, 298, 300, 302, 307, 308.
Eiffel, 341.
Elbène (d'), év. d'A., 138, 150.
Eleuterople, 137.
Eliodore, 148.
Elne, 115.
Emiliani, 319, 339 à 341.
Entrevergues, T., 61.
Epicure, 147.
Erasme, 149, 150.
Erroudarde. V. Ste-Marie.
Escafit, 336.
Eschyle, 355.
Escoussens, T., 265, 285, 345.
Escrive, 312.
Escroux, T., 285.
Esforria. V. Sforza.
Espérausses, T., 41 à 44, 51, 53, 285.
Espinasse, 98.
Espine, 170.
Esquilat, 223.
Estaing, 125, 226, 227.
Estrées (G. d'), 138.
Etienne, 122.
Etienne (Robert), 146, 148, 151, 152.
Eutrope, 149.
Eymericus (Nicolas), 101, 120.

F

Fabre, 93, 131, 170, 172, 197, 230, 214.
Fachsio (Léonart), 149, 150.
Faget (Jean), 314.
Faget (Le), T., 249.
Fagot, 250, 308, 336.
Falgayrac, chan., 347.
Falloux, 5, 6, 13.
Fargues, ab., 225.
Farnubius, 136.
Fau, 16.
Fauch, T., 283.
Faur-Ferrier (J. de), 25.
Fauriel, 110, 112, 113, 115, 117.
Faurin, 218.
Faussergues, T., 284.
Faustine, 155, 157.
Fayet (André du), 347.
Fayssac, T., 288.
Fénols, T., 287.
Ferdinand d'Espagne, 161.
Fermo, 339, 340.
Fernelius, 150.
Ferrasse, 314.
Ferrières, T., 37, 93, 287.
Fiac, T., 68, 291.
Figaret, 48.
Figuères (de), 356.
Finucci, 340.
Fiume, 340.
Flagey, 294, 303.
Flavius, 152.
Floerke, 244, 245, 250, 296, 300.
Florac, 48.
Floreffe, 108.
Florence 102, 103, 340.
Florentin, T., 287.
Flotow, 301, 303.
Foix, 39, 41. — (de), 94, 95, 112, 113, 347.
Folquet, év. de Toulouse, 107, 109, 111.
Folquier (Guill.), 95.
Fontaine (Jean), past., 212.
Fontanilles, 14.
Fontbonne, T., 52.
Fontbonne (Borniol), chan., 229.
Fontenille, 32.
Fontvieille, 172, 314.
Forcy, 519.
Fortanier, 36.
Fosse, dit Richard, past., 44, 45.
Fosse, 221.
Fosse (de), év. de C., 65.
Foulques, 114.
Fournès, 265.
Fournier, f. de cl., 93.
Fozières (de), 168.
Fradin (François), 166.
Fraïsse (Jacq.), f. de cl., 93.
Fraisse (Le), T., 173, 228.
Fraissines, T., 284.
Francfort, 134, 153.
Francheville, 151.
François Ier, 160, 161, 207, 212. — II, 212.
Frausseilles, T., 288.
Fraxinelo (Ram. de), 27.
Frayssinet, T., 36.
Fréjairolles, T., 282.
Fréjayre (La), T., 170, 171.
Fréjeville, T., 265, 287.
Frellonium, 135, 144.
Fries, 243, 245, 246, 249, 293 à 295, 297 à 303, 305, 308.
Frobonium (J. Erasmum), 150.
Froissard, 145, 146, 238.
Froscoviana (Officina), 144.

G

Gache (Didier), 224.
Gaches, 36, 37, 45, 52, 53, 58, 214, 215, 218.

Gaida, 267.
Gaillac, T., 1, 2, 4, 12, 14, 16, 20, 22, 29, 31, 92, 93, 127, 181, 202, 249, 262, 263, 277, 278, 294, 342, 344, 345.—(*Arrondissement de*), 269 à 275, 288. — *Collège*, 13, 85. — *Saint-Michel*, 92, 93, 193, 261, 264, 342, 344, 347. — *Soc. d'instr. et d'éd. pop.*, 15.
Gairaud, 312, 316.
Galabert (ab.), 350.
Galeni Pergamini (Cl.), 149.
Galienus, 157, 158.
Galle (Corneille), 162.
Galobié de Panassac, 263.
Gand, 165.
Ganelon, 217.
Gardès, 133.
Gardes (Jean), past. 42, 41, 58.
Garlande (Jean de), 109.
Garoglavio, 308.
Garonne (La), R., 184.
Garrevaques, T., 285.
Garric (Le), T., 282.
Garrigues, T., 290.
Gascogne (La), 206.
Gasquet, 214, 215, 218.
Gassendus (Pierre), 147.
Gaston de Béarn, 113.
Gaston d'Orléans, 138.
Gausserand, év. d'A., 223 à 225.
Gautier, 202.
Gelema, C. de L., 209, 210.
Gélis (de), 201.
Gênes, 105, 233, 322.
Genève, 118, 149, 150.
Genieys (sgr de), 170.
Gentian de Preissac (J. de), év. de L, 261.
Gérald, 126.
Gérard (Théodore), 148.
Géraud, 122.
Germanicus, 138, 156, 153.
Gherardy, 137.
Gibert, 209, 210.
Gibrondes, T., 266.
Gijounet, T., 42, 285.
Gilet, dit Besançon, f. de cl., 94.
Gillot, 151
Gineste, ab., 224.
Girbal (Paul), 203.
Girma, 127.
Giroussens, T., 244, 290, 346.
Glaeser, 70.
Godarde. V. Ste-Marie.
Godet, 102.
Gomes (Lud.), 166.
Gontier, 171.
Gonzague, 161.
Gordien le Pieux, emp., 155.
Gordonius, 150.
Gorsse, 33, 94, 351.
Gouan, 299.
Gourc, 36.
Gramatico (Thoma), 166.
Gratien, 158, 193.
Graulhet, T., 4, 13, 14, 16, 276, 277, 290, 312, 330.
Grazac, T., 266, 289.
Greffelhe (Jacq.), f. de cl., 92.
Grégoire de Tours, 135.
Grellet-Balguerie, 25, 28.
Grenier-Barmont (de), past., 42 à 44.
Grésigne (La), T., 244, 248 à 250, 293.
Grimal, 202.
Grimaud, 85, 8), 191, 336.
Grinssié (Jacq.), f. de cl., 87, 196.
Griphium (Seb.), 152.
Gronchium (Nic.), 147.
Guédy, 97.
Guérin, 153, 198.
Guibal, 101, 118, 203.
Guibaud, 265
Guibert, 266.
Guide (Le), 162.
Guido (Bernard), 101, 119.
Guidon, 110.
Guillelmus, 27.
Guillelmus-Petri, év. d'A., 27.
Guini, 264.
Guiral, 126.
Guiraud La Penne, 351.
Guise, 160, 208.
Guitalens, T., 287, 347.
Guizot, 5, 6, 13, 22, 31, 105, 110.
Gutemberg, 98.
Guy, 119, 229. — de St-Amans, 346.
Guyenne (La), 213, 237.
Guyonne (de la), 110.
Guyot, 336.
Gymnium (Jean), 152.

H

Haag, 218.
Hachette, 119.
Hageni, 297.
Hamlet, 269, 354.
Harmand, 308.
Hauréau, 101, 120.
Hautpoul, T., 347.
Havet (Julien), 102, 120.
Hébrail (Pons), 345.
Hébrard (Jean), 348.
Hefele, 103.
Hélion (Gaspar), 151.
Hénaut (Jean), 150.
Henri II, 141, 160, 207. — III, 348, 349. — IV, 138, 145, 153, 161.
Henry (Jean), 147.
Hepp, 295, 300, 302.
Héraclium, 145.
Hercule (Maximien), 194.
Hérodias, 139.

Hervagium, 150.
Hildeguier, 122 à 126.
Hoffmann, 101, 243 à 246, 248, 250, 294 à 296, 299 à 302, 307.
Hongrie (La), 340.
Honorat, 151.
Hooge (L. de), 137.
Horace, 135.
Houlès, 58, 61, 81.
Houzé (Jean), 148.
Hoveden (Roger de), 108.
Hudson, 244, 245, 247, 293, 294, 308.
Hugues, 109.
Humbert Ier, 339.
Huy, 108.

I

Imbert (Jacq.), 215, 216.
Innocent III, 101 à 103, 105, 113, 119. — XI, 169.
Insingrinium (Mich.), 149.
Isalguier (Marg.), 346.
Itzac, T., 289.
Izambert (Eug.), 204.
Izarn, 344, 351.

J

Jacob (Pierre), 52.
Jacquin, 247, 301.
Jaffé, 103.
Janson, 136, 148.
Jany (Jean), 37.
Jauzion, 32, 201.
Jeanbernat, 241.
Jehan, 211.
Jenson (V. Janson).
Jerphanion (de), arch. d'A., 24.
Jocglar, 265.
Jolibois, 25, 27, 81, 84, 85, 87 à 89, 91 à 96, 100, 102, 191, 193, 195, 196, 204, 332, 336, 341, 352, 356.
Joly, f. de cl., 92, 93, 95.
Jonas, 97.
Jonet, 149.
Jonquet (Guill.), 48.
Jonquières, T., 266, 286.
Joseph, 146, 147.
Jougla (Le), T., 307.
Jouhate, 101, 121, 353.
Joulio, 127.
Jouqueviel, T., 283.
Jourde (Bernard), ab., 234.
Joyeuse (duc de), 208, 210.
Julien, 45, 150, 196.
Justinien, 151.
Juvigny (de), 30.

K

Kazan, 119.
Koerber, 249, 250, 295, 297 à 300, 302, 303, 305, 306.
Kraus, 102.
Kunzer, 304.

L

Labadie, 351.
Labarthe, past. 207, 209 à 211, 216, 218.
Labarthe (Mialhe), c. de Vabre, 56.
Labarthe-Bleys, T., 92, 288.
Labastide, T., 263.
Labastide-Dénat, T., 283.
Labastide-Gabausse, T., 282.
Labastide-de-Lévis, T., 288.
Labastide-Rouairoux, T., 37, 250, 266, 287.
Labastide-Saint-Georges, T., 290.
Labatut, 97.
La Beloterie (Boissezon de), 46.
La Berchère (de), 130, 153, 165.
Labessière-Candeil, T., 287, 312.
Labessonnié, T., 36, 60, 61.
Laborde, 341.
Laboulbène, T., 266, 285.
Laboutarié, T., 172, 220, 223, 224, 283, 335.
Labruguière, T., 264, 265, 276, 277, 285, 307.
Lacabarède, T., 244, 247, 248, 287, 294, 307.
Lacapelle-Pinet, T., 284.
Lacapelle-Ségalar, T., 288.
Lacaune, T., 1, 2, 42, 83, 223, 242 à 250, 276, 277, 285, 293 à 308, 346.
Lacaux, 24.
Lacaze, T., 42, 43, 56, 58, 59, 61, 287.
Lacaze (Louis), 131.
Lachaise, 161, 162.
La Clède, T., 48.
Lacombe-Saint-Michel, 62.
Lacordaire, 88.
Lacoste, 123
Lacougote-Cadoul, T., 290.
Lacourtade, T., 344, 345. — (Sr de), 262.
Lacroisille, T., 290.
Lacroix, 202, 335.
Lacroux, 84.
Lacrouzette, T., 286.
Lacroze, 305.
Ladoix Aureliaca (Anna Maria), 165.
La Faille, 214, 218.

Lisbonne, 70.
Lisle, T., 20, 32, 97, 147, 201, 202, 276, 277, 289, 335, 354.
Livers-Cazelles, T., 288.
Locfeteau, 150.
Lodève (Ev. de), 110.
Loire, past., 35, 43.
Lombers, T., 61, 118, 194, 224, 225, 228, 283, 309, 310, 312, 327. — (de), 309, 315.
Londres, 28, 102.
Longis, 148.
Lonzade (La), T. V. Notre-Dame, 340.
Lorraine, 340. — (Jean-Charles de), 160.
Lortal, 29.
Loubens (Mis de), 115.
Loubers, T., 288.
Louis VIII, 104, 109, 112, 114. — IX, 101, 103, 104, 115, 120. — XII, 159. — XIII, 138, 159. — XIV, 116, 135, 153, 159, 160, 162, 309. — XV, 57. — XVI, 57, 220. — XVIII, 95.
Loup, 58, 60, 61.
Loupiac, T., 289.
Louvain, 108, 148.
Louviers, 204.
Lucain, 137.
Lucerne, 341.
Luchaire, 101, 119.
Lude (Du), év. d'Albi, 26, 140.
Lugan, 29.
Lugan, T., 290.
Lully (Raym.), 135.
Lure, 202.
Lustrac (Durand de), 94.
Luther, 207.
Luzières, T., 203.
Lyon, 98, 99, 135, 136, 144, 146 à 152, 156, 159, 162, 166, 195, 198.

M

Maaster (Frédérick), 28.
Mabillon, 334, 349.
Macerata, 341.
Macœum (Barth.), 152.
Magenta, 341.
Magini (J. Ant.), 148.
Magrin T., 187 à 190, 291.
Mailhé, 59, 145.
Mailhoc, T., 282.
Maimbourg, 137.
Malatesta, 161.
Malauze (Mis de), 26.
Malayâlam (le), 335.
Malbranche, 301.
Malcéfico, T., 244.
Malenfant (Hébert), 261.
Malphettes, 191.
Malteste, 28.
Manes, V. La Manne.
Mannin, 243.
Manoncourt (Sonnini de), 29.
Mansi, 103, 113.
Mansini, 151.
Manutius (Paul), 149.
Maratte (Carle), 165.
Marc, 242 à 250, 293 à 308.
Marchand (Melchior), 226, 227, 229, 230.
Marches (Les), 319, 341.
Marguès (Le), T., 285.
Marie d'Autriche, 160, 161.
Mariès, 351.
Mariette (Jean), 162, 163.
Marmande, 106.
Marnaves, T., 289.
Marolles (de), ab., 135.
Marsal, T., 284.
Marseille, 25, 87, 332, 334.
Marssac, T., 6, 282.
Martel, not., 309.
Martial, 135, 136.
Martigny (de), év. de C., 342 à 344.
Martin (de), 350.
Martinié (La), T., 222, 231.
Martrin-Donos (de), 241 à 250, 293 à 296, 298 à 300, 304 à 308.
Marty (Emile), 31, 191, 204, 332.
Marzens, T., 290.
Mascaren (Guy), 266.
Mascart, 71.
Mas-Grand, T., 36.
Masnau (Le), T., 287.
Massac-Séran, T., 291.
Massaguel, T., 285.
Massals, T., 242, 282, 293, 301, 306.
Massé, 152.
Massol, 31.
Massolongo, 298, 301, 303, 305 à 307.
Masson, 25, 89, 191, 332, 336.
Matfre, 122, 125.
Maupeou (de), ab., 170.
Maurens-Scopont, T., 290.
Maxence, 162.
Maximilien, 166.
Maximin, 155.
Mayence, 158.
Mazamet, T., 1, 12 à 15, 29, 43, 44, 81, 214, 215, 218, 241, 245, 276, 277, 286, 293, 295, 351.
Mazzola, 165.
Meaux (Ev. de), 148.
Médicis (de), 115, 138, 141, 153, 159, 161, 348, 349.
Melegnano, 340, 241.
Mende, 93.
Mercati, 139.
Mercier, 98, 99.
Merville, T., 337.
Messie (Pierre), 151.
Mestre-Pierre, T., 306.

Métayer, 144, 145, 148.
Metivier, 69.
Meyer (Paul), 107. 110, 112, 338.
Meynadier (Jean), 48.
Mézens, T., 289.
Mézerac, 242.
Mialhe, 48, 60, 61.
Micard (Claude), 147.
Michaud, 208, 214.
Michel, 151.
Mignard 165.
Migne, 103.
Milan, 149, 162, 193, 319, 339, 340.
Milanges, 150.
Milhars T., 289.
Milhavet, T., 282.
Militon, 41, 43.
Millouc (L. de), 336.
Milon, légat, 105.
Minadoi, 166.
Minerve, 106.
Miolles, T., 282.
Mirabeau, 235.
Mirabel (Blaise de), 94.
Mirace, 106.
Mirallictum (Paul), 151.
Mirandol-Bourgnounac, T., 283.
Mirapeis, T., 171.
Mirepoix, 36.
Missècle, T., 290.
Moissac, 184.
Molière, 239.
Molinard, 99.
Molinier, 48, 87, 101, 102, 104, 120, 196, 312.
Monaco (Prce de), 84, 85.
Monclar, 85, 336.
Monestiés, T., 182, 275, 277, 282.
Monricous (Louis de), ab., 229.
Monstroliensis (Lambini), 146.
Montagnac (Hérault), 35.
Montagne, 216.
Montagne Noire (La), 243 à 250, 294, 305.
Montagnol, T., 37.
Montaigne, 239.
Montalet, T., 242, 243, 245 à 247, 250, 297, 298, 300, 307.
Montalivet, 242.
Montané, ab., 221 à 223.
Montans, T., 64, 91, 168, 246 à 250, 289, 293 à 296, 299, 307.
Montauban, 35 54, 98, 99, 111, 201, 207, 212 à 214, 217, 352.
Montaudran, 86.
Montauriol, T., 283.
Montbrun (de), 346.
Montcabrier, T., 290.
Montcapel, T., 346.
Montcouyoul, T., 289.
Montdragon, T., 64 à 69, 87, 90, 91, 168 à 172, 195, 220 à 224, 231, 232, 235, 286, 309 à 318, 330, 334, 335, 337, 352. — (de), 64, 65, 309.
Montdurausse, T., 289.
Montebello, 319 à 322, 339, 341. — (duc de), 319.
Monte-Giorgio, 339 à 341.
Montels, T., 288.
Montenegro (Le), 340.
Montfa, T., 266, 286, 345, 346.
Montfort (de), 102 à 107, 110 à 115, 119.
Montgailhard (Desazars de), 350.
Montgaillard, T., 289.
Montgarnier, 64.
Montgey, T., 290.
Montgrand, T., 242, 247, 293, 297, 298, 302.
Montirat, T., 283.
Montlédier, 217.
Montluc, 213 à 215, 217, 218.
Montmayran, 98.
Montmiral, V. Castelnau.
Montmorency (de), 138, 161.
Montoulieu, 299.
Montpellier, 29, 34, 38, 71, 150, 152, 197, 233, 332.
Montpinier, T., 266, 286.
Montreal, 116.
Montredon, T., 2, 42, 44, 60, 276, 277, 286.
Montrozier, T., 289.
Montsalvy, T., 323.
Montvalen, T., 289.
Moreau (César), 29.
Morée, 70.
Morel, 14. 152.
Mostrolet (Enguéran de), 145.
Moularès, T., 243, 246, 247, 283.
Moulayrès, T., 290.
Mouline (La), T., 251. 293, 299, 308.
Moulin-Mage, T., 286.
Moulis (Louis), 316.
Mounin, 148.
Mourey, ab., 88.
Moussac, 48.
Mousset (Jean), 145.
Moutou, not., 196.
Mouzels, 314.
Mouzens, T., 290.
Mouzieys-Panens, T., 288.
Mouzieys-Teulet, T., 284.
Mudd, 302.
Muff, 85, 89.
Murasson (Aveyron), 93.
Murat, T., 1. 2, 20. 276, 277, 286.
Muret, 83, 102, 108, 109, 112, 113, 204.
Mylium (Craton), 151.

N

Nagaudi, not., 64.
Nages, T., 285, 294, 395, 297, 301.
Namur, 108.
Nancy, 99.

Nangis (Nic. de), 109.
Nantes, 352.
Naples, 150, 163, 166.
Napoléon, 232, 320.
Narbonne, 34, 86, 153, 165, 334. — (*Mise de*), 197.
Narbonne-Pellet (de), 197.
Narthoux, T., 283.
Nauzières, 87, 336, 351.
Navarre (de), 115, 160, 161, 349.
Navès, T., 285.
Necker, 248.
Nérac, 348.
Néron, 154, 157.
Nerva, 157.
Neufmoutier, abb., 108.
Neufville (Jean de), 342.
Nicole, 136.
Nimes, 81, 154.
Nivelle, 152.
Noailles, T., 288.
Noailles (de), 162.
Noceva (Ev. de), 145.
Nofe (La) T., 294.
Nore, 241, 243, 245 à 248, 250, 295, 301, 307.
Notaris (de), 247.
Notre-Dame d'Arzille, T., 342.
Notre-Dame de Beauvoir, T., 345.
Notre-Dame de Boussac-les-Castres, T., 345.
Notre-Dame de la Lonzade, T., 349.
Notre-Dame du Prieuré d'Ambialet, T., 349, 350.
Notre-Dame de Sénégats, T., 60.
Nouguiès, 204, 268, 352.
Noulet, 31, 202, 335.
Nugo (de), 27.
Numeister (Jean), 98.
Nylander, 242 à 250, 293, 295 à 308.
Nyons, 116.

O

Odet de Foix, 347.
Olivier, 249, 293 à 295, 299, 302, 303, 305, 306, 350.
Olmières (Bourjine d'), 94.
Oloron, 98, 99.
Orban, T., 283.
Orfila, 29.
Orléanais (l') 86, 333.
Orléans 195. — (Phil. d'), 34.
Ossokine, 101, 119.
Othon, 154.
Oudenaerde (Robert), 165.
Oulmié (l'), T., 309.
Ovide, 145.

P

Pacard (Abraham), 148.
Padiès, T., 79, 284.
Paissière (La), T., 61.
Palanc (Jean), f. de cl., 92.
Palleville, T., 285.
Palmo, 340.
Pamiers, 210.
Pampelonne, T., 183, 226, 227, 237, 268, 275, 277, 283.
Panassac (Galobie de), 263.
Paniagua (de), 335.
Panuinii (Onuphri), 152.
Paraguay (Le), 319, 341.
Parck, abb., 108.
Paretelaine (de), 101, 118.
Pardaillan (Bert. de), 347.
Paré (Ambroise), 143, 144.
Paris (Mathieu), 108, 144.
Paris, 28 à 30, 57, 71, 83, 86, 89, 99, 102, 103, 105, 109, 115, 118, 119, 121, 132, 135 à 138, 144 à 152, 159, 162, 163, 165, 181, 191, 192, 201, 203, 204, 209, 212, 241, 257, 320, 332, 334, 337, 341, 354, 356.
Parisot, T., 289.
Parme, 165.
Parmentier, 29, 30.
Parmesan (Le), 165.
Parmigiano (Le), 165.
Pasquier (Est.), 144.
Passerat, 151.
Patavini (J. Ant. Magini), 148.
Patissonium (Mamertum), 151.
Pau, 98, 192.
Paul III, pape, 151.
Paul-Emile, 141.
Paulin, T., 345, 350. — *Vic. de*, 91, 263, 346, 347, 350.
Paulin, 93, 94.
Paulinet, T., 282.
Paulmes (?), T., 345.
Pauquié (La), T., 65.
Pautalé, f. de cl., 93.
Payen, 29.
Payrin-Augmontel, T., 286.
Pech (Gabriel), 97, 354.
Péchaudier, T., 290.
Pellico (Silvio), 31.
Pendariès, 97.
Penne, T., 123, 125, 126, 289. — (*Sgrs de*), 125, 126, 129.
Perannau, 198.
Pergameni (Cl. Galeni), 149.
Perionius (Joachim), 147.
Perrin, past., 101, 116.
Perroud, 93, 94.
Persoon, 244, 245, 295 à 298, 302, 304, 306.
Pertz, 108.

Raphaël, 162.
Rapin, 151.
Rascas, T., 245.
Rascol, 23.
Ratayrens, T., 6, 289.
Rauffet, 99.
Raussy (Jacome de), 163.
Rayssac, T., 286.
Réalmont, T., 14, 42, 125, 128, 213, 233, 262, 275, 277, 283, 307, 314, 316.
Rebentisch, 296.
Reboul, 31.
Reims, 93.
Reinach, 102, 121.
Renaud, 198.
Renaudot, 150.
Rességuier, 48 à 50, 52, 98.
Revel, 43, 44, 52, 53, 57, 201, 298, 305.
Rey, 99.
Reynès, not., 94.
Rialet (Le), T., 286.
Ricarde, 122.
Richard. V. Fosse.
Ricci (Mauro), 320.
Richelieu, 138, 159, 160, 182.
Richer, 162.
Riconet, 161.
Rieu-Frech, T., 242.
Rieux, 81, 85, 89, 191, 332, 336.
Rigal, 29.
Rigal de Cambons (Margte de), 196.
Rigaud, 150.
Rignac, 215.
Rignoux, 99.
Rigoley, 30.
Rigord, 109.
Riols (Le), T., 220, 234, 289.
Rivières, T., 289. — (de), 95, 268, 350, 351.
Robert, T., 243, 248, 293, 308.
Robert, 122. — (de), past., 36, 37, 49, 54.
Robiquet, 29.
Roc (Le), T., 181.
Rochechouart, 334.
Rochefort-sur-Mer, 99.
Rocolet (Pierre), 148.
Rodez, 125, 226, 237.
Rodière, 200.
Rogé, 82.
Roger-Bernard, 112.
Rolland, 30, 314.
Rollet, év. de Montpellier, 233.
Roman, 205, 206.
Rome, 114, 118, 151, 156, 158, 340.
Ronel, T., 283.
Roquecesière (Aveyron), 173.
Roquecourbe, T., 2, 12, 36, 37, 42, 51, 61, 68, 276, 277, 287.
Roquelaure, 312.
Roquemaure, T., 266, 289.
Roquete (La), 263.
Roquevidal, T., 290.
Rosier (Du), év. de L., 344.
Rosières, T., 282. — (Sgr. de), 94.
Rossignol, 69, 60, 64, 87, 91, 122, 127, 154, 155, 168, 169.
Rotterdam, 137, 149.
Rouairoux, T., 287.
Rouanet, 85.
Rouen, 109.
Rouergue (Le), 123, 124, 223, 348.
Rouffiac, T., 282.
Roumégoux, T., 283, 350.
Roumiguières, 248.
Roussayrolles, T., 289.
Rousseau, 30.
Roussillon (Le), 94.
Roussin, 149, 150.
Rouvière (Albert), 81.
Roux, 261.
Rovillium (Guill.), 150.
Royal-Pologne (Régt de), 37.

S

Sabanum, T., 127.
Sabarolle, 166.
Sabellus, 160.
Sabo, 186.
Sacy (de), 144.
Saissac, 249.
Saisset, 126.
Saïx, T., 93, 229, 263, 285.
Salezel, 144.
Saliès, T., 282.
Salles, T., 283.
Salonina, 157.
Saltel, 302, 303.
Salvages, T., 243.
Salvaget, T., 242.
Salvagnac, T., 16, 20, 276, 277, 289.
Salvi, 26.
Salviatti, 161.
Sampics, 295.
Santandréanum, 146.
Sardaigne (La), 340, 341.
Sarnens, 166.
Sarrasy, 83, 87, 126, 170, 196.
Sarrazin, 163.
Saubiac (de), 29.
Saugères ou Sauyères, 242, 246, 247, 249, 294 à 301, 303 à 308.
Saurin, past., 57.
Saurou, 81, 85, 89, 191, 332, 336, 341.
Saussenac, T., 284.
Saut-du-Sabo (Le), T., 127, 182, 184 à 187.
Saut-du-Tarn (Le), T., 351.
Sauvage (Denis), 145, 146.
Sauveterre, T., 287.
Sauzière-Saint-Jean (La), T., 289.
Savary, 99, 240.

Savreux (Charles), 136.
Saxet. V. Saisset
Scalger, 162.
Scaliger, 151.
Scanderberg, 151.
Scheler. 110.
Schmidt, 101, 118.
Schœrer, 241, 246 à 248, 294, 296, 299, 302, 303, 306, 308.
Schrader, 245, 293, 299, 308.
Schreber, 245, 249, 300.
Schwartz. 293, 300, 303, 307, 308.
Scodrensis (Berletius), 151.
Scopoli, 244, 247, 301.
Scudéry, 151.
Sébaste (Ev. de), 168
Sebert, 332.
Second (Cécille), 136.
Séguier, 166, 347.
Ségur (Le), T., 127, 283.
Seigne, 353.
Selva, év. de L., 212.
Selve (Georges de), év. de L., 207.
Selves (de), 97.
Sémalens, T., 287.
Senaux, T., 285.
Sénégats, T., 47, 59, 60.
Senépart, 30.
Sénèque, 136.
Senouillac, T., 289.
Sens, 30.
Sequestre (Le), T., 282.
Séré de Rivières. V. Rivières.
Sérénac, T., 228, 284.
Sermier (Guy de), chan., 264.
Sermoise (Pierre), f. de cl., 93.
Serramanen (Jean), 171.
Serres (Jean de), 135.
Serroni (Hyacinthe), arch. d'A., 24, 27.
Sers, 48, 50, 58.
Servetti, 320.
Serviès, T., 287.
Sévère (Alexandre Pie), 155.
Sévole, 148.
Sevreux, 136.
Sforza, 162.
Shakespeare, 354.
Sicard, 42 à 45, 61, 191, 194, 195, 332.
Sicile (La), 341.
Sidobre (Le), T., 244, 246 à 250, 294, 305, 307, 308, 351, 354.
Sieurac, T., 224, 283, 309.
Sigonii (Carolus), 149.
Sigot, 223.
Silvestre, 132.
Siméon (Cte), 29.
Sismondi, 101, 117.
Sixte IV, pape, 161.
Smedt (P. de), 102.
Smith, 248, 300, 303, 304.
Socrate, 135.
Sommard, T., 350.
Sommerfeldt, 294.
Sompayrac, 37.
Sonieux (Claude), 144.
Sonnini de Manoncourt, 29.
Sophocle, 355.
Sorèze, T., 70, 71, 87, 88, 93, 94, 201, 241, 244 à 246, 248, 250, 266, 285, 293 à 308, 315, 346, 349.
Soual, T., 285.
Soubron (Thomas), 151.
Souchon (François), 66.
Souel, T., 288.
Soulié, 81.
Sprengel, 245.
Stehlin, 202, 335.
Stolz, 32.
Strasbourg, 340.
Stuart (Marie), 180.
Suc de Saint-Affrique (de), 32.
Sudre, 28.
Suecico, 147.
Suetone, 136, 144, 149.
Sylvestre (Bon), 29.
Saint-Affrique, T., 285.
Saint-Affrique (Aveyron), 43.
Saint-Affrique (de Suc de), 32.
Sancti-Ægidii, 113.
Saint-Agnan, T., 290.
Saint-Aignan, T., 127.
Sant-Ala ou Alanus, T., 126.
Saint-Alain, T., V. Lavaur.
Saint-Amancet, T., 285, 346.
Saint-Amans, (Guy de), 346.
Saint-Amans-Soult, T., 1, 2, 68, 241, 247, 249, 266, 276, 277, 287, 293.
Saint-Amans-Valtoret, T., 287.
Saint-André, T., 282.
Sanctus-Anianus. V. St-Aignan.
Saint-Anne, T., 55.
Saint-Anne-de-Vabre, T., 60.
Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne), 106, 111, 124, 125.
Saint-Antonin-de-Lacalm, T., 283.
Saint-Aubin d'Angers, 109.
Sancti-Aurantii-de-Cambors, T., 350.
Saint-Avit, T., 285.
Saint-Barthélemy, T., 68.
Saint-Beauzile, T., 262, 288.
Saint-Benoit-de-Carmaux, T., 282.
Saint-Benoit-d'Aurillac, 168.
Saint-Blaise-de-Montdragon, 172.
Sainte-Cécile du Cayrou, T., 288.
Sainte-Cécile-de-Lastourges, T., 231, 234.
Saint-Chinio. V. Saint-Aignan.
Saint-Cirgue, T., 284.
Saint-Christophe, T., 283.
Saint-Crépin (Rouergue) 223.
Saint-Cyprien, 277.
Saint-Dalmase, T., 131.
Saint-Denis, 109.
Saint-Dominique, 117.
Saint-Ferréol, 241 à 250, 293, 295 à 308.

Sainte-Foy, 123, 125.
Saint-François-de-Paule, 163.
Sainte-Gabelle, 264.
Saint-Gauzens, T., 290.
Sainte-Gemme, T., 283.
Saint-Genest-de-Contest, T., 170, 286.
Saint-Geniès, T., 230.
Saint-Germain-des-Prés, T., 291.
Saint-Germier, T., 287.
Saint-Géry, T., 202, 335.
Saint-Grégoire, T., 283.
Saint-Grégoire, 25, 26.
Saint-Hilaire. V. Lavaur (Saint-Alain).
Saint-Hippolyte, T., (Sgrs de), 94.
Saint-Hippolyte (Gard), 48.
Saint-Jean-de-Blocau, T., 60.
Saint-Jean-de-Rivès, T., 290.
Saint-Jean-de-Marcel, T., 284.
Saint-Jean-de-Vals, T., 287.
Saint-Juéry, T., 184, 185, 284, 309, 343, 351.
Saint-Julia ou Julianus, 126
Saint-Julien-Gaulène, T., 284.
Saint-Julien-du-Puy, T., 65, 87, 172, 196, 220, 226, 227, 229, 230, 232, 233, 234, 286, 345, 246.
Saint-Jullian, cap., 213.
Saint-Laurens, cap., 214.
Saint-Léonard, T., 223.
Saint-Lieux-les-Lavaur, T., 290.
Saint-Lieux-Lafenasse, T., 283.
Saint-Malo, 191.
Saint-Marcel, T., 288.
Saint-Marien-d'Auxerre, 109.
Sainte-Marie-d'Ambialet, T., 349, 350.
Sainte-Marie-de-Apriano, 115.
Sainte-Marie-d'Erroudarde ou Gomarde, T., 350.
Sainte-Marie-de-Sorèze, abb., T., 349.
Sainte-Marthe (Louis de), 148.
Sainte-Martianne. V. Albi.
Saint-Martin, T., 223.
Saint-Martin-d'Ainac, 198.
Saint-Martin-de-Coras, T., 316.
Saint-Martin-Laguépie, T., 288, 350.
Saint-Martin-de-Tours, 109.
Saint-Michel, cap., 217.
Saint-Michel. V. Gaillac, Lescure.
Saint-Michel-Labadié, T., 284.
Saint-Michel-de-Vax, T., 244, 289.
Saint-Pargoire (Hérault), 48.
Saint-Paul, T., 4, 20, 276, 277, 291, 350.
Saint-Pétersbourg, 166.
Saint-Pierre de la Condamine, T., 350.
Saint-Pierre-de Montdragon, T., 65, 172.
Saint-Pierre-de-Trivisy, T., 287.
Saint-Pierre-de-La Salvetat, 90, 168, 356.
Saint-Pons-de-Thomières, 87, 92, 196, 264.
Saint-Priest (de), 46.
Saint-Projet, T., 350.
Saint-Quentin, 162.
Saint-Salvi. V. Albi.
Saint-Salvi-de-Carcavès, T., 287.
Saint-Salvi-du-Sérail, T., 231.
Saint-Salvy-de-Labalme., T., 286.
Saint-Sauveur-de-Brassac, T., 87.
Saint-Sauveur-de-Brousse, T., 196.
Saint-Sernin-les-Lavaur, T., 291.
Saint-Sernin les-Mailhoc., T., 94, 131, 282.
Saint-Sigole-de-Lagrave, T., 349.
Saint-Sulpice, T., 216, 217, 290, 313.
Saint-Sulpice-en-Quercy, 348, 349.
Saint-Urcisse, T., 242, 244 à 250, 289, 293 à 296, 298, 299, 306 à 308.
Saint-Victor-de-Marseille, abb., 349, 350.

T

Taïx, T., 282.
Taniès, 267.
Tanon, 102.
Tanus, T., 182, 268, 283, 351.
Tarn (Le), R., 126, 167, 182, 184, 186, 196, 202, 251, 257, 264, 335, 346.
Tastavi, T., 249, 294, 296, 297, 301, 303, 304, 306, 307.
Tauriac, T., 289, 294.
Taylor, 246, 300, 302.
Técou, T., 287.
Teil (Le), T., 48, 50, 60
Teillet, T., 182, 282.
Teisset, 198.
Teissier, 198.
Térence, 135.
Termes (de), 214.
Teron, 60.
Terre-Clapier, T., 283.
Terride (sr de), 217.
Terssac, T., 282.
Tescou (Le), R., 298, 307.
Teste, 163, 164.
Teulat, T., 16, 290.
Teysseyre, 32.
Teyssier, 77, 78, 80, 81, 85, 88, 89, 176, 187, 190, 191, 195, 258, 260, 319 à 322, 326, 331, 332, 336, 339, 341, 353.
Teyssier (François de), 65.
Teyssode, T., 291, 347.
Thédèse, chan., 105.
Theil (Le), T., 48, 50, 60.
Théodose, 193.

292, 314, 332, 335 à 338, 347, 350, 352, 353.
Vidier (Alexandre), 81.
Vié (Louis), 82.
Vielmur, T., 276, 277, 287, 343.
Vienne, 227, 352.
Vieux, T., 97, 288.
Vigenère (Blaise de), 144.
Vigier (Jean), év. de L., 261, 264, 342.
Viguier, 223.
Villefranche, T., 20, 275, 277, 284.
Villefranche-de-Rouergue, 92, 95, 241.
Villelongue, 199.
Villemain, 13.
Villeneuve (Louis de), 29.
Villeneuve, T., 181.
Villeneuve-Laurasons (de), 199.
Villeneuve-lès-Lavaur, T., 282.
Villeneuve-sur-Vère, T., 290.
Villepinte, 346.
Villespassans (Ant. de), 346.
Villon. C. de L., 209, 210.
Vincentium (Ant.), 152, 166.
Vindrac-Alayrac, T., 288.
Vinezac, 197. — (de), 196.
Vintrou (Le), T., 286.
Viole (Hérault), 197.
Virac, T., 283.
Virbale (La), 56.
Visconti, 162.
Vitellius, 154.
Viterbe, T., 291.
Viviers-lès-Lavaur, T., 290.
Viviers-les-Montagnes, T., 285.
Voghera, 319 à 322.
Voisins (de), 345 à 347,